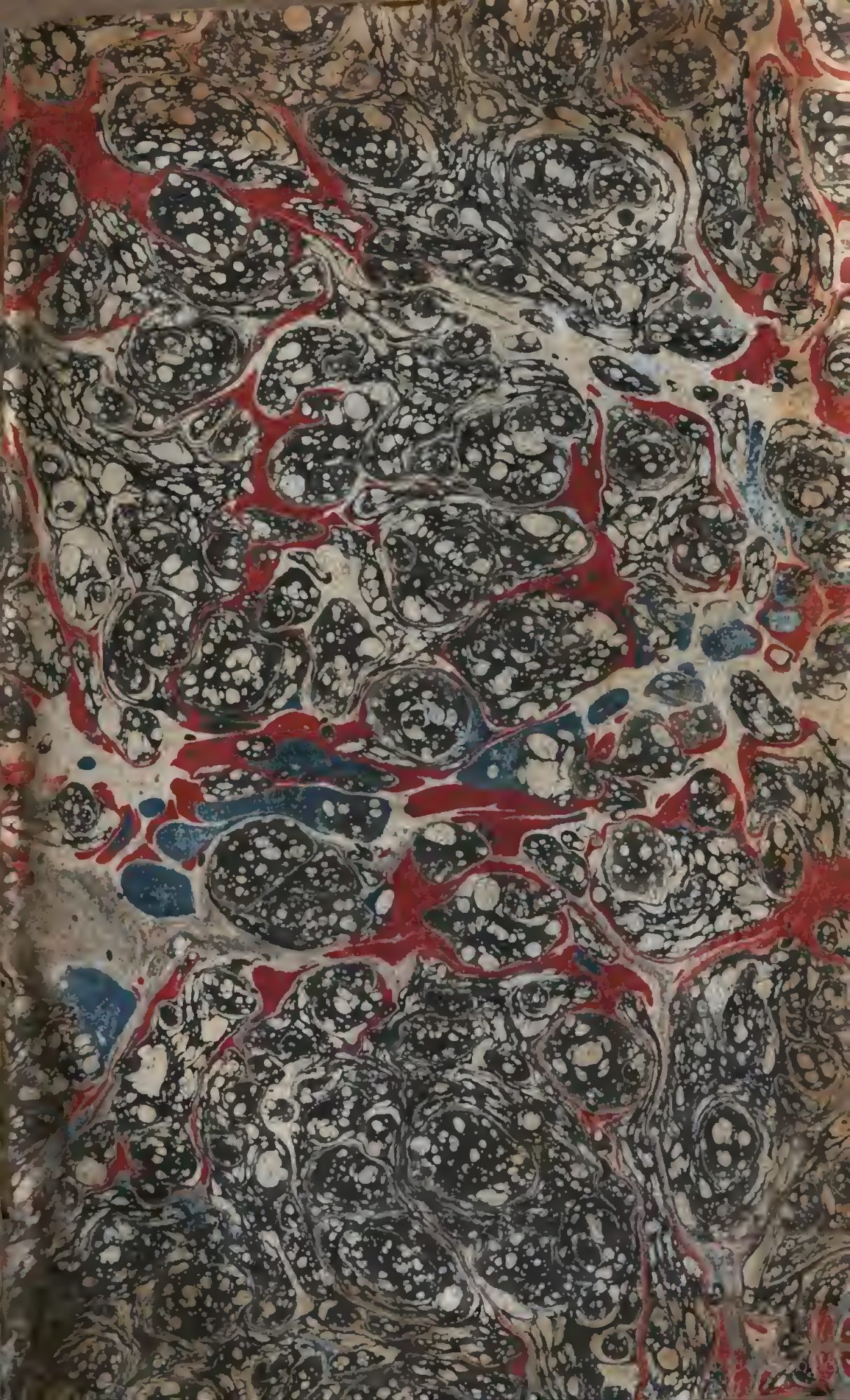

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 4711 827
Sala Grande
Scansia 10 Palchetto H
N.° d'ord. 2 11

Digitized by Google

HISTOIRE

D'ITALIE.

569265

HISTOIRE D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

Par ANT. FANTIN DESODOARDS.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez { J. E. GABRIEL DUFOUR, Libraire, rue de Tournon, n°. 1126.
PERLET, Libraire, rue de Tournon, n°. 1133.

1803.

HISTOIRE D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Gouvernement ecclésiastique pendant les quatrième, cinquième et sixième siècles.

Sixième siècle.

Depuis l'invasion des Goths en Italie, la religion chrétienne était la seule publiquement professée dans la péninsule.

J'ai déja observé que la police extérieure de l'Eglise s'était formée sur celle de l'empire. J'ai parlé de la distribution des évêques, des archevêques, des exarques ou primats. On a dû

Sixième siècle.

remarquer que les exarques des plus grandes villes prirent insensiblement le nom de *patriarches*, sans qu'on puisse assigner l'époque précise où les évêques commencèrent à faire usage de ce titre. Patriarche est un composé de deux mots grecs qui signifient *premier père*, ou *prince des pères*.

Les juifs employèrent les premiers ce nom, après la destruction de Jérusalem. Ils le donnèrent aux deux chefs de la captivité, qu'ils élurent pour les gouverner. L'un de ces patriarches résidait à Babylone, et veillait sur les juifs établis en grand nombre au-delà de l'Eustrate; l'autre présidait à l'école de Tibérias, et de là gouvernait tous les juifs répandus dans l'empire romain. Origène parle de ces charges, dans son livre de l'*Origine des choses* (1). Les patriarches juifs étaient revêtus d'une grande autorité. Ils levaient même sur la nation un tribut appelé *apostolat*. Ceux de Babylone ont subsisté long-temps; la dignité patriarcale de Tibérias fut supprimée par Théodose le jeune.

Le patriarche de Tibérias se rendait quelquefois dans Alexandrie pour visiter les juifs

(1) Liv. IV, chap. I.

d'Égypte. Cette circonstance a fait tomber dans l'erreur Saumaise et Casaubon. Ils ont pensé qu'il existait un patriarche chrétien dans Alexandrie, pendant le premier siècle. Ces critiques se fondaient sur une lettre d'Adrien, qui fait mention de ce patriarche venant fréquemment à Alexandrie. L'empereur raconte dans cette lettre, que lorsque ce patriarche venait en Egypte, les uns voulaient l'engager à rendre ses hommages à Sérapis, les autres à Jésus-Christ; il en résulte que cet homme n'était ni chrétien, ni païen. Adrien voulait parler du patriarche juif de Tibérias, qui devait faire, de temps à autre, le voyage d'Alexandrie, où le juif Philon assure que résidaient cent mille habitans de sa nation.

Sixième siècle.

Le titre de patriarche s'éteignit chez les juifs au commencement du cinquième siècle. Ce fut aussi à cette époque qu'il passa dans l'église chrétienne. Les patriarches de la synagogue avaient une jurisdiction sur plusieurs provinces; les diocèses des patriarches chrétiens furent aussi composés de provinces différentes. Les patriarches juifs n'étaient connus qu'en Orient; ce furent aussi les Orientaux qui, les premiers, donnèrent ce nom aux évêques des grands siéges. Ce titre vint d'Orient en Occident. Les Grecs

Sixième siècle.

le donnèrent les premiers à l'évêque de Rome.

Pendant le cinquième et le sixième siècles, le corps de l'Eglise était divisé en cinq grands départemens, dirigés par les patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Quand un de ces primats venait à mourir, son successeur faisait part de son élection à ses quatre collègues, leur envoyait sa profession de foi, et demandait leur communion. L'autorité exercée par eux sur les évêques, était différente suivant les usages des lieux. Les patriarches d'Orient conféraient l'ordination aux métropolitains de toutes les provinces qui reconnaissaient leur jurisdiction; mais en Occident, où l'autorité patriarcale de l'évêque de Rome s'était étendue plus tard, les métropolitains étaient ordonnés par le synode de la province. En Orient et en Occident, les métropolitains élus envoyaient à leur patriarche leur profession de foi, et demandaient sa communion.

L'autorité patriarcale consistait donc principalement dans le droit d'ordonner les métropolitains, de convoquer et de présider le concile patriarcal, d'y régler les affaires générales qui n'avaient pas été terminées par les conciles provinciaux; s'il s'élevait des difficultés

majeures, elles étaient décidées par un concile général résultant de la réunion des cinq patriarcats. Dans la suite, les papes s'emparèrent du droit d'appellation, dévolu auparavant aux conciles majeurs. Sixième siècle.

L'établissement des Huns, des Goths, des Francs, des Bourguignons, des Vandales en Italie, en France, en Espagne, en Afrique, ne changea rien à cette discipline, parce que les conquérans se soumirent eux-mêmes à la religion des peuples subjugués; mais en Orient, l'invasion des Arabes mahométans dans l'empire romain, pendant le septième siècle, détruisit les trois patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; alors la forme de la police ecclésiastique se trouva changée.

Les patriarches de Constantinople furent les premiers qui profitèrent de l'abaissement de leurs collègues pour s'élever sur leurs ruines. Environnés seuls en Orient de l'éclat patriarcal, ils prirent le titre fastueux de patriarches œcuméniques ou universels. Il leur fut assuré par les édits des empereurs et par les décrets des conciles tenus en Grèce. Le pape saint Grégoire traitait ce titre de patriarche œcuménique, de blasphême. Ce pontife ne prévoyait pas sans doute, que son successeur im-

Sixième siècle.

médiat prendrait lui-même cette qualité, à laquelle, dans la suite, les conciles donnèrent l'acception la plus étendue, jusqu'à prétendre que tous les évêques du monde tenaient leur jurisdiction du pape.

On a vu précédemment, que depuis le commencement du quatrième siècle, les chrétiens se divisaient en deux sectes principales, les ariens et les athanasiens. Ces derniers, qui prirent le nom d'orthodoxes, ayant prévalu, détruisirent avec tant de soin les livres contenant la doctrine de leurs adversaires, qu'aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous. On sait seulement, par le symbole de Nicée, enseignant que Jésus-Christ est fils de Dieu et consubstantiel de son père, que les ariens niaient cette consubstantialité, et regardaient Jésus-Christ comme un être créé.

Sixième siècle.

CHAPITRE II.

Effets produits en Italie par la guerre de Justinien contre les Goths.

Les Ostrogoths, amenés au christianisme par les missionnaires de l'empereur Valens, dans un temps où l'arianisme dominait à Constantinople, avaient conservé cette croyance après leur invasion en Italie ; ils ne furent point persécuteurs : cependant ceux qui calculent l'influence des idées religieuses sur l'esprit des peuples, influence qui augmente en raison de ce que les lumières sont moins répandues, ont regardé cette différence de religion entre le peuple vainqueur et les anciens habitans d'Italie, attachés généralement à la formule de foi du concile de Nicée, comme le principe des calomnies répandues sur cette nation, à laquelle le célèbre Muratori fut un des premiers qui rendit justice.

Après avoir subjugué l'Italie par leur valeur, les Goths méritaient de s'y faire aimer par leur humanité et par leur justice. Ils traitèrent les peuples vaincus comme leurs frères, non-seu-

Sixième siècle.

lement ils ne changèrent rien aux magistratures, aux lois et aux coutumes des Romains; mais la sobriété de leurs chefs, et le service personnel auquel ils s'assujettissaient dans les guerres, leur avaient permis d'abolir la plupart des impôts, devenus si excessifs, si intolérables sous le règne des derniers empereurs d'Occident, qu'au rapport de Salvien, les provinces dont ceux qu'on appelait *Barbares* s'étaient rendus maîtres, ne craignaient rien tant que de retourner au pouvoir de l'empire. « Ils aimaient mieux être libres chez les Barbares, sous les apparences de la servitude, que d'être esclaves chez les Romains, sous les dehors de la liberté. »

Cependant la haine inspirée aux Italiens envers les hérétiques, leur fit souhaiter de changer de maître, ils en changèrent et ne tardèrent pas à s'en repentir.

Dans la suite de huit rois, les Goths comptèrent deux héros : l'un avait conquis l'Italie sur un guerrier fameux et redoutable; l'autre, avec le même génie, la perdit par les succès inespérés d'un général, dont les talens avaient été inconnus jusqu'alors; cette issue contraire avait un principe occulte que les contempo-

rains ont négligé de rechercher et de nous transmettre. Sixième siècle.

En vain les Grecs se vantèrent d'être les libérateurs de l'Italie, en prétendant qu'elle gémissait sous une tyrannie affreuse, insupportable, et que son plus grand bonheur était de rentrer sous la domination de l'empire; il est certain que l'expédition de Justinien fut pour l'Italie un fléau beaucoup plus terrible que l'invasion des Germains. Il est vrai que toutes les villes de la péninsule étaient remplies de mécontens, desirant d'avoir pour maître un prince qui portait le titre d'empereur romain. Cette disposition générale fut le principe des succès rapides éprouvés par Bélisaire dans sa première expédition : les Italiens ne tardèrent pas à s'apercevoir que la domination des Grecs leur était plus à charge que celle des Goths. Le vif intérêt qu'ils prenaient aux progrès des Impériaux se ralentit bientôt. Totila faisait allusion à la conduite tenue en Italie par les agens de Justinien, lorsqu'après la prise de Rome, en 546, il fit venir devant lui les sénateurs, et après leur avoir rappelé les bienfaits de Théodoric et d'Amalazonte, les magistratures dont ils avaient été honorés, la part qu'on leur avait donnée au gouverne-

Sixième siècle.

ment, il leur reprocha leur ingratitude, leur inconstance, et même leur folie, puisqu'en trahissant leurs bienfaiteurs, ils s'étaient plongés eux-mêmes dans un déluge de maux. « Dites-moi, s'écriait-il avec véhémence, quel mal vous avaient fait les Goths (1)? et quel bien avez-vous reçu de Justinien? Ces logothètes, comme il les appelle, ces hommes de sang qui dévorent les peuples, n'ont-ils pas vengé les Goths en vous déchirant à coups de fouet, en vous arrachant des mains ces richesses injustes, amassées par vous dans les provinces : vous avez été bien payés de votre perfidie. Au milieu des horreurs de la guerre, votre nouveau maître vous a surchargés d'impôts. Vous avez plus souffert de ses receveurs que de vos ennemis. »

L'empire gothique ayant duré peu de temps en Italie, les écrivains ne nous ont pas transmis les détails de son gouvernement économique. Il est certain que ce peuple avait des lois particulières, et qu'il formait une nation au milieu de la nation italienne ; mais les deux peuples devaient se mêler souvent, soit lors-

(1) Procop., *Got.* I.

Sixième siècle.

que les Goths abandonnaient l'arianisme pour embrasser le culte le plus généralement reçu en Italie, soit lorsqu'ils s'unissaient avec les Italiens par des mariages. Totila, quelque temps après son élection à la couronne, haranguant son armée sur les bords du fleuve Amone, après avoir observé que tous les Goths descendaient du même père, que l'intérêt était égal pour tous, ainsi que le péril, ajoutait (1): *De deux cent mille hommes qui ont commencé cette guerre sous les ordres de Vitigès, nous sommes réduits à dix mille.* Cette incroyable diminution ne saurait être l'effet des hasards de la guerre, ni des vengeances secrètes exercées par les Italiens envers le peuple goth; il faut supposer que la plupart de ceux qui n'étaient pas remarquables par leurs richesses ou par leurs dignités, ennuyés de la guerre, et voulant conserver leurs héritages dans le plus superbe pays de l'univers, profitaient de leur obscurité pour se confondre avec les aborigènes.

Cette diminution du peuple goth fut la cause de sa défaite. En vain les Italiens, s'apercevant

(1) Procop., *Got.* 1.

Sixième siècle.

trop tard de la faute qu'ils avaient faite de favoriser les Grecs, changeaient de conduite ; leurs vœux et leurs efforts secrets ne pouvaient rien en faveur d'une nation presqu'entièrement anéantie.

J'ai parlé précédemment de l'état de dépopulation complète dans lequel se trouvai l'Italie lorsque les habitans de la Germanie envahirent cette contrée. Ces peuples, qui traversaient les Alpes avec la résolution de faire choix d'une nouvelle patrie, conduisaient avec eux leurs femmes, leurs enfans, leurs esclaves, leurs troupeaux, leurs meubles, et généralement tout ce qu'ils possédaient : c'était moins une armée qu'une nation entière qui venait s'adjoindre aux anciens habitans, et sous ce seul point de vue, ces irruptions, loin de pouvoir être considérées comme une nouvelle calamité, tournaient à l'avantage d'un pays extrêmement fertile, et dont les deux tiers des terres étaient en friche faute d'habitans. Les Grecs, au contraire, ne fondèrent aucune colonie en Italie. Leurs soldats, répandus par-tout où l'intérêt de l'empire de Constantinople le demandait, dévastaient les villes et les campagnes, sans laisser des familles en compensation de celles qu'ils détruisaient.

Sixième siècle.

Les restes des Goths, craignant d'être tyrannisés par les vainqueurs, se retiraient en France ou en Germanie; les terres cessaient d'être ensemencées; les eaux des fleuves n'étant plus retenues dans leur lit par les travaux des hommes, couvraient les campagnes et formaient des marécages fétides. Ce fut à cette époque que les marais pontins, autrefois couverts de villes et de villages, et qu'on regardait comme un des plus fertiles pays de l'Italie, tombèrent dans cet état de dégradation où nous les voyons aujourd'hui. Une inscription placée près de la cathédrale de Terracine, et qui est rapportée dans l'ouvrage de *Bolognini*, sur les *paludi pontine*, prouve que Théodoric avait rétabli les ouvrages faits par Auguste et par Trajan, pour donner un écoulement aux eaux de l'Amazeno, de la Cavatella, de l'Aqua pazza, de la Teppia et de Fossa di Cisterna. Mais pendant les guerres qui ruinèrent ses successeurs, ces canaux s'engorgèrent, et les eaux inondant un espace de huit lieues sur deux lieues de large, produisirent ces exhalaisons si dangereuses, qu'on les regarde comme la cause du mauvais air redouté à Rome même, quoique cette

Sixième siècle.

ville en soit éloignée de quatorze à quinze lieues.

Les épidémies qui se succédaient en Italie, augmentaient la désolation publique. Paul Diacre rapporte que l'année qui précéda la mort de Justinien, un phénomène étonnant alarma la péninsule. On vit tout-à-coup sur les murailles et sur les portes des maisons, sur les meubles et même sur les vêtemens, paraître des taches livides; plus on les lavait, plus ces taches devenaient sensibles: c'était, ajoute cet écrivain, l'annonce d'une contagion cruelle qui se déclara l'année suivante. Des charbons enflammés, accompagnés d'une fièvre ardente, précipitaient les hommes dans le tombeau en trois jours. Les précautions de *Narsès* ne purent empêcher le cours de cette peste meurtrière; tout le pays n'était rempli que de morts et de mourans. Les campagnes furent si maltraitées, qu'en 565 il ne restait pas assez d'habitans pour faire la moisson et la vendange. Ce fut à Rome et en Ligurie, que les ravages de la maladie furent les plus affreux. Elle se renferma dans les bornes de l'Italie, sans se communiquer ni en Allemagne, ni en France.

La violence de ce fléau destructeur avait engagé Narsès à traiter moins durement les Goths

échappés au carnage de leur nation. Un assez grand nombre de ces familles proscrites, revinrent dans le pays où reposaient les cendres de leurs pères. On ne les distingua plus du reste de la nation. Ils se livraient à la culture des terres, et à cette vie pastorale et laborieuse si favorable à la population; mais ils appelaient des vengeurs par leurs vœux. Ce fut à cette disposition, qui leur était commune avec les Italiens, qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle les Lombards s'emparèrent de presque toute l'Italie.

Sixième siècle.

CHAPITRE III.

Les Lombards pénètrent en Italie.

A PEINE Justinien était au tombeau, que les pays qu'il avait annexés à son empire s'en séparèrent de nouveau.

Les Lombards, sous la conduite d'Alboin leur roi, se rendent maîtres, en quatre ans, de toute la péninsule, à l'exception de la ville de Rome, du pays connu dans la suite sous le nom d'*Exarchat* de Ravenne, et de quelques villes maritimes de la Calabre et de l'Apu-

Sixième siècle.

lie, qui restèrent annexées à l'empire d'Orient.

Si on en croit Paul Diacre, sur l'histoire de ses compatriotes, les Lombards, comme les autres peuples barbares dont on vit l'Europe inondée, sortaient originairement de la Scandinavie. Après avoir souvent changé de demeure, ils s'étaient fixés dans la Moravie, lorsque Justinien, pour les opposer à d'autres Barbares, leur concéda la Norique et la Pannonie, c'est-à-dire la Hongrie au sud du Danube, avec une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui *l'Autriche* et *la Bavière*. Le nom de *Lombards* leur était donné à cause de leur longue barbe ou de leurs longues javelines. La langue allemande se prête également à ces deux étymologies.

Les Lombards étaient en effet fort curieux de leur barbe. Lorsque Charlemagne, maître de l'Italie, rendit à Grimoad la principauté de Benevent, il voulait qu'il obligeât ses Lombards à se raser, pour ne plus former un contraste avec les autres sujets de l'empire d'Occident. Les Lombards ne purent se résoudre à quitter un ornement qu'ils tenaient de leurs ancêtres; il fallut que Charlemagne se relâchât sur cette condition.

On nous peint les Lombards comme des hommes

hommes presque tous d'une taille avantageuse. Ils se rasaient le derrière de la tête ; ce qui leur restait de cheveux se partageait sur le front, et venait pendre, à droite et à gauche, jusqu'à la hauteur de la bouche. Leurs armes étaient les mêmes que celles des autres peuples de Germanie. Ils étaient vêtus, comme les Anglo-Saxons, d'un habit de toile, court, mais fort ample, chamarré de larges bandes de toutes couleurs. Leur chaussure, qui laissait le pied à découvert, s'attachait par des courroies entrelacées l'une sur l'autre. Leur séjour en Italie leur fit changer quelque chose de leur costume, qui se rapprocha peu à peu de celui qu'ils y trouvèrent en usage.

Sixième siècle.

Paul Diacre, et la plupart des contemporains, rapportent qu'Alboin fut invité par Narsès à passer en Italie, et que ce célèbre eunuque promit de lui faciliter les moyens d'en faire la conquête. La certitude de ce fait a été ébranlée de nos jours par de savans écrivains ; mais les raisons qu'ils allèguent ne paraissent pas assez décisives pour balancer une opinion établie depuis tant de siècles, et adoptée par des critiques tels que Petau et Pagi. Baronius n'en a paru douter que parce qu'il confond Narsès, vainqueur des Goths, avec un autre

Sixième siècle.

général du même nom, qui vécut jusque sous l'empire de Phocas. Muratori balance entre l'un et l'autre sentimens. Je crois devoir rapporter les paroles de l'annaliste italien : « Sophie (1), épouse de Justin second, était une femme orgueilleuse, qui, non contente de commander à son mari, voulait aussi régir les peuples. C'est une ancienne tradition en Italie, que l'ambition de cette princesse favorisa l'invasion des Lombards.

« Narsès, qui gouvernait la péninsule avec sagesse depuis seize ans, avait amassé de grandes richesses qui l'exposaient à l'envie des Italiens. En cette année 567, il est rappelé, pour être remplacé par Longin. Narsès, informé des manœuvres employées par ses ennemis pour le perdre à la cour, sortit de Rome pour se rendre à Naples, mais il ne se mettait pas en devoir de passer en Orient. Les uns prétendent que l'impératrice lui avait envoyé une quenouille et un fuseau, en lui mandant que la place d'un eunuque était de veiller sur les ouvrages des femmes, et non de commander aux hommes. D'autres pensent que ces paroles, échappées

(1) Murator., *Ann. tom. III, pag.* 476.

seulement à l'impératrice, lui avaient été rapportées malignement. On prétend qu'il répondit qu'il filait une fusée que l'empereur ne pourrait jamais démêler, et qu'il fit proposer secrètement au roi des Lombards, Alboin, de quitter le misérable pays de la Pannonie, pour s'établir dans les riches et fertiles contrées de l'Italie.

Sixième siècle.

« Anastase, le bibliothécaire, parle aussi des plaintes faites par le sénat romain contre l'administration de Narsès, de son voyage à Naples, de sa correspondance avec le roi des Lombards; il ajoute que le pape Jean III s'étant rendu à Naples pour engager Narsès à revenir à Rome, ce patrice répondit : Quel mal ai-je fait aux Romais? dites-le-moi. Mon intention est de me rendre à la cour pour me justifier. Le pape fit tant d'instances, que Narsès revint à Rome, où, peu de temps après, il termina sa carrière à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. »

Sixième siècle.

CHAPITRE IV.

Mort du patrice Narsès.

Il est certain que Narsès était tombé dans la disgrace de l'empereur Justin II, mais il n'est pas également prouvé qu'il eût porté son ressentiment jusqu'à faire venir les Lombards en Italie. Ceux qui regardent cette trahison comme une fable imaginée par les Italiens, mécontens du gouvernement de Constantinople, observent que les Lombards qui avaient secouru Narsès contre les Goths, connaissaient assez le pays, sans qu'il fût besoin qu'on leur parlât de sa fertilité et de son beau climat. La conduite d'Odoard et de Théodoric traçait la leur. La peste qui venait de dévaster l'Italie, et la perspective de la mort prochaine de Narsès, alors âgé de près de cent ans, suffisaient pour engager Alboin à tenter la conquête de ce beau pays.

Ces réflexions ont quelque poids, mais Alboin pouvait être bien aise de n'avoir pas à combattre Narsès, fameux par tant de victoires, et Narsès ne cherchait pas seulement sa sûreté;

il voulait se venger, et ne pouvait porter à l'empereur un coup plus sensible que de livrer l'Italie à un roi en état de s'y maintenir. Sixième siècle.

Je crois donc devoir suivre la narration de Paul Diacre (1). Les courtisans, jaloux de Narsès, avaient persuadé à l'empereur que la guerre des Goths étant terminée, il fallait licencier une partie de l'armée, et faire venir dans le trésor impérial les subsides levés en Italie, dont Narsès se composait la fortune la plus prodigieuse. Ils pratiquèrent des intelligences avec quelques principaux habitans de Rome que le patrice pouvait avoir mécontentés.

Narsès faisait sa résidence ordinaire dans Rome. Le sénat, accoutumé depuis long-temps à l'absence des monarques, pouvait être jaloux d'un gouverneur dont l'autorité ne différait guères de celle de l'empereur. Peut-être aussi que les embarras, inséparables d'une guerre très-longue et très-difficile, n'avaient pas permis qu'à son âge il fût toujours attentif à la conduite de ceux auxquels il confiait son pouvoir. Les sénateurs écrivirent à Justin, pour se plaindre de la tyrannie sous laquelle, disaient-ils, Narsès

(1) Paul Diacre, *Hist. des Lombards*, t. III.

Sixième siècle.

les tenait opprimés ; ils ajoutaient qu'au lieu de les rendre libres, on les avait asservis à la domination d'un eunuque ; qu'ils avaient été plus heureux sous l'empire des Goths, et que si justice ne leur était pas rendue, le désespoir les forcerait de chercher à se donner un autre prince.

Ces calomnies, appuyées par l'impératrice, trouvèrent crédit dans l'esprit du faible Justin ; mais craignant de révolter un général assez puissant pour désobéir, il se contenta de lui ordonner de se rendre à Constantinople. Narsès répondit qu'il était prêt à faire le voyage, malgré le mauvais état de sa santé ; il ajoutait qu'il était parfaitement informé des plaintes envoyées contre lui, et que, quoique sa conduite et ses travaux dussent l'élever au-dessus du soupçon, il s'honorait de rendre compte de ses actions.

Cette lettre fut interprétée comme un refus formel d'obéir, et l'impératrice se chargeant d'humilier un homme qui méritait les plus grands égards, lui envoya une quenouille avec un fuseau, en lui mandant : Revenez incessamment à Constantinople ; je vous donne la surintendance des ouvrages de mes femmes, c'est la place qui vous convient ; il faut être homme

pour manier les armes et commander aux hommes. A la lecture de ce billet, Narsès lançant sur le courrier des regards de feu : Va dire à ta maîtresse que je lui file une fusée qu'elle ne pourra jamais démêler. Sixième siècle.

Cet homme célèbre, après avoir, par une administration sage et ferme, réparé en partie les maux que la guerre avait faits à l'Italie, relevé les fortifications des places démantelées par Totila, remis un peu d'ordre dans les finances, rendu la justice au peuple avec impartialité, mourut du chagrin que lui donnait l'ingratitude de ceux dont il avait cherché à faire le bonheur. On ne sait dans quel endroit il mourut. Grégoire de Tours pense que ce fut à Constantinople. Il rapporte que ce patrice avait caché ses trésors dans une citerne, et qu'on les découvrit sous l'empire de Tibère, successeur de Justin. Ce fut après sa mort que les Lombards descendirent en Italie.

Sixième siècle.

CHAPITRE V.

Abolition des formes extérieures de la république romaine. — Naissance de l'exarchat de Ravenne sous l'exarque Longin.

De cette époque date la suppression des formes extérieures de la république romaine. Justinien avait aboli le consulat en 541. Les fonctions des consuls se réduisaient alors à se donner en spectacle plusieurs fois l'année, par une marche pompeuse, dans laquelle ils jetaient de l'argent au peuple. On a déja observé que, depuis le partage de l'empire, un des deux consuls était nommé en Orient, l'autre en Occident.

Depuis long-temps ce souverain magistrat n'était plus régulièrement nommé en Italie. Flavius Basilius fut le dernier particulier qui remplit cette dignité à Constantinople. Cependant les empereurs continuaient à prendre quelquefois le titre de *consuls romains*, comme on le voit par leurs médailles ; mais ces consulats ne sont pas connus dans la chronologie. L'année 542 fut intitulée dans les fastes et dans les

lois impériales, la première année après le consulat de Flavius Bazilius : on continua de dater ainsi jusqu'à l'an 587. Alors on employa, pour caractère chronologique, l'année du règne de l'empereur et celle de l'indiction romaine. Sixième siècle.

Vers l'an 580, on commençait à se servir en Italie, des années de Jésus-Christ, ce qui fut appelé *l'ère vulgaire*. L'Europe entière adopta bientôt cette méthode.

Le patrice Longin, successeur de Narsès en 567, fixa sa résidence à Ravenne, et prit le nom d'exarque, qu'on donnait aux évêques des grands siéges. C'est un composé de deux mots grecs, qui désignent celui qui commande à plusieurs provinces. Il règne beaucoup d'incertitude parmi les écrivains du moyen âge, sur l'intensité des pouvoirs confiés à cette magistrature inconnue jusqu'alors. Muratori fixe les idées à ce sujet, en observant que les gouverneurs généraux des provinces romaines, décorés de la dignité de patrices, exerçaient tous les droits de la souveraineté, levaient des troupes, imposaient des tributs, et jugeaient sans appel. Ces emplois ressemblaient à ceux qu'exercent les pachas dans l'empire ottoman. On verra dans la suite le titre de patrice porter avec lui

Sixième siècle.

la souveraineté de l'Italie impériale aux rois de France de la seconde dynastie.

Longin commença son administration par supprimer, en Italie, les magistratures qui retraçaient les formes de l'ancien gouvernement romain. A la place des consulaires, des présidens, des préfets, des vicaires de l'empire, des préteurs, qui sous ces différens noms gouvernaient les villes et les provinces au nom du sénat romain, des ducs (*duces*) furent établis pour commander en chef les troupes et régir les finances. Des comtes (*comites*) rendirent la justice avec leurs assesseurs; les commandans particuliers des légions furent les maîtres de la milice, et leurs questeurs eurent le nom de cartulaires.

Ce changement, qui ne pouvait que déplaire aux Romains, fut peut-être l'origine secrète de la grandeur des papes. L'apparence du gouvernement municipal subsistait dans cette ancienne capitale si déchue. On verra, dans la suite, que les sentimens républicains n'y furent jamais éteints. Les exarques de Ravenne envoyaient leurs ordres au duc ou préfet de Rome, et aux sénateurs, qu'on appelait toujours *pères conscripts*. Les Romains se souvenant de leur antique gloire, se révoltaient contre un assujet-

tissement qui leur paraissait injurieux. Ils voulaient être libres, mais leur faiblesse rendait leurs efforts inutiles. Le crédit des papes augmentait au sein de la désolation de la ville; ils en étaient souvent les consolateurs et les pères. Sixième siècle.

Les papes étaient alors généralement reconnus en qualité de patriarches d'Occident; ils soutenaient cette dignité par des possessions immenses. L'église romaine avait des patrimoines dans les Alpes cottiennes, dans l'exarchat de Ravenne, dans le duché de Benevent, à Salerne, à Nole, à Naples, dans plusieurs villes de la Campanie, dans l'Apulie, dans la Lucanie, dans la Calabre, et jusque dans l'île de Corse. Les empereurs de Constantinople ménageaient ces pontifes, dont la puissance d'opinion influait sur l'esprit des peuples. Dès-lors ils pouvaient prévoir quelle serait un jour la puissance de leurs successeurs dans un temps d'anarchie, et jusqu'à quel point il serait en leur pouvoir de profiter de la faiblesse de l'empire.

La Thrace commençait à porter le nom de Romanie : les habitans de cette contrée, qui enveloppait Constantinople, s'appelaient *Romains*. Ainsi les Francs, sortis de la Germanie,

Sixième siècle.

avaient donné à la Gaule le nom de *France*. Les habitans de Rome n'étaient regardés à Constantinople que comme un mélange de Goths, d'Hérules, de Huns, de Turcilinges. La langue romaine commençait à se corrompre dans cette capitale; les usages germaniques y prenaient insensiblement la place des coutumes romaines. La confusion augmenta avec l'invasion des Lombards dans ce pays. Dès-lors il n'est presque plus question du peuple romain dans l'histoire, on ne parle des habitans de Rome, comme de ceux des autres cités de la péninsule, que sous le nom d'*Italiens*.

CHAPITRE VI.

Usages, Habillemens, Bains, Repas des anciens Romains. — Etat des personnes. — Revenu des villes.

Les Romains se servaient d'habits longs; la tunique était le vêtement que l'un et l'autre sexe portait immédiatement sur la peau; elle était de laine, et ne fut de lin que sous les empereurs. On peut se la représenter comme un

sac ouvert, pour laisser passer la tête et les bras; celles des femmes seules avaient des manches. Une ceinture assujettissait la tunique et servait à la relever lorsqu'on avait quelque chose à faire. Les Grecs ne portaient sur la tunique qu'un simple manteau; les Romains portaient une robe qu'ils nommaient *toge;* elle était assez semblable à celle que les magistrats portaient en France, au palais, avant la révolution. La toge était différente, suivant les conditions. Les tribuns du peuple étaient les seuls magistrats que leur toge ne distinguât pas : cet habillement était ordinairement de couleur blanche.

Sixième siècle.

Les patriciens et les chevaliers portaient sous la toge une espèce de veste ornée de deux bandes de pourpre, appliquées sur les bords en forme de galon, de sorte que quand la veste était fermée, les deux bandes se joignaient et semblaient n'en faire qu'une. Si les bandes étaient larges, le vêtement s'appelait laticlave, *tunicâ laticlavia;* si elles étaient étroites, la veste prenait le nom d'angusticlave, *tunica angusticlavia.* Les sénateurs portaient le laticlave, et les chevaliers l'angusticlave. Isidore de Séville nous apprend dans ses livres *des Origines*, que sous la république, les fils des sénateurs n'étaient

Sixième siècle.

honorés du laticlave qu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Les sénateurs portaient une toge ornée de grandes fleurs de pourpre, appelée *toga purpurea*. Les généraux étaient vêtus, le jour de leur triomphe, d'une toge semée de grandes palmes de pourpre, enrichies d'or, *toga palmata*. Cette robe fut dans la suite affectée aux empereurs.

On appelait *toge prétexte*, une robe blanche, bordée de pourpre, dont les magistrats, les prêtres, les augures se servaient dans les cérémonies publiques. Les enfans des sénateurs étaient habillés, jusqu'à l'âge de douze ans, d'une veste à manches, nommée *plicata chlamys*. A cet âge, ils portaient la robe prétexte, qu'ils quittaient à dix-sept ans, lorsqu'ils prenaient la robe virile. On observe que le préteur se dépouillait de la prétexte lorsqu'il prononçait une sentence. Les individus qui briguaient les charges dans les comices, avaient soin de faire laver leurs toges, afin qu'elles parussent d'une blancheur éclatante; ce qui leur procurait le nom de candidats. *Candidati à toga candida.*

Les femmes portaient sur leur tunique un habillement en forme de rochet, et sur ce ro-

chet, une stole. C'était une robe longue, très-ample, rayée de diverses couleurs, avec une queue traînante. La stole était garnie d'un tissu très-large, d'or ou de pourpre; une large ceinture, ornée d'or ou de pierreries, *zona*, en assujettissait les plis. Sixième siècle.

Lorsque le luxe eut augmenté à Rome, on prodigua les riches métaux pour orner les tuniques. Elles s'échancrèrent de manière que les femmes laissaient voir leur gorge et leurs épaules; souvent même, au rapport d'*Elien*, les manches ne furent plus cousues; on les attachait avec des agrafes d'or ou d'argent, de telle sorte qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tombait négligemment sur la partie supérieure du bras droit. Le luxe ajouta dessus la stole un manteau ou mante à longue queue, qu'on appelait *simarre*. Elle s'attachait avec une agrafe plus ou moins riche, sur l'épaule droite, afin de laisser plus de liberté au bras. Cette simarre portant en plein sur l'autre épaule, formait, en descendant, un grand nombre de plis qui donnaient beaucoup de grace à cet habillement.

Ce qu'on appelait *lacerne*, était un manteau pour le mauvais temps, qui se mettait

Sixième siècle.

par dessus la toge ; il s'attachait par devant, avec une boucle : on y joignait un capuchon, *cucullus*. Jusqu'au temps de Cicéron, ces sortes de manteaux n'avaient été qu'à l'usage du peuple ; leur commodité les fit adopter par tout le monde, d'abord à la campagne, ensuite à la ville ; les femmes même s'en servaient lorsqu'elles sortaient le soir. On observait, lorsqu'on passait devant l'empereur, de quitter ce manteau par respect.

La sinthèse était un autre manteau que les Romains ne prenaient que pour manger, comme un habillement plus commode à table, couché sur des lits. Martial nous apprend que, de son temps, quelques particuliers portaient le luxe jusqu'à changer plusieurs fois de sinthèse pendant un repas. La couleur de ce manteau était ordinairement blanche, mais jamais noire, même dans les repas donnés aux funérailles.

L'habit militaire était une tunique juste au corps, qui descendait jusqu'au milieu des cuisses, et par dessus laquelle s'endossait la cuirasse. Sous cet habit, les Romains mettaient des chausses nommées *campestres*, qui leur tenaient lieu de culottes ; ils n'en portaient pas avec des habits longs. Le *paludamentum* était le

le manteau de guerre des officiers ; il ressemblait à celui que les Grecs nommaient *clamyde*. On l'attachait par-dessus la cuirasse, avec une boucle sur l'épaule droite ; de sorte que ce côté était découvert, afin que le mouvement du bras fût libre. Au lieu du *paludamentum*, les soldats couvraient leur cuirasse d'une casaque ou saye, nommée *sagum*. Sixième siècle.

On connaissait à Rome deux sortes de chaussures : la première était une semelle qui s'attachait à la jambe avec des courroies, et laissait le pied à découvert ; l'autre couvrait tout le pied et une partie de la jambe, comme nos bottines ; elle s'attachait avec un ruban dont on entourait plusieurs fois la jambe. Les souliers étaient ordinairement de cuir préparé comme les nôtres. On en fit, dans la suite, de toutes les matières propres à rendre la chaussure plus souple ; le dessus fut orné de broderies d'or. Le noir pour les souliers des hommes, le blanc pour les souliers des femmes, furent d'abord les seules couleurs décentes. Les courtisanes affectaient de porter des chaussures rouges ; cette couleur fut réservée dans la suite à la famille impériale. Quant à la coiffure, elle fut sujette à tous les caprices de la mode.

Sixième siècle.

Les bains fréquens étaient un besoin pour les Romains, jusqu'au temps où l'usage du linge devint ordinaire. Il ne fut cependant construit à Rome des bains publics que vers les guerres civiles qui détruisirent les institutions républicaines. L'usage de se baigner dégénéra bientôt en abus. On vint aux bains par oisiveté; les poëtes qui cherchaient des approbateurs, venaient y réciter leurs vers. L'usage ne permettait pas de se montrer aux bains publics lorsqu'on était en deuil.

Les bains des Romains étaient une suite de grands édifices qui communiquaient les uns aux autres : on trouvait réunis dans un même lieu, des salles d'exercices, des bibliothèques, des amphithéâtres, des jardins et des salles de festins; des portiques superbes ornés de colonnes, formaient l'entrée de ces vastes monumens.

La grandeur de nos temples peut nous fournir l'idée de ces édifices. La première salle, appelée *la poditaire*, était celle où l'on se déshabillait; et on se couvrait d'une serviette qui servait de ceinture; de là on passait dans une autre salle nommée *onctuaire*, où l'on était frotté d'une huile préparée pour prêter aux articulations plus de flexibilité; on se rendait ensuite

aux salles d'exercices où on se mettait en sueur en jouant à la paume ou au ballon. On ne cherchait point alors à se rafraîchir, mais on entrait dans l'étuve sèche ou humide. L'étuve sèche était un vaste local, échauffé par des tuyaux de chaleur; l'étuve humide était échauffée par de l'eau réduite en vapeurs : au milieu de l'étuve sèche était une bouche de chaleur sous laquelle se rendait la flamme des fourneaux; elle était fermée par un vaste couvercle en forme de bouclier. Voulait-on augmenter la chaleur, on enlevait le bouclier. Sixième siècle.

Dans l'une et l'autre étuves la sueur sortait abondamment du corps, sous la forme d'une crasse épaisse qu'on frottait avec un instrument appelé *strigil*, d'où est venu le mot *étrille*; de l'étuve on passait dans les bains chauds. C'était un édifice immense, autour duquel se trouvaient plusieurs milliers de petites cellules, décorées de baignoires de forme agréable, de granit, de marbre ou de porphyre. Au sortir de ces bains, les uns se jetaient dans des bains froids, d'autres se promenaient dans des salles médiocrement chauffées, jusqu'à ce qu'on fût entièrement séché. Voulait-on prendre le plaisir de nager dans l'eau chaude ou froide, des immenses bassins étaient des-

Sixième siècle.

tinés à cet usage ; on était ensuite parfumé d'essences ; enfin on revenait dans la salle où on avait déposé ses vêtemens ; on se rendait, à son gré, dans des salles de gymnases, dans des bibliothèques, sous des allées d'arbres, ou dans des salles de festins.

Dans ces lieux enchantés, les Romains passaient une partie de leurs journées à recevoir les sensations les plus délicieuses.

Les premiers bains publics à Rome, furent ordonnés par Agrippa : le panthéon qu'il fit réparer n'en était que le vestibule. Néron rendit ces bains plus immenses encore, il employa pendant neuf ans dix mille hommes à les construire. Ce fut à leur consécration qu'il institua des jeux gymniques, dans lesquels il remporta la palme de la musique que personne n'osa lui disputer.

Sous le règne de Titus, le Vésuve vomit ses laves enflammées, engloutit Herculanum. Cet événement avait produit à Rome un sentiment de terreur si profond, que cet empereur, pour entraîner le peuple vers d'autres idées, crut devoir construire des thermes plus magnifiques que ceux qui existaient, et dans lesquels il donna les spectacles les plus étonnans. Domitien acheva les bains de Titus.

Sixième siècle.

Caracalla fit construire des thermes qui surpassaient encore en magnificence les précédens : c'est dans ces bains qu'on a trouvé l'Hercule Farnèse.

Enfin Dioclétien fit achever des bains sur lesquels on a plus de détails que sur les autres. Dix mille chrétiens furent employés à cette construction pendant sept ans. On comptait autour des étuves trois mille cellules propres à baigner, chacune, plusieurs personnes. Dans ces bains, on a trouvé une foule immense de bustes de philosophes, et de statues qui en ornaient la bibliothèque. Constantin construisit, dans le cinquième quartier de Rome, un monument de bains, dont les jardins de Bentivoglio occupent aujourd'hui la place. On estime que les bains de Dioclétien pouvaient chaque jour fournir le bain et l'étuve à plus de cent trente mille romains, et qu'on y chauffait, en peu de temps, cent cinquante mille pieds cubes d'eau.

Il est aisé de concevoir combien les Romains durent prendre de passion pour des monumens dans lesquels ils trouvaient réunies toutes les sensations qui donnent le plus vif sentiment de l'existence ; sensations qui multiplient la vie, la conservent, et même la prolongent.

Sixième siècle.

Le repas de cérémonie des Romains était le souper. La coutume de manger couché sur un lit, s'introduisit vers le dernier siècle de la république. La table était carrée, le bois en était quelquefois incrusté d'or ou d'argent: on ne se servait pas de nappe, un des côtés de la table restait libre pour le service, et le long des trois autres on rangeait trois lits, ce qui fit nommer *triclinium* et la table et la salle à manger. Chaque lit pouvait contenir trois ou quatre convives, rarement davantage. Avant de s'y coucher, on quittait ses souliers, ou même on se lavait les pieds, pour ne pas salir les étoffes précieuses dont les lits étaient couverts. Les jeunes gens qui n'avaient pas encore pris la robe virile, étaient assis sur le bord du lit auprès de leurs plus proches parens. On se rendait au triclinium avec un vêtement particulier, qui ne servait que pour les repas. Il n'eût pas été décent de s'y montrer avec tout autre habit. La place la plus distinguée était la première du lit du milieu; les personnes auxquelles on devait le moins d'égards occupaient le lit à gauche; tels étaient ceux que les Romains nommaient *ombres*, parce qu'ils venaient sous les auspices des conviés qui présentaient leur compagnie.

Après avoir distribué des coupes aux convives et fait des libations en l'honneur des dieux, on apportait le service, qui commençait ordinairement par des œufs frais, et finissait par des fruits. De là vint l'expression proverbiale, à Rome : *ab ovo usquè ad mala*, pour dire, du commencement à la fin d'une chose. Après le repas on faisait encore des libations aux dieux pour la prospérité de l'hôte qui venait de donner le festin. Sixième siècle.

Les Romains ne distinguèrent long-temps, dans la journée, que le matin, le midi et le soir; ils n'eurent des cadrans solaires que cinq cents ans après la fondation de Rome. On comptait douze heures au jour et douze à la nuit; les six premières, depuis le lever du soleil jusqu'à midi; les six dernières, depuis midi jusqu'à la nuit. Ces heures étaient, comme les jours, plus longues en été, plus courtes en hiver. La matinée était consacrée aux affaires. On dînait à midi, c'était un léger repas, après lequel on faisait communément la méridienne; on allait aux bains à huit heures du soir; on soupait entre neuf et dix. Dans le temps des grands spectacles, on faisait combattre, le matin, des hommes contre des bêtes féroces, et

Sixième siècle.

après dîner on assistait à des combats de gladiateurs; le soir on allait au théâtre.

Nous prenons ici le mot peuple suivant la distinction de Justinien (1), lorsqu'il dit : « Tous les citoyens, même les patriciens et les sénateurs, sont compris sous le nom de peuple. »

On divisait tous les peuples d'Italie en hommes libres et en esclaves; les esclaves étaient de deux conditions différentes. Les uns demeuraient dans la maison de leur maître, à la ville ou à la campagne; les autres avaient une habitation particulière sur les terres dont ils avaient la charge de l'exploitation, en payant une redevance convenue, en denrées ou bestiaux, en étoffes ou en deniers.

Les hommes libres se divisaient en patriciens, en bourgeois et en artisans. Le sénat de chaque cité particulière gouvernait le district sous la direction de l'empereur, et rendait la justice. Les patriciens composaient ce sénat. Le second ordre des citoyens se partageait

(1) *Appellatione populi universâ cives significantur connumeratis etiam patriciis et senatoribus.* Instit. lib. 1, tit. 11, par. 4.

en deux classes. On appelait *curiales* ceux qui avaient voix active et passive dans la distribution des emplois municipaux, et les citoyens q u n'avaient pas le droit d'entrer dans ces assemblées, bien qu'ils possédassent des fonds en toute propriété, portaient simplement le nom de *possesseurs*. Sixième siècle.

Quelques lois impériales (1) donnaient à ces curiales le nom de *sénat inférieur;* ils étaient tenus de faire le recouvrement des impositions et d'en payer le montant à jour nommé, moyennant une remise accordée pour les frais et les non-valeurs ; ils levaient les hommes dus par la cité dans les recrues des troupes impériales, et réglaient toutes les affaires pénibles du district.

La condition de ces curiales devint si fâcheuse dans le cinquième siècle, que les plus accrédités sollicitaient comme une grace d'être inscrits sur le vote des simples possesseurs.

Chaque art ou métier formait un collége particulier. Ces colléges étaient appelés *collegia opificum.* C'étaient la plupart des affranchis. Ces colléges s'assemblaient pour régler leur

(1) Théod., *lib. xi.*

Sixième siècle.

police particulière. Ils mettaient même sur leurs membres, quelques taxes légères pour couvrir les frais de la communauté.

Chaque cité avait ses revenus particuliers. Ils provenaient de deux sources. La première était le produit des octrois accordés par les empereurs, pour mettre les villes en état de subvenir aux dépenses communes : nous avons plusieurs lois impériales touchant ces octrois, entr'autres une d'Arcadius et d'Honorius, déclarant que ceux qui voudront se pourvoir contre ces taxes ne seraient pas écoutés en justice. La seconde loi consistait dans les biens communaux. Les Lettres de Pline à Trajan, le Code (1), et d'autres monumens de l'antiquité romaine font foi que les cités acquéraient et possédaient des biens fonds dont le revenu s'employait à faire de nouvelles acquisitions, à construire des bâtimens publics, ou à donner des spectacles.

(1) *Lib. IX, titul.* 69.

Sixième siècle.

CHAPITRE VII.

Alboin fonde le royaume des Lombards.

Alboin, résolu de s'emparer de l'Italie, avait fait part de son dessein à tous les peuples de la Germanie. Trente mille Saxons se rendirent dans la Pannonie avec leurs femmes et leurs enfans. Bientôt des corps nombreux de Sarmates, de Gépides, d'Hérules et même de Bavarois, se joignirent à eux. Alboin, avant de faire ses dernières dispositions, céda, par un traité, toute la Pannonie aux Abares, à condition qu'ils la rendraient, si les Lombards ne réussissaient pas dans leur expédition d'Italie. Tous ses sujets, après avoir abandonné leurs demeures et placé sur des chariots leurs femmes, leurs enfans, leurs vieillards et leurs bagages, n'attendaient que l'ordre du départ. Il fut donné le 2 avril 568. Cette multitude immense, arrivée aux pieds des Alpes Juliennes, trouve les passages ouverts. Alboin, du haut d'une montagne, qui fut depuis appelée *Mont-Royal*, contemple avec joie ces campagnes riantes et fertiles dont il va se rendre maître.

Sixième siècle.

La ville appelée *Forum Julii*, aujourd'hui Civita di Friuli, bâtie par Jules César, fut la première dont il s'empara. Les Lombards ne trouvèrent aucune résistance dans les places voisines. Les habitans se sauvèrent dans les lagunes de Venise, comme ils avaient fait aux approches d'Attila. Le patriarche d'Aquilée se retira dans l'île de Grado avec le trésor de son église. Alboin se rendit maître en peu de temps de Trente, de Vicence, de Vérone, de Brescia, de Bergame et de toute la Vénétie, qui s'étendait jusqu'à l'Adda; Mantoue, Padoue et Crémone, où Longin avait placé de fortes garnisons, furent les seules places qui se mirent en défense. Ces trois villes ne se rendirent que trente ans après au roi Agiluphe.

Alboin établit alors le duché de Frioul, dont il donna le gouvernement à son neveu Grasulphe. Les Lombards poursuivant leurs conquêtes, s'emparèrent de Lodi, de Come et des autres places de la Ligurie jusqu'aux Alpes Cottiennes. Presque tous les riches habitans avaient pris la fuite; les uns s'étaient retirés à Gênes, d'autres dans l'île de Comacine, sur le lac de Come, un grand nombre dans les îles d'un autre lac que le débordement des rivières avait formé depuis peu entre Crémone et Lodi. Ces fugi-

tifs y fondèrent la ville de Crême, qui n'est plus dans une île, parce que le lac qui l'entourait se dessécha dans la suite, comme se desséchera un jour le lac de Mantoue. Milan ouvrit ses portes au mois de septembre 569. Sixième siècle.

Les Lombards possédaient la Ligurie entière, à l'exception de Pavie et des places maritimes. Pavie était forte par ses remparts et par le Tesin qui baigne ses murs. Elle arrêta, durant trois ans, le torrent qui se débordait sur l'Italie. Alboin, repoussé devant cette ville, prit le parti de la réduire par famine; et pour ne pas perdre un temps précieux au siége d'une seule ville, ayant passé le Pô avec une partie de son armée, il se rendit maître de l'Emilie jusqu'à Bologne. Tortone, Plaisance, Parme, Modène et Reggio n'osèrent lui résister. Il réduisit sous son obéissance la Toscane et l'Ombrie. Spolette, capitale de cette dernière province, ruinée par les Goths, rétablie par Narsès, devint le siége d'un duché. Son district s'étendait dans toute l'Ombrie, et reçut dans la suite de nouveaux accroissemens.

Les Lombards, qui n'avaient pas de marine, n'osèrent assiéger Ravenne; elle resta à l'exarque Longin avec la Flaminie. Rome se défendit autant par son adresse que par sa masse. Les

Sixième siècle.

Lombards s'avancèrent plusieurs fois jusqu'aux portes de cette capitale, mais ils n'y entrèrent pas.

Alboin abandonnant Rome en 571, pénétra dans le Samnium jusque dans la Campanie. Un de ses capitaines s'était déja établi dans Benevent avec un corps de Lombards. Le duché de Benevent fut alors fondé. Il devint dans la suite plus considérable que ceux de Spolette et de Frioul, par la puissance de ses ducs qui prirent le titre de princes après la destruction du royaume de Lombardie. Le duché de Frioul servait de barrière contre les peuples de Germanie; celui de Spolette, placé au centre de l'Italie, arrêtait les entreprises des garnisons de Rome et de Ravenne; Benevent devait servir de place d'armes aux Lombards, pour achever la conquête de l'Italie méridionale.

En effet, un siècle après l'établissement de ce duché, il s'étendait d'une mer à l'autre, depuis l'embouchure du Liris, appelé aujourd'hui le *Garigliano*, jusqu'au fleuve Aterno, dans le golfe Adriatique. Tout le pays, jusqu'à Cosenza, d'un côté, et de l'autre jusqu'à Ottrante, dépendit du duché de Benevent, à l'exception de Naples, de Cumes, d'Amalsi et Surrento, qui demeurèrent au pouvoir des Grecs. Ils se main-

tinrent dans les deux extrémités méridionales, depuis Cosenza jusqu'au détroit de Messine, ce qui commença à porter dès-lors le nom de *Calabre ultérieure ;* et depuis Ottrante, jusqu'à la pointe nommée le *promontoire de Salente.* Sixième siècle.

On appelait le duché de Benevent *la seconde Lombardie.* La première s'étendait des Alpes aux environs du Pô. Les différens peuples qui avaient accompagné Alboin, donnèrent leurs noms aux cantons qu'ils habitèrent en Italie. Ces noms subsistaient au temps de Paul Diacre; on en trouve encore aujourd'hui quelques vestiges dans le duché de Milan. Les Lombards qui professaient la religion chrétienne, n'étaient pas odieux aux Italiens ; ils en adoptèrent aisément les mœurs et la politesse. Les contemporains ne nous disent pas si, à l'exemple des Huns et des Goths, ils dépouillèrent les anciens habitans d'une partie de leurs possessions, et quel fut le mode du partage ; mais il est constant que la barrière qu'ils établirent entr'eux et le peuple subjugué, fut l'origine de la vassalité et de la noblesse qui s'établit bientôt d'un bout de l'Europe à l'autre.

Il n'est pas inutile d'observer qu'à l'occasion des conquêtes des Lombards, le nom de *Calabre* passa d'une province à une autre. L'ancienne

Sixième siècle.

Calabre commençait aux montagnes qui bornent l'Apulie au Sud, et se renfermant dans la presqu'île où se trouvent les villes de Brendisi, de Tarento, d'Ottranto, d'Ugento, de Lecce, se terminait à la pointe méridionale. Ce pays perdit son nom. Il passa de l'autre côté du golfe de Tarente à la contrée nommée auparavant *Brutium*, qui se divisa en deux provinces nommées *Calabre citérieure* et *Calabre ultérieure*. Camillo Peregrini, qui écrivait au milieu du dix-septième siècle, donna, le premier, la raison de ce changement. Les Lombards, observe cet écrivain judicieux, s'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'Italie, il ne restait plus aux Grecs et dans le midi de la péninsule, que les places maritimes de la Campanie, le Brutium, l'ancienne Calabre et la Sicile. Ils firent de ces pays deux départemens qu'ils nommèrent *Thèmes*, suivant le langage alors reçu à Constantinople. L'un de ces Thèmes comprenait la Sicile, l'autre tout ce que l'empire possédait encore dans la partie méridionale de l'Italie; et comme la Calabre en faisait la principale partie, à cause des villes célèbres de Brendisi, de Tarento d'Ottranto : ce gouvernement fut nommé le *Thème* de Calabre, dans lequel était compris le Brutium. Dans la suite, les

les Grecs ayant perdu l'ancienne Calabre jusqu'à Ottranto, le nom resta au seul Brutium, dont une grande partie continuait d'être soumise à l'empire de Constantinople. La pointe de l'ancienne Calabre ne méritant plus le nom de *Province*, elle prit celui de *Terre d'Ottrante*, qu'elle porte aujourd'hui.

Sixième siècle.

CHAPITRE VIII.

Mort d'Alboin, roi des Lombards.

La ville de Pavie se rendit aux Lombards en 572: Alboin la choisit pour la capitale de ses états, et prit alors le titre de *roi d'Italie*. On pense qu'il mourut au mois de mars de l'année suivante. Sigonius (1) rapporte qu'à Vérone, au mois de mars, dans un festin qu'il donnait à ses principaux capitaines, échauffé par le vin, il se fit apporter le crâne de Cunimond, roi des Gépides, qu'il avait tué dans un combat, et dont il avait épousé la fille Rosemonde. Ce crâne, enchassé dans de l'or, existait encore vers le

(1) Sigon, *de Regn. Ital. Lib.* 1.

Sixième siècle.

temps de Paul Diacre, qui le vit dans le trésor de Pavie. Après avoir bu dans ce crâne, il le présenta à la reine Rosemonde, en l'invitant à boire, disait-il, avec son père. La reine, indignée de cette barbarie, résolut de s'en venger, et communiqua son dessein à Elmigise, écuyer du roi. Elmigise lui conseilla d'en confier l'exécution à Péridée, renommé entre les Lombards par sa grande force. Péridée se refusant à ce meurtre, la reine, déterminée à tout entreprendre pour réussir, engagea une de ses femmes qui avait un commerce de galanterie avec Péridée, de lui laisser prendre sa place. Trompé par cet artifice, il n'eut pas plutôt satisfait sa passion, que la reine se faisant connaître : « Choisis maintenant, lui dit-elle, entre tuer et mourir; si tu laisses Alboin échapper à ma vengeance, tu n'échapperas pas à la sienne ».

Dès le lendemain, Alboin s'étant jeté sur son lit pour prendre quelque repos pendant la chaleur du jour, Rosemonde écarte les esclaves, enlève les armes de son mari, à l'exception de son épée qu'elle attache de manière à ce qu'il ne puisse s'en servir, et introduit Péridée. Alboin, réveillé par le premier coup qu'il reçoit, court à son épée, et ne pouvant la tirer du fourreau, il se saisit d'une chaise avec laquelle

il se défend long-temps ; mais enfin plusieurs blessures le font tomber mort.

Sixième siècle.

Pendant que les chefs des Lombards s'assemblaient pour donner un successeur à Alboin, Rosemonde avait épousé Elmigise, et faisait ses efforts pour le placer sur le trône. Les Lombards, regardant cette intrigue comme une preuve que l'un et l'autre époux étaient coupables de la mort du dernier roi, prenaient secrètement des mesures pour les arrêter. Informés du péril qu'ils couraient, ils eurent le temps de prendre la fuite, emmenant avec eux Péridée, et emportant tous les trésors d'Alboin. Rosemonde et Elmigise se retirèrent d'abord à Gênes. Ils proposèrent à l'exarque Longin de leur donner un asile dans Ravenne.

L'exarque, délivré de la continuelle inquiétude que lui avait donnée Alboin, s'empressa d'autant plus d'accueillir la reine des Lombards, que cet événement, en semant la division parmi les chefs de cette nation, pouvait augmenter l'influence des Grecs en Italie. Il envoya un vaisseau dans lequel la reine s'embarqua avec son nouvel époux.

Cette princesse était aussi belle que perfide. Longin lui propose de l'épouser dès qu'elle se sera défaite d'Elmigise : il la flatte du titre de

Sixième siècle.

souveraine de toute l'Italie. Le crime n'effrayait plus Rosemonde. Comme Elmigise sortait du bain, elle lui présenta un breuvage empoisonné. A peine en avait-il bu une partie, que, sentant dans ses entrailles l'effet du poison, il força Rosemonde, l'épée sur la gorge, d'en boire le reste. Tous deux expirèrent en même temps. Longin, peu touché de cette scène tragique, envoya une partie des trésors de Rosemonde à l'empereur, à qui ce présent fit tant de plaisir, qu'il augmenta le pouvoir de l'exarque.

CHAPITRE IX.

Clefon, second roi des Lombards. — Le Gouvernement prend une forme aristocratique.

Les Lombards avaient choisi pour succéder à Alboin, Clef ou Clefon, un des plus grands seigneurs d'entr'eux, aussi valeureux que son prédécesseur, mais aussi avare et sanguinaire qu'Alboin avait été généreux et magnanime. Il traitait les Italiens avec la dernière cruauté, bannissant ou mettant à mort les principaux habitans des villes conquises, pour s'emparer

de leurs biens. Les vainqueurs n'avaient pas moins à se plaindre que les vaincus, de la noirceur de son caractère. Il fut assassiné après dix-huit mois de règne, durant lesquels il avait ajouté de nouvelles conquêtes à celles de son prédécesseur. Il se rendit maître de Tanetum, entre Parme et Modène; il resserra de plus près Rome et Ravenne, par la prise de Rimini et de Forum Cornelii, place bâtie par Sylla, ruinée par Narsès. Les Goths bâtirent dans son voisinage le château d'Imola, qui donna, dans la suite, son nom à la ville. Six ème siècle.

On ignore quelle était l'étendue de l'autorité des deux premiers rois lombards. Clef ne laissait qu'un fils en bas-âge, qui lui succéda dix ans après. L'amour de l'indépendance, ou les sentimens de haine que les cruautés du dernier monarque inspiraient envers la royauté, avaient déterminé les chefs des Lombards à changer la forme du gouvernement. L'empire d'Orient conservait Ravenne et les villes voisines qui formaient l'exarchat, Padoue, Monfelice, Crémone, Gênes et la côte de la Ligurie, Suze et quelques places dans les Alpes Cottiennes, Rome, Porto et les villes d'alentour, Naples et les autres ports de la Campanie et de l'Abbruse ultérieure. Les Lombards étaient maîtres du

Sixième siècle

Frioul, de la Venétie, de la Ligurie presque entière, d'une grande partie de la Toscane et de l'Ombrie; ils avaient poussé leurs conquêtes dans le Midi. Cette étendue de pays était gouvernée par trente-six ducs.

Il fut réglé, dans l'assemblée nationale tenue en 575, que toute l'autorité politique serait confiée aux trente-six ducs, qui l'exerceraient chacun dans son département. Ces ducs avaient sous leurs ordres des comtes qui rendaient la justice dans les villes. Ces ducs devaient réunir leurs forces contre les ennemis étrangers; ce qui formait de l'empire des Lombards une république fédérative. Les contemporains ne nous disent ni comment se faisait la nomination des ducs et des comtes, lorsque ces charges devenaient vacantes, ni quel était le lien qui unissait l'aristocratie lombarde. On sait seulement que dans l'origine, les charges de duc et de comte n'étaient pas héréditaires, ni même à vie. Les Lombards, comme tous les autres peuples de la Germanie, ne nommaient des chefs généraux que lorsqu'il s'agissait d'une expédition militaire.

Les empereurs de Constantinople durent à ce changement la conservation des pays qu'ils possédaient encore en Italie. Ce fut aussi à ce

changement qu'il faut attribuer le morcellement de l'Italie en un grand nombre d'états indépendans, dont quelques-uns subsistent aujourd'hui. Les trente-six ducs lombards, au lieu d'agir de concert pour achever la conquête de l'Italie, ne songeaient qu'à leurs avantages particuliers. Devenus tyrans aussitôt que souverains, ils exterminaient les plus riches habitans des villes de leur dépendance, pour s'emparer de leurs biens; ils forçaient tous les Italiens de leur payer pour tribut le tiers du revenu de leurs terres. Faisant la guerre en brigands plutôt qu'en soldats, ils assassinaient les sujets de l'empire qu'ils pouvaient rencontrer, pillaient les campagnes, dévastaient les habitations. Bientôt il ne resta autour d'eux que des villes ruinées, des forteresses abattues, des villages abandonnés et livrés aux flammes. Le plus beau pays de l'univers s'était changé en une solitude lugubre qui servait de retraite aux bêtes féroces.

Sixième siècle.

Plusieurs d'entre ces ducs, voisins des Alpes, réunirent leurs forces pour piller le royaume de Bourgogne, qui comprenait le Dauphiné et la Savoie. Gontran, roi de ce pays, envoya contre eux le patrice Amé, qui perdit la vie

Sixième siècle.

dans une bataille. Les Lombards rentrèrent en Italie chargés de butin.

Ils se proposaient de faire une seconde irruption dans les Gaules l'année suivante. Les Saxons, venus avec Alboin en Italie, mécontens de la portion de terrain qui leur avait été assignée, se joignaient à eux. Les uns avancent du côté d'Embrun; d'autres pénètrent en Provence, et ravagent les environs de Riez. Ennius Mummulus, qui commandait dans ces contrées les troupes du roi Gontran, laisse aux Lombards et aux Saxons le temps de se disperser dans les montagnes et dans les plaines, les attaque et les bat en détail. Forcés de repasser les Alpes, les Saxons prirent le parti de revenir dans la Germanie avec leurs femmes, leurs enfans et leur butin.

La Lombardie antérieure devenait insensiblement étrangère à la Lombardie méridionale. Les ducs de Spolette et de Benevent avaient réuni leurs forces pour étendre leurs états, l'un dans l'Ombrie et du côté de Rome, l'autre dans la Campanie et dans le pays des Brutiens. Toute l'Italie nageait dans le sang. L'exarque Longin, endurci, de longue main, aux calamités de ce pays, ne paraissait touché de tant de malheurs, que parce qu'il voyait qu'il ne lui resterait plus

rien à piller, et que toutes les extorsions deviendraient inutiles envers des misérables totalement dépouillés par les ennemis. Telle était néanmoins la faiblesse du gouvernement de Ravenne, qu'il ne pouvait défendre les villes qui restaient à l'empire, et beaucoup moins encore recouvrer celles qu'il avait perdues. La nouvelle forme d'administration adoptée par les Lombards, ouvrait une large porte aux intrigues obscures. D'une part, le patrice Longin semait la discorde parmi les ducs, et tâchait d'en attirer quelqu'un dans son parti; de l'autre, il multipliait les ambassades, et prodiguait les présens pour engager les Français, qui jouaient alors le premier rôle en Europe, à chasser les Lombards d'Italie.

Sixième siècle.

Malgré ces manœuvres astucieuses, Faroald, duc de Spolette, s'était avancé jusqu'à Ravenne, défendue par sa position et par une garnison nombreuse. Il s'empara de *Classe*, regardée comme le port de Ravenne. Le nom de cette ville venait du latin, et signifiait *flotte*; parce que, pour la sûreté des côtes de la mer Adriatique, Auguste et ses successeurs entretenaient toujours dans cet endroit une armée navale considérable. *Classe* était l'entrepôt de toutes les marchandises qui venaient de la mer

Sixième siècle.

Adriatique. Faroald, après l'avoir pillée, y laissa une forte garnison qui réduisait Ravenne aux dernières extrémités.

CHAPITRE X.

Destitution de l'exarque Longin.— Conduite de son successeur Smaragdus.

Dans le même temps, le duc de Benevent assiégeait Rome, qui n'éloigna les Lombards de ses murs qu'en leur donnant de grandes sommes d'or. L'empereur Justin second était mort à Constantinople, en 578. Tibère Constantin, qui lui succéda, ne régna que quelques années. Son successeur Maurice, attribuant le mauvais état où se trouvaient les affaires des Grecs en Italie, à l'impéritie de *Longin*, révoqua cet exarque, et lui donna pour successeur, en 584, le patrice *Smaragdus*. Le nouvel exarque voulant signaler le commencement de son règne, avait envoyé cinquante mille pièces d'or au roi d'Austrasie, Childebert, pour l'engager à faire la guerre aux Lombards. Ce prince s'avançait vers les Alpes avec une armée formidable; en même temps l'exarque

cherchait à gagner quelque capitaine lombard.

Sixième siècle.

La garnison de Brescelle, sur le Pô, faisait des courses continuelles jusqu'aux portes de Ravenne. Le commandant de cette place, nommé *Drottulfe*, était un Suève que les Lombards avaient pris au berceau, dans les guerres de Germanie. Réduit long-temps à l'esclavage, il était parvenu par son mérite aux premiers emplois; mais il ne pardonnait pas aux Lombards de lui avoir autrefois ravi sa liberté. Le patrice Smaragdus n'oubliait rien pour tenter sa fidélité : il en vint à bout. Non-seulement Drottulfe livra Brescelle aux Romains-Grecs, mais il joignit ses forces à celles de l'exarque, pour reprendre la ville de Classe. Ayant rassemblé les barques qui se trouvaient sur la rivière de Bodrino, il entra par surprise dans le port de Classe, avec ses meilleurs soldats, livra l'assaut à la ville, du côté de mer, tandis que Smaragdus l'attaquait du côté de terre. La place fut emportée.

Cet événement, et les appréhensions qu'inspirait l'approche des Français, forcèrent les Lombards à choisir un roi.

Sixième siècle.

CHAPITRE XI.

Autharic, troisième roi des Lombards.

AUTHARIC, fils de Clefon, fut placé sur le trône dans une diète générale tenue en 584. Ce prince, à l'exemple des empereurs de Constantinople, prit le surnom de *Flavius*, qu'il transmit à ses successeurs. La puissance royale fut renfermée dans les bornes les plus étroites. Chaque duc devait fournir au roi un certain nombre de troupes dans les guerres étrangères, et lui payer tous les trois ans, pour l'entretien de sa cour, une contribution qui ne pouvait être augmentée que par un décret de la nation assemblée.

En remplissant ces conditions, la dignité ducale était déclarée héréditaire dans les mêmes familles. Les ducs jouissaient, dans leur département, de toute l'autorité civile et militaire. Ils ne pouvaient être destitués que pour crime de *félonie*, préalablement jugée dans l'assemblée nationale, et le roi n'avait le droit de leur donner un successeur, que lorsqu'ils mouraient sans enfans mâles, ou qu'ils ne lais-

saient que des mineurs incapables d'exercer par eux-mêmes les droits de la vassalité. L'autorité des comtes devint également héréditaire dans leurs familles. Chacun de ces comtes, en ménageant le duc dont il dépendait, gouverna son district presque souverainement. C'était la même administration qui s'établissait dans toute l'Europe occidentale. Sixième siècle.

Les contemporains ne nous disent pas de quelle manière tous les Lombards étaient représentés à l'assemblée nationale ; mais insensiblement cette assemblée ne fut composée que du roi, des ducs, des comtes et de quelques prêtres qui, sachant lire et écrire dans un temps où les laïques croupissaient dans la plus complète ignorance, obtinrent bientôt une grande prépondérance.

Cet ordre de choses subsista jusqu'à la destruction de l'empire des Lombards. Il explique comment les rois et les peuples avaient si peu d'influence dans les affaires publiques, et pourquoi cet état fut si aisément envahi par Charlemagne. Les rois lombards, chefs de vassaux puissans, étaient aussi faibles en Italie que le furent les rois de France et de Germanie, lorsque la noblesse héréditaire se fut introduite dans ces deux royaumes, et que la puis-

Sixième siècle.

sance publique s'y trouva concentrée dans les mains des ducs, des comtes, des margraves, des barons, des évêques. Ce mode de gouvernement jette aussi quelque jour sur celui qui subsistait parmi les peuples qui n'étaient pas sortis de la Germanie, et dont les contemporains ne nous ont presque pas parlé.

Quelques rois favorisés par des circonstances heureuses, tentèrent d'abaisser l'autorité de ces ducs. Ils éteignaient les duchés à mesure qu'ils vaquaient; quelquefois les ducs étaient transférés d'un gouvernement à un autre. Ce manége de la cour de Pavie réussissait dans plusieurs cantons où les ducs, moins puissans et plus voisins du trône, pouvaient être aisément réprimés à la moindre innovation qu'ils faisaient, ou lorsque les peuples portaient contre eux des plaintes souvent suggérées par le roi. Mais les ducs de Frioul, de Spolette et de Benevent donnaient à la cour des embarras d'autant plus grands qu'ils étaient en état de se mesurer avec le roi. S'ils parurent quelquefois soumis et fidèles, c'était uniquement par des motifs passagers de convenance, de parenté, ou lorsqu'il s'agissait de se défendre contre un ennemi commun.

On verra dans l'histoire des siècles suivans,

que toutes les fois qu'un empereur germanique jouissait d'une grande puissance personnelle, tous les princes de l'empire recevaient ses lois, mais qu'ils le reconnaissaient à peine pour supérieur, lorsque la fortune lui était contraire. C'est précisément l'histoire des Lombards. Les rois Liutprand et Astulphe, d'un caractère intrépide et entreprenant, dominaient sur les duchés de Spolette et de Benevent, au lieu que le faible Ratchis les regardait comme des provinces étrangères, et presque comme des états ennemis. Sixième siècle.

Aussitôt que les duchés de Frioul, de Spolette et de Benevent, furent devenus des états considérables, les rois Lombards n'eurent presque plus de part à l'élection des ducs. Si l'un d'entre eux mourait sans enfans en état de lui succéder, tantôt il était remplacé par celui que le dernier duc avait déclaré son successeur, tantôt la succession allumait une guerre civile et devenait la proie du plus fort; quelquefois les comtes et les barons nommaient un duc dans une diète provinciale; le subside dû au roi était toujours payé, mais en cela consistait toute la suprématie.

Autharic, qui ne régna que six ans, avait commencé son administration par le siége de

Sixième siècle.

Brescelle. Cette place fut prise après une longue résistance. Drottulfe se retira dans Ravenne avec sa garnison, mais la ville fut entièrement détruite. Dans le même temps, pour arrêter la marche des Français, le roi des Lombards avait demandé en mariage la sœur de Childebert, roi d'Austrasie. Cette alliance était résolue, une intrigue qui nous est inconnue la rompit et ralluma la guerre entre les deux rois. Le rappel de l'exarque Smaragdus, qui eut pour successeur le patrice Germain, fait conjecturer que la cour de Constantinople n'était pas étrangère à cette scission. Autharic épousa Théodelinde, fille du duc de Bavière.

Les Français pénètrent en Italie ; Autharic marche à leur rencontre; il se livre une bataille sanglante, où les troupes de Childebert sont entièrement défaites. Grégoire de Tours rapporte que jamais il ne s'était fait des Français un tel carnage ; le nombre des prisonniers fut très-grand, et ceux dont la fuite mit la vie à couvert, retournèrent chez eux avec beaucoup de peine.

Après cette victoire, les Lombards ravagèrent l'Istrie et se rendirent maîtres de Comacine, dans le lac de Come. Autharic poursuivant ses conquêtes, traverse en vainqueur la Campanie, la

la Lucanie, le pays des Brutiens, pénètre jusqu'à Rheggium, dont il n'ose faire le siége; mais il se rend maître d'une grande étendue de pays qu'il réunit au duché de Benevent; s'étant ensuite emparé du Samnium, il incorpore ce pays au duché de Spolette. Il ne restait plus aux Grecs, dans la partie méridionale de l'Italie, que Naples et quelques autres villes maritimes. Sixième siècle.

Pendant cette expédition, toutes les rivières d'Italie se débordèrent, et leur inondation fut plus forte qu'aucune autre dont l'histoire ait parlé jusqu'alors. Les eaux, en se précipitant des montagnes, semaient sur leur passage la dévastation et la mort. Les plaines n'étaient plus qu'une vaste mer, où les débris des villages, les cadavres des hommes et des animaux flottaient de toute part comme dans un naufrage universel. Ce fléau se fit ressentir avec plus de violence dans la Venétie et dans la Ligurie. Le 17 octobre 589, l'Adige couvrit toutes les rues de Vérone. Au mois de novembre, le Tibre s'éleva au-dessus des murs de Rome, ne laissant à découvert que les sommets des sept collines, qui paraissaient autant d'îles. Non-seulement les maisons particulières, situées dans les quartiers les plus bas, furent renversées, mais la solidité de plusieurs édifices publics ne les pré-

Sixième siècle.

serva pas de la destruction ; on regretta sur-tout les greniers, où, depuis plusieurs années, on avait ramassé de grandes provisions de blé pour nourrir les pauvres dans les temps de disette. Deux mois après, Vérone, déja fort endommagée par l'inondation, fut presqu'entièrement consumée par un incendie ; une maladie épidémique succéda aux inondations. Elle fit dans Rome ses principaux ravages.

Childebert, plus irrité que découragé de la défaite de son armée, faisait de nouveaux efforts pour se venger des Lombards, lorsque la bonne intelligence entre ce prince et la cour de Constantinople, fut sur le point d'être rompue par un incident imprévu. Des ambassadeurs que les Français envoyaient à Constantinople, s'étant embarqués dans les ports de la Méditerranée, avaient été poussés par les vents sur les côtes d'Afrique, ils firent quelque séjour à Carthage. Un de leurs domestiques, insulté par un marchand auquel il devait de l'argent, le tua d'un coup d'épée et se réfugia dans la maison qu'habitaient les ministres français. Un action si brutale avait soulevé toute la ville. Un officier de justice, suivi de quelques soldats, voulait enlever le coupable ; deux des ambassadeurs étant sortis de leur maison, furent massacrés par le

peuple en fureur; le troisième, nommé Grippon, s'échappe, et va porter ses plaintes à Constantinople, l'empereur Maurice adoucit Grippon à force de présens, et le renvoya en le priant, avec instance, d'engager Childebert à faire marcher ses troupes contre les Lombards. Childebert demandait une satisfaction authentique de l'insulte qu'avaient reçue ses ambassadeurs. Sixième siècle.

Maurice fut obligé de faire arrêter, dans Carthage, douze habitans accusés d'avoir assassiné les envoyés de France, et de les faire conduire à Childebert, chargés de chaînes. Le roi refusait de les recevoir, on vint à bout de l'appaiser avec de l'or. Childebert met sur pied une grande armée, sous la conduite de vingt ducs, et l'envoie en Italie, par le pas de Suze, par les Alpes rhétiques, et par les bords de l'Adige. Cette multitude de commandans ne pouvait pas manquer de nuire au succès de l'entreprise, et peut-être Childebert n'avait-il pas sincèrement dessein de détruire les Lombards, dont le voisinage n'était point autant à redouter pour les Français que celui de l'empereur.

Avant que les Français eussent franchi les Alpes, l'exarque romain s'était mis en campagne avec l'armée impériale. Il se disposait à faire le siége de Parme, de Plaisance et de Reg-

Sixième siècle.

gio, lorsque les commandans de ces places vinrent lui déclarer qu'elles se rendaient à l'Empire. Le duc de Frioul vint faire la même soumission. Il est vraisemblable que ces démarches étaient concertées avec Autharic, et que cette soumission apparente ne devait durer qu'autant de temps qu'il en fallait pour conjurer l'orage qui menaçait la Lombardie. Le roi, hors d'état de se défendre dans la plaine, avait renfermé ses troupes dans les places fortes; il occupait lui-même Pavie, où tous les habitans des environs avaient rassemblé leurs grains et ce qu'ils avaient de plus précieux.

Les Français ne trouvèrent d'abord aucune résistance: quelques villes se rachetèrent à prix d'argent, d'autres furent brûlées. Les Français, chargés de butin, traînaient avec eux une quantité immense de prisonniers: toutes les villes se livraient à leur discrétion. Cette armée aurait aisément conquis l'Italie, si l'usage d'alors eût été de préparer des magasins pour assurer la subsistance des troupes. Mais bientôt la disette se fit sentir dans l'armée; les maladies causées par la chaleur du climat, et par la quantité de fruits mangés par les soldats, faute d'autre nourriture, obligea les chefs de prêter l'oreille aux propositions du roi des Lombards. Une

trève de dix mois fut signée entre les deux nations. Trois mois après l'entrée des Français en Italie, ils repassèrent les Alpes. Sixième siècle.

L'empereur, dont l'attente avait été trompée, se plaignait amèrement à Childebert de la lâcheté ou de la trahison de ses généraux, qui avaient quitté l'Italie, lorsque quelques efforts de plus auraient expulsé les Lombards de la péninsule; mais les sollicitations d'Autharic trouvaient plus de crédit en France que les plaintes des envoyés de Constantinople. Le roi lombard représentait que l'intérêt des Français était de maintenir les Lombards en Italie, comme une barrière contre l'ambition des empereurs regardant tout l'Occident comme leur patrimoine: il ajoutait que les Romains-Grecs, également ennemis de toutes les nations sorties de la Germanie, cherchaient à les détruire les unes par les autres, et que, plus l'empereur voulait les désunir, plus leur avantage commun devait les lier ensemble pour repousser les anciens tyrans de l'univers.

Sixième siècle.

CHAPITRE XII.

Agilulphe, quatrième Roi des Lombards.

PENDANT cette négociation, Autharic était mort assez subitement à Pavie, le 5 septembre 590. Pour donner créance au bruit qui courut qu'on l'avait empoisonné, les Grecs étaient peu scrupuleux sur ces sortes de crimes, le pape Grégoire, surnommé *le Grand*, écrivant, au mois de septembre, aux évêques d'Italie, leur disait : « Que le très-détestable Autharic avait, aux dernières fêtes de Pâques, défendu que les enfans des Lombards fussent baptisés dans la religion catholique, et qu'en punition de ce crime, Dieu lui avait ôté la vie. »

Les généraux lombards qui se trouvaient à Pavie, voulant donner à la reine quelque consolation dans son malheur, ou par d'autres raisons particulières, lui avaient promis de reconnaître pour roi celui qu'elle choisirait pour son époux. Elle jeta les yeux sur Algilulphe, duc de Turin; il fut proclamé dans la diète générale tenue à Milan, au mois de mai 591. Son premier soin fut de conclure avec les Français

un traité de paix qu'on peut regarder comme l'époque de l'établissement solide des Lombards. Childebert ne les inquiéta plus dans la suite. Ses successeurs furent trop occupés des guerres qu'ils se firent entr'eux, pour se mêler des affaires d'Italie; les Lombards eurent le temps d'affermir leur puissance et d'étendre leur domination. Sixième siècle.

Tout le poids de la guerre tombait alors sur l'exarque romain. Elle devenait d'autant plus désastreuse, qu'à la suite des ravages exercés par les Français, l'année précédente, dans les plus riches provinces de l'Italie, une grande sécheresse fit manquer la récolte cette année. La famine s'accrut par le ravage que fit, dans le Trentin et le Frioul, une multitude innombrable de sauterelles d'une grosseur extraordinaire. La peste vint ensuite désoler ces malheureuses contrées; elle s'étendit dans tous les pays qui avaient été le théâtre de la guerre, depuis l'Istrie jusqu'à Rome. Ce fut à cette occasion, que le mausolée d'Adrien prit le nom de *Château Saint-Ange*, parce que, selon les auteurs ecclésiastiques, on vit, sur le haut de ce monument, un ange qui, tenant une épée nue, la remettait dans le fourreau, et qui annonçait la fin de la contagion. Tant de fléaux furent ter-

Sixième siècle.

minés par un hiver plus rigoureux qu'on n'en avait ressenti de mémoire d'homme.

Ces calamités forcèrent l'exarque à consentir à une trêve, durant laquelle il promettait de payer au roi des Lombards, sous le titre de présent impérial, un tribut assez considérable. Agilulphe, jouissant des douceurs de la paix, en profitait non-seulement pour adoucir les mœurs de ses sujets, mais pour forcer les ducs à l'obéissance et à la subordination : ce n'était pas chose aisée. Maurition, duc de Pérouse, cité à la cour de Pavie, pour répondre à des accusations intentées contre lui, reçut garnison grecque dans cette ville. Les commandans de Sutti, de Bomarso, d'Orta, de Luceolo, d'Améria, et de quelques autres places, suivaient son exemple ; l'exarque crut l'occasion favorable de recommencer la guerre ; elle ne fut pas heureuse. Ariulphe, duc de Spolette, surprend Ancône, la réduit en cendres, et en disperse les habitans. Il marche ensuite vers Rome, ravage tous les environs de cette capitale, et se rend devant Naples, dont Arechis, duc de Spolette, avait commencé le siége.

Agilulphe s'était chargé lui-même du siége de Pérouse, regardée alors comme la capitale de la Toscane. Cette place fut prise après quel-

ques jours de siége, et le duc Maurition eut la tête tranchée : toute la Toscane rentra sous l'obéissance des Lombards. L'histoire de Paul Diacre, écrite sans art, porte tous les caractères de la sincérité ; mais elle est d'une maigreur, d'une sécheresse qui désole les curieux et les observateurs ; à peine les faits les plus intéressans sont-ils indiqués. Ce sont cependant des révolutions si curieuses, des intrigues si variées, des actions d'un si grand intérêt, que s'il était possible d'en apercevoir la trame, et de remonter aux premières causes, il ne faudrait point chercher ailleurs d'histoire plus intéressante et plus instructive. Les Lombards formaient une nation puissante et guerrière, mais la navigation ne fut pas un art cultivé par eux ; les Grecs ne durent qu'à cette négligence la conservation de leurs places maritimes en Italie. Les ducs de Benevent et de Spolette, n'ayant point de flotte pour bloquer le port de Naples, ne vinrent pas à bout de prendre cette place, mais ils ravagèrent toute la Campanie ; le duc de Benevent s'empara même de Crotone par surprise ; mais hors d'état de conserver cette ville faute de marine, il l'abandonna après l'avoir pillée, emmenant en servitude les habitans de tout âge et de tout sexe.

Sixième siècle.

Sixième siècle.

Dans cet intervalle, l'exarque romain mourut en 597. Son successeur, Callinique, conclut avec les Lombards une trève de deux ans. Il ne paraît pas que ce patrice agît de meilleure foi que son prédécesseur. Sa conduite était la conséquence d'une maladie épidémique dont les ravages désolaient Ravenne et les côtes de la mer Adriatique. A peine la contagion avait cessé, que, reprenant les armes, il surprit la ville de Parme, dans laquelle il fit prisonniers le duc Godescale et sa femme, fille du roi Agilulphe.

Septième siècle.

Ce monarque irrité, rassemble ses troupes et marche sur Padoue, qui s'était maintenue jusqu'alors contre les Lombards. La garnison, après une longue défense, se rendit par composition, et obtint la liberté de se retirer à Ravenne. Elle fut suivie d'une partie de ses habitans; les autres se réfugièrent dans les lagunes de Venise, que les désastres des contrées voisines peuplaient peu à peu. Padoue, dont la plupart des maisons n'étaient que de bois, fut réduite en cendres. Le roi des Lombards en fit abattre les murailles.

Les ducs de Spolette et de Benevent, pour faire diversion, marchaient à la tête d'un corps de troupes, l'un vers Ravenne, l'autre vers

l'extrémité méridionale de l'Italie, ravageant tous les pays sur leur passage. *Callinique* vint au devant du duc de Spolette, qui le défit en bataille rangée, près de Camerino. Le duc de Benevent ravagea toute la Calabre citérieure et ultérieure. Septième siècle.

Il ne restait plus aux Romains-Grecs, dans la Ligurie, que Mantoue et Crémone ; Agilulphe avait résolu d'en faire le siége. Il fit alliance avec les Abares, habitans de l'Esclavonie ; et après avoir, avec eux, porté la flamme et le feu dans toute l'Istrie, il se rapprocha des bords du Pô.

Une révolution avait précipité du trône de Constantinople l'empereur Maurice ; l'armée romaine, qui faisait la guerre aux Esclavons, sur les bords du Danube, s'était soulevée. Elle refusait de servir plus long-temps sous ce climat rigoureux ; elle demandait qu'on fît la paix avec les Germains, et qu'on la ramenât dans la Romanie. Sur le refus des généraux, les soldats choisissent, pour les commander, un centurion nommé *Phocas*. Ils le proclament auguste, après l'avoir élevé sur un bouclier, à la manière de toutes les nations germaniques.

Phocas conduit l'armée à Constantinople ;

Septième siècle.

il fait massacrer Maurice avec ses enfans et toute sa famille ; et reconnu empereur dans la ville impériale, il s'assied sur le trône qu'il venait d'ensanglanter. Le patriarche plaça la couronne sur sa tête, le 23 novembre 602.

On assure que les habitans de Ravenne avaient porté leurs plaintes à la cour impériale, contre l'exarque *Callinique*, dont l'avarice et la mauvaise foi étaient la cause d'une guerre qui achevait de ruiner entièrement l'Italie. Le nouvel empereur, dont l'intérêt était de déplacer les créatures de *Maurice*, rappela Callinique à Constantinople, et lui substitua le patrice Smaragdus, révoqué en 589. Le nouvel exarque avait à peine assez de troupes pour mettre Ravenne, Rome et Naples à l'abri des tentatives des Lombards.

Agilulphe pressait le siége de Crémone. La garnison et les habitans se défendaient avec valeur ; mais les assauts continuels que les Lombards et les Esclavons leur livraient avec autant de fureur que de courage, les obligèrent à capituler. La place fut rasée jusque dans ses fondemens, et la garnison eut la liberté de se retirer à Ravenne. Le siége de Mantoue

Septième siècle.

succéda à celui de Crémone. Cette place se rendit après une résistance médiocre. Smaragdus, hors d'état d'arrêter ces succès rapides, et n'attendant aucun secours de Constantinople, prit le parti de rendre au roi des Lombards sa fille, son gendre, avec tout ce qu'on avait enlevé avec eux. Cette restitution procura une trève dont le terme fut fixé au mois d'avril 605. Elle fut continuée pour un an, moyennant douze mille sacs d'or que l'exarque fit remettre au trésor de Pavie.

CHAPITRE XIII.

Adaloalde, fils d'Agilulphe, associé au trône de Lombardie. — Mort d'Agilulphe.

La diète générale de Lombardie, assemblée dans le Cirque de Milan, avait associé, en 604, au trône de Lombardie, le fils d'Agilulphe, Adaloalde, qui n'était alors âgé que de deux ans. On résolut, dans cette assemblée, de recommencer la guerre aussitôt que la trève serait expirée, et de chasser entièrement les Grecs

Septième siècle.

de la péninsule. L'exarque Smaragdus prévint cet orage, en faisant des présens considérables, non-seulement au roi, mais aux principaux ducs, et sur-tout à ceux de Benevent et de Spolette. Agilulphe mourut en 615, dans la vingt-cinquième année de son règne; son fils, qui n'avait que treize ans, fut proclamé sous la régence de Théodelinde sa mère.

Phocas avait enfin reçu la punition de ses crimes. Depuis que cet usurpateur occupait le trône, toutes les années avaient été signalées par des conspirations contre sa personne. Héraclius, gouverneur de Carthage, avait cessé d'envoyer à Constantinople les moissons d'Afrique et d'Egypte, ce qui, joint à la stérilité des années, augmentait la disette dans cette capitale, et rendait les esprits plus disposés à la révolte. Ce patrice, avancé en âge, pouvait n'avoir pas le dessein de se placer sur le trône, après en avoir précipité Phocas; mais il avait un fils plein de courage et d'ambition. Cédant aux sollicitations des grands de l'empire, il équipe une flotte nombreuse, et traversant l'Archipel, il se présente, le 3 octobre 610, à la pointe de Constantinople, au pied

du château qu'on nommait dès-lors *les Sept-Tours*; il force l'entrée du port le lendemain, et pénètre dans la ville. Phocas était si généralement détesté, qu'il ne fut averti de l'entreprise d'Héraclius que lorsque ce patrice entrait sans obstacle dans les Dardanelles. Arrêté au fond de son palais par un sénateur dont il avait déshonoré la femme, il fut conduit devant Héraclius, qui, le regardant avec un mépris mêlé d'indignation, malheureux, lui dit-il, pourquoi n'avais-tu usurpé l'empire que pour faire le malheur des peuples? *Gouverne-les mieux*, répliqua Phocas. On lui tranche la tête à la vue d'un peuple immense. Héraclius fut couronné empereur le 7 octobre. Septième siècle.

Ce prince révoqua l'exarque Smaragdus et lui donna pour successeur le patrice Jean Lemigius, qui, réduit à la nécessité d'acheter chaque année une nouvelle trève de la cour de Pavie, se rendit si odieux par ses exactions, qu'après cinq années d'une insupportable tyrannie, les habitans de Ravenne le massacrèrent dans son palais avec les magistrats qu'il avait amenés de Constantinople.

L'eunuque Eleutérius qui lui succéda, con-

Septième siècle.

duit par des vues d'ambition, ou persuadé que l'autorité dépendante de l'exarque de Ravenne était un obstacle aux efforts qu'il pouvait tenter pour ramener l'Italie sous le gouvernement romain, avait entrepris de se faire couronner empereur. Il gagne l'armée et la conduit vers Rome; mais ses soldats, plutôt par mépris pour sa personne que par attachement pour l'empereur de Constantinople, se révoltent contre lui en Ombrie, dans un lieu nommé Lucéoles, près de Cantiano, le massacrent et envoient sa tête à Constantinople. Héraclius lui donna pour successeur le patrice Isac, qui gouverna l'exarchat pendant dix-huit ans.

Pour achever de dévaster l'Italie, les plus étranges convulsions de la nature se joignaient à la méchanceté des hommes: presque tout le midi de l'Italie fut bouleversé par d'affreux tremblemens de terre qui se dirigeaient selon les chaînes de l'Apennin. A ce fléau succéda une lèpre jusqu'alors entièrement rare en Italie. Elle devint très-commune dans les siècles suivans, et se répandit dans les pays voisins.

La reine Théodelinde, après avoir employé plusieurs années de paix à réparer les malheurs de

de la guerre, mourut à Pavie dans les premiers mois de 625. Son fils, âgé de vingt-trois ans, fut détrôné par son beau-frère Arioalde, duc de Turin; les circonstances de cet événement ne nous sont pas connues. Paul Diacre se contente de dire : « qu'après qu'Adaloalde eut régné dix ans avec sa mère Théodelinde il devint fou, ce qui fut cause qu'on le chassa pour lui substituer Arioalde, mari de sa sœur Gondeberge ». Frédegaire ajoute quelques particularités; il rapporte qu'Adaloalde reçut, en 623, de l'empereur Heraclius, un ambassadeur nommé Eusèbe, qui le frotta de certaines drogues, sous prétexte de le guérir d'une maladie, que dès ce moment le roi, devenu furieux, punissait de mort tous ceux qui lui déplaisaient, et que les grands, craignant pour leur vie, élurent Arioalde duc de Turin. Septième siècle.

Il est probable que le jeune roi n'avait pas assez de ressources dans son ame, pour se maintenir contre les intrigues de son beau-frère : son esprit put être encore affaibli par un breuvage empoisonné que lui fit prendre un ambassadeur perfide, corrompu sans doute par le duc de Turin. La crainte d'une révolte porta

Septième siècle.

le monarque à des cruautés qui le rendirent odieux. Déposé par le suffrage des Lombards, qui placèrent la couronne sur la tête de son beau-frère, il s'enfuit à Ravenne, où l'exarque Isac lui donna retraite. Mais pendant qu'il armait contre Arioalde, le poison acheva de faire son effet. Adaloalde mourut au printemps 626. Arioalde fut alors généralement reconnu, et l'exarque fut obligé de renouveler la trève subsistante entre les Romains-Grecs et les Lombards.

CHAPITRE XIV.

Règne d'Arioalde.

C'est par inattention que Muratori rapporte qu'Arioalde était fils de Gondoalde, frère de la reine Théodelinde; il avait dit auparavant, que Gondoalde n'avait laissé que deux, fils Aribert qui régna dans la suite, et Gondebert. Le règne de ce prince aurait été paisible et fortuné, si les deux frères Jason et Taccon, ducs de Frioul, n'avaient perpétuellement troublé la Lombardie par leurs intrigues; ils devinrent même, sans

le savoir, la cause de la disgrace de la reine Gondeberge. Cette princesse fut accusée d'entretenir des intelligences avec ces vassaux infidèles et turbulens ; sa qualité de sœur d'Adaloalde, autorisait la défiance et les soupçons. Son mari la fit enfermer dans le château de Lomello ; elle eût fini sa vie dans cette forteresse, si les ambassadeurs du roi de France, Dagobert, n'avaient demandé hautement raison du traitement qu'éprouvait une reine, parente des monarques Mérovingiens. Ils offrirent de prouver son innocence par le combat ; cette épreuve, autorisée par les lois lombardes, comme par celles de tous les conquérans qui s'étaient établis depuis le cinquième siècle en France, en Espagne, ne pouvait être rejetée. Piston, un des officiers de la reine, offrit de se mesurer en champ clos contre l'accusateur, qui fut tué dans le combat ; l'innocence de la reine reconnue, elle remonta sur le trône, réservée à d'autres épreuves.

Septième siècle.

Cependant Arioalde ne voulant pas compromettre ses forces contre les ducs de Frioul, les fit assassiner par un officier de l'exarque de Ra-

Septième siècle.

venne. Il ne jouit pas long-temps du fruit de son crime, la mort le surprit après un règne de onze ans : il ne laissait point d'enfans. Alors on vit encore une veuve régente du royaume des Lombards, mais Gondeberge fut moins heureuse dans son choix que Théodelinde : peut-être n'eut-elle pas assez d'agrémens ou d'adresse pour captiver le cœur de Lotharis, duc de Brescia, auquel elle procura le trône en lui donnant la main.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE.

Septième siècle.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Etendue de l'empire romain en Occident, au commencement du septième siècle. — Commencement de Gênes et de Venise.

Au commencement du septième siècle, l'empire romain d'Occident ne consistait que dans l'exarchat de Ravenne, dont dépendaient les duchés de Rome, de Naples, d'Apulie et de Gênes, les îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne.

On ne peut mieux comparer les exarques de Ravenne qu'aux vaivodes de Valachie et de Moldavie, que la Porte Ottomane nomme et dépose à son gré, mais qui jouissent, dans leurs principautés, pendant le temps de leur régence, de l'exercice de la souveraineté.

L'éclat rejaillissant sur ces officiers, de la surveillance immédiate qui leur était confiée sur la ville de Rome, toujours regardée comme la reine des cités, quoique sa gloire se fût éclip-

Septième siècle.

sée avec sa puissance, la facilité que les circonstances pouvaient leur donner d'usurper la pourpre impériale, peut-être aussi la difficulté des communications entre Ravenne et les extrémités maritimes de l'Italie, lorsque les Lombards furent possesseurs des duchés de Spolette et de Benevent, qui comprenaient la Toscane, l'Abbruse, la principauté ultérieure et la Basilicate, et que, maîtres de Pise, ils construisirent des flottes et disputèrent aux Grecs l'empire de la mer. Toutes ces causes concoururent au parti que prirent bientôt les césars de Bisance, de circonscrire l'autorité des exarques dans le duché de Ravenne. Rome, l'Apulie, Naples, Gênes, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, eurent des gouverneurs particuliers. Celui d'Apulie fut connu long-temps sous le nom de *Catapan*. On ignore si Gênes fut gouvernée par un duc ou par un comte; mais la côte de Ligurie ayant été conquise par Rotharis en 641, ce pays fut annexé au royaume d'Italie, jusque vers les commencemens du dixième siècle, que, profitant de la faiblesse des successeurs de Charlemagne, il devint république, et créa des consuls, dont le nombre varia suivant les circonstances.

Rome et Naples acquirent insensiblement le

droit de nommer leurs gouverneurs. Le gouvernement municipal prévalut dans ces deux villes ; il se conserva dans Naples avec quelques vicissitudes, jusqu'à la conquête des Normands, dont on parlera dans la suite. Septième siècle.

L'Italie se glorifiait alors d'avoir trois républiques dans son sein. Rome était la première. Quoique cette ville reconnût l'autorité impériale, les césars de Bisance en étaient considérés comme les protecteurs, et non comme les maîtres : eux-mêmes regardaient Rome comme leur mère. Les formes républicaines subsistaient dans cette ancienne capitale. Les consuls romains n'existaient plus, mais la police et les finances étaient confiées à un magistrat qui portait l'ancien titre de préfet de Rome, tandis que le collége des sénateurs, auxquels on donnait encore le nom de *pères conscrits*, rendait la justice. La république de Naples comprenait une partie de la Campanie et la Calabre ultérieure. Venise s'était formée insensiblement depuis les invasions des Huns, des Goths et des Lombards. Les diverses îles qui composaient cette communauté, furent gouvernées d'abord par des consuls, ensuite par des tribuns. Cet état devint bientôt assez considérable pour s'opposer aux nouvelles inva-

Septième siècle.

sions des peuples de la Germanie. Les magistrats des îles vénitiennes firent un accord avec les Lombards, qui s'engagèrent à ne pas les troubler dans la possession de leurs lagunes; enfin, vers l'an 697, Paulucius Anafesto, citoyen d'Héraclée, fut élu premier duc ou doge de Venise.

Le reste de l'Italie appartenait aux Lombards. Ce peuple, établi dans un pays où les sciences et les arts avaient toujours été en honneur, où se trouvaient quelques belles villes, faisant tout le commerce d'Occident, perdirent bientôt une partie de l'âpre austérité que leurs pères devaient au rude climat de la Germanie, qui leur avait donné naissance. L'amour de la liberté, qui depuis tant de siècles semblait être l'heureux apanage des habitans de l'Ausonie, augmentait encore chez eux l'esprit d'indépendance apporté des bords du Danube. Les appréhensions que leur donnaient les Grecs, avec lesquels ils étaient perpétuellement en guerre, et les Francs, qui faisaient souvent des courses sur leurs frontières, les avaient déterminés à se donner des rois; mais non-seulement ils conservaient le droit de les élire sans s'astreindre à aucune fa-

mille particulière, l'autorité royale était encore très-étroitement bornée.

Septième siècle.

Les rois lombards n'avaient point de domaines particuliers affectés à leur couronne. Les subsides qu'il fallut établir pour l'entretien de la cour et pour payer les frais du gouvernement dont le monarque était chargé, firent imaginer une graduation de redevances que les ducs devaient au roi, que les comtes devaient aux ducs, et que les peuples devaient aux comtes. J'ai déja observé que cet ordre de choses fut l'origine de la féodalité introduite bientôt dans tout l'Occident de l'Europe. Montesquieu y fait allusion, en finissant son Traité des Fiefs dans l'Esprit des Lois, par ces deux mots du troisième livre de l'Enéide, *Italiam, Italiam*, que tous les lecteurs ne comprennent pas.

Lorsque Lotharis eut fait recueillir les coutumes des Lombards, qui jusqu'alors n'avaient pas été écrites, ce code fut sanctionné dans une diète ou assemblée générale, composée des ducs, des évêques, des comtes et des autres possesseurs de fiefs. Les contemporains ne nous disent pas que le peuple lombard, ou italien, eût concouru d'une manière directe ou indirecte à l'acceptation de cette loi solemnelle. Sans doute que les possesseurs de fiefs l'avaient

Septième siècle.

déja réduit à cette nullité politique et civile, à laquelle furent condamnés les Germains, les Francs, les Espagnols et les Anglais, lorsque le même régime pesa sur leurs têtes.

Les peuples d'Italie qui reconnaissaient l'autorité de l'empereur de Constantinople, étaient encore plus malheureux que ceux qui obéissaient aux Lombards. Les exarques n'ayant pas en leur disposition des forces suffisantes pour défendre leur territoire, furent presque toujours contraints de payer tribut à la cour de Pavie. Ils étaient tenus d'envoyer chaque année une somme assez forte à la chambre impériale. Les prérogatives attachées à leur place, éveillaient l'envie de tous les grands de l'empire qui jouissaient de la dignité de patrice. Ils ne pouvaient s'y maintenir qu'en achetant à grands frais des protecteurs à Constantinople.

Pour se procurer ces ressources et celles dont ils avaient besoin pour assurer leur fortune particulière, les impositions ordinaires étaient insuffisantes; ils y suppléaient par des vexations de tout genre, qui ruinaient entièrement les provinces soumises à leur autorité. Le commerce des Grecs n'était pas en état de rétablir l'équilibre. Les Lombards, possesseurs des cantons les plus fertiles de l'Italie, trouvaient

dans les productions abondantes de leur sol, et dans les produits d'une grossière industrie, tous les objets de nécessité. Ceux de luxe n'étaient en usage parmi eux, à la cour et dans les châteaux des seigneurs, que pour les cérémonies d'éclat; ils les payaient avec le superflu de leurs denrées et les contributions exigées de temps en temps de leurs voisins.

Septième siècle.

CHAPITRE II.

Etendue de l'empire romain en Orient à la même époque.

L'EMPIRE romain oriental s'étendait des bords de la Save et du Danube aux extrémités orientales de la Syrie et de l'Egypte, il comprenait encore la Mauritanie. Ces limites furent très-resserrées par les Hongrois et les Polonais, qu'on nommait *Abares*, *Esclavons*, et par d'autres peuples *Barbares*, qui firent quelquefois des courses jusqu'à Constantinople. Les mahométans, sortis d'Arabie, pressaient encore davantage l'empire vers l'est et le sud.

Jamais l'histoire ne fit mention de progrès plus rapides et plus soutenus. En moins d'un

Septième siècle.

demi-siècle, les disciples de Mahomet conquirent la Syrie, la Palestine, l'Egypte, l'Afrique, et envahirent la Perse. Bientôt, franchissant la barrière de la Méditerranée, ils fondent, comme des vautours, sur la partie occidentale de l'Europe, ils s'établissent au midi de l'Italie, l'Espagne devient leur conquête; et sans la victoire que Charles Martel remporta contr'eux, entre Tours et Poitiers, la France allait devenir une province musulmane.

Pour expliquer l'événement fameux de l'invasion de tant de pays par les Arabes mahométans, il ne faut pas, observe Montesquieu, avoir recours au seul enthousiasme. Les Sarrasins étaient depuis long-temps distingués parmi les auxiliaires des Romains et des Perses; les Osroëniens et eux passaient pour les hommes de trait les plus adroits qui fussent au monde. Sévère, Alexandre et Maximin, en avaient engagés à leur service autant qu'ils avaient pu; ils s'en étaient servis avec un grand succès contre les Germains, qu'ils perçaient au loin à coup de flèches. Sous Valens, les Goths ne pouvaient leur résister. Enfin ils composaient, à cette époque, la meilleure cavalerie connue.

On sait que chez les Romains, les légions d'Europe avaient une réputation supérieure à

celle des légions d'Asie; c'était tout le contraire pour la cavalerie. Cette combinaison de tactique arrêta les Romains, lorsque, depuis le règne d'Antiochus, les Tartares, dont la cavalerie était excellente, furent les maîtres de la haute Asie. Septième siècle.

Sozime et Ammien Marcellin nous apprennent que cette cavalerie était pesante, tandis qu'en Europe on ne connaissait qu'une cavalerie légère; c'est le contraire aujourd'hui : mais alors les bois, les marais, couvraient toute la Germanie et une partie de la France : la cavalerie pesante ne pouvait être d'aucune utilité dans ces pays. Les choses ont changé de face depuis qu'on a creusé le lit des grands fleuves et garanti les terres voisines de leurs inondations, par des digues élevées sur leurs bords. Les ouvrages de Valentinien sur le Necker, et ceux d'autres empereurs, sur le Rhin, ont procuré d'abondantes moissons dans des campagnes jadis submergées. D'ailleurs le commerce s'étant établi dans les provinces occidentales de l'Europe, des pays qui ne produisaient pas des chevaux, en ont donné et on en a fait usage.

Les Francs, qui combattaient à pied lorsqu'ils envahirent les Gaules, et qui tenaient leur

Septième siècle.

assemblée générale au mois de mars, ne combattaient presque qu'à cheval sous le règne des derniers Mérovingiens. Ils ne s'assemblaient plus qu'au mois de mai ; pour la facilité des fourrages, le Champ-de-Mars était devenu le Champ-de-Mai.

CHAPITRE III.

Mœurs, Usages, Religion des Romains orientaux au septième siècle.

PENDANT que les nations environnantes resserraient les frontières de l'empire romain grec, des troubles sans cause, des révolutions sans motifs, l'ébranlaient au-dedans. L'empire de Constantinople, depuis la mort de Justinien, ne présenta qu'un tissu sanglant de séditions et de perfidie : les peuples qui le composaient, n'ayant aucune idée des lois sociales dont le balancement politique entretient l'harmonie des empires, ne savaient ni être libres, ni obéir à un monarque. La succession des empereurs passait si souvent d'une famille dans une autre, que le titre de *porphirogenète*, c'est-à-dire, né dans l'appartement du palais où couchaient les

impératrices, fut un titre que peu de césars purent porter. La fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, cette grande dignité s'offrait à l'ambition de tous les intrigans. Septième siècle.

Justin et Tibère régnèrent peu d'années; Maurice, gendre de ce dernier, ne fut connu que par son excessive avarice. Le roi des Esclavons avait offert de lui rendre les prisonniers faits sur lui, moyennant une demi-pièce d'argent par tête: sur le refus de cette modique somme, il les fit égorger. Ce fut une des causes du soulèvement qui plaça le centurion Phocas sur le trône.

Une bigotterie universelle avait engourdi les habitans de l'empire. La molle paresse des nations d'Asie se mêlait, dans Constantinople, à la plus absurde superstition. Philippicus, général de Maurice, étant sur le point de livrer une bataille, se mit à pleurer, selon Théophilacte, dans la considération du grand nombre de soldats qui allaient être tués.

Ce sont bien d'autres larmes, celles de ces Arabes qui pleurèrent de rage de ce que leur général avait conclu une trève qui les empêchait de répandre le sang des chrétiens: c'est, dit Montesquieu, que la différence est totale

Septième siècle.

entre une armée bigotte et une armée fanatique : on en vit l'expérience pendant la révolution d'Angleterre. En 1689, les armées d'Ecosse et d'Irlande ressemblaient à celles du Bas-Empire, tandis que celles de Cromwel recélaient dans leurs bataillons le fanatisme des Arabes. Le même phénomène s'est renouvelé pendant la révolution de France; les Français n'étaient pas conduits par le fanatisme religieux, mais par l'enthousiasme de la liberté.

Une superstition grossière qui abaisse l'esprit autant qu'une religion éclairée l'élève, plaçait toute la confiance des armées d'Orient dans la protection des images des saints. On vit des généraux lever un siége, perdre une bataille, pour conquérir une relique.

La religion chrétienne ressemblait, chez les Grecs du septième siècle, à celle qui était en usage chez les Russes, lorsque Pierre 1er entreprit de changer à la fois tous les usages de la nation qu'il gouvernait. Constantin, fils d'Héraclius, ayant été empoisonné, et son fils Constant tué en Sicile, Zonare rapporte que les grands de l'empire s'étant assemblés, voulurent couronner ses frères; leur raison était que la religion chrétienne reconnaissant trois personnes en Dieu pour gouverner l'univers,

il

il était raisonnable d'avoir trois empereurs à la tête des affaires. Cet esprit de superstition, joint au mélange de l'artifice des Grecs, et de la férocité des anciens Thraces, formait le caractère du peuple de Constantinople. Septième siècle.

Maurice et ses cinq enfans massacrés; Phocas assassiné pour prix de ses meurtres et de ses incestes; Constantin empoisonné par l'impératrice Martine, à laquelle on arracha la langue, tandis qu'on coupait le nez à Héracléonas son fils; Constant qui fait égorger son frère; Constantin Pogonat qui répète la même atrocité; Justinien II, son fils, prêt à renouveler dans Constantinople le massacre de Thessalonique, ordonné par Théodose, surpris, enchaîné, mutilé, par Léonce, au moment qu'il signait l'ordre d'égorger les principaux habitans de la ville impériale; Léonce à peine revêtu de la pourpre, qu'il reçoit le même traitement que Justinien II avait éprouvé par son ordre; ce Justinien, rétabli sur son trône, faisant couler sous ses yeux, dans la place publique, le sang de ses ennemis, et périssant enfin par la main d'un bourreau; Philippicus Bardanès, détrôné et condamné à perdre les yeux. C'est ainsi que l'empire d'Orient fut gouverné pendant le septième siècle. Au milieu de ces hor-

Septième siècle.

reurs, les Arabes fondaient et affermissaient leur empire sur les débris de l'empire Romain.

CHAPITRE IV.

Mahomet établit une nouvelle Religion. — Caractère de ce Législateur.

De tous les fondateurs de religion, Mahomet est celui dont la vie nous a été transmise dans le plus grand détail. Il naquit dans la ville de la Mecque, au mois d'avril 679, son père s'appelait *Abdalah*, sa mère *Emina*. La pauvreté le força d'entrer au service d'une jeune veuve nommée *Cadishé*, qui faisait un commerce considérable en Syrie; cette veuve l'épousa. Ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans qu'il entreprit de manifester ces vastes conceptions qui devaient changer la face de l'Asie et d'une partie de l'Europe.

Cent écrivains chrétiens ont répété, les uns après les autres, que Mahomet fut aidé dans la composition du Coran, par un moine nestorien, que les uns nomment *Sergius*, les autres *Bafyras* ou *Boheira*: inutiles assertions de

l'esprit de parti; les chapitres du Coran furent écrits, selon l'occurence, dans les voyages de Mahomet, et pendant ses expéditions militaires. Septième siècle.

« (1) On a cru, sur un passage équivoque de ce livre, que Mahomet ne savait ni lire ni écrire. Il fallait bien qu'il fût savant pour son temps, puisqu'on a de lui quelques aphorismes de médecine, et qu'il réforma le calendrier des Arabes, comme César avait réformé celui des Romains : il se donna, à la vérité, le titre de prophète non lettré, mais on peut savoir lire et ne pas s'arroger le titre de savant. Il était poëte; la plupart des derniers versets de ses chapitres sont rimés, le reste est en prose cadencée. La poésie ne servit pas peu à rendre son Alcoran respectable. Les Arabes faisaient grand cas de la poésie; et lorsqu'il y avait un bon poëte dans une tribu, les autres tribus envoyaient une ambassade de félicitation à celle qui avait produit un auteur regardé comme inspiré. On affichait les meilleurs poésies sur les murs du temple de la Mecque, et quand on afficha le second chapitre de l'Alcoran, qui commence ainsi : C'est ici la

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs des Nations*, etc.

Septième siècle.

science des justes, de ceux qui croient aux mystères, qui prient quand il le faut, qui donnent avec générosité, etc. Alors le premier poëte de la Mecque, nommé *Abid*, déchira ses propres vers affichés au temple, et se rangea parmi les disciples de Mahomet.

Il est à présumer que Mahomet, comme tous les enthousiastes, violemment frappé de ses idées, les débita d'abord de bonne foi, et bientôt cimenta par des fourberies une doctrine qu'il croyait bonne. Connaissant le caractère de ses compatriotes, leur ignorance, leur crédulité, leur passion pour le merveilleux, il ne lui fut pas difficile de s'ériger en prophète; il forma le dessein de ramener les hommes à la créance de l'unité d'un dieu, dogme qu'il croyait défiguré dans toutes les religions qu'il connaissait. Une fois lancé dans la carrière, ni les incalculables difficultés qui se présentèrent, ni la foule des ennemis qu'il fallait combattre, ne le firent jamais regarder en arrière. *Quand vous viendriez à moi*, répondait-il aux menaces des Coraïtes, *avec le soleil d'une main et la lune de l'autre, je ne reculerais pas.*

De même que Numa, pour rendre plus vénérables aux Romains les lois qu'il voulait leur donner, feignit un commerce secret avec

la nymphe Egérie, Mahomet assura que l'ange Gabriël lui apportait du ciel, verset par verset, le livre qui contenait la nouvelle loi qu'il s'était chargé d'enseigner aux hommes. La plus grande difficulté pour lui, fut sans doute de persuader sa propre famille de la divinité de sa mission. En trois ans il eut quarante-deux disciples persuadés, et deux ans après, leur nombre montait à cent quatorze.

Septième siècle.

CHAPITRE V.

Observations sur le Coran.

La religion enseignée par Mahomet, s'appela l'*Islamisme*, qui signifie *résignation à la volonté de Dieu;* le livre qui en contient les maximes, fut nommé *le Coran* ou *le Livre par excellence :* c'était aussi le nom que les juifs avaient donné au recueil des ouvrages de Moïse: la Bible et le Coran ont la même signification en hébreu et en arabe.

Le Coran n'est pas un livre historique dans le genre de quelques livres de Moïse et du Nouveau Testament. Ce n'est pas non plus un recueil de lois comme le Lévitique et le Deutéronome, ni une suite de cantiques comme les pseaumes, ni des visions prophétiques comme

Septième siècle.

l'apocalypse ; c'est un mélange de ces différens genres. On y trouve un assortiment de sermons, de faits historiques, de visions, de révélations et de lois : ce livre est devenu le code de jurisprudence, ainsi que de la croyance religieuse chez toutes les nations musulmanes. Sa morale entière est contenue dans ce peu de paroles : « Pardonne à qui t'offense, fais du bien à tous, adore l'Être-Suprême, et ne conteste pas avec les ignorans. »

Les contradictions, les absurdités, les anachronismes, se trouvent réunis, dans cet ouvrage, à l'ignorance la plus profonde de la physique la plus simple et la plus connue. C'est la pierre de touche des livres qu'on attribue à la divinité : Dieu ne saurait être absurde ou ignorant. Mais, au milieu des propositions les plus incohérentes, on y trouve les morceaux les plus sublimes. En parlant de la cessation du déluge, Mahomet s'exprime ainsi : « Dieu dit : Terre engloutis les eaux ; Ciel, puise celles que tu as versées : le ciel et la terre obéissent. »

Le Coran commence en ces termes : « Louanges à Dieu, le maître de tous les mondes ; à Dieu, qui réunit la souveraine justice à la souveraine miséricorde : il mérite seul les adorations des mortels. Qu'il nous conduise dans les sentiers

de la justice, loin des voies d'iniquité parcourues par l'impie. » Suivent les trois lettres initiales A. L. M., qui, suivant l'opinion commune, signifient *Allah, Lalif, Magid;* Dieu, la grâce, la gloire. Septième siècle.

Mahomet continue : « Ce livre n'admet point de doute. Il dirige les justes qui croient aux profondeurs de la foi, qui prient cinq fois par jour, qui répandent en aumônes une partie du bien que nous leur avons donné, et qui sont convaincus, ô Mahomet, fils d'Abdalah ! que la révélation envoyée aux prophètes, tes devanciers, est descendue jusqu'à toi. Que les fidèles aient un ferme espoir en la vie future ; qu'ils soient dirigés par le prophète que je leur envoie, et leur bonheur est assuré. A l'égard des incrédules, il est égal pour eux que tu les avertisses ou non ; le sceau de l'infidélité est sur leurs cœurs et sur leurs oreilles, les ténèbres couvrent leurs yeux ; une punition terrible les attend. Quelques-uns disent, nous croyons en Dieu et à ses jugemens, mais au fond, ils ne sont pas croyans. Ils pensent tromper l'Éternel, tandis qu'ils se trompent eux-mêmes. L'infidélité est dans leur ame, Dieu lui-même augmente cette infidélité. »

On demandait à Mahomet quel était le Dieu

Septième siècle.

qu'il annonçait, il répondit : « C'est celui qui tient l'être de soi-même, et qui donne la naissance à tout ce qui existe, qui n'engendre point, qui n'est point engendré, et qui ne connaît aucun compagnon. »

Le Coran admet, comme base de sa doctrine, l'unité d'un Dieu, les peines et les récompenses de la vie future, le jugement dernier, l'existence des anges, une longue succession de prophètes, parmi lesquels Adam est le premier et Mahomet le dernier. Jésus-Christ est un de ces prophètes : il est appelé, par Mahomet, *le Verbe de Dieu*. A l'égard des ordonnances légales, comme la circoncision, les ablutions, les prières, le pélerinage de la Mecque, Mahomet ne fit que se conformer aux usages reçus en Arabie.

Il n'existe point de système religieux où l'aumône ne soit recommandée; mais la religion musulmane est la seule qui en ait fait un précepte positif. L'Alcoran ordonne de donner aux pauvres deux et demi pour cent de son revenu, soit en argent, soit en denrées. Le vin fut défendu, parce qu'un jour Mahomet vit plusieurs de ses sectateurs qui venaient à la prière, étant ivres. Cette prohibition n'était pas extrêmement révoltante en Arabie, où les chaleurs ex-

cessives forcent les hommes à faire usage de boissons rafraîchissantes. Il en est de même de la défense de manger du porc et des bêtes mortes de maladies ; ce sont des préceptes de santé. Le porc est une nourriture très-dangereuse en Arabie. La prohibition de tous les jeux de hasard est peut-être l'unique loi de cette espèce qui se trouve dans aucune religion. Septième siècle.

Le jeûne était établi dans plusieurs religions ; Mahomet le rendit très-sévère, en l'étendant à un mois lunaire, pendant lequel il n'est pas permis de rien manger, ni de boire un verre d'eau avant le coucher du soleil. Ce mois lunaire arrive quelquefois au milieu des chaleurs de l'été. Cette observance religieuse devint si nuisible aux affaires publiques, qu'on fut obligé d'y porter des adoucissemens, sur-tout en temps de guerre.

La pluralité des femmes fut permise. Mahomet se conformait, en ce point, à l'usage généralement reçu dans sa patrie. Quelques écrivains ont dit, à ce sujet, que Mahomet ne regardait pas les femmes comme des êtres intelligens, qu'elles étaient toutes esclaves par les lois de l'Alcoran, qu'elles ne possédaient aucun bien dans le monde, et que, dans l'autre, elles n'au-

Septième siècle.

raient aucune part au paradis. Il n'est rien de vrai dans tout cela.

Abulfeda rapporte qu'une vieille femme importunait un jour le prophète, en lui demandant ce qu'il fallait faire pour aller en paradis. Ma bonne, lui dit-il, le paradis n'est pas pour les vieilles. La pauvre femme fondait en larmes. Mahomet les sécha, en ajoutant: Il n'y aura point de vieilles en paradis, parce qu'elles rajeuniront. Cette doctrine se trouve dans le cinquante-quatrième chapitre du Coran.

On trouve, dans le second et dans le quarantième chapitre, ce réglement au sujet des femmes : « N'épousez de femmes idolâtres que quand elles auront embrassé l'islamisme, une esclave musulmane vaut mieux qu'une épouse idolâtre.

« Ceux qui font vœu de chasteté étant engagés dans le mariage, attendront quatre mois pour se déterminer à l'accomplir. Les femmes se comporteront envers leurs maris, comme les maris envers leurs femmes.

« Vous pouvez faire un divorce deux fois avec votre femme; mais à la troisième, si vous la renvoyez, c'est pour toujours. Ou vous la retiendrez aveo humanité, ou vous la renverrez avec un sort honnête. Il ne vous est pas permis

de vous rien réserver de ce que vous lui avez promis. Septième siècle.

« Les honnêtes femmes sont obéissantes et attentives, même pendant l'absence de leurs maris. Si elles sont sages, gardez-vous de leur faire la moindre querelle; que s'il en arrive une, prenez un arbitre de votre famille et un de la sienne.

« Prenez une femme, ou deux, ou trois, ou quatre, et jamais davantage; mais dans la crainte de ne pouvoir agir équitablement envers plusieurs, n'en prenez qu'une. Donnez-leur un douaire convenable, ayez soin d'elles, ne leur parlez jamais qu'avec amitié.

« Il ne vous est pas permis d'hériter de vos femmes contre leur gré, ni de les empêcher de se marier à d'autres après le divorce, pour vous emparer de leur douaire, à moins qu'elles n'aient été déclarées coupables de quelque crime. Si vous voulez quitter votre femme pour en prendre une autre, quand vous lui auriez donné la valeur d'un talent en l'épousant, n'en retenez pas une obole. Il vous est permis d'épouser des femmes esclaves, mais il est mieux de vous en abstenir. »

L'Alcoran ne fut pas composé de suite, ainsi que je l'ai déja observé. Mahomet feignait que

Septième siècle.

l'ange Gabriel lui apportait du ciel ce livre divin, verset à verset. Il résultait de cette méthode, que dès qu'il s'élevait quelque difficulté, Mahomet faisait venir du ciel un chapitre qui la levait d'une manière infaillible.

Ce prophète essuya la disgrace commune à tant de maris. On connaît celui qui eut les faveurs de la belle Aishca, son épouse favorite; il s'appelait *Assuan*. Mahomet, loin d'imiter l'exemple de César, qui répudia sa femme en disant qu'il ne fallait pas que la femme de César fût même soupçonnée, fit descendre du ciel un chapitre du Coran, pour affirmer que sa femme était fidèle. Ce chapitre était écrit de toute éternité dans le ciel comme les autres.

Pendant la vie de Mahomet, le Coran fut conservé sur des feuilles volantes, comme il était venu du ciel, et sans doute il se fût grossi encore, si la vie du prophète avait été plus longue. Ce livre n'est pas fini. Il établit un culte extérieur, mais il n'institue ni les ministres du culte, ni l'ordre des cérémonies. Il en résulte cet avantage en faveur de la religion musulmane, qu'on n'y connut jamais la distinction de l'empire et du sacerdoce, qui, dans d'autres religions, fut la source de tant de malheurs. Les successeurs de Mahomet, en

qualité de califes ou lieutenans du prophète, joignirent les fonctions ecclésiastiques à l'autorité civile; et quand la dignité de calife fut abolie, le chef de chaque nation musulmane exerça, dans son royaume, les fonctions du califat. Septième siècle.

Tous les musulmans, de quelque nation qu'ils soient, font le pélerinage de la Mecque : mais le premier iman de cette ville n'a aucune juridiction sur les imans de Turquie, de Perse, d'Afrique, ou des Indes. Dans chacune de ces contrées, le monarque nomme un premier magistrat, qui est en même temps le chef des tribunaux de justice et des gens d'église. Il peut le déposer à son gré. Les imans qui ont l'intendance des mosquées, prêchent et font la prière ; mais leur ordination n'est autre chose que le brevet du visir. Ils redeviennent simples laïques lorsqu'ils sont privés de leur dignité par la puissance civile. Il s'est introduit chez les musulmans, comme chez les chrétiens, un grand nombre de moines sous différentes règles. Les uns n'ont pas plus été institués par Mahomet, que les autres par Jésus-Christ.

Septième siècle.

CHAPITRE VI.

Fuite de Mahomet à Médine. — Mort de ce Prophète.

MAHOMET n'avait encore qu'un petit nombre de disciples, lorsque, condamné à mort à la Mecque, il se réfugia dans Médine; ce fut l'époque de son élévation et de l'ère de la religion qu'il prêchait. Cette époque fut nommée *ère de l'hégyre*, mot arabe qui signifie *fuite* ou *persécution*. De fugitif, Mahomet devient conquérant. S'il n'eût pas été persécuté, il est probable que les mêmes succès n'auraient pas suivi ses travaux. Réfugié dans Médine, dont les habitans avaient envers ceux de la Mecque cette jalousie qui existe assez souvent entre deux villes voisines, il y persuade le peuple. Se mettant alors à la tête de ceux qui le reconnaissaient pour prophète, il se rend maître de la Mecque. Ses persécuteurs sont à ses pieds. Toute l'Arabie le reconnaît bientôt pour l'envoyé de Dieu. Il commande quarante mille hommes enivrés de son enthousiasme.

Dès-lors il projette la conquête du monde.

Ses armes se portent sur la Syrie ; il en soumet une partie. Héraclius, occupé de querelles théologiques, laissait flotter les rênes de l'empire d'Orient. Il reçut deux propositions bien singulières ; l'une de la part du roi de Perse, et l'autre de la part de Mahomet. Le premier voulait qu'Héraclius embrassât la religion des mages, et le second, qu'il se fît musulman. Septième siècle.

Mahomet, attaqué d'une maladie mortelle à l'âge de soixante-quatre ans, conservant ce sang-froid auquel il devait ses succès, fait publier cet avertissement : « Que celui à qui le prophète a causé quelque dommage ou fait quelque violence, paraisse, il recevra satifaction. » Un homme se présenta pour réclamer quelqu'argent, Mahomet le lui fit compter et expira quelques minutes après. Il fut enterré à Médine, où son tombeau existe encore aujourd'hui.

La dernière volonté de Mahomet ne fut pas exécutée. Il avait nommé *Aly* son gendre, époux de *Fatime*, pour héritier de son empire. L'ambition, qui l'emporte sur le fanatisme même, engagea les chefs de son armée à déclarer calife le vieux *Abubècre*, beau-père du prophète, dans l'espoir qu'ils pourraient

bientôt eux mêmes partager la succession. Aly resta en Arabie pour se faire un parti.

Septième siècle.

Cette élection est la première origine du grand schisme qui sépare aujourd'hui les sectateurs d'Omar et ceux d'Aly, les Ottomans et les Perses.

CHAPITRE VII.

Etablissement du califat de Bagdad.—Les chapitres du Coran sont mis en ordre.—Les Musulmans brûlent la bibliothèque d'Alexandrie.

ABUBÈCRE établit le siége de son empire à Cuffa; Omar le transféra à Damas, d'où les califes de la dynastie des Omiades ont pris la dénomination de *califes de Damas*. Les premiers soins du monarque des Arabes, furent de régler la discipline de la religion musulmane. Il mit en ordre les chapitres du Coran, épars jusqu'alors, comme autrefois les oracles des sibylles. Bientôt, pour seconder l'humeur belliqueuse des Arabes, il marche à leur tête malgré son grand âge. Il emploie pour exciter l'enthousiasme des princes de l'Hiémen, les mêmes

mêmes ruses dont s'était servi Mahomet. « J'ai dessein, leur écrit-il, de tirer la Syrie des mains des infidèles. Sachez qu'en combattant pour la propagation de notre religion, vous combattez pour Dieu. » Il défait une armée commandée par le frère d'Héraclius, et meurt peu après, avec la réputation du plus généreux de tous les hommes. Septième siècle.

Omar, élu après lui, fut un des plus rapides conquérans qui aient désolé la terre. Il s'empare de Damas, célèbre par la fertilité de son terroir, par des ouvrages d'acier, les meilleurs qui fussent alors connus, et par ces étoffes de soie qui portent encore son nom. Omar chasse ensuite les Romains de la Syrie et de la Palestine; reçoit à composition, après un long siége, la ville de Jérusalem, dans laquelle il laisse aux chrétiens et aux juifs la liberté d'exercer leur culte en payant un tribut fixé par le Coran.

Dans le même temps, les lieutenans de ce prince se rendaient maîtres de la Perse et de l'Égypte.

Pendant cette dernière expédition, fut brûlée la bibliothèque d'Alexandrie, commencée par Ptolomée Philadelphe, augmentée par les rois ses successeurs, et regardée comme la

Septième siècle

plus précieuse collection de livres existante dans l'univers. Les Arabes qui cultivèrent, le siècle suivant, toutes les sciences, n'en connaissaient alors d'autre que celle du Coran : mais déja on pouvait entrevoir que leur génie s'étendrait aux choses sublimes. L'entreprise de renouveler en Égypte le canal autrefois creusé par les anciens rois, rétabli par Trajan, et de joindre ainsi le Nil à la mer Rouge, fut exécutée par un gouverneur d'Égypte, sous le califat d'Omar. Il en existe encore quelques traces aujourd'hui.

Au milieu de ses triomphes, ce prince est assassiné par un esclave persan, en 653. Othman, son successeur, éprouve le même sort deux ans après, dans une émeute. Aly, gendre de Mahomet, n'est élu qu'au sein des dissentions civiles. Il périt au bout de cinq ans, de la même manière que ses prédécesseurs. Cependant les armes des Musulmans ne cessent de prospérer. Les succès qui les couronnent semblent dus à la valeur des Arabes, plutôt qu'aux talens de ceux qui les conduisent de victoires en victoires.

Ce fut en effet sous Valid, le moins guerrier des califes omiades, que se font les plus étonnantes conquêtes. Un de ses généraux étend

son empire jusqu'à Samarkande, en 711; passe d'Afrique en Espagne. Il enlève ce royaume aux Goths, sans trouver plus de résistance que n'en avaient éprouvé ces peuples quand ils l'envahirent dans le cinquième siècle.

Septième siècle.

CHAPITRE VIII.

Changemens dans la police ecclésiastique de la religion chrétienne.

L'expédition des Arabes musulmans dans la Syrie et dans l'Égypte, avait détruit, au milieu du septième siècle, les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; ce qui changeait le mode de l'ancienne police de la religion chrétienne. Jusqu'alors le corps de l'église avait été divisé en cinq grands départemens; les chefs de ces départemens gouvernaient l'église par la réunion combinée de la puissance patriarcale. Les choses changèrent après l'invasion des Arabes. L'église fut divisée en occidentale, soumise au patriarche de Rome, en orientale, soumise au patriarche de Constantinople.

La jurisdiction du patriarche de Constanti-

Septième siècle.

nople s'étendait non-seulement sur tout l'Orient, mais jusqu'aux portes de Rome, dans les provinces d'Italie formant aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles. Elle n'était cependant pas si affermie que celle de l'évêque de Rome.

La position de ce dernier était favorable pour faire valoir les prétentions sacerdotales au gré des circonstances. Les évêques de Bizance, sous les yeux et sous la main d'une cour ombrageuse, tenaient les rênes de leur patriarcat d'une main tremblante. Respectés au loin par des églises nombreuses et florissantes, mais chancelans sur un siége dont les césars pouvaient d'un mot les faire descendre, ils redoutaient les clameurs qui suivent les changemens, et cette crainte arrêtait souvent leurs entreprises. Les évêques de Rome, au contraire, éloignés de la cour, en craignaient moins les influences. Leur crédit dans Rome égalait, s'il ne surpassait pas, celui de l'empereur; il ménageait des pontifes dont la puissance d'opinion était redoutable.

Suivant le sentiment le plus probable, les biens des églises étaient encore administrés en commun dans le septième siècle. Les titres de bénéfices n'existaient pas. L'économe gé-

néral de chaque église fournissait aux ecclésiastiques ce qui était nécessaire pour leur subsistance. On avait bâti, près des églises cathédrales, des hospices destinés à recevoir les pauvres et les voyageurs. Septième siècle.

Des fragmens d'un pénitentiel, rédigé au septième siècle, par Théodote, évêque de Cantorbéry, nous instruisent de la discipline ecclésiastique en usage alors chez les Latins et chez les Grecs. Les nouveaux baptisés portaient, durant sept jours, le voile qui leur avait été mis sur la tête aux fonts baptismaux. Il n'était pas permis aux chrétiens de manger avec les catéchumènes. Il était défendu, le jour du dimanche, d'aller en bateau, ni en chariot, ni à cheval; on ne cuisait pas de pain ce jour-là. Il n'était pas permis de manger du sang, ni des animaux étouffés: ce reste de judaïsme fut inséré par Mahomet dans sa religion. Les pénitences publiques, usitées dans les premiers siècles de l'église, commençaient à tomber en désuétude; elles étaient remplacées par la confession auriculaire, invention des moines.

Le célibat ecclésiastique commençait à être en vigueur dans l'église latine, excepté en Angleterre, où les prêtres conservèrent le droit de se marier, jusqu'au onzième siècle. Cependant

Septième siècle.

les hommes mariés parvenaient encore par-tout au sacerdoce ; seulement on leur faisait promettre de ne plus user, envers leurs femmes, des droits du mariage. Ces femmes portaient le nom de *prêtresses*. Elles ne pouvaient contracter un autre mariage après la mort de leur mari.

Pour propager le célibat ecclésiastique que les pontifes romains fomentaient par tous les moyens qui étaient à leur pouvoir, une teinte d'impureté avait été jetée sur la reproduction de l'espèce humaine : les nouveaux mariés étaient privés, pendant un mois, de l'entrée de l'église ; ils faisaient quinze jours de pénitence, avant que d'être admis à la communion. Les femmes ne pouvaient assister à la messe que quarante jours après leurs couches.

Les livres d'Isidore de Séville contiennent plusieurs autres points remarquables de la discipline ecclésiastique, observés à cette époque. Les fêtes de l'église étaient tous les dimanches ; Noël, l'Epiphanie, jeudi, vendredi, samedi saints ; Pâques, l'Ascension, Pentecôte, la fête des apôtres, celle des martyrs. Isidore ne parle pas des fêtes de la Vierge ; il place, parmi les jeûnes, ceux du premier novembre et du premier janvier, qui n'existent plus.

Septième siècle.

CHAPITRE IX.

Règne de Rotharis. — Il fait recueillir les Lois lombardes.

ROTHARIS eut tous les vices et toutes les vertus qui sont communément l'apanage de ceux que l'histoire appelle grands princes et hommes de génie. Il était à peine sur le trône, que, pour étendre sa puissance, il dépouilla de leurs biens les ducs et les comtes opposés à son élection, quelques-uns même furent mis à mort. La reine Gondeberge, à laquelle il devait la couronne, dépouillée de toutes les marques de son rang, fut reléguée dans un appartement reculé du palais de Pavie. Les contemporains se taisent snr les causes de cette noire ingratitude; mais une observation de Frédegaire peut nous les faire conjecturer. Rotharis était marié lorsqu'il monta sur le trône, nous dit cet historien; ce n'était pas un obstacle chez lés peuples à qui l'usage du divorce était familier. Il répudia sa femme, épousa Gondeberge, et fut proclamé roi sur-le-champ. On peut aisément penser que ce prince, n'ayant

Septième siècle.

contracté son second mariage que par ambition, chercha quelque prétexte pour le rompre dès qu'il fut affermi sur le trône, et pour retourner à sa première femme; mais bientôt un ambassadeur du roi de France, Clovis II, le menaça du courroux des Français, s'il ne rendait pas justice à la reine sa bienfaitrice. Gondeberge reparut à la cour, investie de l'éclat de la royauté. Elle survécut à son mari. Paul Diacre nous assure que les Lombards s'étant encore engagés à placer sur le trône celui qu'elle choisirait pour son troisième mari, elle épousa Rodoad que Rotharis avait eu de sa première épouse. Ce fait n'est pas vraisemblable.

La mort de l'exarque de Ravenne, Isac, arrivée en 638, avait donné occasion aux Lombards de rompre la trève subsistante depuis plus de trente ans entr'eux et les Romains. Rotharis se rendit maître, en peu de mois, de toute la côte de Gênes, depuis les frontières de la Toscane, jusqu'aux Alpes cottiennes. Il démantela les places de guerre. Le nouvel exarque, Platon, étant venu le combattre sur les bords du Scultenne, aujourd'hui le Panaro, perdit huit mille hommes, il fut obligé de prendre honteusement la fuite. Les Lombards de Benevent faisaient aussi les progrès les plus rapides.

Aréchis, après avoir gouverné ce duché avec gloire, pendant près de cinquante ans, laissa pour successeur, en 641, son fils Aïon. Ce jeune prince, au retour d'un voyage à la cour de Pavie, avait passé par Ravenne, où l'exarque, par une perfidie inconcevable, lui fit prendre un breuvage empoisonné qui affaiblit son esprit. Son père, le voyant incapable de gouverner, avait chargé de sa tutelle son parent Rodoalde. Le duc Aïon fut tué dix-huit mois après la mort de son père, dans une expédition contre les Esclavons, dont une flotte avait débarqué dans le golfe Manfredonia. Rodoalde fut proclamé duc à sa place, et força les Esclavons d'abandonner la côte. Il s'empara ensuite de la partie du duché d'Apulie, qui porte aujourd'hui le nom de *Terre de Bari*. Ce duc, étant mort en 547, fut remplacé par son frère Grimoalde, que son mérite porta, dans la suite, sur le trône de Lombardie. Grimoalde tailla en pièces, en 661, une armée de Napolitains, qui vint dans le golfe de Manfredonia, pour piller l'église de Saint-Michel sur le mont Gargan, un des sanctuaires les plus renommés d'Italie par ses richesses. Cet événement est fameux dans l'histoire de Lombardie, par les vains efforts des écrivains napolitains, pour rejeter sur les Lom-

Septième siècle.

Septième siècle.

bards l'odieux de ce pillage regardé comme sacrilége. Les Lombards avaient une dévotion particulière pour l'archange Michel qu'ils avaient choisi pour un de leurs patrons. Il est représenté sur les monnaies des rois lombards et des ducs de Benevent. Ce fut un de ces rois qui fit bâtir le magnifique temple qui s'appelle aujourd'hui *San Michele Maggiore*.

Pendant ces mouvemens, Rotharis faisait recueillir les coutumes des Lombards, engagé peut-être à ce travail par l'exemple du roi de France, Dagobert, qui avait compilé les lois des Francs et des Bavarois. Jusqu'alors, les Lombards ne s'étaient gouvernés que par des usages qui passaient de père en fils par une tradition orale. Le droit romain était le seul enseigné dans les écoles d'Italie. Rotharis craignant que les empereurs ne parussent encore dominer sur ses états, ayant rassemblé dans un code toutes les lois qui avaient régi les Lombards, tant en Germanie qu'en Italie, convoqua une diète générale, le 12 novembre 643, où furent publiés les réglemens généraux qui devaient désormais conduire les juges dans l'administration de la justice; le roi Grimoalde ajouta, quarante-cinq ans après, quelques nouvelles lois à ce code. Liutprand recueillit le travail de

ces deux monarques, le soumit à un nouvel examen, et ajouta les articles qui manquaient pour le rendre complet. Septième siècle.

CHAPITRE X.

Code des Lombards. — Usages, Religion, Monnaies, Commerce dans le septième siècle.

C'EST ce qu'on appelle le *Code lombard*, en vigueur en Italie jusqu'au temps où les *Pandectes* furent retrouvées, et même après cette découverte. Il eut, aussi bien que le *Droit romain*, de célèbres commentateurs. Les Normands adoptèrent ce code lorsqu'ils se rendirent maîtres de l'Italie méridionale; ils le suivaient conjointement avec les lois saliques. Frédéric II, qui succéda aux princes normands, abolit la loi des Francs, et conserva à celle des Lombards toute son autorité. C'est de ces lois que dérivent presque toutes les ordonnances de ce prince, qui sont suivies dans le royaume des Deux-Siciles.

J'ai déja observé que ce code peut être regardé comme le fondement du droit féodal en

Septième siècle.

usage chez toutes les nations occidentales de l'Europe. Dans les causes criminelles indécises, on se purgeait par serment : si les deux parties opposaient serment à serment, on permettait le combat. Cet usage était généralement observé par toutes les nations sorties de la Germanie. On était libre de combattre soi-même, ou d'être représenté par un champion. On dit que parmi les Lombards, les grands avaient de ces sortes de braves entre leurs esclaves ou leurs affranchis, comme les anciens Romains avaient des gladiateurs de condition servile.

Lorsque l'accusé était admis à se purger par serment, il fallait non-seulement qu'il jurât, mais qu'il produisît un certain nombre de témoins qui jurassent avec lui. Cette forme a passé dans le *Recueil des Décrétales des papes*. Le tribunal de l'inquisition l'a conservée dans certains cas, sous le nom de *Purgation canonique*. Quelquefois les accusés, au lieu de se purger par serment, étaient soumis aux épreuves de l'eau froide, de l'eau bouillante, du fer ardent, ou du jugement de la croix.

Baluse a rassemblé toutes les cérémonies de ces épreuves : elles commençaient par la messe; on y donnait la communion à l'accusé ; l'eau était bénie ; on y jetait l'accusé ; s'il tombait au

fond, il était réputé innocent; s'il surnageait, il était jugé coupable. L'épreuve de l'eau chaude consistait à prendre, avec le bras nu, un anneau béni, dans un vase rempli d'eau bouillante; le juge enfermait ensuite, dans un sac, le bras de l'accusé, et scellait le sac de son cachet; si trois jours après il ne paraissait sur le bras aucune marque de brûlure, l'innocence était reconnue. L'épreuve du fer ardent s'exécutait en portant un fer rouge dans la main, ou en marchant sur des barres de fer enflammées, l'espace de neuf pas. Enfin, le jugement de la croix consistait à tenir les bras élevés en forme de croix. Les deux contendans étaient soumis à la même épreuve, le premier auquel la fatigue faisait baisser les bras, avait tort. On trouvera dans la suite de cette histoire les exemples les plus bizarres de ces sortes d'épreuves. Septième siècle.

Quoique les lois lombardes fussent regardées comme le code national, pour peu que les étrangers sentissent de la répugnance à s'y conformer, on leur permettait de conserver celui de leur nation. Sous le duc Grimoald, une colonie de Bulgares, venue des bords du Danube dans le duché de Benevent, sous la conduite d'Alzeque, fut établie dans les vallées des Apennins, entre Boiano et Issernia; ces colons eurent la liberté

Septième siècle.

de suivre les lois de Bulgarie. Cette tolérance était encore commune à toutes les nations sorties de Germanie. Il en était de même de la nature des peines affectées aux délits ; elles consistaient presque toutes en compositions pécuniaires, dont une portion était accordée à la partie plaignante, le reste appartenait tantôt au juge lui-même, tantôt au roi.

La loi voulait que les jugemens fussent rendus dans un très-court délai, à l'expiration duquel, si la cause n'était pas terminée, le juge était condamné à satisfaire, de ses propres deniers, les personnes lésées. Les magistrats qui jugeaient en première instance, et qui s'appelaient, en langue lombarde, *Sculdasi*, devaient terminer un procès dans l'espace de quatre jours. Les juges supérieurs qui devaient juger l'affaire en seconde instance, avaient un peu plus de temps pour se décider, et lorsque la cause leur paraissait trop embrouillée, ils pouvaient renvoyer les parties par-devant le roi.

S'il s'agissait de discussions qui exigeaient la preuve testimoniale, le plus long délai qu'on pût obtenir, se réduisait à l'espace de temps nécessaire aux témoins pour se transporter de leur domicile dans la ville où se suivait le procès. La fixation de ce temps ne fut point aban-

donnée à la volonté des juges, mais déterminée par la loi. Nul ne pouvait être admis à défendre la cause d'autrui, à moins qu'il n'eût été prouvé que le plaideur était incapable de se produire en jugement. Septième siècle.

Chez les Lombards, un père ne pouvait avantager aucun de ses enfans, même de lits différens; la succession se partageait par portions égales après la mort du père de famille; les donations entre parens et étrangers, étaient soumises à des formalités très-compliquées.

Les femmes étaient perpétuellement en tutelle, exercée d'abord par le père, ou, à son défaut, par le plus proche parent, et ensuite par le mari. Elles ne pouvaient disposer de la moindre chose sans le consentement de leur curateur: si elles avaient reçu quelque insulte, la composition, qui dans presque tous les délits était adjugée à l'offensé, appartenait au curateur, qui avait un intérêt personnel à ce que sa pupille fût vengée.

Il paraît que les Lombards avaient un grand nombre d'esclaves. La plupart étaient des hommes pris à la guerre; on les traitait humainement. Presque la moitié du code de Rotharis concerne les esclaves. Loin d'être abandonnés aux caprices et à la brutalité de

Septième siècle.

leurs maîtres comme chez les anciens Romains, leurs familles et leur pécule devaient être respectés. Les cas étaient rares dans lesquels ils pouvaient être punis de mort. En général les Lombards, comme tous les autres peuples sortis de la Germanie, prompts à verser le sang dans les combats, en étaient avares dans les jugemens; la peine capitale n'était presque pas en usage. Lorsque le délit méritait la mort, on livrait le coupable entre les mains de la personne offensée ou de ses représentans, et quoiqu'il leur fût permis de disposer du coupable à leur fantaisie, il était rare qu'ils abusassent de cette puissance; ils réduisaient ordinairement leur prisonnier en esclavage.

La monnaie avait à peu près la même valeur que celle de l'empire romain. Le sou d'or était le *solidum romanum*; il équivalait à quarante deniers. La livre de compte était réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. L'évaluation des monnaies, dans les siècles suivans, est extrêmement difficile. Des écrivains célèbres s'y sont trompés. La difficulté augmente lorsque différens états indépendans, ayant partagé la péninsule, eurent chacun leur monnaie particulière.

Les

Les Lombards étaient ariens lorsqu'ils pénétrèrent en Italie. Leurs princes furent tolérans. Presque toutes les villes avaient deux évêques, un arien, l'autre athanasien; mais insensiblement la religion catholique devint dominante parmi eux; les quinze derniers rois furent soumis à la crosse des évêques de Rome. Liutprand et Ariulfe prenaient, parmi leurs titres, celui de catholiques, quoiqu'ils aient eu, l'un et l'autre, de violens débats avec les papes. Septième siècle.

On ne connaissait guère, en Lombardie, d'autre commerce que celui des échanges : rarement savait-on lire et écrire. Un homme qui savait le latin et le grec, passait pour un prodige. Rien ne prouve plus l'extrême ignorance de ce temps-là, comme un passage d'Agnellus dans la *Vie des Évêques de Ravenne*. Il rapporte que l'exarque de Ravenne ayant trouvé un homme en état de traduire du grec en latin, le gouvernement de Constantinople en témoigna la plus vive surprise.

Septième siècle.

CHAPITRE XI.

Règnes de Rodoalde, d'Aribert, de Pertharit et de Gondebert.

ROTHARIS mourut en 652. Olympius avait succédé à Platon dans la dignité d'exarque de Ravenne. L'histoire n'entre dans aucun détail sur le compte de son fils Rodoalde qui lui succéda. On nous dit seulement que son incontinence lui coûta la vie, et qu'un mari lava dans le sang de ce prince, l'outrage qu'il en avait reçu dans la personne de sa femme.

Les suffrages se réunirent en faveur d'Aribert, fils du duc d'Asti Gondoalde, frère de la reine Théodelinde. Après neuf ans d'un règne paisible, il mourut en 661 ; mais, comme s'il eût voulu que la tranquillité qu'il avait maintenue dans ses états expirât avec lui, il laissa une semence de troubles et de guerre en nommant ses deux fils, Pertharit et Gondebert, pour lui succéder conjointement. Ces partages de monarchie étaient en usage en France sous les Mérovingiens. Les contemporains ne nous disent pas comment les ducs lombards con-

sentirent à ce que cette forme d'administration, à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, s'introduisît chez eux. L'un établit sa cour à Milan, l'autre à Pavie. Septième siècle.

L'ambition arma bientôt les deux frères l'un contre l'autre. Gondebert, plus faible ou plus violent, eut recours à Grimoalde, duc de Benevent. Il chargea Garibalde, duc de Turin, d'engager ce prince à venir à son secours, en lui promettant sa sœur en mariage. L'ambassadeur, au lieu d'exécuter les ordres de Gondebert, exhortait le duc de Benevent à dépouiller les deux frères. Cette entreprise était colorée de l'intérêt des Lombards, exposés à toutes les horreurs de la guerre civile, par l'ambition de deux frères étrangers d'origine, et parvenus au trône au préjudice des princes qui descendaient directement des conquérans. Grimoalde laissant le gouvernement de ses états à Romualde son fils, assemble une armée formidable dans les duchés de Benevent et de Spolette. Il prend la route de Pavie, et se fait, par ses largesses des partisans dans tous les pays qu'il traverse.

A quelque distance de Pavie le duc de Turin quitte l'armée; il engage Gondebert à venir, par honneur, au-devant de Grimoalde; mais

Septième siècle.

il l'avertit de prendre une cuirasse sous sa robe pour sûreté de sa personne. A la première entrevue Grimoalde embrasse Gondebert, et sentant qu'il était armé sous ses habits : « Eh quoi! s'écrie-t-il, tu m'appelles à ton secours et tu viens pour m'arracher la vie. » En même temps il tire son épée et la plonge dans le sein du malheureux prince. Ce coup glace d'effroi les Lombards, tout fléchit devant Grimoalde, il se trouve en un moment maître de Pavie et du royaume. Le roi assassiné avait un fils au berceau. Cet enfant, nommé Rambert, fut sauvé par de fidèles serviteurs, et Grimoalde, méprisant sa faiblesse, le laissa vivre dans l'obscurité, sans en faire aucune recherche.

Pertharit, informé de ce qui venait de se passer à Pavie, ne prenant conseil que de sa frayeur, abandonne brusquement ses états. Il erra long-temps de retraite en retraite, et ne remonta sur le trône qu'après les plus tristes épreuves. Il laissait dans Milan sa femme Rodelinde et son fils Cunibert, encore enfant. Ils tombèrent dans les mains de l'usurpateur, qui les fit enfermer dans le château de Benevent. Le duc de Turin, Garibalde, ne jouit pas du fruit de sa trahison, il fut assassiné peu de jours après dans une église, par un domes-

tique du roi Gondebert, et ce domestique fut lui-même sur-le-champ percé de coups. Septième siècle.

CHAPITRE XII.

Règne de Grimoalde, duc de Benevent.

Grimoalde fut alors proclamé roi d'Italie, et prit pour femme la sœur des deux princes qui lui avait été promise : il renvoya ses troupes à Benevent, et retint seulement auprès de lui les principaux officiers, auxquels il distribua de grandes terres.

Pertharit s'était retiré dans l'Esclavonie. Grimoalde envoie des ambassadeurs pour le réclamer. Le roi des Esclavons répond : « Les dieux protecteurs de l'hospitalité me puniraient si je commettais le crime que vous me demandez. » Les ambassadeurs lombards lui déclarent la guerre. Pertharit voulant écarter le plus terrible des fléaux, du pays dans lequel il avait choisi sa retraite, le quitte furtivement, et prend le parti extrême de se mettre entre les mains d'un usurpateur, dont il entendait vanter la clémence et la magnanimité.

Arrivé à Lodi, un de ses serviteurs est chargé

Septième siècle.

de sa part de prévenir la cour de Pavie. Grimoalde, étonné de ce trait inconcevable de confiance, lui promet sûreté et l'invite à continuer son voyage. La première entrevue se passe en embrassemens mutuels et en protestations d'amitié ; Grimoalde promet à Pertharit de le traiter comme son frère ; il le loge dans un palais, lui assure une pension convenable, et ordonne que sa femme et son fils soient remis dans ses bras ; mais bientôt les devoirs que les habitans de Pavie s'empressaient de rendre au roi détrôné, alarment les ministres de l'usurpateur, ils lui font entendre qu'il est au moment de perdre sa couronne par les intrigues de Pertharit.

La résolution est prise de le transporter dans un château et de l'y enfermer pour le reste de ses jours. C'en était fait de Pertharit, sans l'industrieuse commisération d'un ancien domestique de son père, qui le fait sortir du palais sous l'habillement d'un esclave, le conduit sur les remparts, et le transporte dans les fossés à la faveur d'une corde. Pertharit trouve un cheval qui passait le long des murs, monte dessus, gagne Asti avant le jour, se confie à quelques amis qui prennent avec lui la route de Turin, et se retire en France

auprès de Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne.

Septième siècle.

Grimoalde, informé de l'évasion de Pertharit, n'en témoigna aucun ressentiment; bien loin de s'emporter contre les complices de sa fuite, il les récompensa, les attira à son service, et les regarda toujours comme des serviteurs fidèles et zélés : ceux même qui parurent empressés d'aller rejoindre leur maître, en obtinrent l'agrément, et furent abondamment pourvus de tout ce qui leur était nécessaire pour leur voyage, ce qui semble annoncer que Grimoalde n'avait eu dessein que d'éloigner d'Italie un prince qui pouvait devenir un foyer de dissentions civiles, et que peut-être il l'avait fait lui-même avertir du danger qu'il courait ou qu'il ne courait pas.

Cependant Pertharit avait engagé Clotaire III à porter la guerre en Italie. Le maire du Palais, Ebroin, leva une armée redoutable, et ayant passé les Alpes, s'avança jusqu'aux environs d'Asti. Grimoalde vint camper à la vue des ennemis, et peu après, comme s'il eût craint une bataille, il abandonne brusquement son camp, qu'il laisse abondamment pourvu de provisions de bouche et des meilleurs vins d'Italie. C'était le stratagème qu'avait autrefois

Septième siècle.

employé Cyrus pour tailler en pièces une partie de l'armée de la reine des Massagètes. Les Français s'emparent du camp des Lombards, et dans la joie de ce succès inespéré, ils se livrent à la débauche, et ensuite au sommeil; c'était le moment attendu par Grimoalde : il revint sur eux et en fit un si grand carnage qu'il n'en retourna qu'un petit nombre en France. La mort de Clotaire III, arrivée quelques années après, et les troubles dont la France fut remplie sous la régence du maire Ebroin, éloignèrent les Français de l'Italie.

Dans ces conjonctures, le royaume des Lombards fut sur le point d'être détruit par la plus étrange des combinaisons.

CHAPITRE XIII.

Vaine expédition de l'empereur Constant II en Italie.

L'EMPEREUR Constant II, qui avait succédé, en 641, à Heraclius, obsédé des troubles perpétuels qui se renouvelaient à Constantinople, avait résolu de ramener en Italie le siége

de l'empire. Ayant rassemblé une flotte immense, il quitta le port de Constantinople vers la fin de l'année 662. L'impératrice et ses trois enfans avaient reçu ordre de se rendre sur ses vaisseaux; mais le sénat et le peuple s'opposèrent à leur départ. Les ministres de l'empereur, persuadés que les Lombards devaient être prodigieusement affaiblis par les guerres qu'ils soutenaient depuis long-temps, avaient résolu de commencer leurs opérations par la prise du duché de Benevent. Cette partie de l'Italie était la plus importante pour Constant II, moins par son voisinage de Rome que par les secours que les Impériaux pouvaient tirer de Naples, d'Amalsi, de Gallipoli, de Brendisii, de Gaiète, et de toute la partie du royaume de Naples, appelée aujourd'hui *terre d'Ottrante et Calabre ultérieure*, qui appartenaient à l'empire et qui composaient les deux duchés d'Apulie et de Naples. Septième siècle.

L'empereur ayant passé dans Athènes le reste de l'hiver, jeta l'ancre au printems 663, dans le port de Tarento. Il tire des troupes de la Sicile, s'empare d'abord de quelques petites villes sans défense. Nocera qui fait résistance, est emportée d'assaut, brûlée et rasée. Toute la plaine des bords du Bradano, jusqu'à

Septième siècle.

la partie la plus septentrionale de la Capitanate, se soumet à l'empereur; les Grecs s'enfoncent dans les vallées des Apennins; Acérenza, avantageusement située, arrêtait ce torrent : l'empereur désespérant de prendre cette place autrement que par famine, ne jugeant pas convenable de perdre un temps précieux, leva le siége et vint camper à la vue de Benevent.

A cinq lieues de cette place, près d'un village appelé aujourd'hui *Mirabellâ*, était bâtie Eclane, ville épiscopale. Constant la détruisit de fond en comble. On en voit quelques ruines dont on a tiré de belles statues qui furent transportées en Espagne. L'évêché d'Eclane fut transféré à Fréquentum, aujourd'hui Frigento.

Le jeune duc Romoalde se trouvait pris au dépourvu. Presque tous les meilleurs capitaines qui avaient suivi Grimoalde dans son expédition de Pavie, s'étaient établis dans la Lombardie antérieure, pour jouir des récompenses que le nouveau roi versait sur les compagnons de ses travaux. Cependant les Lombards de Benevent se préparaient à faire une vigoureuse résistance. *Jésualde*, gouverneur du jeune duc, s'était rendu à Pavie, pour prévenir le roi de l'extrémité dans laquelle se trouvait son

fils. Ce prince se mit sur-le-champ en campagne, et renvoya l'ambassadeur pour prévenir les assiégés de sa prochaine arrivée. *Jésualde* eut le malheur de tomber dans les mains des Grecs, et peu s'en fallut que cet incident ne rendît le secours inutile. Mais le courage surprenant du prisonnier surmonta ce nouvel obstacle; il brava tous les périls, pour informer les Beneventins de l'approche du secours qu'ils attendaient. Le siége fut levé. L'empereur prit le chemin de Naples. Le comte de Capoue l'attaqua dans sa marche, et lui tua beaucoup de soldats près du fleuve Calor. Une seconde bataille qu'il perdit quelque temps après, éloigna l'espérance de détruire, ou même d'affaiblir le royaume des Lombards. Il résolut de réparer, aux dépens de la première ville de l'empire, les pertes que les ennemis de l'état venaient de lui faire essuyer. Il vint à Rome, le 5 juillet, et en pilla les églises. Tous les ornemens, tous les vases précieux échappés aux Goths, aux Huns et aux Vandales, devinrent la proie de cet empereur. Il enleva jusqu'aux carreaux de bronze qui couvraient le Panthéon, nommé dès-lors *Notre-Dame-de-la-Rotonde.* De retour à Naples, il s'avança jusqu'à Regium, fut battu de nou-

Septième siècle.

veau par les Lombards, passa en Sicile, et choisit Syracuse pour y faire sa résidence.

Septième siècle.

Cette expédition, qui devait remettre les Grecs en possession de l'Italie, fournit au contraire aux Lombards le prétexte d'étendre davantage leur puissance. Il ne resta bientôt à l'empire de Constantinople, dans le midi de l'Italie, que le duché de Naples, depuis les bords du Volturne, jusqu'aux extrémités de la Calabre ultérieure; encore ces pays furent-ils moins défendus par les garnisons impériales, que par une jalousie qui s'établit entre les habitans de Naples et ceux de Benevent.

Loup, duc de Frioul, à qui le roi avait confié les rênes du gouvernement lorsqu'il marchait au secours de Benevent, s'était conduit comme si ce prince dût périr dans son expédition. Les injustices qu'il se permettait tous les jours pour augmenter son trésor, excitaient un mécontentement général dont il feignait de ne pas s'apercevoir; mais lorsqu'il apprit que Grimoalde, vainqueur, faisait ses dispositions pour revenir à Pavie, redoutant la vengeance de ce prince, il prit furtivement la route de Civita di Friuli; et rassemblant à la hâte toutes ses forces, il avait levé l'étendard de la révolte. Le roi voulant en même temps

le punir et éviter une guerre civile dont les Romains-Grecs auraient pu profiter, envoya de grandes sommes au roi des Esclavons, pour l'engager à ravager le Frioul. *Loup* fut vaincu après un combat qui dura trois jours, et qui se termina par sa mort. Mais ce ne fut pas sans peine que le roi lombard vint à bout de renvoyer dans leur pays, des dangereux alliés qui prétendaient rester maîtres du pays par droit de conquête. Grimoalde confia ce duché à Vectaris, qui défit les Esclavons. Septième siècle.

Un traité que la cour de Pavie venait de conclure avec Childeric II, roi de France, avait tellement alarmé Pertharit, que ce prince était au moment de s'embarquer pour l'Angleterre, lorsqu'il apprit que le roi des Lombards s'étant fait saigner, la veine s'était ouverte, neuf jours après, de l'effort qu'il avait fait en lançant une flèche, et qu'il était mort sans qu'on pût étancher son sang.

Ce monarque avait publié quelques lois pour suppléer à celles de Rotharis. Voulant rendre moins fréquens les duels judiciaires, il ordonna que dans les questions d'état, et lorsqu'il s'agirait de la possession des biens, les duels ne seraient plus permis après trente ans.

A peine Grimoalde était mort, que son fils

Septième siècle.

Garibalde, encore au berceau, fut proclamé roi dans Pavie. Son règne ne fut que de trois mois.

CHAPITRE XIV.

Pertharit monte de nouveau sur le trône.

Il paraît que Pertharit entretenait une correspondance exacte avec les Lombards affectionnés à sa famille. Instruit exactement de la mort de Grimoalde, il se porta rapidement sur les frontières de la Lombardie. La révolution qui lui rendit son trône, fut aussi rapide que celle qui l'en avait précipité neuf ans auparavant. Il trouva la nation disposée à le reconnaître dès qu'il se montra. Il fit revenir de Benevent sa femme Rodelinde, et son fils Cunibert, que le duc Romuald n'osa retenir. Ce prince, instruit à l'école de l'infortune, ne songea qu'à maintenir la paix dans ses états.

La Sicile éprouvait l'insatiable avidité de l'empereur Constant, qui, ne recevant aucun subside de Constantinople, multipliait les impôts dans cette île, dans celle de Sardaigne, et dans les pays soumis à l'empire en Italie, pour

entretenir sa cour. Ce prince fut assassiné à Syracuse, en sortant du bain, en 668. Les meurtriers élurent pour empereur l'un d'entre eux, nommé *Mecetius* ou *Mizizi*, jeune Arménien d'une belle figure. A cette nouvelle, Constantin IV, que son père Constant avait déclaré auguste depuis quelques années, passe en Sicile avec une armée; Mecetius et ses complices sont mis à mort. L'empereur retourne à Constantinople après cette rapide expédition.

Septième siècle.

Malgré la prudence avec laquelle Pertharit gouvernait sa nation, son règne ne fut pas exempt de troubles. Pour assurer la couronne à son fils Cunibert, il l'avait fait déclarer son collègue par la diète générale, en 676. Quelques seigneurs s'étaient récriés contre cette précaution, en usage à Constantinople et dans tous les royaumes d'Occident, mais à laquelle les Lombards n'étaient pas accoutumés. Des murmures, plusieurs ducs passèrent à la révolte. Celui de Trente, *Alachis* ou *Alachise*, enflé de quelques avantages remportés contre les Bavarois qui confinaient ses états, refusa les devoirs de la vassalité. Pertharit marche en personne contre lui, l'assiége dans Trente, et le reduit aux dernières extrémités. Il ne fut

Septième siècle.

redevable de son salut qu'à l'affection de Cunibert, avec lequel il avait été élevé, et paya dans la suite cette faveur par la plus infame perfidie.

CHAPITRE XV.

Règne de Cunibert.

A PEINE Pertharit était au tombeau, en 686, qu'Alachis, s'étant associé avec d'autres mécontens, entre dans Pavie pendant que le nouveau roi était absent, s'empare du Palais, et se fait proclamer roi. Cunibert fut obligé de prendre la fuite. Il se réfugia dans une petite île du lac de Come, dont les Lombards avaient eu beaucoup de peine à s'emparer sous le règne d'Autharis, et qui passait pour une des plus fortes places de la Lombardie. Cependant l'usurpateur se portant à tous les excès de la tyrannie, s'emparait des biens de ses sujets, sans épargner même ses plus zélés partisans. Une conspiration contre lui se trame dans le plus grand secret. On profite d'une partie de chasse qu'il était allé faire dans une forêt assez éloignée de Pavie. Cunibert, prévenu à temps, se présente aux

aux portes de cette capitale. Tous les citoyens se portent à sa rencontre, protestent de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de son trône, et le conduisent en triomphe dans son palais. Septième siècle.

Alachis revenait à Pavie sans défiance, lorsqu'il apprit, non-seulement que cette ville ne le reconnaissait plus pour roi, mais que sa femme et ses enfans étaient au pouvoir de son ennemi. Dans sa fureur, il parcourt la partie orientale de la Lombardie; et, répandant à propos l'argent et les promesses, il lève une armée assez forte. Informé que le duc de Frioul envoyait ses troupes au roi des Lombards, il s'approche brusquement d'un pont sur la Livenza, par où ces troupes devaient passer. Elles défilaient par pelotons. A mesure que chaque division arrive, il la force de lui prêter serment. Il s'avance vers Pavie, accompagné de cette armée qui devait combattre contre lui, et qui augmentait alors ses forces, passe l'Adda, trouve Cunibert dans la plaine de Coronata, aujourd'hui *Corna*, près de Come.

Cunibert, pour épargner le sang de ses sujets, lui fit proposer de vider leur querelle par un combat singulier; mais, soit que, suivant les préjugés de ce temps-là, il fût persuadé que

Septième siècle.

dans ces sortes d'épreuves, le ciel favorisait la cause la plus juste, ou par d'autres raisons, il refusa le duel qui lui était proposé. Quelques-uns des siens, offensés de cette conduite, l'abandonnèrent pour passer dans l'armée de Cunibert. La bataille se donne sur les bords de l'Adda; Alachis est tué, ses troupes prennent la fuite. L'armée du Frioul que l'usurpateur avait forcée à lui prêter le serment, ne voulant être ni parjure, ni rebelle à son roi légitime, avait pris le chemin de Civita di Friuli, au commencement de l'action. Cette retraite fut la principale cause du succès de la bataille.

Le reste du règne de Cunibert ne fournit aucun événement remarquable. J'ai déja observé que les régions de l'Italie méridionale qui obéissaient encore à l'Empire, formaient deux divisions portant le nom de *Thème*, qui signifie *position* dans la langue grecque, le Thème de Sicile et celui de Calabre. Ce nom, sous Constantin IV qui régna à Constantinople, depuis 668 jusqu'en 685, fut donné à toutes les provinces de l'Empire. Jusqu'alors il avait été divisé en grands gouvernemens, chacun desquels contenait plusieurs provinces. On voyait encore, sous Justinien, toute l'Asie mineure gouvernée par un seul préfet du prétoire. Mais

lorsque les Sarrasins-musulmans eurent entamé les frontières, et que, se répandant de toute part, ils tenaient en échec les provinces à l'est et au sud, les empereurs trouvèrent plus convenable de couper en moindres parties les grands départemens, et d'établir en garnison, dans chacune de ces parties, un corps de troupes prêt à se mettre en marche à la première alarme : institution utile, si ces troupes eussent été plus aguerries et mieux commandées, et si les empereurs s'étaient montrés plus souvent à la tête de leurs armées. Septième siècle.

Dès le temps de Maurice, on avait donné le nom de *Thème* aux cantonnemens occupés par les légions dans les provinces ; il fut alors appliqué aux cantons mêmes. L'empire fut divisé en vingt-neuf thèmes. Dix-sept étaient contenus dans la partie orientale, depuis les côtes de l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, et douze dans la partie occidentale, depuis Cherson dans le Bosphore Cimmérien, jusqu'en Calabre et en Sicile.

Le district de Ravenne conserva son nom d'exarchat : il n'exerçait point d'autorité sur la ville de Rome, qui se gouvernait en république ; les exarques ne se soutenaient sur les bords de la mer Adriatique, qu'en payant un

Septième siècle.

tribut à la cour de Pavie, et l'Italie entière aurait bientôt subi le joug des Lombards, si les troubles intérieurs qui agitaient presque continuellement cette nation, n'avaient arrêté les succès extérieurs.

La ville de Ravenne était regardée comme le centre de la politesse et des arts. Son église rivalisait avec celle de Rome, et aurait peut-être, à la longue, obtenu la prééminence, si le siége de cette vice-royauté impériale n'eût été subjugué par les Lombards. Les jeux du Cirque, si célèbres à Rome, avaient été transportés à Ravenne. On connaît les rivalités que ces exercices produisirent à Rome, entre les bleux et les verts : ces mêmes rivalités ensanglantaient fréquemment le trône à Constantinople.

Depuis que la religion chrétienne avait banni des Cirques et des Hippodromes les combats de gladiateurs, ces spectacles sanglans avaient été remplacés par des exercices moins meurtriers. Muratori rapporte que, durant l'année 696, une rixe amenée par ces exercices, fut sur le point de causer la destruction entière de Ravenne. C'était l'usage que les dimanches et les fêtes après midi, les jeunes gens, sortis des divers quartiers de la ville, s'exerçaient, en présence de leurs parens, à lancer des pierres avec la

fronde. Les jeunes gens des quartiers de Trigur et de la Poterne ayant pris querelle ensemble, au lieu de lancer leur pierres au but désigné, se combattent mutuellement. Ceux de Trigur eurent l'avantage et mirent leurs adversaires en fuite, après en avoir tué ou blessé un assez grand nombre. Le dimanche suivant, le même parti fut encore plus maltraité. Les vaincus, cachant leur dépit et leur rage, feignirent de se réconcilier avec leurs rivaux, pour mieux assurer leur vengeance. Chacun d'eux invita un de l'autre parti à venir dîner chez lui la fête suivante. Ce fut pour ceux de Trigur un repas funèbre, leurs hôtes les massacrèrent et les enterrèrent dans leurs maisons. Septième siècle.

Sur le soir, les femmes, les mères, les sœurs, inquiètes de leurs époux, de leurs enfans, de leurs frères, remplissaient la ville de cris lamentables. La disparition d'un si grand nombre d'hommes, sans qu'on eût aucune connaissance de leur sort, causait d'autant plus d'épouvante, que chacun, tremblant pour soi-même, ne pouvait mesurer le danger qu'il courait. Cet horrible mystère se découvrit enfin. Le peuple n'attendit pas la sentence des magistrats: Toujours aussi précipité qu'excessif dans la punition qu'il inflige, il mit le feu au quartier de la Poterne, et fit périr

Septième siècle.

dans les flammes, non-seulement les coupables, mais leurs familles entières, sans distinction des innocens de ceux qui ne l'étaient pas. Ce lieu ne fut long-temps couvert que de cendres, et conservait encore, cent ans après, le nom de *Quartier des Assassins*. Agnellus, qui rapporte cet événement dans son *Histoire des Evêques de Ravenne*, observe que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on arrêta le progrès des flammes, elles menaçaient de consumer la ville entière.

CHAPITRE XVI.

Guerre civile en Lombardie après la mort de Cunibert.

CUNIBERT mourut en 700, il avait épousé Hermelinde, fille d'un des rois anglo-saxons. Son fils Liupert, encore en bas-âge, fut proclamé roi par la diète générale, qui confia la régence à Ansprand, dont l'origine n'est pas connue, et que les contemporains ne qualifient que de grand seigneur Lombard; mais Rambert, duc de Turin, fils du roi Gondebert, frère de

Septième siècle.

Pertharit, ayant rassemblé les capitaines affectionnés à son père, marche à Pavie, à la tête d'une armée nombreuse. Une bataille livrée près de Novarre, précipite Liupert d'un trône qu'il n'avait rempli que huit mois. Rambert est proclamé roi de Lombardie, mais à peine il occupait le trône que la mort l'en fit descendre. Son fils Aripert II, qui lui succéda, eut bientôt une nouvelle guerre à soutenir. Les ducs lombards s'étaient partagés sur le choix de la couronne, entre les descendans de Pertharit et ceux de Gondebert.

Ansprand, qui après la bataille de Novarre s'était retiré dans les montagnes avec le roi son pupille, profitant de cette scission, rassembla de nouvelles troupes pour tenter une seconde fois le sort des combats. La fortune lui fut encore contraire. Le jeune Liupert tomba entre les mains d'Aripert son oncle, qui le fit mourir. Ansprand se réfugie en Bavière : Aripert ne pouvant lui ôter la vie, immole à sa vengeance la femme, les enfans et les amis de ce ministre, auquel on ne pouvait reprocher que sa fidélité à son roi légitime. L'usurpateur se laissa attendrir, dit-on, par les grâces et la jeunesse de Liutprand II, fils d'Ansprand. Il lui fut permis d'aller rejoindre son père; Aripert ne prévoyait

Septième siècle.

pas, sans doute, que ce jeune homme régnerait un jour, et qu'il serait, par ses qualités royales, l'honneur de sa nation.

Ansprand et son fils passèrent sept ans en Bavière, dans l'attente d'une circonstance qui leur permît de rentrer en Italie. Ils levèrent enfin une armée de Bavarois, et favorisés publiquement ou en secret, par ceux des ducs lombards qui ne voyaient qu'un usurpateur dans la personne d'Aripert II, ils descendent les Alpes et se présentent au bord de l'Adda. Aripert attendait ses ennemis dans les plaines qui s'étendent depuis Pavie jusqu'au terrain sur lequel fut bâti, par l'empereur Frédéric Barberousse, le nouveau Lodi. Les deux armées combattirent avec le dernier acharnement, depuis la naissance du jour jusqu'à la nuit, sans qu'on pût décider de quel côté se rangerait la victoire; mais Aripert ayant profité des ténèbres pour ramener ses troupes dans Pavie, la plupart de ses capitaines, soit que cette retraite fût regardée par eux comme une lâcheté, ou qu'ils ne cherchassent qu'un prétexte pour changer de parti, déclarèrent qu'ils ne voulaient d'autre roi qu'Ansprand. La révolution fut si rapide et si générale, qu'Aripert, craignant d'être livré à ses

ennemis, voulait se retirer en France avec ses trésors. Il se noya au passage du Tesin. Septième siècle.

CHAPITRE XVII.

Liutprand parvient à la couronne. — Règne de ce prince.

ANSPRAND, parvenu au trône pour prix de l'inviolable fidélité qu'il avait gardée à son prince, n'eut que le temps d'assurer la couronne à son fils Liutprand, qui lui succéda quelques mois après. Huitième siècle.

Liutprand avait éprouvé l'une et l'autre fortunes. Partageant l'exil de son père, il apprit chez les étrangers l'art de connaître les hommes, et porta sur le trône les talens et les vertus qui manquent assez communément aux princes qui passèrent leur printemps au sein de l'abondance et de la prospérité, amollis par les perfides conseils des flatteurs. Pendant un règne de trente-deux ans, depuis 712 jusqu'en 744, les Lombards jouirent d'une prospérité qu'ils n'avaient pas encore connue depuis qu'ils étaient en Italie. Ce prince, aussi ami de la paix que

Huitième siècle.

plein de valeur durant la guerre, comptait encore plus sur la conduite des négociations que sur la force des armes. Il n'avait aucune teinture des lettres, mais un heureux naturel et la droiture de son esprit, le mettaient au-dessus des philosophes. Il maintint son peuple dans l'abondance, arrêta les entreprises des méchans par des lois sages, et, ce qui lui assure une gloire plus solide encore, il acheva de civiliser ses sujets.

Les ducs de Spolette et de Benevent, dont les états renfermaient la plus grande partie de l'Italie méridionale, s'étaient accoutumés, durant les révolutions qui se succédèrent dans la Lombardie antérieure, à ne reconnaître aucun supérieur; ils auraient entièrement secoué le joug de toute dépendance, si la fermeté de Liutprand, et même son ambition, ne les avait remis dans leur devoir. Les Français qui, depuis long-temps, faisaient leurs efforts pour s'emparer d'une partie de l'Italie, auraient pu pénétrer dans le pays nommé, dans la suite, *le Piémont*, si, tandis que le roi était occupé à la gauche du Tibre, à faire reconnaître son autorité dans le midi de l'Italie, les frontières de France avaient été dégarnies. La cour de Constantinople, hors d'état d'arrêter les progrès

successifs des Lombards dans les provinces qui composèrent le royaume de Naples, et qui furent enlevées les dernières à l'empire d'Orient, excitaient sans cesse les rois de France et leurs maires du palais, à porter la guerre en Lombardie. Les intrigues des papes, dont je parlerai dans la suite, se réunirent bientôt à celles des Césars de Bisance. Huitième siècle.

A tant d'intrigues, Liutprand opposait l'adresse et le courage ; il redoublait d'activité et de combinaisons à proportion des efforts que faisaient ses ennemis pour le traverser. Constamment lié d'intérêt et d'amitié avec Charles Martel, dont le fils aîné, Pepin, fut adopté par lui en qualité de fils d'armes, il triompha de tous ses ennemis ; mais la grandeur de ses exploits fut peut-être une des causes de la ruine de ses successeurs. Ce fut sous son règne que les évêques de Rome commencèrent à ourdir cette trame, qui conduisit dans la suite Charlemagne en Italie.

Sous ce règne, Léon III, surnommé l'*Isaurien*, tint le sceptre de Constantinople pendant vingt-quatre ans. Ce prince, du rang le plus obscur, s'était élevé, par son mérite et sa valeur, aux premières dignités, et enfin à la couronne impériale. Convaincu que la bigotterie nuisait

Huitième siècle.

aux opérations militaires, il fit la guerre aux superstitions et aux moines qui les mettaient en crédit. On agitait alors, dans l'église d'Orient, s'il fallait rendre, ou non, un culte aux images des saints.

Ce culte, inconnu pendant les premiers siècles de l'église, toléré dans la suite, et bientôt généralement répandu, avait engendré les plus crians abus, sur-tout dans les climats chauds où le cœur humain est plus ému par des objets sensibles. Les Grecs attribuaient aux images les vertus les plus miraculeuses. Chaque tableau, chaque statue guérissait d'une maladie particulière. On mêlait le culte ridicule rendu à ces simulacres, aux sortiléges qui, dans tous les temps, séduisirent la crédulité du vulgaire, en raison de son ignorance. La prohibition expresse de ce mélange superstitieux, faite par les lois lombardes, en prouve l'existence.

Léon l'isaurien, à la persuasion de quelques évêques et de quelques sénateurs de Constantinople, voulant détruire l'abus jusque dans sa racine, fit effacer dans tous les temples, excepté dans celui de Sainte-Sophie, les peintures des saints. Il abattit même les statues et les représentations de Jésus-Christ.

Enlevant ainsi aux peuples, sans aucune préparation, les objets de son culte, il les révolta. On désobéit ; il persécuta parce qu'il avait été imprudent. Les écrivains grecs, Sedrene, Theophane, Zonaras, Nicephore, et après eux quelques écrivains latins, assurent que le pape Grégoire III, prenant occasion de l'attachement que les Italiens témoignaient pour les images persécutées à Constantinople, excommunia solemnellement l'empereur Léon III, et qu'il délia les Romains du serment de fidélité par eux prêté aux césars de Bisance. Huitième siècle.

L'auteur de l'*Histoire du royaume de Naples* embrasse cette opinion : *Les Romains*, dit Giannone, *secouèrent alors le joug des empereurs d'Orient, ils reconnurent le pape Grégoire III pour leur souverain. Grégoire reçut l'autorité suprême qui lui fut déférée, non par la force des armes, ou par l'astuce de la politique, mais par la soumission volontaire du peuple romain en 727.* Giannone et les auteurs grecs, qui se montrent ailleurs les ennemis du pontife romain, n'ont peut-être pas fait attention que si l'événement qu'ils rapportent était constaté, le droit des papes à la souveraineté de Rome serait incontestable. Mais cette narration est rejetée par tous les

Huitième siècle.

critiques. Il est certain que la ville de Rome continua de se gouverner en république, et d'être considérée comme la capitale de l'empire romain grec jusqu'au rétablissement de l'empire romain-latin par Charlemagne.

Constantin Copronyme fit passer en loi ecclésiastique et civile l'abolition du culte des images. Il tint à Constantinople un concile de plus de trois cents évêques. On y proscrivit ce culte, qui continua d'être reçu dans les églises d'Occident et sur-tout à Rome. Cet empereur eût voulu détruire aussi aisément les moines, qu'il traitait d'abominables. Il n'y réussit pas. Les moines, déja fort riches, défendaient plus habilement leurs domaines que les images de leurs saints.

Le pape Grégoire III mourut au mois de novembre 741. Il eut pour successeur Zacharie, grec de naissance, célèbre par son influence dans la révolution qui fit passer le sceptre français des enfans de Mérovée aux princes de la dynastie pépinienne.

Grégoire III avait soutenu les duc de Spolette et de Benevent; dans la vaine espérance de balancer les forces de Liutprand, et ce prince, pour se venger de cette partialité, après avoir dévasté tout le territoire de Rome,

Huitième siècle.

s'était rendu maître de quatre villes qui dépendaient de cette capitale. Cette petite guerre était devenue le principe des premières négociations des habitans de Rome avec les princes français, que je mettrai bientôt sous les yeux de mes lecteurs. Zacharie désespérant de recevoir à temps des secours de France, avait engagé le sénat de Rome d'abandonner le parti des ducs, et même de joindre les troupes de Rome à celles du roi des Lombards. A cette condition Liutprand restitua les quatre villes qu'il avait conquises sur le duché de Rome. Trazimond, duc de Spolette, se trouvant sans ressources, vint se jeter aux pieds du vainqueur, qui lui accorda la vie, mais qui le dépouilla de son duché et l'obligea de prendre la couronne monacale. Godescale, duc de Benevent, prit la fuite. Sa femme et ses trésors étaient déja au port de Salerne; il sortait de Benevent pour s'y rendre lui-même, lorsque les habitans qu'il avait traités avec dureté, se jetèrent sur lui et le tuèrent. Sa femme chercha un refuge dans Constantinople.

Liutprand jouissant alors, sur toutes les régions de la Lombardie antérieure et ultérieure, d'une autorité que ses prédécesseurs n'avaient jamais partagée avec lui, et que la cour de

Huitième siècle.

Pavie perdit immédiatement après sa mort, songeait à s'emparer de l'exarchat de Ravenne. Il ne comprenait alors que l'Emilie, où se trouvaient Ravenne, Classe, Bobbio, Cézène, Fortimpopoli, Forli, Faenza, Imola, Bologne, Ferrare, Commachio, Adria, Gabellum, et la pentapole, dont les cinq villes étaient Rimini, Pisauro, Fano, Ancone et Osmo. Il voulait ensuite chasser les empereurs grecs des possessions qui leur restaient dans l'Italie méridionale. Déja il s'était rendu maître d'une partie de l'Emilie. L'exarque Eutichius, hors d'état de lui résister, se préparait à s'embarquer pour Constantinople, lorsqu'il fit la paix avec l'empire d'Orient et revint à Pavie. Les contemporains font honneur de cette négociation au pape Zacharie. Ils s'étendent fort au long sur les démarches du pontife romain et les cérémonies avec lesquelles il fut reçu par le roi des Lombards : c'est la manière dont alors on écrivait l'histoire. Paul Warnefride, plus connu sous le nom de *Paul Diacre*, comme le moine Aimoin, Grégoire de Tours et Frédegaire, semblent avoir pris à tâche de transmettre à la postérité les détails les plus frivoles et les plus fabuleux, tandis qu'ils glissent légérement sur des affaires importantes.

Il paraît que ce prince, parvenu dans un âge avancé, éprouvait des chagrins domestiques. L'histoire ne nous apprend pas s'il avait des enfans de sa femme Théodorade ; mais soit qu'ils fussent en bas-âge, ou que les Lombards fussent fatigués de son humeur altière et ambitieuse, profitant d'une maladie qu'il avait faite en 736, ils lui donnèrent pour collègue le duc Hilprand son neveu. Liutprand fut obligé d'approuver ce choix ; mais soit qu'il connût toute l'incapacité du successeur qu'on lui avait donné, et que les Lombards déposèrent, suivant la chronique de Sigebert, sept mois après la mort de son oncle, soit qu'il prît moins d'intérêt pour un empire qui ne devait pas être l'héritage de ses enfans, il voulut goûter quelque repos après les plus longues agitations. La fortune ne lui en donna pas le temps. A peine avait-il déposé son casque et sa cuirasse, qu'il mourut dans les premiers mois de 744.

Huitième siècle.

Dès le commencement de son règne, ayant ordonné une révision des lois de Lotharis et de Grimoalde, il avait formé un nouveau code, qui fut publié le 18 février 713. Il y ajouta un assez grand nombre de nouvelles lois en 717, en 721 et en 725. Nous apprenons de quelques-unes de ces lois, que les Lombards, quoi-

Huitième siècle.

que chrétiens, conservaient encore des restes de la religion qu'ils avaient professée en Germanie. Ils consultaient les aruspices, ils conservaient des ruisseaux et des arbres sacrés, auxquels ils offraient des sacrifices. Liutprand prohibait, sous de rigoureuses peines, ces pratiques superstitieuses, bannissait les devins et les enchanteurs, et chargeait les officiers de justice de déraciner ces abus.

Ils passèrent dans la religion chrétienne, sous le nom de *sort des saints*. Ce sortilége consistait à ouvrir les livres sacrés, au hasard, dans la vaine espérance d'y trouver quelque lumière sur le parti qu'on devait prendre dans telle ou telle circonstance. Charlemagne publia un cartulaire, en 789, pour détruire cet usage qui s'était introduit dans presque toutes les églises.

Dans la loi cinquante-cinquième, Liutprand proteste qu'il ne saurait approuver la ridicule coutume des duels, dans lesquels on avait la témérité de vouloir, au gré du caprice des hommes, forcer l'Être-Suprême de manifester la vérité. Il ajoute qu'il est dans la nécessité de tolérer cet abus, parce que les Lombards y étaient très-attachés. On apprend encore de ces mêmes lois, qu'à l'exemple des Ostrogoths,

les Lombards laissaient aux Italiens la liberté de suivre le droit romain, et que les officiers publics dressaient les contrats suivant les lois adoptées par les parties. C'était le même usage consacré en France par les lois saliques et ripuaires. Huitième siècle.

CHAPITRE XVIII.

Hilprand, successeur de Liutprand, est déposé. — Règne de Ratchis.

A PEINE Liutprand était au tombeau, que les Lombards, mécontens du gouvernement d'Hilprand, le déposèrent dans une diète tenue à Pavie. Ils proclamèrent Ratchis, fils de Pennon, duc de Frioul, et de Ratberge, simple villageoise. Les contemporains ne nous ont transmis aucune circonstance de cette révolution. Ratchis publia de nouvelles lois dans la deuxième année de son règne. Une de ces institutions défendait toute correspondance avec Rome, Ravenne, Benevent, la France, la Grèce, la Bavière. La plupart des historiens cherchent le motif de cette défense; il n'est pas difficile de le découvrir. Le duc de Spo-

lette était neveu de Liutprand ; Gisulphe II, duc de Benevent, devait sa fortune à ce monarque. Il est probable que ni l'un ni l'autre n'avaient contribué à la révolution qui avait placé sur le trône le fils du duc de Frioul, et que peut-être ils ne le reconnaissaient pas pour roi. Ces rapprochemens, que Paul Diacre n'a pas fait, eurent sans doute une influence principale sur le sort de la monarchie lombarde.

Huitième siècle.

Le règne de Ratchis est l'époque de l'histoire des Lombards, sur laquelle les contemporains ont répandu la plus grande obscurité. La paix qui subsistait entre la cour de Pavie et celle de Ravenne fut rompue, soit par l'effet des intrigues secrètes des papes auprès des princes français, ou par d'autres causes que nous ignorons. Ratchis assiége Perouse et menace toute la pentabole. Le pape Zacharie accourt, il emploie les présens et les prières pour l'engager à renoncer à son entreprise. Ratchis revient à Pavie, remet la couronne, du consentement des ducs, à son frère Astolphe, prend l'habit monacal dans le monastère du mont Cassin. Sa femme Tasie et sa fille Ratrude, fondent, auprès du mont Cassin, un monastère de religieuses, dans lequel elles

s'enferment. Ne pourrait-on pas soupçonner que Ratchis ne se sentant pas assez de fermeté pour régir les Lombards dans la circonstance la plus épineuse, abdiqua la couronne en faveur d'un frère dont les grandes qualités étaient généralement connues.

Huitième siècle.

CHAPITRE XIX.

Principe de la révolution qui détruisit l'empire des Lombards. — Mairie du palais des rois de France.

Depuis le commencement du huitième siècle, la famille des Pepins aspirait au trône de France, sur les marches duquel elle était assise. Les successeurs de Clovis passaient leurs jours dans la mollesse et dans l'obscurité, tandis que les maires du palais, investis de toute l'autorité publique, gouvernaient la France. L'histoire ne fait pas mention de l'institution de ces officiers, dont la place répondait assez à la préfecture du prétoire chez les Romains. Pepin de Landen, maire du palais, sous le règne de Dagobert 1er, mérita, par ses grands services, que son fils Grimoalde fût

Huitième siècle.

choisi par les Français pour lui succéder dans cette grande charge. Grimoalde se crut assez puissant pour placer son fils sur le trône d'Austrasie, après la mort de Sigebert II, en 674. Son ambition était précoce : son fils perdit le trône et la mairie; mais bientôt le peu de politique du maire Ebroin, qui dépouillait également les possesseurs de fiefs ecclésiastiques ou laïques, pour enrichir ses créatures, fit rentrer la mairie dans la famille des Pepins.

C'est un homme bien maltraité dans l'histoire que cet Ebroin, qui, dans un temps d'orages, porta pendant près de vingt ans le fardeau de la monarchie française. Les annalistes de la dynastie mérovingienne s'appesantissent sur les crimes attribués à ce maire, avec un anarchement qui doit avoir une cause particulière. Depuis plusieurs siècles les rois de France, pour augmenter le nombre de leurs créatures, aliénaient les terres de leurs domaines en faveur des grands et des églises; insensiblement ils n'eurent plus rien à donner. Ebroin, cherchant un moyen de dépouiller les églises pour former de nouveaux fiefs, imagina les *précaires*, dont Charles Martel fit un si grand usage dans la suite. Les vieux Cartulaires de France et les Formules de Mar-

culphe sont remplis de ces sortes d'actes, dans lesquels les églises étaient obligées de délaisser l'usufruit d'un fonds qui leur appartenait, à un capitaine franc, à condition que le cessionnaire ferait le service militaire, et qu'il paierait une redevance convenue aux anciens propriétaires. Huitième siècle.

Les gens d'église mettaient dès-lors en avant la maxime que les biens consacrés à Dieu ne pouvaient plus rentrer dans le commerce, sans un sacrilége. Les canons des conciles ordonnaient, sous peine d'excommunication, que quand il manquerait aux donations faites aux églises, quelques-unes des formalités prescrites par les lois civiles, la volonté du donateur serait toujours exécutée. Ils ordonnaient encore que si quelqu'un osait porter atteinte aux donations faites aux églises, il serait frappé d'anathème, comme sacrilége et meurtrier des pauvres. Telle était l'ignorance et la superstition de ces siècles, que ces ridicules décrets, dictés par l'intérêt, étaient regardés comme des arrêts du ciel. De là, les clameurs qui s'élevèrent de toute part contre le maire Ebroin, et qui pèsent encore sur sa mémoire.

Après la mort de Dagobert 1er, la monarchie française fut constamment divisée en deux royaumes, jusqu'au temps où Pepin d'Héristel,

Huitième siècle.

petit-fils de Pepin de Landen, s'empara de toute l'autorité. L'un de ces royaumes, sous le nom d'*Austrasie*, comprenait la Franconie, la Thuringe, la Souabe, la Bavière, et quelques provinces des Gaules, à la gauche du Rhin. L'autre, appelé royaume de *Neustrie*, renfermait le reste des Gaules. Ebroin fut maire du palais de Neustrie, sous Clovis II, Clotaire III et Thierri III. Il eut pour collègues, en Austrasie, Pepin de Landen et son fils Grimoalde, sous le roi Sigebert II. A la mort de ce monarque, Grimoalde, ainsi que je l'ai déja dit, voulut placer sur le trône son fils Childebert. Cette entreprise fut infructueuse.

Clovis II mourut en 656, laissant trois fils, Childeric II, qui fut roi d'Austrasie, Clotaire III, roi de Neustrie, et Thierri, qui n'eut alors aucun partage. Clotaire III mourut à l'âge de dix-neuf ans, sans postérité. Ebroin fait élire Thierri roi de Neustrie, par une partie des grands. Une faction, à laquelle se joignent tous les évêques, fait une double élection en faveur du roi d'Austrasie, Childeric II. Ce parti l'emporte sur celui de Thierri, qui est relégué dans un monastère. On rase en même temps le maire Ebroin, et on le fait moine dans l'abbaye de Luxeu.

L'autorité passa à Dagobert II, fils de Sige-

bert. Childeric ne jouit que trois ans de ce nouveau trône ; il fut assassiné, en 672, par un de ses officiers. Sa femme, et presque toute sa famille, furent enveloppés dans sa perte. Il ne lui resta qu'un fils, nommé Daniel, qui monta passagèrement sur le trône, en 715, sous le nom de Chilperic II. Huitième siècle.

Thierri, devenu le chef de la maison mérovingienne, par la mort de ses deux oncles, Clotaire et Childeric, est tiré du monastère dans lequel on l'avait enfermé, et porté sur le trône de Neustrie. Ebroin sort en même temps de Luxeu, et reprend le timon des affaires. La guerre éclate entre l'Austrasie et la Neustrie. Dagobert II est assassiné, sans laisser de postérité. Sa couronne eût appartenu à Thierri, si elle eût été héréditaire.

Pepin d'Héristel, maire d'Austrasie, avait le plus grand intérêt à s'opposer à cette réunion qui l'eût réduit à une condition privée. Pour y réussir, il ne s'agissait que de fomenter habilement les clameurs qui s'élevaient dans la Neustrie contre les entreprises du maire Ebroin. Ce maire était excommunié, puisqu'il dépouillait les églises. L'obéissance à un excommunié était un crime dans les idées de ce temps-là. Les grands et les évêques d'Austrasie, au lieu

Huitième siècle.

d'élire un roi, mettent à leur tête Pepin d'Héristel et Martin son cousin, sous le nom de ducs. De cette époque, la mairie d'Austrasie ne sortit plus de la maison pepinienne. On reconnaissait pour rois, dans l'Austrasie, les rois de Neustrie. Les actes étaient datés des années de leur règne, mais on ne les y laissait exercer aucune autorité, ni par eux-mêmes, ni par leurs officiers. C'était ainsi qu'en Italie, après le règne de Liutprand, les ducs de Benevent et de Spolette, continuant de reconnaître pour rois les princes qui régnaient à Pavie et à Milan, ne leur laissaient aucun pouvoir dans les deux duchés qui formaient la Lombardie ultérieure.

Les Pepins aspiraient à la couronne; ils avaient avili la personne des rois, qui ne sortaient presque plus de l'enceinte de leur palais. Cependant le sort de Childebert, fils de Grimoalde, leur apprenait que le passage de la mairie à la royauté devait être favorisé par des circonstances heureuses, et amené avec beaucoup d'art. Pepin et Martin décriaient, à l'envi, les opérations d'Ebroin, à l'égard duquel les prélats envenimaient l'esprit du peuple.

Pepin d'Héristel se flattait de conquérir aisément un royaume qui renfermait dans son sein des germes de division. Ses troupes entrent

dans la Neustrie, précédées d'un manifeste dans lequel il alléguait qu'il était invité à tenter cette invasion par les gens d'église, pour arrêter les entreprises d'un maire qui privait le clergé de ses biens, pour les donner à ses capitaines. Huitième siècle.

Cette guerre ne lui réussit cependant pas. Le génie et la valeur d'Ebroin triomphèrent. L'armée austrasienne fut totalement défaite. Le duc Martin, qui la commandait, fait prisonnier, eut la tête coupée. Thierri, victorieux, faisait ses préparatifs pour entrer dans la Germanie, et pour y faire reconnaître l'autorité royale. Le duc Pepin d'Héristel, désespérant d'arrêter les progrès de ses ennemis, fait assassiner Ebroin.

Les hostilités tournent alors à l'avantage du duc d'Austrasie. Le vainqueur entre dans Paris, se saisit de la personne du roi, l'enferme dans son palais, et se fait revêtir, par ses partisans, de toute l'autorité royale, sous le nom de duc des Français.

Mably semble croire que ce fut par modestie que Pepin d'Héristel ne prit pas alors le titre de roi. Il se trompe. Si ce maire ne condamna pas Thierri à végeter dans l'obscurité d'un cloître, c'est qu'il voyait pour lui-même trop de danger à tenter cette dégradation; c'est qu'il était retenu par l'exemple encore récent de Grimoalde,

Huitième siècle.

et non parce qu'il regardait la couronne avec une indifférence philosophique.

Un ministre qui s'était fait déférer le titre de prince, qui ne se montrait jamais en public sans être environné du faste de la royauté, qui ayant rétabli les assemblées du Champ-de-Mars, en usage sous Clovis, n'y paraissait jamais parce qu'il n'y aurait occupé que le second rang, ne peut être loué de la modération de son caractère. Si Pepin d'Héristel ne prit pas le titre de roi de France, c'est que les Français n'étaient pas disposés à le lui donner. Charles Martel, qui joignit aux talens de son père plus de génie et de grandeur, sollicita vainement le titre de roi, il fut obligé de se contenter de celui de duc.

Thierri, relégué au fond de son palais, et servi par un petit nombre de domestiques, était si ignoré, qu'à peine s'aperçut-on de sa mort, laissant pour lui succéder son fils Clovis III, qui régna sous l'autorité de Pepin.

On ne peut s'empêcher de remarquer comme une chose extraordinaire, la brièveté du règne de Thierri et de ses successeurs. Depuis la défaite de ce monarque, en 689, jusqu'au couronnement de Pepin-le-Bref, il ne s'écoula que soixante-deux ans : huit rois occupèrent le

trône dans ce court intervalle; Pepin d'Héristel en vit disparaître trois en vingt-deux ans. Thierri mourut dans la vigueur de l'âge, après un an de captivité; Clovis III au sortir de l'enfance; Childebert III ne parvint pas à l'âge viril: les contemporains ne s'expliquent pas sur le genre de leur mort, ils se contentent de dire que Pepin, convaincu d'avoir trempé dans plusieurs assassinats, les faisait étroitement garder. Huitième siècle.

Pepin d'Héristel mourut en 714; son autorité était si bien établie qu'il l'avait transmise comme un héritage à ses deux fils, Drogon et Grimoalde. Le premier eut le gouvernement d'Austrasie, sous le titre de duc; le second régna en Neustrie, en qualité de maire du palais. Pepin avait deux femmes, Plectrade et Alpaïde; Drogon et Grimoalde étaient fils de la première; il avait eu de la seconde le célèbre Charles Martel, né en 700, qui n'eut point alors de partage.

Drogon et Grimoalde moururent avant leur père, laissant des enfans en bas-âge, qui furent installés dans les dignités paternelles.

Huitième siècle.

CHAPITRE XX.

Charles Martel obtient la mairie de Neustrie et d'Austrasie. — Portrait de ce prince par Mably.

A LA mort de Pepin d'Héristel, le roi Dagobert III, fils de Childebert III, n'était âgé que de douze ans. Cet enfant eut pour maire un autre enfant encore plus jeune que lui, sous la tutelle de la duchesse Plectrude. Les grands se soulevaient contre un gouvernement aussi bizarre. Charles Martel, âgé de quatorze ans, annonçait déja l'audace qui le distingua dans la suite. Pelctrude, qui en redoutait les résultats, l'avait fait enfermer dans une prison à Cologne.

Cependant les grands et les évêques de Neustrie, assemblés à Paris, avaient donné la mairie du palais au duc Rainfroi. Plectrude et son petit-fils Théobalde se réfugient en Austrasie. Dagobert et Rainfroi les poursuivent. Les Austrasiens, mécontens d'obéir à une femme, étaient sur le point de reconnaître Dagobert III pour monarque de tout l'empire

français, lorsque Charles Martel, échappé de sa prison, se montre dans leur assemblée; les Austrasiens le reconnaissent pour leur duc; la fortune seconde ce jeune homme; les Neustriens sont forcés à faire retraite; Plectrude et son petit-fils finissent leurs jours dans l'obscurité des cloîtres. Huitième siècle.

Sur ces entrefaites, Dagobert III meurt dans la dix-septième année de son âge, laissant un fils en bas-âge. Rainfroi tire du cloître Daniel, fils de Childeric, assassiné en 672, et le fait asseoir sur le trône, sous le nom de Chilperic II. La guerre recommence entre la Neustrie et l'Austrasie : en vain Chilperic se défend avec courage, le moment de la chute des Mérovingiens arrivait, la France entière est sous la dépendance de Charles Martel.

Chilperic vaincu entre Reims et Soissons, en 719, se réfugia en Gascogne; Charles Martel lui substitua un autre monarque fort ignoré, qu'on a nommé *Clotaire IV*. Ce prince étant mort quelques mois après, le maire du palais force les Gascons à remettre Chilperic dans ses mains, et lui laissant le nom de roi, il exerça toute l'autorité royale.

Huitième siècle.

Mably fait ce portrait de Charles Martel (1): « C'était un homme qui avait toutes les qualités de l'esprit dans le degré le plus éminent; son ambition brillante, audacieuse et sans bornes, ne craignait aucun péril; aussi dur et inflexible envers ses ennemis que généreux et prodigue pour ses amis, il força tout le monde à rechercher sa protection. Charles Martel ne voulut mériter que l'amitié de ses soldats, et se fit craindre de tout le reste. Il traita les Français avec une extrême dureté; il fit plus, il les mépris. Ne trouvant par tout que des lois oubliées ou violées, il mit à leur place sa volonté. Sûr d'être le maître tant qu'il aurait une armée affectionnée à son service, il s'enrichit sans scrupule des dépouilles du clergé, que ses mauvaises mœurs rendait peu puissant, et qui possédait la plus grande partie des richesses de l'état.

La Neustrie fut sur-tout le théâtre du despotisme de Charles Martel. Ce prince, indigné de n'avoir pu y faire reconnaître son autorité que par force, la traita en pays de conquête.

(1) Mably, *Observations sur l'Histoire de France*, t. 1, pag. 193.

C'était

C'était pour la seconde fois que les Germains envahissaient les Gaules. Les historiens bourguignons rapportent que les anciens propriétaires furent dépouillés de leurs possessions, dont il fit le partage à ses soldats. Huitième siècle.

Les guerres continuelles qu'il eut à soutenir nécessitaient ces spoliations dans un temps où l'état n'avait d'autre revenu que les domaines de la couronne; il était difficile de récompenser ceux qui se dévouaient au métier de la guerre. Charles Martel n'ignorait pas que les Mérovingiens n'avaient dû leur fortune, et ensuite leur décadence, qu'à la distribution des domaines royaux en bénéfices militaires. Il ne restait plus de ces sortes de biens disponibles, il créa donc de nouveaux bénéfices militaires en faveur de ses capitaines, et se servit pour cela des biens enlevés aux grands du parti contraire au sien et aux églises.

Huitième siecle.

CHAPITRE XXI.

Charles Martel, vainqueur des Arabes, refuse de prendre part aux affaires d'Italie. — Il partage ses Etats entre ses enfans.

Les Arabes qui s'étaient rendus maîtres de l'Espagne, ayant franchi les Pyrénées, ravageaient le midi de la France. Si les contemporains n'ont pas grossi le nombre des troupes musulmanes, elles montaient à sept cent mille hommes. Charles Martel marche contre les Arabes, ayant à sa suite toutes les forces de la France et de la Germanie. Luitprand, roi des Lombards, lui avait envoyé des secours considérables. Les Arabes sont complétement défaits entre Tours et Poitiers, en 732; ils perdirent leur général et la moitié de leur armée, alors le nom de Charles Martel effaçait tous les autres noms.

Thierri de Chelles régnait en France, c'est-à-dire qu'il avait le nom de roi, sans exercer aucune des fonctions de la royauté. Il mourut en 737. Charles Martel, couvert de gloire, adoré de son armée, et redouté du peuple, n'a-

vait qu'un pas à faire pour monter au trône. Il touchait le diadème ; mais lorsqu'il veut s'en saisir, un murmure improbateur s'élève de toute part, et lui apprend que le moment n'est pas arrivé où sa famille chassera du trône la dynastie mérovingienne. L'assemblée des grands et des évêques se sépare sans faire d'élection. Charles Martel, sans avoir le titre de roi, tenant adroitement enfermés ceux que leur naissance appelait à la couronne, continua de régner sur la France et sur la Germanie. Huitième siècle.

Le sénat romain et le pape Grégoire III, pressés par Liutprand, s'étaient adressés à lui pour être secourus contre les Lombards. On lui apporta, de leur part, un décret qui le créait souverain de Rome, en qualité de patrice ; mais ses liaisons étroites avec Liutprand, l'empêchaient d'accepter les titres qu'on lui offrait. L'histoire ne dit pas quel cas il fit du décret de Rome : il est certain qu'il n'envoya point de troupes en Italie, mais il put s'intéresser en faveur des Romains, et cette médiation contribua probablement à déterminer Liutprand à faire la paix.

Charles Martel se sentant atteint d'une maladie mortelle, en 741, assembla ses capitaines : et disposant de la monarchie française comme

Huitième siècle.

d'un patrimoine ordinaire, il donne l'Austrasie à Carloman son fils aîné, et la Neustrie à Pepin, surnommé le *Bref*, pour les gouverner en qualité de ducs.

Les princes mérovingiens étaient à peine connus. Celui qui portait la couronne, était montré au peuple une fois l'année, dans une marche pompeuse. Il faisait des ordonnances, mais c'étaient celles des maires. Cette disposition des choses ne pouvait subsister long-temps. Un grand nombre d'individus desiraient un changement : les uns, parce qu'ils étaient attachés à la maison pepinienne dont ils tenaient des fiefs ; les autres par inconstance et par lassitude de l'administration actuelle.

Il ne fallait qu'une circonstance favorable pour décorer du titre de roi celui qui était investi de toute la puissance royale. Pepin le Bref, qui avait autant de talent, de courage et d'ambition que Charles Martel son père, fit naître cette occasion.

A la mort de Charles Martel, Pepin le Bref se trouvait dans une situation embarrassante pour un ambitieux. Les habitans de la Germanie occidentale et des provinces des Gaules, qui formaient le royaume d'Austrasie, étaient accoutumés depuis long-temps à ne reconnaître

d'autres chefs que leurs ducs; mais ceux de la Neustrie, ou France occidentale, chez lesquels les Mérovingiens avaient toujours immédiatement régné, murmuraient hautement de ce que, depuis la mort de Thierri de Chelles, son trône était vacant. Les grands et les évêques avaient à se plaindre des mauvais traitemens de Charles Martel : les gens d'église, sur-tout, profitant de l'ignorance où les peuples étaient plongés, publiaient, au sujet de ce prince, les contes les plus absurdes, que l'on recevait comme des vérités irréfragables. Saint-Eucher, évêque d'Orléans, eut une vision pendant laquelle, ravi dans le ciel, il vit Charles Martel tourmenté dans l'enfer en corps et en ame, pour avoir dépouillé les églises de leurs biens, et s'être rendu, par cette conduite, coupable des péchés de toutes les personnes qui avaient expié les leurs en enrichissant les gens d'église. On ajoutait que ceux qui doutaient de la réalité de cette révélation, ayant fait ouvrir son tombeau, on l'avait trouvé intérieurement noirci par l'action du feu, et un horrible serpent à la place du cadavre. Huitième siècle.

Pour arrêter ces clameurs, Pepin le Bref, cachant sous une apparente modération ses vues ambitieuses, feignit d'ajouter foi aux fables ri-

Huitième siècle.

dicules que faisaient circuler les gens d'église : il les amusa par de vaines espérances, les flatta, les consola et les attacha à sa fortune ; tandis que l'indocilité des gens de guerre qui menaçaient de brûler les églises, si l'on tentait de les forcer à restituer les fiefs concédés par Charles Martel, lui servait de prétexte pour éluder l'effet de ses promesses. Cette conduite cauteleuse n'empêcha pas qu'il ne fût forcé de consentir à l'élection d'un roi. Ce fut Childeric III, fils de Chilperic II, prince dont la plupart des historiens n'ont pas fait mention.

CHAPITRE XXIV.

Carloman abandonne le sceptre pour se faire moine. — Négociation entre Pepin et le Pape Zacharie. — Le Pape décide que le titre de Roi devait être réuni au pouvoir de la royauté.

Les deux frères, parfaitement unis, faisaient la guerre de concert contre les Saxons, lorsque Carloman, profondément frappé de l'idée sinistre de la damnation de son père, résolut d'a-

bandonner le sceptre pour finir ses jours dans un monastère. Il se retira au mont Cassin en 744. Il paraît que ce prince, devenu moine, passa à la cour de Pavie, et sa détermination put influer sur celle que prit, deux ans après, le roi des Lombards, Ratchis, de finir ses jours dans la même retraite. Huitième siècle.

Carloman, en quittant le monde, avait remis le duché d'Austrasie dans les mains de son frère Pepin : cette augmentation de pouvoir lui frayait le chemin de la royauté. Carloman laissait un enfant en bas-âge, il fut privé de l'héritage paternel, sous prétexte qu'il n'était pas en état d'en remplir les charges.

Ce rival écarté, il en restait un autre dans la personne du comte Grippon, que Charles Martel avait eu d'une femme du second ordre. Grippon, pendant la régence de Carloman, s'était contenté d'un faible apanage ; mais après la retraite de son frère, il se crut d'autant plus digne de lui succéder, que les Germains paraissaient peu disposés à souffrir la réunion de leur pays au trône de France. Le traitement fait par Pepin aux enfans de Carloman, ressemblait à une usurpation. Grippon s'en rend le vengeur, les Allemands s'arment pour sa cause, et les Saxons le secondent : la guerre éclate entre les deux

Huitième siècle.

frères. Carloman déplorant, du fond de sa retraite, les malheurs que ces dissentions civiles versaient sur sa patrie, avait engagé la cour romaine à se rendre médiatrice de ce différend.

Zacharie occupait le siége de Rome. D'un côté, il avait formé le projet de convertir à la religion chrétienne toute l'Allemagne; et saint Boniface, qui avait reçu de lui cette commission importante et délicate, ne pouvait réussir au milieu du fracas des armes; de l'autre, les tentations faites par les rois des Lombards pour s'emparer du duché de Rome, et l'apathie avec laquelle les césars de Bisance voyaient ces expéditions guerrières, forçaient les Romains à chercher ailleurs un protecteur. Dans cette circonstance, Zacharie reçut avidement une commission qui tendait à augmenter la considération de son siége.

J'ai parlé de la proposition faite par Grégoire III, prédécesseur de Zacharie, à Charles Martel, d'accepter la souveraineté de Rome en qualité de patrice ou de consul; l'existence de cette négociation n'est pas certaine, mais tous les contemporains conviennent de l'ambassade que Zacharie envoya à la cour d'Austrasie. Il

paraît qu'elle fut l'origine des liaisons qui s'établirent alors entre la maison pepinienne et les pontifes romains, liaisons qui furent le principe de la grandeur des évêques de Rome. On ne sait quelles furent les particularités du traité entre Pepin le Bref et le duc Grippon; mais il faut que ce prince eût essuyé des pertes considérables, puisqu'il se contenta de la ville du Mans et de quelques cantons voisins sous le titre de comté. Huitième siècle.

Pepin le Bref, vainqueur des Allemands et des Saxons, redouté des Français, et favorisé par le pontife de Rome, était alors au comble de la gloire, il laissait entrevoir ouvertement le desir de porter le nom de roi.

L'obscurité qui règne dans cette partie de l'histoire, livre les causes prochaines de cette révolution au champ immense des conjectures. D'habiles critiques se sont efforcés, dans ces derniers temps, d'ôter au pape Zacharie, ou du moins de diminuer la part que les écrivains du moyen âge lui donnent dans cet événement. Leur autorité ne saurait balancer le témoignage d'Eginhart, secrétaire de Charlemagne; celui d'Aimoin, qui vivait sous les derniers descendans de Pepin, les annales et les chro-

Huitième siècle.

niques les plus authentiques (1). Tous ces monumens déposent uniformément que l'autorité pontificale seconda l'ambition de Pepin le Bref. Zacharie, sondé d'abord secrètement, et ensuite publiquement consulté, décida qu'il était raisonnable de réunir le titre de roi au pouvoir de la royauté.

Voltaire et les autres modernes, en reléguant cette consultation au rang des fables, n'ont pas assez pesé la situation politique où se trouvaient alors l'Italie, la France et la Germanie; ils auraient trouvé dans le balancement de cette situation, le fil pour sortir d'un labyrinthe que l'on a cherché, au contraire, à rendre plus inextricable.

On sait que depuis Clovis, tous les Mérovingiens avaient fondé des bénéfices militaires sous le nom de *fiefs*. Ces bénéfices étaient des morcellemens des domaines royaux, dont les rois de France gratifiaient ceux qui s'étaient distingués par des actions d'éclat. Ces bénéficiers n'étaient pas tenus aux devoirs qui constituèrent, dans la suite, la hiérarchie féodale.

(1) Eginhart, *ad ann.* 750. Aimoin, *lib. IV.* Sigebert, *Chron.* Marianus Scot, *Chron. Ann.* Fulds.

Seulement ils avaient un rang plus honorable, on les appelait *leudes* ou *antrustions*. Huitième siècle.

Le maire Ebroin dépouilla quelques églises pour former de nouveaux bénéfices militaires, mais soit qu'il fût témoin du peu de reconnaissance que les fiéfataires témoignaient envers les Mérovingiens leurs bienfaiteurs, ou qu'il eût devant les yeux la hiérarchie féodale établie par les Lombards, adoptant les mêmes principes, il astreignit les possesseurs des nouveaux fiefs à des devoirs envers leurs suzerains, dont ils devenaient vassaux ; ils devaient rendre ces devoirs sous peine de perdre leurs fiefs.

Charles Martel suivit l'exemple d'Ebroin. Tous les historiens, anciens et modernes, conviennent de cette différence entre les anciens et les nouveaux fiefs. Il existait donc sous Pepin le Bref, deux sortes de fiéfataires ; les uns étaient les leudes, qui tenaient leurs bénéfices de la générosité des Mérovingiens ; les autres comprenaient les possesseurs des nouveaux fiefs érigés par Ebroin ou par les princes de la famille pepinienne : ces derniers avaient une consistance particulière. Attachés à leur suzerain par un serment et des devoirs rigoureux, ils exigeaient eux-mêmes, et ces sermens et ces devoirs, de ceux auxquels ils abandonnaient, sous certaines

Huitième siècle.

redevances, une partie de la concession qui leur avait été faite : de là naquirent les arrière-fiefs qui se subdivisèrent encore. Il résultait de cet ordre de choses une échelle féodale ; c'était une véritable corporation au sein de l'état.

L'intérêt étant le mobile de toutes les actions des hommes, la rivalité la plus prononcée devait s'établir entre les vassaux de Pepin le Bref et les anciens leudes, qui n'avaient ni la même consistance, ni la même protection. Cette rivalité faisait fluctuer l'opinion publique. Les nombreuses créatures des Pepins desiraient sans doute que cette famille montât sur le trône ; mais les anciens leudes devaient redouter un changement qui, par la nature des choses, pouvait ensevelir, dans le tombeau des Mérovingiens, les distinctions émanées d'eux, pour les faire passer aux vassaux de la nouvelle maison régnante.

Ce choc d'intérêts, fut peut-être ce qui avait éloigné Charles Martel de la couronne. Les contemporains ne nous ont pas transmis les transactions faites alors. Mais il n'est pas surprenant que, pour rapprocher les opinions diverses, et pour calmer les inquiétudes du peuple, Pepin le Bref eût consulté l'évêque de Rome.

Les mêmes écrivains qui ont révoqué en doute la décision du pape Zacharie, qui éteignit en Childeric III l'illustrie dynastie des Mérovingiens, ont jeté les mêmes nuages sur la donation faite par Pepin, de l'exarchat de Ravenne au siége de Rome, comme s'il était étrange que le ravisseur d'une couronne, qui, pour légitimer ses violences aux yeux d'un vulgaire également ignorant et superstitieux, sollicitait un vain diplome de celui qui n'avait aucun droit de le donner, eût payé cette ridicule complaisance du chimérique don d'un bien qui ne lui appartenait pas. Huitième siècle.

CHAPITRE XXIII.

Astolphe parvient à la couronne de Lombardie, et Pepin le Bref à celle de France. — Pepin est créé Patrice de Rome par le Pape Etienne II.

A PEINE Pepin le Bref avait reçu la réponse du pape Zacharie, que tout était préparé pour la cérémonie de son inauguration. Elle fut faite à Soissons, en 752. Le roi Childeric III fut relégué dans le monastère de Saint-Bertin, où il

Huitième siècle.

mourut en 754. Il laissait un fils nommé Thierri, qui vécut obscurément dans l'abbaye de Saint-Vandrille en Normandie.

Astolphe régnait alors en Lombardie. Il avait succédé à son frère en 749 ; il ne pouvait ignorer les négociations existantes entre les évêques de Rome et Pepin le Bref ; mais il pensait en même temps que ce prince ambitieux, assez occupé par les tiraillemens prodigieux qui devaient accompagner le changement de la dynastie royale en France et en Germanie, ne pouvait mettre aucun obstacle au projet qu'il avait formé de réunir l'Italie sous sa domination. A peine il était sur le trône, qu'il conquit l'Istrie, dont il donna le gouvernement au duc Didier qui régna après lui. Cette conquête fut suivie, en 762, de celle de Ravenne, de l'exarchat et de la pentapole. L'exarque Eutichius, n'ayant aucunes forces à lui opposer, se refugia dans Naples : ce fut la fin de l'exarchat qui subsistait depuis cent quatre-vingt-cinq ans. Astolphe, victorieux, se présente devant Rome. Cette ville conquise, il se flattait d'emporter sans peine tout ce qui restait à l'Empire en Italie, entre le détroit de Messine et le cap *di Leuca*. Le siége de cette place était poussé

aussi vivement que le permettaient les idées superstitieuses de ce temps-là.

Huitième siècle.

Constantin v, qui occupait le trône de Constantinople, au lieu de faire marcher une armée en Italie, pour défendre sa capitale, se contenta d'envoyer des commissaires avec des lettres impériales, dans lesquelles le roi Astolphe était prié de restituer les conquêtes faites sur l'empire, et le pape chargé de veiller aux intérêts du peuple romain.

Par cette formule, sous la république romaine, le sénat, dans les occasions alarmantes, investissait les consuls de l'autorité souveraine. Etienne, qui venait de succéder à Zacharie, muni du rescrit impérial, feint de se croire revêtu de toute la puissance du peuple romain : il se rend à la cour du roi des Lombards ; mais toutes ses propositions ne faisant aucun effet sur l'esprit d'un prince qui regardait la conquête de Rome comme l'affermissement de sa puissance, il vole en France, donne à Pepin le Bref l'absolution du parjure dont il s'était souillé en reléguant au rang des moines le roi Childeric, auquel, en qualité de maire du palais, il avait prêté serment d'obéissance, et le crée patrice des Romains.

Il fallait que, dans les idées de ce temps-là,

Huitième siècle.

l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, fût regardé comme revêtu d'un pouvoir supérieur à celui des autres évêques, que les peuples le considérassent comme ayant le droit de légitimer une usurpation, puisque Pepin, qui s'était déja fait sacrer par saint Boniface, archevêque de Mayence, voulut recevoir de nouveau l'onction royale de la main du pape Etienne.

On demande quelle autorité donnait à Pepin le titre de patrice de Rome. Les patrices furent institués par les Athéniens, chez lesquels, au rapport de Denis d'Halycarnasse, le peuple était partagé en deux classes, des eupatrides et des demopiques. Romulus distingua les Romains en patriciens et en plébéïens. La chute de la république affaiblit cette distinction; elle s'évanouit entièrement, lorsque les Barbares s'emparèrent de Rome.

Les empereurs de Constantinople, pour remplacer les anciens patriciens, établirent une nouvelle dignité de patrices, qui n'était pas attachée à l'ancienneté et à l'illustration de la race. Cette dignité surpassait toutes les autres. Elle ne donnait cependant aucune jurisdiction; mais, lorsque les gouverneurs des provinces en étaient décorés, ils exerçaient, dans leurs départemens,

mens, tous les droits impériaux. L'exarchat de Ravenne avait été ordinairement gouverné par des patrices ; mais ces patrices étaient nommés par l'empereur, et non par les magistrats de Rome, et moins encore par les papes. Huitième siecle.

Pepin faisait alors la guerre contre les Saxons et contre les ducs de Bavière et de Souabe. Il ne nous reste aucun détail de ces expéditions, elles se terminèrent sans doute par des arrangemens convenables à tous les partis, puisque Tassillon, duc de Bavière, accompagna le nouveau roi de France dans ses conquêtes en Italie.

Pepin convoqua un parlement à Querci-sur-Oise. La donation faite par ce prince, de l'exarchat de Ravenne à l'église romaine, y fut publiée, et l'on proposa de déclarer la guerre au roi Astolphe, s'il ne faisait satisfaction au pape. Rien n'était plus adroit que cette tournure, dans un temps où les rivalités entre les partisans de l'ancienne et de la nouvelle dynastie royale restaient dans toute leur force. La générosité de Pepin envers le siége de Rome lui conciliait les gens d'église, et les gens de guerre pouvaient se flatter de trouver en Italie une compensation des pertes qu'ils pouvaient avoir éprouvées dans la révolution. Cependant Eginhard nous apprend que plu-

Huitième siècle.

sieurs seigneurs déclarèrent hautement que le roi donnant des provinces qui ne lui appartenaient pas, ils regardaient la guerre proposée comme injuste; mais la grande majorité adopta l'expédition d'Italie.

CHAPITRE XXIV.

Expédition de Pepin en Italie. — Puissance de Venise au huitième siècle.

Le rendez-vous de l'armée française était au val de Maurienne, au printems de 754. Sous les drapeaux de Pepin marchaient tous les peuples d'Allemagne, entre le Danube, le Rhin, l'Elbe et la Mer, et tous les peuples des Gaules, du Rhin aux Pyrénées et aux Alpes. Il lui était bien aisé d'opprimer un prince qui n'était pas maître de toute l'Italie. Les Français, après avoir forcé les barrières des Alpes, se présentent devant Pavie; Astolphe se soumet aux conditions que lui impose le vainqueur; il renonce à ses conquêtes; mais à peine l'armée assaillante a repassé les Alpes, qu'au lieu de remplir ses promesses, il ravage les environs de Rome.

Le premier janvier 755, les Lombards cam-

pèrent sur les deux bords du Tibre, au-dessus etau-dessous de Rome. Les machines de guerre, en usages dans ce temps-là, s'approchent des murailles pour les renverser; les Romains ont recours de nouveau au roi Pepin. Etienne feignit une lettre de saint Pierre, adressée au roi de France. Cette supercherie peint l'esprit du huitième siècle. La lettre mérite d'être rapportée. Huitième siècle.

Pierre appelé apôtre par J.-C..... Comme par moi toute l'église catholique, apostolique et romaine, mère de toutes les autres églises, est fondée sur la pierre, et afin qu'Etienne, évêque de cette douce église romaine, et que la grace et la vertu soient pleinement accordées du Seigneur notre Dieu, pour arracher l'église des mains de ses persécuteurs, à vous excellens Pepin, Charles et Carloman, trois rois, et à tous les saints évêques, abbés, prêtres et moines, et même aux ducs, aux comtes et aux peuples: je vous conjure, et la vierge Marie, qui vous aura obligation, vous avertit et vous commande, aussi bien que les trônes, les dominations..... Si vous ne combattez pour moi, je vous déclare, par la sainte Trinité et par mon apostolat, que vous n'aurez jamais de part au paradis. »

Cette lettre eut son effet, pour me servir

Huitième siècle.

des expressions de Voltaire. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois. A cette nouvelle le roi des Lombards abandonne le siége de Rome pour s'emparer des défilés des Alpes. Dans le même temps arrivaient à Rome deux ministres de la cour de Constantinople ; le pape n'osant encore se déclarer le rival de l'empereur, les fait accompagner par un nonce, chargé de les seconder dans leur négociation. Les députés prennent la route de la mer, pour ne pas tomber dans les mains des Lombards, et abordent à Marseille : les ambassadeurs sont étonnés d'apprendre que Pepin se trouvait au Pas-de-Suze. Se défiant, avec raison, de la bonne foi du nonce, l'un d'eux retient ce prélat à Marseille ; l'autre court au camp Français ; il représente à Pepin que les pays dont il va chasser les Lombards, firent de tout temps partie de l'empire romain ; que la conquête qu'il en ferait lui-même, ne lui donnerait pas un droit que n'avaient pas ceux qu'il voulait expulser ; que l'empereur, attend de son équité qu'en dépossédant l'usurpateur, il laissera le maître légitime rentrer en possession de son domaine : il ajoute que le pape, étant sujet de l'empereur, ne peut, sans forfaiture, se revêtir des dépouilles de son souverain ; enfin il offre

à Pepin le remboursement des frais de la guerre. Huitième siècle.

Pepin répond que le droit des Lombards sur l'exarchat et la pentapole était celui de la guerre, le même droit que les Français avaient acquis sur les Gaules, et que précédemment les Romains avaient eu sur tous les pays dont ils s'étaient rendus maîtres; qu'acquérant par la victoire le droit des princes lombards, il le transférait à l'église de Rome. Il congédia l'ambassadeur sans lui permettre de répliquer.

Astolphe, épouvanté, demande la paix de nouveau. Les clefs des villes de l'exarchat furent remises au roi, qui les confia au pape; mais ce qui prouve que Pepin s'en réserva le domaine suprême, c'est qu'il donna le gouvernement de Ravenne à l'archevêque et aux tribuns, pour lui en rendre compte à lui-même. Pepin reprit la route de ses états, emportant les trésors des rois lombards pour payer son expédition. On assure que dans ce voyage Pepin donna le nom de Venise à la réunion de Rialto et des îles voisines. La ville d'Héraclée, dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines, fut le premier siége du gouvernement vénitien; les doges résidèrent ensuite à Malamaque et à Rialto.

Huitième siècle.

J'ai parlé de l'élection du premier doge de cette république. On commençait déja à compter parmi les puissances de l'Europe cet état qui, s'élevant peu à peu des lagunes du golfe Adriatique, parvint dans la suite à étendre son commerce dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et ses conquêtes, non-seulement sur les côtes d'Italie, mais dans les îles de la Méditerranée et de l'Archipel; qui se rendit maître des trésors de l'Orient; qui balança la puissance des plus grands monarques, et qui servit long-temps de digue à la chrétienté contre le torrent de la puissance ottomane.

Les soixante et douze îles qui composaient l'état de mer de Venise, étant devenues l'asile le plus assuré contre les invasions des Barbares, s'étaient extrêmement peuplées. Elles reconnaissaient encore, au septième siècle, l'empereur de Constantinople pour leur souverain; mais en rendant à cette cour éloignée quelques vains, hommages, chacune de ces îles formait une petite république gouvernée par ses tribuns. Leurs fréquentes querelles avec les Lombards, les avaient déterminés à se réunir pour mieux résister aux ennemis extérieurs : ce fut le principe de l'élection des doges. Le titre d'hypator, ou consul impérial, que quelqu'uns d'eux reçu-

rent de la cour de Constantinople, a fait conjecturer que la république continuait à reconnaître quelque supériorité dans l'empereur ; système dénué de preuves. Les îles de la Vénétie se gouvernèrent souverainement : mais on sait que c'était l'usage des empereurs d'Orient, pour conserver, en apparence, la majesté de l'empire, d'envoyer des titres d'honneur à ceux qui s'étaient emparés de quelques provinces faisant auparavant partie de la domination romaine. Les princes recevaient ces titres sans conséquence, et leurs états n'en étaient pas moins indépendans de l'empire. Mais ce qu'il faut observer avec attention, c'est que l'état de Venise, gouverné despotiquement dans la suite par une noblesse hautaine, était, dans son origine, république purement populaire. On verra, aux livres suivans, comment la démocratie se changea en aristocratie. Huitième siècle.

Il paraît surprenant aux historiens modernes, que l'ambitieux Pepin eût passé deux fois les Alpes, presque uniquement pour donner des villes au pape. Ce problème se résoud assez aisément lorsqu'on observe que ce prince, mal affermi sur son trône, avait à combattre non-seulement, les ducs d'Aquitaine et de Gascogne, qui passaient pour descendans de Clovis, et qui

Huitième siècle.

prétendaient, non sans raison, avoir des droits au trône de France, mais une partie des princes germains commençant à craindre que le monarque, sur la tête duquel ils avaient placé leur couronne, ne réussît à faire de leur pays une province de l'empire français.

Muratori observe, avec raison, que la donation de Pepin fournit aux papes le premier domaine temporel qui fût accompagné de juridiction civile. Les autres églises profitant de cet exemple, travaillèrent à se procurer de semblables possessions. Les monastères mêmes acquirent des seigneuries; c'est la plus grande révolution arrivée dans l'économie de l'église. Elle influa sur l'esprit public, le spirituel et le temporel se confondirent jusqu'à effacer la ligne qui doit les séparer. « On ne peut douter, dit Muratori, que Pepin n'ait donné au saint-siége l'exarchat et la pentapole, sans rien réserver à l'empereur grec ; mais se réserva-t-il pour lui-même le domaine suprême, c'est un point qui n'est pas décidé. »

Un abbé italien qui parlait en ces termes, n'osait ni avouer, ni contredire l'opinion commune, que le roi de France ne donna au pape que le domaine utile et se réserva les droits régaliens; au surplus, l'acte de donation n'exis-

tant plus depuis long-temps, on ne sait pas clairement quelles en furent les conditions, mais les papes eurent sans doute leurs raisons pour le supprimer. Pour ce qui est de la ville de Rome et de son duché, c'est à tort que quelques auteurs ont prétendu que dès ce temps-là les papes commencèrent d'y exercer l'autorité souveraine. Pepin n'enrichit le pape que des dépouilles des Lombards. Ils ne furent jamais maîtres de Rome. Cette capitale, sous la protection des Césars de Bisance, se gouvernait à peu près comme se gouvernèrent dans la suite les villes impériales d'Allemagne; mais l'influence des princes français, l'autorité donnée aux papes par la religion, et la faiblesse des empereurs qui régnaient à Constantinople, ont jeté de l'obscurité sur cet endroit de l'histoire d'Italie. Les traits du gouvernement municipal de cette ville, sous la supériorité impériale jusqu'au règne de Charlemagne, s'étant effacés insensiblement, les écrivains du moyen âge ont cessé de les apercevoir. Huitième siècle.

Les meilleurs critiques, tels que Giannone et Leblanc, ont très-bien expliqué cette difficulté. Jusqu'à l'empire de Charlemagne, les lettres des papes sont datées du règne des empereurs de Constantinople, et le sénat romain

Huitième siècle.

écrivant à Pepin, ne nomme pas le pape son seigneur, mais son pasteur et son père.

CHAPITRE XXV.

État de l'Église à la fin du huitième siècle ; commencement du neuvième.

A la fin du huitième siècle, la juridiction du patriarche de Constantinople diminuait tous les jours à la suite des brèches successives faites par les disciples de Mahomet à l'empire d'orient. Maîtres de Damas et d'Antioche, ils menaçaient Constantinople, qui devait être un jour leur capitale.

L'évêque de Rome, seul patriarche riche et puissant, voyait son autorité reconnue du duché de Naples aux extrémités occidentales de l'Europe. L'homme accoutumé à lire les événemens futurs dans l'enchaînement qui les prépare, pouvait prévoir que le moment n'était pas éloigné où la distance entre le patriarche de Rome et ses anciens collègues, serait plus grande que n'avait jamais été celle qui subsistait auparavant entre les patriarches d'Orient et le dernier évêque de leur dépendance.

L'instabilité des choses humaines pouvait renverser cette prospérité, que les papes devaient autant à un concours heureux de circonstances qu'à leur politique profonde. Pour prévenir cette révolution, les canonistes romains firent trois choses: la première, fut de confondre insensiblement les droits appartenant à l'évêque de Rome en qualité de patriarche d'Occident, qu'il partageait avec les quatre patriarches d'Orient et dans le même mode, avec l'autorité dérivant de la primauté dont il jouissait dans toutes les églises en qualité de successeur de saint Pierre, et qu'il ne partageait avec personne. La seconde fut d'attribuer au siége de Rome des droits et des priviléges si étendus, de les faire découler d'une source si ancienne et si respectable, qu'on serait forcé de les admettre, et que quand même on en contesterait quelques-uns, il en resterait encore assez au pontife romain pour dominer sur toutes les puissances de la terre. La troisième consistait à tenir des registres, par ordre de dates, de tous les événemens qui se présentaient à l'avantage du siége de Rome. La moindre courtoisie amenée par des circonstances particulières, était convertie dans ces registres, en hommages rendus aux pontifes romains; et ces

Huitième siècle.

hommages devenaient des lois pour l'avenir.

Huitième siècle.

Le huitième et le neuvième siècles étaient propres à favoriser de pareils changemens qui seraient impossibles aujourd'hui. Au milieu de la plus profonde ignorance, les nations gémissant sous le joug de princes déprédateurs qui répandaient le sang humain à grands flots pour satisfaire leur avarice ou leur ambition, voyaient, dans les évêques et dans les prêtres, les amis et les consolateurs de la triste humanité, et dans la religion, une puissance aussi bienfaisante que sacrée, qui, pesant également sur la tête des grands et des petits, pouvait seule arrêter les forfaits des tyrans, par l'appréhension des jugemens de Dieu. Elles recevaient avec respect, et sans aucun examen, tous les décrets présentés par l'église, ceux sur-tout qui émanaient de l'évêque de Rome. La politique des grands s'était réunie avec l'intérêt des peuples, pour favoriser les prétentions ecclésiastiques.

Un ministre ambitieux profita des circonstances pour se placer sur le trône de France, après en avoir expulsé les héritiers légitimes. Le cri de la justice est étouffé par celui de l'intérêt, mais il peut se réveiller. Pepin veut couvrir son usurpation du voile de la religion.

Huitième siècle.

Non-seulement il mendie auprès du pape l'absolution de son crime; mais il se fait sacrer de nouveau par le pontife romain, sans réfléchir qu'il autorisait lui-même les prétentions des papes d'être les dispensateurs des couronnes.

Personne alors ne révoquait en doute l'authenticité de la donation de Constantin, si bien convaincue de fausseté dans ces derniers temps. Elle se trouve alléguée dans les écrits d'Enée de Paris contre les Grecs. « Après que Constantin eut embrassé le christianisme, assure cet écrivain, il abandonna le séjour de Rome; persuadé qu'il n'était pas convenable que deux empereurs, l'un prince de la terre et l'autre prince de l'église, résidassent dans la même ville. En conséquence il bâtit Constantinople pour en faire le siége de son empire, il soumit Rome et les provinces voisines à l'autorité apostolique, il investit les pontifes romains de la dignité royale et en fit dresser un acte authentique. » L'église romaine, qui tenait registre de tout, se servait de cette pièce pour fortifier la donation de Pepin, jusqu'au temps où cette donation aurait quelque poids par d'autres événemens, ou qu'à l'aide des circonstances elle aurait acquis une plus grande latitude.

Huitième siècle.

CHAPITRE XXVI.

Mort de Pepin le Bref. — Mort d'Astolphe, roi de Lombardie. — Didier parvient à la couronne.

PEPIN le Bref mourut d'hydropisie à Saint-Denis, le 23 septembre 768. Ses deux fils, Carloman et Charlemagne, partagent son empire. Le premier eut l'Austrasie, le second la Neustrie. Ils se brouillèrent bientôt, et la guerre s'allumait entr'eux, lorsque Carloman mourut à Samoncy, en 771. Carloman et Charlemagne avaient épousé les deux filles du roi des Lombards. Carloman laissait de cet hymen des enfans en bas-âge. Charlemagne s'empare de leurs états, Gerberge, leur mère, est obligée d'aller chercher, avec ses deux fils, un asile à la cour de Pavie. Ce fut l'origine des expéditions que Charlemagne exécuta bientôt en Italie.

Selon les publicistes allemands, la dignité d'empereur romain fut attachée, dès le commencement du neuvième siècle, au royaume d'Allemagne, comme elle l'est aujourd'hui. Cette allégation n'est pas conforme à la vérité de

Huitième siècle.

l'histoire. C'est une vaine discussion que d'agiter si Pepin et Charlemagne étaient Français ou Allemands d'origine, puisque les Francs étaient des peuples germains. On voit les ancêtres de Pepin occuper les premières charges de la cour de France dès le règne de Dagobert; mais depuis plus de cent ans, ayant presque toujours gouverné l'Austrasie, ils devaient être considérés comme Allemands.

Pour établir ce qu'était l'empire romain d'Occident vers le temps de Charlemagne, il faut considérer l'étendue des états de ce prince avant qu'il eût été proclamé empereur. Ils comprenaient la France et l'Allemagne des bords de l'Elbe aux confins de la Navarre.

Il est encore impossible d'établir clairement quelle autorité Pepin le Bref, Carloman et Charlemagne exerçaient dans Rome en qualité de patrices. Les actes publics continuaient d'être datés du règne des empereurs de Constantinople. Muratori démontre que ce patriciat ne s'étendait ni sur le duché de Benevent, ni sur ceux de Naples et d'Apulie, observation importante qui explique combien la dignité impériale était alors peu de chose.

Astolphe était mort d'une chute de cheval en 756, sans laisser d'enfans mâles. Il y eut

Huitième siècle.

de vives contestations parmi les grands pour le choix de son successeur. Didier, duc d'Istrie, qui se trouvait alors en Toscane, à la tête d'une armée considérable, réunissait enfin les suffrages, lorsque Ratchis, qui s'ennuyait dans son monastère, se présenta pour lui disputer le trône. Il se fit un schisme parmi les grands; les uns élurent Ratchis, les autres, Didier. La Lombardie était en proie aux horreurs de la guerre civile; mais au commencement de l'année suivante le roi moine voyant son parti s'affaiblir, crut devoir retourner à la vie cénobitique. Didier, délivré de ce concurrent, fut proclamé roi des Lombards au mois de mars 757. Il associa sur-le-champ à la couronne son fils Adelchis et lui fit épouser Gisla, sœur de Carloman et de Charlemagne, dans le même temps que ses deux sœurs Gerberge et Desirade étaient données en mariage aux deux monarques des Français.

Le pape Etienne II, après avoir fait de vains efforts pour rompre ces mariages, employait les ressources de l'intrigue pour engager Charlemagne à faire la conquête de l'Italie. Le divorce fait par ce prince avec son épouse, quelques mois avant la mort de son frère, annonce que cette expédition était résolue, lorsque l'asile

que

que la reine Gerberge fut chercher, avec ses enfans, à la cour de Pavie, offrit un prétexte de guerre. Huitième siècle.

Didier connaissait toute la profondeur de la politique des papes et le danger dont il était menacé; il consulta son courage pour le prévenir. Charlemagne combattait alors dans les forêts de la Saxe, le célèbre et malheureux Vitikind, que des traditions fabuleuses ont donné pour tige de la maison capétienne.

Le roi des Lombards, profitant de cette division, marche contre les ducs de Benevent et de Spolette, qui, refusant de le reconnaître pour roi, s'étaient déclarés vassaux de l'empereur d'Orient, ravage, en passant, la pentapole, entre dans Spolette, et fait prisonnier le duc Alboin. De là, son armée s'avance dans le duché de Benevent. Le duc Liutprand abandonne sa capitale et se réfugie dans Ottrento. Didier l'y poursuit: désespérant de prendre cette place, sans être secondé par une armée navale, il s'adresse à l'empereur de Constantinople.

Constantinv, régnait alors. Mécontent de la manière dont Pepin avait reçu ses ambassadeurs quelques années auparavant, et s'apercevant que les Français étaient des ennemis encore plus redoutables pour lui que les Lombards, il avait

Huitième siècle.

résolu de se rapprocher de ces derniers. Les ministres des deux cours convinrent dans Naples, que l'empereur enverrait une armée en Italie, qui se combinerait avec les Lombards, pour reprendre l'exarchat et la pentapole, et que la flotte de Sicile bloquerait le port d'Ottrento abandonné au roi des Lombards. Le roi des Lombards, après avoir fait reconnaître l'autorité impériale dans Rome, dans l'exarchat, et dans les autres cantons d'Italie, qui avaient fait jusqu'alors partie de l'empire, devait gouverner le reste de l'Italie, en reconnaissant l'empereur pour son souverain.

Cette alliance resta sans effet: la cour de Constantinople, au lieu d'armée, se contenta d'envoyer en Italie un patrice pour exhorter les habitans de Ravenne et de Rôme à rentrer sous la domination de l'empire.

Etienne II était mort au mois d'avril 752: le clergé et le peuple s'étant partagés en deux factions, l'une élut l'archidiacre Théophilacte, l'autre le diacre Paul, frère du dernier pape. Cette dernière élection prévalut. Paul occupa le siége jusqu'au mois de juin 767. Il était à peine expiré, que Toton, duc de Népi, vient à Rome, à la tête de quelques troupes, et fait

élire pape son frère Constantin, encore laïque. Des gens armés contraignent les évêques de Palestrine, d'Albano et de Porto, à l'ordonner. Le nouveau pontife écrit au roi Pepin qui devait confirmer son élection en qualité de successeur des exarques de Ravenne; et le monarque français, occupé d'intérêts d'une plus grande importance, envoie sans difficulté, le diplome demandé. Ceux qui étaient mécontens de cette élection, s'étaient adressés à la cour de Pavie. Didier ne cherchait qu'une occasion de se faire des partisans dans Rome, et ne comptait plus sur les secours de l'empereur de Constantinople; il envoie une armée. Le duc Toton est tué dans un combat; le pape Constantin se réfugie dans une église, et n'en sort que sur la parole des chefs de la milice romaine, qu'en abdiquant le pontificat il ne lui sera fait aucun mal. Les suffrages se réunissent en faveur d'Etienne, prêtre du titre de Sainte-Cécile: il fut consacré sous le nom d'*Etienne III*.

Huitième siècle.

Le roi Didier, qui avait concouru à cette élection, ne tarda pas à s'apercevoir que les Pontifes romains n'étaient pas retenus par les liens de la reconnaissance. La conduite de ce pontife est une énigme pour quiconque ne suppose pas que, peu content du domaine utile qu'il possé-

Huitième siècle.

dait sur deux provinces considérables, le pape se proposait, d'une part, la destruction du royaume des Lombards, et de l'autre, d'acquérir la seigneurie de Rome, et de se rendre souverain indépendant. Ce double plan, qu'Etienne ne put exécuter, fut rempli par ses successeurs.

Au commencement de son pontificat, il dépouilla les églises de Rome pour faire des présens à Didier, afin de l'engager à restituer les villes de la pentapole dont il s'était emparé au commencement de son expédition de Benevent; mais dès qu'il s'aperçut que ce prince, au lieu de se dessaisir de ces places, continuait ses conquêtes dans l'exarchat, il n'épargnait rien pour engager les princes français à faire une nouvelle irruption en Italie. Cependant Didier, sous prétexte de dévotion, était venu à Rome; le roi lombard négociait avec le pape, et le pape négociait avec les ministres des rois de France. Dans cet intervalle, Etienne III mourut; on lui donna pour successeur Adrien 1er, fils de Théodule, premier magistrat de Rome, et auquel la cour de Constantinople avait envoyé le titre d'*hypatos*, consul impérial.

Didier continuait le siége de Ravenne, qu'il aurait prise si les Grecs avaient bloqué le port

avec une flotte, comme ils l'avaient promis. Mais la cour de Constantinople, uniquement occupée de la guerre qu'elle faisait aux images, prenait peu d'intérêt aux affaires d'Italie. Le roi des Lombards apprit alors que Charlemagne avait répudié la reine Desirade, et bientôt Gerberge, veuve de Carloman, vint se réfugier à sa cour avec ses enfans. Il marche vers Rome, pour forcer le pape à sacrer rois d'Austrasie les deux fils de Carloman. S'il eût réussi dans ce projet, il brouillait vraisemblablement pour toujours le pape avec Charlemagne, à qui ces jeunes princes, revêtus du titre de rois, favorisés des intrigues de Gerberge leur mère, et des secours que pouvaient leur donner les Lombards, le duc de Bavière, allié des Lombards, et les mécontens d'Austrasie et de Neustrie, auraient pu susciter assez d'affaires pour l'empêcher de se mêler de celles d'Italie. Huitième siècle.

Adrien ne cessait de solliciter Charlemagne à lui envoyer des secours puissans; mais ces secours seraient arrivés trop tard, s'il n'avait eu dans les mains des armes d'un effet plus prompt. A peine l'armée de Didier se montrait sur le territoire de Rome, que, frappée par la crainte de l'excommunication qu'Adrien menaçait de lancer contre

Huitième siècle.

elle, ses cris séditieux forcent le roi à la retraite.

CHAPITRE XXVII.

Charlemagne s'empare de la couronne des Lombards.

DIDIER, retiré dans Pavie, songeait aux moyens de se réconcilier avec un pontife dont la puissance invisible l'emportait sur celle des armes, lorsqu'il apprend que Charlemagne, vainqueur des Saxons, vient d'indiquer une assemblée générale dans Genève, où les Français se rendaient de toutes les provinces de Neustrie et d'Austrasie. Charles avait pris cette route pour éviter le passage des Alpes germaniques, dont le duc de Bavière était le maître.

Didier ayant assemblé deux armées, l'une qu'il commandait lui-même, et l'autre sous la conduite de son fils, s'était rendu dans les Alpes grecques et dans les Alpes maritimes, pour en défendre les défilés. Les positions qu'ils occupaient étaient si redoutables, que Charlemagne,

craignant de se compromettre, en était venu à des négociations. Il proposait à Didier de rendre au pape les villes de la pentapole, et lui offrait une indemnité de douze mille sous d'or. Il se contentait même de la parole du roi des Lombards. Huitième siècle.

Si réellement la proposition fut telle que je l'expose d'après les historiens de Charlemagne, on serait tenté d'accuser le roi des Lombards d'une imprudence impardonnable; mais on était alors à la fin de septembre de l'année 773; l'abondance de neige allait couvrir les montagnes. Les généraux Lombards pensaient que les Français, ne pouvant forcer les passages, seraient contraints de se retirer. C'était en effet le seul parti qu'ils auraient pu prendre, si un homme attaché au nonce du pape, qui accompagnait l'armée française et qui avait passé une partie de sa vie dans les Alpes, n'eût conduit quelques détachemens par des routes inconnues. Ces soldats, se montrant tout-à-coup derrière les débouchés des gorges, ceux qui les gardaient se regardant comme trahis, prennent la fuite. L'épouvante se communique d'autant plus promptement à l'armée, qu'un grand nombre de capitaines, séduits par les agens du roi de

Huitième siècle.

France et du pape, n'attendaient que l'occasion d'abandonner le roi.

Didier et son fils Adelchis, entraînés par les fuyards, n'eurent d'autre ressource que de s'enfermer, le premier dans Pavie, le second dans Vérone. Pavie, siége des rois lombards depuis Alboin, fortifiée par ces princes, défendue par Didier en personne et par l'élite de ses troupes, ne pouvait être que difficilement prise d'assaut. Charles résolut de la réduire par famine, l'investit au mois d'octobre, et la tint bloquée durant huit mois. Dans cet intervalle, toutes les places situées entre les Alpes et le Pô, se soumirent sans résistance aux détachemens français qui se présentaient à leurs portes.

A la fin de l'hiver 774, le roi de France laissant la conduite du siége de Pavie à son oncle Bernard, s'était rendu devant Vérone, où la veuve de Carloman était enfermée avec ses deux enfans; Adelchis se défendit vaillamment durant quelques mois. L'histoire ne dit ni quand ni comment il se rendit. La reine Gelberge et ses deux enfans furent remis dans les mains du vainqueur : on ignore le sort qui leur fut réservé.

Après la prise de Vérone, il fut proposé aux autres villes restées fidelles à Didier, d'ouvrir leurs portes aux Français, pour éviter les mal-

heurs de la guerre; elles prirent ce parti. Il ne restait plus dans la Lombardie antérieure que la ville de Pavie qui ne reconnût pas Charlemagne pour souverain. Elle était investie depuis six mois, lorsque le roi de France se rend à Rome pour les fêtes de Pâques. Le pape le reçoit avec le cérémonial usité à l'égard des exarques de Ravenne. Il confirme les donations faites par son père à l'église de Rome; les Romains le reconnaissent en qualité de patrice; il reçoit à Monza la couronne des Lombards, et permet aux Lombards de vivre sous leurs anciennes lois. Huitième siècle.

A son retour devant Pavie, il en fait exactement garder toutes les avenues. Bientôt les horreurs de la famine font soulever le peuple. Didier se rend où des traîtres le livrent : on le conduisit en France, dans le monastère de Corbie, il y vécut captif et moine, tandis que son fils allait inutilement solliciter la protection de l'empereur de Constantinople, qui le revêtit de la dignité de patrice.

C'est ainsi, pour me servir des expressions de Sigonius, que le royaume des Lombards en Italie, finit après avoir duré deux cent six ans. D'abord leur domination fut dure et cruelle, ensuite elle fut douce et bienfaisante. J'en atteste

Huitième siècle.

leurs lois qui punissent sévèrement tous les crimes, et qui protègent la liberté de tous les particuliers.

Dès-lors Charlemagne se qualifia roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

Huitième siècle.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Situation politique de l'Italie, lorsque Charlemagne détruisit le Royaume des Lombards.

JAMAIS révolution n'avait été aussi rapide et aussi peu sanglante que celle qui fit passer la couronne des Lombards sur la tête de Charlemagne. Muratori discute avec étendue les causes de cet événement ; il les attribue aux intrigues des papes et à la désunion qui s'était mise parmi les Lombards, lorsque Ratchis, sorti du cloître, voulut reprendre la couronne.

Cependant la possession de Charlemagne n'était pas paisible ; et lui-même, après avoir fait les plus magnifiques présens aux pontifes romains, dont il avait besoin pour réussir dans ses entreprises, contestait déja sur la nature des concessions qu'il avait faites. D'un côté, les ducs de Benevent et de Spolette, non-seulement refusaient de se soumettre au vainqueur, mais, profitant de la révolution pour secouer le

Huitième siècle.

joug de toute dépendance, ils prenaient la qualité de princes souverains; de l'autre, les archevêques de Ravenne, témoins des tentatives faites par les papes pour parvenir au rang de souverains, ne témoignaient pas une moindre ambition. Les évêques de Rome avaient appuyé leurs prétentions sur la dignité de la ville dans laquelle ils siégeaient. Les patriarches de Constantinople étaient partis du même principe pour prendre la qualité de patriarches œcuméniques; les archevêques de Ravenne alléguaient aussi que leur ville étant la résidence de l'exarque, ils devaient jouir du rang le plus distingué parmi les prélats d'Italie. L'occasion leur paraissait favorable pour secouer le joug des papes. Ils essayèrent de réunir les deux puissances, et de se substituer aux exarques, comme les papes voulaient se substituer aux empereurs.

Il est fâcheux que la vie de Léon, qui siégeait alors à Ravenne, manque dans le recueil d'Agnello, historien des archevêques de Ravenne jusqu'au milieu du neuvième siècle. Nous y trouverions sans doute le détail des manœuvres de ces prélats. Il résulte cependant des lettres du pape Adrien, que l'archevêque Léon mit tout en usage pour se revêtir des dépouilles des Grecs, et qu'il passa même en France pour dis-

poser Charlemagne en sa faveur. Sans doute que l'ambitieux et rusé prélat exposait au monarque français qu'il était indifférent aux apôtres saint Pierre et saint Paul, que ses largesses fussent appliquées à l'église de Ravenne ou à celle de Rome. Il pouvait ajouter que les pontifes romains, jouissant déja des possessions les plus immenses dans plusieurs cantons d'Italie et de Sicile, il était contre les intérêts de l'état de rendre ces évêques trop puissans. Huitième siècle.

Si les demandes de l'archevêque de Ravenne ne furent pas admises, au moins on ne les rejeta pas entièrement. On commençait à sentir dans la cour de France, que les papes, oubliant un jour ce qu'ils devaient à Pepin, pourraient se servir, contre ses descendans, des bienfaits tenus de lui. Charlemagne, sans revenir sur les donations faites à l'église, n'était pas fâché que l'archevêque de Ravenne en atténuât les effets par ses prétentions.

Quoi qu'il en soit des secrètes intentions de Charlemagne, il est certain que l'archevêque de Ravenne, que le pape Adrien 1er traite de très-détestable, *nefandissimus*, retint sous sa puissance, non-seulement Ravenne, mais tout l'exarchat; il fit même des tentatives pour enlever aux papes la Marche d'Ancône qui por-

Huitième siècle.

tait alors le nom de *Pentapole ;* mais, dans la suite, un concours de circonstances particulières favorisaient les prétentions des papes. L'argent prodigué dans plusieurs occasions, pour acheter la protection des Français, appauvrissait Ravenne. Les archevêques eurent la vanité d'inviter les rois à venir chez eux ; ces monarques dépouillèrent successivement cette ville des statues et des autres objets précieux qui en faisaient l'ornement, pour les transporter à Aix-la-Chapelle et dans d'autres villes de France et d'Allemagne. La nature sembla d'accord avec les hommes pour ruiner cette ville. La mer, qui faisait sa richesse, s'éloigna de ses murailles ; elle perdit toute sa considération, et ses évêques ne furent plus en état de faire valoir de vaines prérogatives.

L'insurrection des ducs de Benevent et de Spolette pouvait avoir des suites fâcheuses pour les intérêts de Charles. Il paraît que le duc de Spolette ne fit pas une longue résistance : son duché fut partagé ; mais le duc de Benevent se refusait à toutes voies de conciliation. Son état, qui comprenait presque toute l'Italie méridionale, était d'une étendue à-peu-près égale à celle qui obéissait à Charlemagne. Ce prince, qu'on nommait *Arigise*, était d'autant plus

odieux au pontife romain, que, dans toutes les occasions, il s'emparait des possessions qu'Adrien prétendait lui appartenir. Huitième siècle.

Les vives instances du pape déterminèrent enfin Charlemagne à passer de nouveau en Italié. Le duc Arigise était alors en guerre avec Naples; il fit la paix avec cette république, pour n'avoir à se défendre que contre les Français; mais s'étant bientôt aperçu de l'infériorité de ses forces, il eut recours à la clémence de Charlemagne, dont il se reconnut le vassal, et auquel il promit un tribut annuel de six mille sacs d'or. Le traité le forçait de donner en otage à Charlemagne, Grimoalde son fils unique, qui fut conduit en France.

On assure qu'à peine les Français avaient passé les Alpes, que ce prince formait de nouvelles liaisons pour rétablir l'empire des Lombards. Il est certain, du moins, que le pape en avait une frayeur extrême, et que la cour de France retentissait de ses alarmes. Au surplus, ces projets n'eurent pas le temps d'éclore. Arigise mourut la même année que Charlemagne avait reçu son hommage. Le chagrin hâta probablement sa mort. Ce prince est célèbre dans l'histoire de Naples par sa sagesse et ses lois, et par les édifices somptueux élevés par ses ordres.

Huitième siècle.

Charles déploya dans cette occasion les sentimens les plus généreux. En vain le pape Adrien lui conseillait de retenir auprès de lui le jeune Grimoalde, et de partager en un grand nombre de comtés, le duché de Benevent dont le voisinage effrayait le siége de Rome ; le fils fut investi de l'héritage de son père. Charles n'eut long-temps qu'à se louer de la reconnaissance du jeune duc. Non-seulement il observa fidèlement toutes les clauses de la cession, mais dans plusieurs rencontres il combattit et repoussa des armées grecques qui pouvaient être fatales aux Français.

Cependant, lorsque dans la suite Charlemagne eut cédé le royaume d'Italie à son fils Pepin, il s'établit une rivalité entre deux princes à peu près du même âge, également courageux et magnanimes. Pepin, fils d'un monarque dont le nom remplissait l'univers, l'emportait du côté de l'autorité. Sa cour était plus brillante, ses ministres plus célèbres ; mais Grimoalde avait acquis à l'école de l'adversité cette souplesse d'esprit et cette connaissance des hommes, que ne saurait partager un prince élevé au sein des grandeurs. L'un ne pouvait souffrir d'égal, l'autre ne voulait reconnaître aucun supérieur. Il s'ensuivit une guerre que je qualifierais

lisierais plutôt de spectacle que de fléau. Les Italiens, occupés des prouesses de chaque parti, attendaient l'événement avec le plus vif intérêt. Les suites de ces hostilités peu meurtrières ne sont pas connues. Nous savons seulement que Pepin fit de vains efforts pour contraindre Grimoalde à lui rendre hommage; mais une mort prématurée ravit aux Lombards un prince qui aurait pu relever cet état. Huitième siècle.

CHAPITRE II.

Expédition de Charlemagne en Italie et en Allemagne.

CHARLEMAGNE avait des forces suffisantes pour se rendre maître de la péninsule entière, si les guerres, qui s'élevaient dans toutes les parties de ses vastes états lui avaient permis de faire un long séjour en Italie.

On parle tous les jours de la donation qu'il fit à l'église de Rome. L'acte de cette donation n'existe pas. Il est probable que Charles promit de confirmer les largesses de son père Pepin, mais que le diplome n'en fut jamais expédié. Dans le recueil du Code Carolin se

Huitième siècle.

trouvent un grand nombre de lettres écrites par Adrien à Charlemagne, pour le presser d'accomplir ses promesses. Je crois devoir les rapporter pour fixer l'esprit du lecteur sur un point qui ne sera jamais décidé.

Lettre 59. « Adrien, après avoir averti le roi de ce que les ducs de Benevent et de Spolette machinaient de concert avec Adelchis, réfugié à Constantinople, le conjure de venir promptement à Rome pour réprimer les ennemis de saint Pierre, *et pour accomplir ce que vos propres mains ont offert au même apôtre de Dieu pour le rachat de votre ame.* »

Lettre 63. « Il témoigne au roi combien il a de joie d'avoir appris qu'il est de retour de Saxe, et qu'il se dispose à passer en Italie *pour s'acquitter de ce qu'il avait promis à Dieu.* Il rappelle ensuite au roi qu'il n'avait pris les armes que *pour faire restituer les justices de saint Pierre et pour l'exaltation de la sainte église de Dieu.* »

Lettre 69. « Après de vives instances pour que les promesses du roi soient enfin exécutées, Adrien ajoute : Comme au temps du pontife romain, le bienheureux Silvestre, par la libéralité du très-pieux Constantin le Grand, de sainte mémoire, l'église de Dieu, sainte,

catholique, apostolique, romaine, fut élevée et exaltée, parce qu'il daigna lui donner de la puissance dans ces parties de l'Italie; que de même, dans le très-heureux temps de votre règne et de notre pontificat, la sainte église du bienheureux apôtre Pierre soit en joie et se voie de plus en plus exaltée. Il ajoute que si Charles augmente la grandeur de l'église romaine, on lui donnera le nom de *second Constantin*. Il parle ensuite de toutes les possessions réclamées par l'église de Rome dans différens cantons d'Italie. Que tous les autres biens que les empereurs, les patrices et d'autres gens, craignant Dieu, cédèrent au bienheureux apôtre Pierre, dans la Toscane, dans les duchés de Spolette et de Benevent, dans l'île de Corse, dans la Sabine, et qui lui furent enlevés par la détestable nation des Lombards, soient restitués de notre temps. »

Huitième siècle.

Lettre 73. « Après s'être plaint que, sans l'avoir averti, Léon, archevêque de Ravenne, avait été voir le roi, le pape dit à ce prince : Ordonnez qu'on fasse promptement l'offrande que vous vous êtes engagé de faire à saint Pierre, pour être un digne prix de votre ame. Il ajoute que comme saint Pierre, portier du ciel, a secouru le roi dans la conquête du royaume des

Huitième siècle.

Lombards, de même les prières qui seront adressées à Dieu par cet apôtre, contribueront beaucoup à soumettre à Charles les autres nations barbares. »

Lettre 78. « Adrien sollicite le roi de faire restituer à saint Pierre les biens situés dans la terre de Sabine, lesquels étaient destinés pour l'entretien du luminaire de l'église du Vatican et pour des aumônes aux pauvres. »

Lettre 79. « Il dit à Charles que ses commissaires étaient disposés à restituer le patrimoine de Sabine à saint Pierre, mais que les malveillans du pays les en ont empêchés. Il ajoute que le roi Didier n'ayant vendu qu'une partie de ce patrimoine, il restait encore beaucoup de biens à restituer. »

On doit donc regarder comme certain que non-seulement Charlemagne, lorsqu'il vint à Rome après avoir détruit le royaume des Lombards, n'avait rien remis au pape de ce que portait cette donation, que les contemporains assurent avoir été faite d'une manière si solemnelle; mais qu'il n'avait pas mis en possession les papes des patrimoines enlevés sur l'église par les Lombards, et qui pourtant avaient servi de prétexte à la destruction de ce royaume.

Huitième siècle.

Toutes les fois que Charlemagne venait en Italie, les Germains septentrionaux se révoltaient contre lui; il eut sur-tout à combattre Witikind. La guerre qu'il lui fit, dura trente ans, à plusieurs reprises. Enfin, le sang humain cimenta la servitude de ce Saxon. Il vécut désormais tributaire de son vainqueur; on assure même qu'il reçut le baptême.

Charles ne finissait une guerre que pour en commencer une autre. La politique, autant que l'ambition, pouvait diriger cette conduite. Son père, en montant sur le trône, avait réuni la dignité de roi à la puissance de maire. Il savait que cette charge de maire avait été introduite dans l'état lorsque les descendans de Clovis, livrés à la mollesse, avaient cessé de conduire aux combats une nation inquiète, et dont la guerre était la passion favorite. D'après ces observations, le gouvernement de Charlemagne fut conduit par deux principes, dont les conséquences devaient lui concilier l'assentiment du plus grand nombre. L'un était de rapprocher la forme de son administration de celle en usage sous Clovis et ses premiers successeurs; l'autre de conduire perpétuellement les Français d'expéditions en expéditions, de conquêtes en conquêtes.

Huitième siècle.

Tassillon, duc de Bavière, avait favorisé de tout son pouvoir le roi des Lombards ; ses états sont envahis. Ce prince, fait prisonnier, fut condamné à une prison perpétuelle dans l'abbaye de Lorch, et ensuite dans celle de Gemblour. La Bavière fut divisée en plusieurs comtés.

L'Allemagne pacifiée, le monarque, après avoir battu les Huns et les Abares, qui faisaient des courses dans la Bavière, dans l'Istrie et dans le Frioul, et transporté une partie des Saxons dans la Belgique et dans l'Helvétie, vole de nouveau en Italie pour achever la conquête de cette île. Le rendez-vous de son armée était à Ravenne ; il la passe en revue au mois de mai 800, on fait marcher une partie vers l'Italie méridionale, sous la conduite de son fils Pepin, qu'il avait déclaré roi d'Italie ; il s'avance vers Rome avec le reste.

Le pape Adrien Ier était mort en 795. Léon III, son successeur, indignement outragé par une conjuration, le 25 avril 799, ayant à peine sauvé sa vie, s'adressa d'abord à la cour de Constantinople, selon un historien grec des mieux instruits ; n'en recevant aucune réponse, il alla implorer la protection de Charlemagne, qui était alors à Paderborn. Nous ignorons quelle

était la cause de l'insurrection des Romains contre ce pontife. Charlemagne le renvoya à Rome, accompagné de six évêques et de trois comtes. Les commissaires du roi établirent leur tribunal; on y cita les adversaires de Léon, et, soit qu'ils n'eussent rien prouvé contre lui, ou qu'il se fût tenu caché, il fut rétabli solemnellement sur son siége. Huitième siècle.

Charlemagne étant parti de Ravenne dans les premiers jours de novembre, prend le chemin d'Ancone; il trouve à Nomente, aujourd'hui *Nomentana*, le pape, qui venait à sa rencontre. Ils confèrent ensemble. Le pape revient à Rome pour recevoir le roi; il fait son entrée dans cette capitale le 24 novembre. Quelques jours après il assemble les évêques et les seigneurs français, allemands et italiens, pour examiner de nouveau la conduite du pape. Les contemporains rapportent que les évêques protestèrent que personne n'était en droit d'appeler le pape en jugement, parce que le siége apostolique étant le chef de toutes les églises, aucun autre siége ne peut le juger; que Charlemagne reconnut cette maxime, et qu'alors le pape déclara qu'il voulait suivre l'exemple de ses prédécesseurs. En conséquence, montant au jubé de l'église, revêtu de la chape papale, il fit ser-

Huitième siècle.

ment, sur les Evangiles, qu'il n'était coupable ni pour avoir commis lui-même, ni pour avoir fait commettre les crimes dont quelques Romains, ses persécuteurs, l'avaient accusé.

Malgré cette assertion, il ne paraît pas que le pape fût rassuré sur les suites d'une accusation poursuivie par les deux neveux du pape Adrien; et une preuve que tout le monde ne croyait pas que son serment l'eût pleinement justifié, c'est qu'après la mort de Charlemagne, on attaqua de nouveau sa conduite; ses ennemis prenaient de secrètes mesures pour le faire déposer dans un concile, lorsqu'ayant connaissance de ce complot, il se saisit de leurs auteurs, et les fit périr dans les plus cruels supplices. Il est probable que le besoin qu'il avait de l'appui du roi de France, contribua à la résolution prise par lui de le couronner empereur d'Occident.

Jamais les pontifes romains ne donnèrent la preuve d'une politique plus profonde. L'intérêt de Charlemagne, et même celui du peuple italien, concouraient à favoriser la réunion de toute la péninsule sous le sceptre du roi de France. C'était le seul moyen d'en faire un royaume puissant, capable de suffire lui-même à sa défense; mais, dans cette hypothèse, Charlemagne, de protecteur, pouvait devenir

l'ennemi des papes. Ils ne se seraient soustraits au joug des Lombards et des Romains-Grecs, que pour tomber sous celui des rois Français. Ils évitèrent ce danger, en prenant le parti de proclamer eux-mêmes Charlemagne empereur d'Occident. Dès-lors ce prince allait être tenu, par le serment qu'on lui ferait prononcer à son sacre, de protéger une ville qu'il était sur le point de gouverner par le droit de la guerre. Il promettrait de conserver aux Romains, et surtout au clergé, leurs priviléges, sans prévoir, peut-être, que l'étendue de ces priviléges pouvait un jour concourir à détrôner ses successeurs. Au lieu de diminuer la puissance des papes, il devait leur donner des domaines immenses et des droits plus immenses encore. Huitième siècle.

Le génie de Charlemagne, supérieur à son siècle, fut mis en défaut par l'astuce italienne. On ne peut douter que, pour monter au rang des Césars, il n'ait laissé prendre lui-même aux papes une partie des droits qu'ils s'attribuèrent dans la suite.

CHAPITRE III.

Charlemagne est proclamé Empereur. — Partage de l'Empire entre les empereurs d'Orient et d'Occident.

En vain Vély rapporte, d'après Eginhart, que rien n'égalait la surprise de Charlemagne lorsqu'il fut salué empereur à Rome; il briguait hautement cette dignité. Il nous reste quelques rescrits de ce prince, conservés par Muratori, dans lesquels on trouve ces paroles : « Nous espérons que notre munificence pourra nous élever au comble de la puissance impériale. » Pouvait-il, pour contenter son ambition, se faire proclamer auguste par son armée? l'esprit public de ce temps-là s'opposait probablement à cette mesure. Il aima mieux s'adresser au pontife de Rome, comme avait fait son père, et les complaisances de cette cour intrigante et ambitieuse se réglèrent sur la vivacité de ses desirs.

Charlemagne, pour arrêter les prétentions des pontifes romains, ayant associé dans la suite

son fils Louis le Débonnaire à l'empire, lui ordonna de prendre lui-même, sur l'autel, la couronne impériale. Cependant les papes prétendirent que Léon III ayant proclamé Charlemagne empereur d'Occident, la dignité impériale était à la nomination du saint-siége. Huitième siècle.

On a vu que depuis long-temps les papes s'élevaient par degrés à la puissance suprême dans Rome. Cette ambition constante étreignit les liens qui subsistèrent entre les papes Zacharie, Etienne II, Paul Ier, Etienne III, Adrien Ier, Léon III, et les rois Pepin et Charlemagne. Les premiers qui voulaient acquérir dans Rome les droits régaliens, avaient besoin d'une force imposante venant à l'appui de leurs manéges ; les seconds cherchaient à consolider leur usurpation naissante, par le suffrage d'un pontife dont les peuples écoutaient la voix comme celle du ciel même.

Il est probable que les rois de France et les pontifes de Rome démêlaient respectivement les vues politiques qui les rapprochaient ; ils n'en étaient dupes ni les uns ni les autres ; mais pour parvenir à leurs fins, ils jetaient un voile sur l'avenir.

Neuvième siècle.

Charlemagne fut proclamé empereur le 25 décembre 800, en supposant que l'année suivante commençait au premier janvier ; mais suivant le pontifical romain, l'année commençait le jour de Noël, c'était le premier jour de 801. Aussitôt il prête un serment dont Sigonius rapporte la formule telle qu'il l'avait trouvée dans un ancien livre intitulé *Ordo romanus*. Je, Charles, promets et m'engage au nom de Jésus-Christ, en présence de Dieu et du bienheureux apôtre Pierre, d'être, selon que j'en aurai la science et le pouvoir, et selon que le secours de Dieu me sera en aide, le protecteur et le défenseur de la sainte église romaine dans tout ce qui concernera ses intérêts. Léon consacra alors Charles, empereur, et Pepin son fils, roi d'Italie.

Après la cérémonie, Charles et Pepin firent présens à la basilique de saint Pierre d'un retable d'autel en argent, de plusieurs vases d'or destinés à servir sur cet autel, et d'une grande croix d'or couverte de pierres précieuses, qui fut portée dans la suite aux processions solemnelles. Ce récit, fondé sur les monumens les plus authentiques, suffit pour prouver que Charlemagne était instruit d'avance de son

couronnement, et qu'il en avait concerté les circonstances avec Léon III.

Neuvième siècle.

Cependant Eginhard assure, dans la *Vie de Charlemagne*, que tout fut arrangé à l'insu de de ce prince; on ne peut pas le soupçonner d'ignorance : il est probable qu'Eginhard fut chargé d'écrire ce mensonge politique, afin que Charles parût garder quelques mesures avec les empereurs de Constantinople, dont jusqu'alors, en qualité de patrice, il n'avait été que le lieutenant dans l'Italie impériale.

Charlemagne eut alors trois couronnes sur la tête, celle des Français, celle des Lombards ou d'Italie, et celle d'empereur, en vertu de laquelle il commandait dans le duché de Rome et dans les cantons qui avaient fait partie de l'exarchat de Ravenne. Non-seulement la dignité impériale ne lui procura aucune augmentation de puissance, elle empêcha qu'il ne conquît l'Apulie, le duché de Naples et la Sicile, qu'il fut obligé de céder aux empereurs de Constantinople pour en obtenir le titre d'auguste.

Voltaire pense que si Charlemagne, devenu empereur, eût fait de Rome sa capitale, et si ses successeurs y eussent fixé leur prin-

Neuvième siècle.

cipal séjour, il est vraisemblable qu'on eût vu renaître l'empire romain; mais il reste à savoir si les préjugés du temps ne s'opposaient pas au séjour habituel de l'empereur dans la ville où les souverains pontifes du christianisme faisaient leur résidence. Les papes ne manquèrent pas de moyens pour engager les rois francs à ménager des préjugés qui leur étaient utiles à eux-mêmes; d'ailleurs Charlemagne, perpétuellement en voyage pour amalgamer ensemble les parties disparates de son empire, pouvait-il fixer son séjour dans une ville située aux extrémités de ses états?

Charlemagne, après avoir passé deux ans en Italie pour régler les affaires de ce royaume, fut obligé de retourner en Allemagne pour combattre les Saxons qui s'étaient de nouveau révoltés. Il reçut à Sals en Thuringe, des ambassadeurs de Constantinople; ils venaient fixer les limites des deux empires.

Lorsque Charlemagne fut proclamé empereur à Rome, le trône de Bisance était occupé par l'impératrice Irène, fameuse par son courage et par ses crimes: elle avait fait mourir son fils unique, après lui avoir arraché les yeux. Les historiens grecs assurent que Charlemagne avait formé le singulier projet d'épou-

ser l'impératrice de Constantinople, pour réunir sur sa tête les deux empires, et qu'Irène, avertie des cabales que formait dans son palais le grand Logothète Nicephore, qui peu après la précipita du trône, consentait à cette alliance. Charlemagne avait envoyé à Constantinople un évêque et un comte. Muratori soupçonne avec raison, que ce fait, hasardé par Théophane, copié ensuite par Cedrène et par Zonaras, n'a d'autre fondement qu'un bruit populaire répandu par les ennemis d'Irène, pour la rendre odieuse aux Grecs. Eginhard, Réginon, et les autres annalistes occidentaux, ne donnent, pour motif du voyage des deux négociateurs français à Constantinople, qu'un traité d'alliance et de limites entre les deux empires. Neuvième siècle.

Ces députés furent témoins de la révolution qui arracha la couronne à Irène. Nicephore, couronné en 803, après avoir relégué l'impératrice dans un monastère, renvoya les deux ambassadeurs de Charlemagne, et les fit accompagner par trois députés chargés de porter à ce prince les propositions de la cour de Constantinople. Le traité de partage fut signé après quelques difficultés.

L'Istrie, la Dalmatie, l'Esclavonie, la Croatie, qui renfermaient alors ce qu'on appela

Neuvième siècle.

Bosnie dans la suite, demeurèrent à Charlemagne, qui s'en était rendu maître, en laissant aux Grecs les îles de la Dalmatie, ainsi que les villes maritimes de cette province; ce qui conservait à l'empereur d'Orient le domaine de la mer Adriatique que les Vénitiens n'étaient pas en état de leur disputer. Les Grecs conservaient encore les îles de la Vénétie et l'Istrie maritime : quant à la Servie, les uns prétendent qu'elle fut attachée à l'empire d'Orient; les autres, qu'elle entra dans le partage de Charlemagne : Il paraît qu'elle demeura indépendante.

André Dandolo, le plus ancien historien de Venise, assure qu'il fut expressément réglé que les villes qui composaient l'état de Venise, resteraient annexées à l'empire d'Orient, et que les Vénitiens jouiraient librement des possessions, des franchises et des exemptions qu'ils avaient acquises dans le royaume d'Italie.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Pepin devient roi d'Italie. — Mort de ce prince. — Son fils Bernard lui succède.

CHARLEMAGNE était parvenu dans sa soixante-quatorzième année; les fatigues perpétuelles qu'il avait essuyées, affaiblissaient son tempérament, et le rendaient moins propre aux travaux de la guerre. Il se détermina, pendant la diète de Thionville, en 806, à confier le gouvernement des frontières de ses états à ses trois fils Louis, Charles et Pepin, avec le titre de rois. Louis eut les provinces de France formant autrefois la Gaule Aquitanique; Charles eut la partie septentrionale de l'Allemagne; et Pepin, qui gouvernait déja l'Italie, conserva ce royaume.

Le royaume d'Italie ne s'étendait guère, au sud, au-delà du duché de Rome. Le duché de Benevent en relevait, mais ses devoirs de vassalité se réduisaient à peu de choses. On lit, dans l'épitaphe du duc Grimoalde III, qu'on voit à Salerne, qu'il remporta des victoires sur les Grecs, et que les Français ne purent jamais le

Neuvième siècle.

forcer à plier sous leur joug. Ce prince mourut jeune, en 806, sans laisser de postérité. Les états du pays mirent sur le trône le surintendant des finances, Grimoalde IV, qui défendit longtemps l'indépendance de son duché contre les entreprises des enfans de Charlemagne ; il finit enfin, en 812, par se reconnaître vassal de l'empereur, et lui promettre une redevance de vingt-cinq mille sacs d'or; alors il comprenait la Toscane, la Ligurie, le duché de Spolette, les duchés de Modène, de Reggio, de Parme, de Plaisance, une partie de la Bavière et de la Souabe, et les conquêtes de Charlemagne dans la Pannonie et l'Esclavonie.

Les historiens français disent qu'Obelerio, doge de Venise, et son frère Beato qu'il avait pour collègue, se rendirent à Thionville, accompagnés du duc de Dalmatie et de l'évêque de Jadra, députés l'un et l'autre des villes maritimes de cette province, et qu'il fut fait, en leur présence, quelques réglemens généraux concernant ces pays ; ce qui annonce que Charlemagne, en qualité d'empereur d'Occident, conservait une sorte de domaine sur Venise.

Pepin, roi d'Italie, mourut à Milan le 8 juillet 811, sans laisser d'enfans légitimes. L'empereur, son père, resta seul roi d'Italie. Sous la

régence de Pepin, les deux empires d'Orient et d'Occident se firent presque continuellement une guerre maritime pour la possession de Venise. L'île de Malamoco, qui jusqu'alors avait été la résidence des doges et du sénat, ayant été ruinée pendant ces hostilités, un décret rendu dans l'assemblée générale du peuple, ordonna qu'ils habiteraient désormais à Rialto. Le doge Angelo Particiaco fit bâtir dans cette île un palais qui subsista durant plusieurs siècles. La ville, dans la suite, si célèbre sous le nom de *Venise*, était alors appelée *Rialto*; le clergé lui donnait le nom de *Castello* ou d'*Olivola*, parce que le patriarche résidait dans un château bâti dans le canton de l'île nommée *Olivola*. Neuvième siècle.

La mort avait enlevé à Charlemagne son fils Charles, roi d'Aquitaine. Ce prince n'ayant plus qu'un fils, l'associa à l'empire, dans Aix-la-Chapelle, en 813. Il avait donné le royaume d'Italie au duc Bernard, fils de Pepin et d'une femme du second ordre.

Muratori rapporte que, sur le bruit que les Maures d'Espagne et ceux d'Afrique s'étaient unis pour équiper une flotte formidable destinée à faire une irruption en Italie, Charlemagne déclara roi des Lombards Bernard, fils naturel du roi d'Italie, Pepin, et l'envoya sur-le-

Neuvième siècle.

champ prendre possession de ce royaume, en lui donnant, pour général de son armée, le comte Walla.

Il fallait sans doute, pour s'opposer à une invasion, un général et une armée ; mais quels services pouvait rendre Bernard, sortant à peine de l'enfance. Quand on considère l'acharnement avec lequel les pontifes romains fomentèrent constamment la désunion dans la famille impériale, il est difficile de ne pas conjecturer que cette impolitique nomination fut en partie l'effet des intrigues de Léon III ; il se flattait sans doute, qu'après la mort de Charlemagne, la Lombardie formant un royaume particulier, l'autorité impériale serait si précaire, si chancelante dans Rome, que les papes s'en empareraient aisément.

La flotte des Maures d'Espagne se partagea : une partie ravagea la Corse, l'autre s'approchait des côtes de Sardaigne, lorsqu'une tempête la dispersa et la fit périr presque toute entière. Les Maures d'Afrique infestaient en même temps les côtes de Sicile et celles de la mer Tyrrénienne. L'île de Sicile fut défendue par les flottes grecques ; mais les Sarrazins dévastèrent les environs de Naples, et brûlèrent les

villes de Nice et de Centumcelles, aujourd'hui Civita Vecchia.

CHAPITRE V.

Mort de Charlemagne ; Réflexions sur son règne.

CHARLEMAGNE mourut d'une pleurésie, le 28 janvier 814. Il est enterré à Aix-la-Chapelle. Son tombeau fut ouvert par l'empereur Otton III, qui le trouva assis sur un trône, revêtu des ornemens impériaux. Il fit retirer sa couronne et son cimeterre, qui font encore aujourd'hui partie du trésor de l'empire d'Allemagne.

Le règne de Charlemagne est ce qu'il y a de plus instructif et de plus curieux dans l'histoire du moyen âge. Du milieu de la barbarie où l'Europe était plongée, sortit un prince à la fois philosophe, législateur et conquérant. Que ne peut-on retrancher de sa vie quelques excès de cruauté, son administration servirait de modèle à tous les rois! On lui reproche aussi d'avoir été trop sensible au plaisir des femmes. Mahomet eut le même défaut : ne faut-il pas excuser un monarque qui gouverna constam-

Neuvième siècle.

ment par lui-même un empire qui embrassait la moitié de l'Europe, un prince dont la vie entière fut une suite non interrompue de travaux infatigables.

Il monta sur le trône de France dans des circonstances extrêmement épineuses. Pepin, son père, n'avait régné que dix-huit ans, et, dans ce court intervalle, les intérêts divers dont le terrible choc avait renversé les Mérovingiens, n'avait pas encore eu le temps de se rapprocher. Les gens d'église, dépouillés par Charles Martel, voulaient un dédommagement. Il était également difficile de le leur donner et de le leur refuser. La défiance et la jalousie régnaient entre les possesseurs des fiefs créés par les rois mérovingiens et ceux qui devaient leur élévation à la maison pepinienne. Les peuples, également opprimés par les riches propriétaires ecclésiastiques et laïques, les détestaient également. La révolution qui avait anéanti les lois anciennes, n'établissait pas même à leur place des coutumes sages et uniformes, les seigneurs germains, comme les seigneurs francs, et les seigneurs italiens vivaient dans l'anarchie.

Le nom de *senior* est synonyme de celui de *natumajor* dans Grégoire de Tours; l'un et l'autre signifiaient *ancien*, *aîné*, *vieillard*. On

commençait, sous Charlemagne, à donner à ce nom la signification de *dominus*, seigneur. Les relations si redoutables de seigneurie et d'esclavage, furent fondées sur une équivoque. Les peuples méconnaissant leurs intérêts, leurs droits et leurs devoirs, cessèrent bientôt de regarder la nature comme le titre sacré de leur liberté. Neuvième siècle.

Combien de désordres vont naître de cette révolution! Les coutumes les plus absurdes dégraderont l'espèce humaine; l'oppression et la férocité produiront les scènes du plus affreux brigandage, jusqu'au temps où la raison tardive viendra développer des lumières dont l'Europe s'enorgueillit aujourd'hui à juste titre. Mais combien de siècles s'écouleront encore avant que la raison du plus fort cesse d'enchaîner les lois!

« Sur la fin de la seconde race, dit le président Hénault, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fiefs*. Les ducs ou gouverneurs des provinces, les comtes ou gouverneurs des villes et les officiers d'un ordre inférieur, profitant de la faiblesse des rois, rendirent héréditaires, dans leurs familles, des titres que jusqu'alors ils n'avaient possédé qu'à vie : ayant usurpé en même temps la propriété des terres

Neuvième siècle.

et celle de la justice, ils s'érigèrent eux-mêmes en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient auparavant que les magistrats. Alors fut introduit dans l'état un nouveau genre d'autorité, auquel on donna le nom de *suzeraineté*, expression, dit Loiseau, aussi étrange que cette espèce de seigneurie, et contraire aux notions les plus communes. »

Cet abus s'introduisit en même temps chez les Lombards, chez les Francs et chez les Germains. Le premier fondement de cette innovation, fut probablement la puissance domestique. L'Italie, comme la France et l'Allemagne, était remplie de serfs qui faisaient partie de l'héritage de leurs maîtres. Il fut aisé de changer, à leur égard, l'autorité privée en autorité publique : on put en affranchir quelques-uns à cette condition; les chaînes de l'habitude purent la faire choisir à d'autres. On confondit insensiblement, avec ces affranchis, les individus libres, mais pauvres, soit qu'ils y consentissent pour acheter des protections, soit qu'il leur fût fait violence.

La force de l'ame, le sentiment de sa dignité personnelle, la bravoure dans les entreprises, l'opiniâtreté dans l'exécution, le mépris du danger et de la mort, sont les vertus caracté-

ristiques des nations qui ne sont pas encore entièrement civilisées ; mais chez les hommes réunis en société, elles ne naissent qu'à l'ombre de la liberté politique que les institutions sociales avaient anéantie. L'état le plus corrompu des sociétés humaines est celui où les hommes ont perdu leur indépendance et leur simplicité de mœurs primitives, sans être arrivés à ce degré de civilisation où l'éducation perfectionnée sert de frein aux passions féroces. Dans cette situation moyenne, il ne reste aucune ressource contre la violence. C'est aussi dans l'histoire du temps dont je parle, qu'on trouve un plus grand nombre de ces actions qui frappent l'imagination d'étonnement et d'horreur, et qu'on rencontre plus rarement dans les autres périodes de l'histoire.

Neuvième siècle.

Charlemagne ayant ajouté l'Italie à ses autres états, résolut de rendre aux peuples gouvernés par leur primitive énergie, en les appelant au gouvernement de l'état. Il ordonna que l'assemblée générale des trois nations, italienne, française et allemande, serait tenue, régulièrement deux fois l'année, au printemps et en automne. La première assemblée était plus complète, la seconde n'était que la réunion de quelques comtes et de quelques évêques; on y

Neuvième siècle.

traitait secrètement les affaires dont la discussion devait être renvoyée à l'assemblée générale du printemps suivant.

Les hommes libres étaient trop nombreux et trop dispersés en Italie, en Allemagne et en France, pour se rendre tous à la diète. Il fut réglé par Charlemagne, que chaque canton serait représenté par douze députés choisis parmi les citoyens les plus notables.

Hincmar rapporte que l'assemblée d'automne n'était composée que des vieillards les plus expérimentés dans les affaires, *aliud placitum cum senioribus tantum et præcipuis consiliariis habebatur.* De ordine palatii, *cap. 3.* Mais l'assemblée de mai, formée par les ducs, les comtes et les députés des cantons, possédait la puissance législative. Nous ne savons précisément de quelle manière on y procédait à la formation des lois; mais, autant qu'on peut le conjecturer à l'aide d'anciens monumens historiques, souvent l'assemblée prévenait le prince, et le priait de faire publier les réglemens qu'on y avait rédigés: quelquefois le monarque proposait lui-même une loi, et requérait la nation d'y donner son consentement: plusieurs lois ne furent portées qu'après de longs débats, d'autres y furent proposées, reçues, et pu-

bliées par acclamation ; mais enfin les trois nations y exerçaient leur souveraineté : Charlemagne et Louis le Débonnaire en convinrent eux-mêmes, et leurs capitulaires disent positivement, que la loi n'est autre chose que la volonté nationale publiée sous le nom du prince. Neuvième siècle.

Mably s'exprime en ces termes à ce sujet : « Si Charlemagne a le privilége de faire des réglemens provisoires dans des cas urgens et extraordinaires, sur lesquels la loi n'a rien prononcé, on les distingue formellement des lois ; ils n'en acquièrent la force et l'autorité que quand le champ de mai les a adoptées. »

Qu'on examine de près la conduite de Charlemagne, on le verra scrupuleusement attentif à respecter la liberté publique.

Voltaire assure au contraire que le gouvernement de Charlemagne était despotique. Il est vrai que dans les capitulaires se trouvent ces expressions : « Nous voulons, nous ordonnons, nous commandons : » expressions qui ont induit en erreur beaucoup d'écrivains. Charlemagne voulait, ordonnait, commandait ce que la nation avait voulu et ordonné. Il publiait les lois, il en était l'organe et le vengeur.

Les anciens historiens nous enseignent que, par respect pour la liberté politique, Charle-

magne n'assistait pas aux délibérations des diètes, à moins qu'il n'y fût appelé pour servir de médiateur lorsque les contestations étaient trop animées, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée.

Neuvième siècle

Tous les états de Charlemagne étaient partagés comme la Grande-Bretagne est partagée aujourd'hui, en comtés, pour l'administration de la justice; plusieurs de ces comtés réunis formaient un duché. Il est parlé du duché de Toscane, dans le projet d'un partage d'Italie qui devait se faire en cas que le roi Pepin mourût avant ses frères. Nous ne savons pas si dans chacun de ces duchés on battait monnaie. Le duc de Benevent jouissait de cette prérogative. Les monnaies portaient l'empreinte de l'empereur. Les papes battaient monnaie. Il y avait un hôtel des monnaies à Trevise pour le Frioul, et à Pavie pour la Lombardie proprement dite. Quoique jusqu'à présent on n'ait point trouvé de pièces d'or ou d'argent qui portent le nom des ducs de Spolette, il est vraisemblable qu'ils jouissaient de ce droit. Les Vénitiens ne l'avaient pas encore du temps de Charlemagne, ils l'obtinrent des empereurs grecs, ou l'usurpèrent vers la fin du neuvième siècle. S'il se rencontre quelques pièces

de monnaie où l'on lise en abrégé le nom latin de Venise ou des Vénitiens, *Venet*, et qui soient des temps antérieurs, ce sont des monnaies fabriquées chez les peuples de l'Armorique de Bretagne, qui portaient le nom de *Venètes*, et qui portent aujourd'hui celui de *Vannes*. Les Napolitains battirent monnaie à-peu-près dans le même temps que les Vénitiens. J'ai déja observé que le sou d'or était le *solidum romanum* des Romains, il équivalait à quarante deniers. La livre de compte était réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. Neuvième siècle.

Quelques historiens assurent que Charlemagne, qui aima et protégea les lettres, ne savait pas signer son nom. Ils s'étayent d'un passage d'Aginhart, qui doit s'entendre de la manière d'écrire son nom en forme de chiffre, en usage dans ce temps-là, et que Charlemagne voulut en vain apprendre dans un âge avancé. Ces chiffres renfermaient toutes les lettres du nom et se figuraient d'un seul trait de plume, comme nos paraphes.

Pour exécuter les entreprises les plus immenses, ce prince n'avait d'autres ressources pécuniaires que quelques droits de peu de conséquence et le produit de ses domaines. Le

Neuvième siècle.

vainqueur des Lombards, des Saxons, des Huns, des Bavarois et des Danois, ne dédaignait pas d'entrer dans tous les détails de l'économie rurale, tandis que ses femmes avaient soin des meubles du palais, payaient les gages des officiers, réglaient la dépense de la bouche, et faisaient à temps les provisions nécessaires. Tout cela ressemble aux héros de l'antiquité. Charlemagne était en effet un homme extraordinaire. On peut dire que rien ne fut au-dessus de ce prince, et rien au-dessous. Egalement prodigieux lorsqu'il réglait la moindre ferme de ses domaines, et lorsqu'il rétablissait le trône des Césars, sa grandeur avait obscurci celle de son père; la sienne fut relevée par la faiblesse de ses enfans.

L'auteur des *Observations sur l'Histoire de France*, prétend qu'il eût été dangereux de ne faire qu'un seul empire des trois royaumes d'Italie, de France et d'Allemagne, qu'une série d'événemens avait réunis sur la tête de Charlemagne; mais ces trois royaumes ne comprenaient ensemble qu'un tiers de l'ancien empire romain, qui se soutint si long-temps par la seule gravité de sa masse imposante. Mably ajoute, « qu'au lieu d'assujettir les trois royaumes à des devoirs réciproques, Charlemagne les

rendit absolument étrangers les uns aux autres. Au lieu de confondre leurs intérêts, il voulut qu'ils n'eussent rien à démêler, et disposa leurs provinces de manière que leurs frontières se trouvassent naturellement fortifiées. »

Neuvième siècle.

Les anciens chroniqueurs, ayant entassé des faits sans faire le moindre usage des règles de la critique, nous ont laissé ignorer les raisons qui déterminèrent la conduite de Charlemagne dans cette occasion ; il est cependant aisé de les conjecturer. Lorsque ce prince fut maître du royaume des Lombards, il se vit obligé, pour éviter les révoltes, de permettre à ce peuple de continuer de vivre sous l'empire des lois lombardes. On sait que les Allemands, dans la crainte que leur pays ne devînt une province de l'empire français, obéissaient depuis plus d'un siècle, à des ducs particuliers. C'était même à cette disposition des choses que les ancêtres de Charlemagne devaient les dignités qui avaient frayé à Pepin le Bref le chemin du trône.

Charles était témoin du desir qu'avaient ces peuples que leur monarque résidât dans leur pays : ce qui l'avait déterminé à choisir pour sa résidence Aix-la-Chapelle, bâtie dans le royaume d'Austrasie. Ayant à gouver-

Neuvième siècle.

ner trois peuples qui avaient chacun leurs usages et leurs préjugés, il crut sans doute concilier leurs avantages particuliers avec l'intérêt général de l'empire, en les faisant gouverner par des rois qui obéiraient eux-mêmes au prince décoré de la couronne impériale. Ainsi, aujourd'hui les trois royaumes de la Grande-Bretagne, sans avoir aucun sujet de s'offenser, ne forment qu'un même empire.

Mais Charlemagne n'observait pas que les trois royaumes d'Italie, de France et d'Allemagne, ayant chacun des forces considérables, il était difficile que les princes qui les gouvernaient, avec le grand titre de roi, consentissent long-temps à obéir à un monarque qui n'était investi que d'une force d'opinion, surtout si les peuples sur lesquels ils régnaient, témoignaient hautement leur desir d'être affranchis de tout joug étranger.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Louis le Débonnaire parvient à la couronne.

Louis le Débonnaire fit de vaines tentatives pour rétablir l'empire dans son intégrité. Le coup fatal porté par Charlemagne, ne pouvait être paré par la main trop faible de son fils. C'est bien sans raison que Mably met au nombre des fautes de Louis le Débonnaire, les efforts de ce prince pour réunir toute la monarchie de son père sous son sceptre; c'était au contraire le seul moyen d'assurer la durée de cet empire et la fortune de la famille impériale; mais l'impulsion donnée par Charlemagne, l'emportait sur les réglemens de son fils.

La nature, en accordant à Louis le Débonnaire la droiture d'intention, l'esprit d'ordre et d'économie, et toutes les vertus domestiques qui peuvent honorer un particulier, lui refusa l'étendue de génie et l'inflexibilité de caractère qui, dans Charlemagne, forçaient à l'obéissance les grands et les petits, autant par l'ascendant des lumières que par la rigueur des supplices.

Neuvième siècle.

Les précautions de Charlemagne, pour rendre ses trois royaumes indépendans les uns des autres, avaient été poussées jusqu'à défendre à chaque prince de recevoir dans ses états les sujets mécontens dans les deux autres royaumes. Il n'était point permis à un Allemand de recevoir un fief en Italie ou en France. Ces dispositions furent abolies dans la diète tenue à Aix-la-Chapelle en 817. On statua que tout homme libre pouvait se recommander, pour un fief, dans les trois royaumes soumis à l'empire d'Occident : et Louis le Débonnaire, en associant à l'empire Lothaire son fils aîné, n'accorda les gouvernemens du midi de la France, de l'est de la Germanie et de l'Italie, à ses deux fils Pepin et Louis, et à son neveu Bernard, qu'à la charge qu'ils prêteraient hommage à Lothaire, et qu'ils lui seraient soumis.

Les capitulaires donnent une si grande latitude à l'autorité de Lothaire sur les rois d'Italie, d'Aquitaine et de Germanie, que ce monarque ne devait les regarder que comme ses lieutenans. Non-seulement il leur était enjoint de se rendre à sa cour une fois l'année, pour se concerter avec lui sur les affaires publiques, mais, sans son aveu, ils ne pouvaient, ni se

marier, ni entreprendre une guerre étrangère, ni faire la paix. Son pouvoir d'inspection s'étendait même jusqu'à déposer un roi qui, ayant abusé de son pouvoir, aurait refusé, à sa voix, de réparer ses injustices. Neuvième siècle.

Les soins de Louis le Débonnaire s'étendaient en même temps à réformer les mœurs du clergé, et à rendre aux lois leur autorité tutélaire. Le règne de Charlemagne n'avait été qu'un enchaînement d'expéditions guerrières, durant lesquelles la force réduisait souvent les lois au silence. Louis fit choix de magistrats intègres, qui parcouraient les provinces pour corriger les abus. La justice reprit son activité; les opprimés trouvèrent des vengeurs contre les violences des hommes puissans et immoraux; mais, d'un autre côté, ces hommes puissans se soulevaient de toute part: ils regardaient déjà l'impunité comme une de leurs prérogatives. Les gens d'église, accoutumés à la licence, sous les règnes précédens, se plaignaient de la sévérité d'un monarque qui leur prescrivait l'étroite observation des canons de l'église.

D'un côté, les grands, attachés aux rois d'Italie, de Germanie et d'Aquitaine, ne voyaient qu'avec peine la réunion de la puissance publique dans les mains de Lothaire, parce que, dès-

Neuvième siècle.

lors ils avaient deux maîtres à ménager; de l'autre, les courtisans de Lothaire auraient voulu que ce prince eût joui de toutes les prérogatives attachées à la puissance impériale, tandis que son père ne lui avait donné le titre d'empereur que pour lui assurer le souverain pouvoir lorsqu'il ne serait plus, et non pour le partager avec lui de son vivant. D'ailleurs les papes, ennemis, tantôt secrets, tantôt déclarés de la cour impériale, fomentaient les troubles, dans l'espoir d'en profiter pour couronner l'œuvre de l'indépendance de la chaire pontificale. Telles furent les véritables causes des événemens singuliers de ce règne faible et malheureux.

Louis le Débonnaire signala le commencement de son règne par la permission accordée aux Saxons, transportés par Charlemagne en différens pays, de rentrer dans leur patrie. La plupart d'entr'eux abandonnèrent le christianisme pour retourner à la religion de leurs pères; mais ils furent affectionnés à l'empereur. Ce fut principalement à leurs efforts qu'il dut la révolution qui lui rendit son trône, dont on verra dans la suite que ses trois fils l'avaient chassé.

Les premiers troubles de ce règne vinrent d'Italie. A peine Louis le Débonnaire était sur

le trône, que des mal-intentionnés avaient fait naître dans son ame des soupçons fâcheux sur la conduite de son neveu Bernard, roi d'Italie. Il lui ordonna de se rendre à sa cour. Ce prince, par la promptitude de son obéissance, dissipa tous les nuages formés contre lui. Louis le reçut avec beaucoup d'amitié, lui fit de riches présens, et le renvoya bientôt dans son royaume.

Neuvième siècle.

CHAPITRE VII.

Bernard, Roi d'Italie, se soulève contre son oncle; il est condamné à mort. — Lothaire, Roi d'Italie.

Mais lorsque Lothaire eut été associé à l'empire, dans la diète d'Aix-la-Chapelle, en 817, le roi Bernard, persuadé qu'en qualité de fils de Pepin, aîné des enfans de Charlemagne, l'expectative de la dignité impériale lui était dévolue au préjudice de Lothaire, et sans faire attention au vice de sa naissance, ni à la faiblesse de ses moyens, lève des troupes et se dispose à la révolte. Le pape Léon III était

Neuvième siècle.

mort en 815. Etienne IV occupait alors le siége de Rome : les contemporains ne nous disent pas quelle part il eut à cet événement. Le comte Walla, retenu dans Aix-la-Chapelle par des affaires particulières, ne pouvait arrêter la fougue du jeune Bernard; Rathold, évêque de Vérone, et Suppon, comte de Vérone, commissaires impériaux en Italie, préviennent l'empereur des projets du jeune roi. Louis rassemble aussitôt une puissante armée, et s'avance vers les Alpes. Bernard, hors d'état de se défendre, a recours à la soumission. Quelques chroniqueurs assurent qu'il fut attiré en France par les séduisantes promesses de l'impératrice Hermengarde, qui voulait le dépouiller pour agrandir les états de ses enfans.

Bernard, avec une suite nombreuse, se prosterne, à Châlons-sur-Saône, aux pieds de son oncle et lui demande pardon de son crime. L'empereur le renvoie devant la diète générale : il est condamné à perdre la vie. L'empereur commuant cette peine, fit arracher les yeux au coupable. Il mourut des suites de ce supplice : les fauteurs de cette rebellion furent sévèrement punis.

A cette occasion furent enfermés dans des monastères, Drogon, Hugues, Thierri, enfans

naturels de Charlemagne, et les deux frères Adelard et Walla, petits-fils de ce prince. Ces deux derniers, distingués par leurs talens, gouvernaient l'Italie et la personne du roi Bernard, trop jeune pour régir lui-même ses états. Ils ressentirent vivement l'injure faite à leur pupille et à eux-mêmes, ils cherchèrent l'occasion de se venger, qui se présenta bientôt. Neuvième siècle.

L'impératrice Hermengarde ne survécut que de quelques mois au roi Bernard. Louis le Débonnaire épousa Judith, fille du comte bavarois Guelphe. La mort de Bernard laissait vacant le trône d'Italie. Louis en investit l'empereur Lothaire son fils aîné. Cet arrangement fut confirmé dans deux diètes tenues à Nimègues et à Thionville en 821.

La sévérité que montra dans cette seule occasion Louis le Débonnaire, faisait un grand nombre de mécontens. L'ame du faible monarque fut bientôt troublée, soit par les propos de évêques et des moines dont il était environné, soit par ses propres sentimens. Thégan rapporte qu'il fut long-temps à pleurer la mort de Bernard, et qu'il se regardait comme coupable de n'avoir pas empêché ses conseillers de commettre cette barbarie. Il fait venir en sa présence tous ceux qui avaient été exilés

Neuvième siècle.

pour avoir pris part à la révolte de son neveu, leur rend la liberté et leurs biens, et, s'accusant lui-même du meurtre de Bernard, il se présente en habit de pénitent dans une assemblée d'évêques, tenue à Attigny en 822, et se soumet à la pénitence publique.

Il crut, au dire du président Hénault, devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion était toute-puissante sur l'esprit des peuples; mais cette action était une injure mortelle envers les membres de la diète qui avaient jugé Bernard et ses complices. Les grands méprisèrent un prince qui s'avilissait lui-même : en vain pour les attacher à sa personne, il aliéna, en leur faveur, une partie des domaines royaux, il ne faisait que des ingrats. Les titulaires des fiefs profitaient de sa faiblesse pour multiplier leurs droits dans leurs terres, tandis que les peuples appelaient au gouvernement, par leurs vœux, un monarque plus ferme, dont ils espéraient d'être protégés plus efficacement.

Cependant les diètes générales et les états particuliers des provinces se tenaient régulièrement d'après la forme introduite par Charlemagne. Les commissaires royaux, appelés *missi dominici*, exerçaient leurs fonctions

accoutumées; on voyait subsister les mêmes magistratures, mais sous les dehors d'un même gouvernement; des agens exercés auraient aperçu le changement réel qui s'y formait insensiblement. L'impulsion donnée par Charlemagne à la marche des affaires, tenait encore unies toutes les parties de l'état, mais les ressorts de l'administration se relâchaient de jour en jour; il ne fallait qu'une étincelle pour allumer le plus vaste incendie. Neuvième siècle.

L'empereur après avoir marié son fils Lothaire à Hermengarde, fille de Hugues, comte de Provence, l'avait envoyé gouverner l'Italie. Il lui donna pour principaux ministres le comte Walla, sorti de son monastère, et le comte Gérung, capitaine des gardes de la porte du palais. Ce prince se rendit à Rome, et reçut la couronne impériale des mains du pape, le jour de Pâques, 5 avril 823. Il gouverna ce royaume durant plusieurs années, sans que la moindre mésintelligence se manifestât entre le père et le fils. Chaque année il faisait un voyage en France pour assister à la diète générale, et pour consulter Louis le Débonnaire sur les difficultés qui pouvaient se présenter. Le comte Walla faisait chérir son gouvernement, l'Italie était florissante. De tous

Neuvième siècle.

les pays qui avaient fait partie du royaume des Lombards, le seul duché de Benevent formait un état séparé. Le duc n'était pas à la nomination du roi, mais à celle des états du pays; cependant l'effigie des rois d'Italie continuait d'être empreinte sur les monumens frappés dans le duché, et il payait une redevance annuelle. L'empereur était regardé comme le souverain de Rome; Lothaire rendit plusieurs fois la justice dans cette ville en présence du pape; il condamna, même en plusieurs occasions, les prétentions pontificales. Il paraît que le préfet de la ville, nommé par l'empereur, était le juge criminel suprême de cette capitale; mais nous n'avons que des notions très-imparfaites sur le gouvernement particulier de Rome à cette époque.

En 829, au retour d'un voyage que Lothaire avait fait à Aix-la-Chapelle, il publia un capitulaire pour le rétablissement des études en Italie; cette pièce est remarquable en ce qu'elle fait connaître les provinces qui composaient ce royaume. L'empereur nomme les villes dans lesquelles les écoles devaient être placées, et les instituteurs chargés de l'enseignement. Les jeunes gens de Milan, de Brescia, de Bergame, de Lodi, de Verseil, de Novarre et

de Come devaient étudier à Pavie sous Dondat. L'évêque d'Ivrée enseignait lui-même dans sa ville ; on allait d'Albenga, de Vado, d'Albe, étudier à Turin ; les étudians de Reggio, de Modène, de Plaisance, de Parme, devaient se rendre à Crémone ; ceux de toute la Toscane, de Florence et ceux du duché de Spolette, à Fermo ; ceux de Trente et de Mantoue, à Vérone ; ceux de Feltro, de Cenedo, d'Asolo, de Trevise, à Vizence ; enfin ceux du Frioul et d'Istrie devaient étudier à Civita di Friuli. Dans cette nomenclature ne se trouve pas le duché de Benevent, parce que les princes de ce pays étant vassaux tributaires et non sujets de l'empire, veillaient eux-mêmes aux études dans leur province ; on n'y parle ni de Rome ni de Ravenne, dont sans doute les pontifes jouissaient des mêmes priviléges que les ducs de Benevent.

Neuvième siècle.

Neuvième siècle.

CHAPITRE VIII.

Louis le Débonnaire est dépouillé de la couronne par ses enfans ; il remonte sur le trône ; mort de ce prince.

L'impératrice Judith était accouchée, le 13 juin 823, d'un fils qui fut dans la suite empereur d'Occident et roi de France, sous le nom de *Charles le Chauve*. Louis ne voulant pas laisser ce prince sans état, le déclare roi d'Allemagne, dans la diète de Worms, en 830. Ce royaume fut composé de la Souabe, de la moitié de la Bavière, et d'une partie de l'ancien royaume de Bourgogne. Des courtisans mal intentionnés profitent de l'érection de ce nouveau royaume et du crédit que l'empereur accordait à Bernard, duc de Septimanie et comte de Barcelone, qu'il avait chargé de l'éducation du jeune Charles, pour exciter la jalousie des trois fils aînés de l'empereur. On attribuait le pouvoir que le comte Bernard obtenait à la cour, au commerce illégitime qu'on accusait l'impératrice d'entretenir avec lui. Deux fois ce prince se vit prisonnier de ses propres en-

fans. Ce n'est pas qu'il manquât de courage; mais son cœur extrêmement sensible, ne lui permettait pas de soutenir le spectacle d'une guerre civile, dans laquelle ses trois enfans faisaient usage des armes de l'intrigue et de la religion, autant que de leur épée. Neuvième siècle.

Le camp de l'empereur et celui de ses enfans étaient remplis d'évêques et de moines; mais du côté des princes était le pape Grégoire IV, qui menaçait l'empereur d'excommunication. En vain les évêques, partisans de Louis le Débonnaire écrivent à Grégoire une lettre pleine de force, lui remettent devant les yeux le serment de fidélité qu'il a prêté à l'empereur, et lui déclarent que s'il vient dans le dessein de l'excommunier, il s'en retournera excommunié lui-même; Grégoire leur répond: « Le nom de frère que vous me donnez sent trop l'égalité; tenez-vous-en à celui de pape; reconnaissez ma supériorité, et sachez que ma chaire est au-dessus du trône de Louis. » Enfin il élude, dans cette lettre, le serment qu'il a fait à l'empereur.

La guerre tourne en négociations; le pape se propose pour arbitre; il va trouver l'empereur dans son camp. Pendant les conférences, les troupes de ce prince, séduites par des émissaires secrets, passent du côté de Lothaire.

Neuvième siècle.

Cette désertion arriva près de Bâle, et la plaine où le pape avait négocié, s'appelle encore aujourd'hui *le Champ du Mensonge*, nom, selon l'expression de Voltaire, qui devrait être commun à plusieurs lieux dans lesquels on a négocié.

Bernard se retire brusquement dans son comté de Barcelone. Louis, abandonné par son armée, se rend dans le camp de ses enfans. « Dans l'état où m'a réduit la fortune, leur dit-il avec assez de fermeté, je crains peu pour moi-même; mais dois-je espérer que vous ferez pour l'impératrice et pour votre frère ce que vous avez si souvent promis? Souvenez-vous du moins de ce que vous devez à leur naissance. » Les promesses ne coûtent rien aux parjures: les trois princes prodiguent de belles paroles, et finissent par exiler l'impératrice à Tortonne, et Charles le Chauve dans l'abbaye de Prum. Conrad et Rodolphe, frères de Judith, sont relégués au rang des moines; on crève les yeux au comte Héribert, frère du comte Bernard. Le royaume d'Allemagne est partagé entre les trois frères. Lothaire, en qualité d'empereur, se charge de la garde de son père. Le pape, méprisé des vainqueurs, qui n'avaient plus besoin de lui, reçoit ordre de retourner à Rome.

Louis le Débonnaire est resserré dans un monastère à Soissons. Lothaire multipliait ses efforts pour le déterminer à se faire moine. On savait que l'impératrice Judith et son fils Charles étaient les seuls liens qui l'attachaient au monde; on ne cessait de lui répéter qu'ils étaient morts: son cœur était déchiré. Un moine auquel la nature avait donné une ame sensible, lui glisse un billet en lui présentant l'hostie de la communion, et lui apprend que sa femme et son fils sont pleins de vie; Louis refuse d'endosser la robe monastique. Neuvième siècle.

Cependant les trois princes se brouillent bientôt pour le partage des dépouilles de l'empereur. Les évêques proposent à Lothaire de soumettre son père à la pénitence publique perpétuelle, comme un moyen assuré, suivant les idées de ce temps-là, de le dégrader entièrement aux yeux des peuples. Une diète était indiquée à Compiègne, en 833.

« Alors, pour me servir des expressions de Muratori, on vit, à la honte du nom chrétien, les évêques faire un abus impie de la religion pour épouvanter un prince malheureux, et le forcer de s'avouer coupable des crimes suivans: d'avoir permis la mort de son neveu, le roi Bernard; d'avoir forcé ses frères naturels à se

Neuvième siècle.

faire moine ; d'avoir violé ses sermens, en révoquant le partage qu'il avait fait de la monarchie, et contraint ses sujets à prêter deux sermens contraires ; d'avoir indiqué pendant le carême une expédition générale ; d'avoir payé, par l'exil et la confiscation de leurs biens, ceux de ses plus fidèles sujets qui l'informaient des désordres de l'état ; d'avoir entrepris des guerres injustes ; d'avoir troublé la paix intérieure de l'état ; d'avoir armé ses sujets contre ses enfans, au lieu d'employer l'autorité paternelle à maintenir la paix parmi eux ; enfin, d'avoir forcé, par son mauvais gouvernement, ses sujets à se révolter contre lui. »

Sur ces griefs, Louis est condamné à la pénitence publique pour le reste de ses jours. Le faible monarque sembla justifier cette mortelle injure par sa soumission. Amené comme un criminel, il se dépouilla lui-même des marques de la dignité impériale, reçut l'habit de pénitent de la main des évêques, en présence d'une assemblée nombreuse et de Lothaire, qui, placé sur un trône, osait repaître ses yeux de l'humiliation de son père.

Le comte Walla, un de ceux qui avaient convoqué l'assemblée de Compiègne, voyant les choses portées à des extrémités qu'il n'avait

pas

pas prévues, ayait été se renfermer dans l'abbaye de Bobbio, sans vouloir prendre part aux résolutions des évêques. Le peuple, témoin de cette triste scène, paraissait confus et chagrin. Louis, roi de Bavière, désapprouvait hautement les termes auxquels Lothaire s'était laissé entraîner. Ses ambassadeurs furent chargés de l'engager à traiter plus humainement leur père commun. On dit qu'ils furent très-mal reçus, et qu'il ne fut pas même permis de voir l'empereur dépouillé. Neuvième siècle.

Louis fut renfermé pendant un an dans une cellule du monastère de Saint-Médard de Soissons, vêtu d'un sac de pénitent. Mais bientôt averti par un moine, de la division qui s'était mise parmi ses trois enfans, il fait promettre à Louis, roi de Bavière, et à Pepin, roi d'Aquitaine, d'augmenter leurs provinces. Ces deux princes, offensés par le ton de supériorité que l'empereur Lothaire prenait sur eux, s'étaient réunis pour rendre à leur père sa liberté et son trône. Ils s'approchent de Paris; leur armée se grossit tous les jours de ceux qui gémissaient des outrages faits à Louis le Débonnaire. Lothaire, effrayé de l'orage qui gronde sur sa tête, laisse son père en liberté dans l'abbaye de Saint-Denis, et pour rassembler ses troupes, se rend

Neuvième siècle.

en Provence, qui faisait partie de son royaume d'Italie. Une nouvelle diète est convoquée à Thionville pour réviser les actes de celle de Compiegne.

Lothaire se rendait coupable en Provence des derniers excès. Il réduisit en cendres la ville de Cavaillon, qui refusait de le recevoir. Gerberge, sœur du comte Bernard, était religieuse dans un monastère de cette ville, il la fait noyer dans la Durance ; les comtes du pays refusaient de prendre les armes contre Louis, il exile les uns, fait mourir les autres. Cependant il n'osa retenir l'impératrice sa belle-mère, du moins il est certain que ce fut de son consentement que l'évêque de Vérone, le prince Pepin, fils du roi Bernard, le duc de Lucques et quelques autres seigneurs, enlevèrent Judith à Tortonne et la conduisirent à son époux. Telle était la faiblesse de ce prince, qu'il refusa de recevoir l'impératrice et de reprendre lui-même la ceinture militaire, avant qu'elle se fût purgée, par serment, du commerce criminel qu'on lui avait imputé avec le comte de Barcelone, et que les évêques lui eussent donné l'absolution à lui-même. Cette double cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Denis.

Les Saxons, traités avec tant de rigueur par Charlemagne, avaient envoyé une armée redoutable au secours de son fils. Elle s'avançait vers les bords de la Loire, pour forcer Lothaire à la soumission. Les armées de Louis de Bavière et de Pepin d'Aquitaine étaient réunies aux Allemands. Markal, abbé de Prum, se rend, par ordre de l'empereur Louis, à l'armée de son fils aîné, campée auprès d'Orléans. Il représente à Lothaire ce que la nature et la religion, qu'il avait également offensées, exigeaient de lui. Lothaire menace l'ambassadeur de son père du traitement le plus ignominieux s'il ne sort sur-le-champ de sa présence. L'empereur, guidé par sa tendresse pour ses enfans, lui adresse une seconde députation. Elle était composée de l'évêque de Paderborn, du duc Gebehard et du comte Bérenger, prince du sang royal. L'évêque commande à Lothaire, de la part de Dieu, d'éloigner les conseillers perfides qui le retenaient dans la révolte, et de prêter une oreille attentive aux propositions de paix qu'il était chargé de lui faire. Lothaire, étonné du langage de l'ambassadeur, demande du temps pour se décider, bientôt il prend le parti d'implorer la clémence de Louis.

Neuvième siècle.

Neuvième siècle.

L'empereur ayant à ses côtés ses trois autres fils, reçut son aîné dans une tente ouverte, en présence des armées. Lothaire, accompagné des comtes et des évêques composent sa cour, vint se prosterner aux pieds de son père, en convenant qu'il s'était rendu coupable des plus grands crimes. Louis n'exigea de lui qu'un nouveau serment de fidélité. Il lui ordonna de retourner en Italie, et lui défendit d'en sortir sans sa permission.

Louis paraissait alors revêtu de toute la puissance impériale, mais ses malheurs avaient augmenté dans son ame le caractère de pusillanimité qu'il tenait de la nature. Sa cour fut bientôt agitée de nouveaux orages. Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière, qui avaient forcé Lothaire, les armes à la main, à rendre le trône à l'empereur, se flattaient de gouverner l'état. L'impératrice Judith s'opposait à leurs entreprises. Plus sensible aux injures qu'elle avait reçues d'eux, qu'au bienfait dont ces injures avaient été suivies, elle eût voulu se venger de Pepin et de Louis comme elle s'était vengée de Lothaire, mais ces projets étaient subordonnés à la fortune de son fils, qu'elle voulait préalablement assurer. Cette combinaison

de vues dirigea la cour de Louis le Débonnaire jusqu'à la fin de son règne.

Neuvième siècle.

Pendant les guerres civiles entre ce prince et ses enfans, l'Italie était tombée dans une véritable anarchie. Les mutations fréquentes des gouverneurs, le choc des passions et des intérêts qui animaient les dues, les comtes et les évêques; les vicissitudes qu'éprouvaient alternativement le parti de Louis et celui de Lothaire, troublaient toutes les provinces. Les édits étant alternativement publiés au nom de l'un et de l'autre, laissaient tous les esprits en suspens. Le célèbre Walla, dont j'ai parlé plusieurs fois, accoutumé au fracas du gouvernement, ne pouvait pas rester long-temps dans une retraite. Il reparut à la cour de Pavie aussitôt que Lothaire fut de retour dans ses états. Judith s'adresse à lui. Elle lui promettait d'engager son époux, non seulement de rendre à Lothaire ses bonnes graces, mais de lui faire restituer le titre d'empereur dont il avait été privé en punition de sa révolte, pourvu qu'il s'engagât de son côté de garantir à Charles le Chauve le royaume qu'elle se proposait de lui procurer. Cette négociation fut rompue par la mort du comte Walla, et par celle de Pepin,

roi d'Aquitaine, qui ne laissait que deux enfans en bas-âge.

Neuvième siècle.

Cette mort donna lieu à un nouveau partage des provinces qui composaient l'empire d'Occident, entre les trois enfans de Louis le Débonnaire. Judith fit exclure les deux enfans de Pepin de l'héritage paternel, dans une diète tenue à Worms en 838. Lothaire, associé à la dignité impériale, eut avec l'Italie les provinces de Germanie, qui faisaient anciennement partie du royaume des Lombards, et celles que Charlemagne avait conquises entre le Danube et la mer Adriatique. Il eut encore dans les Gaules tout le pays des Alpes au Rhône et à la Saône, et de l'embouchure du Rhin à la Méditerranée. Ce partage comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, l'Helvétie, le Lyonnais, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Évêchés, les pays de Trèves, de Mayence, de Cologne, de Liége, et toute la Belgique. De cette manière Lothaire pouvait prendre, comme Charlemagne, le titre d'empereur romain, roi des Francs et des Lombards. Le reste de l'Allemagne fut le partage de Louis de Bavière, et le reste de la France, sous le nom de royaume de Neustrie, celui de Charles le Chauve.

Louis de Bavière, qui s'était flatté que dans le nouveau partage il aurait toutes les provinces germaniques jusqu'aux Alpes, reprit les armes. L'empereur, âgé de soixante ans, fatigué d'avoir perpétuellement à combattre ses enfans, montrait une extrême répugnance pour cette nouvelle guerre; cependant les progrès des Allemands le forcèrent à rassembler son armée. Il mourut de chagrin dans une tente sur le bord du Rhin, en disant, je pardonne à Louis, mais qu'il sache qu'il m'a donné la mort. Neuvième siècle.

CHAPITRE IX.

Les Musulmans se rendent maîtres de l'île de Sicile.

PENDANT les dernières années de ce règne, les Sarrazins s'étaient emparés de l'île de Sicile. Les causes de cette irruption sont rapportées différemment par les contemporains. Si l'on en croit Sédrenus, Euphemius, commandant d'une des places de l'île pour l'empereur de Constantinople, devint éperdument amoureux d'une religieuse, l'enleva de son

monastère ; et vivait avec elle publiquement. Les frères de cette religieuse eurent recours à l'empereur Michel le Bègue : il ordonna au gouverneur de l'île de faire couper le nez à Euphemius s'il était coupable du crime qu'on lui imputait. Euphemius s'enfuit en Afrique, et conduisit les Sarrazins dans la Sicile. Jean Diacre, et l'anonyme de Salerne, qui devaient être mieux informés que Cedrenus, d'un fait qui s'était passé dans leur patrie, racontent qu'un Sicilien, nommé Euphemius, devait épouser Onomise, fille d'une rare beauté, et que déja ils étaient fiancés, lorsque le patrice Gregoras le fit enlever. Euphemius prit les armes et tua Gregoras. L'empereur envoya une armée en Sicile ; Euphemius, hors d'état de lui résister, se rendit auprès de Ziadel-Allah, le troisième des califes Aglabites, qui régnait dans le Caïoran, il lui promit de le mettre en possession de la Sicile, s'il voulait lui donner le titre d'empereur avec quelques troupes.

Neuvième siècle.

Le calife équipa cent vaisseaux, dans lesquels furent embarqués sept cents cavaliers et dix mille hommes d'infanterie. Arrivés en Sicile, ils battent les Grecs auprès de Mazare, et s'emparent de plusieurs villes. Euphemius,

décoré du nom d'empereur, cherchait à soulever le pays. Étant à la vue de Syracuse, il s'avance seul vers la ville jusqu'à la portée de l'arc; faisant entendre sa voix, il exhorte les habitans à préférer une douce liberté qu'il leur apporte, au joug insupportable des Grecs. A ces paroles, deux frères sortent de la ville et viennent à lui dans une contenance respectueuse, ils le saluent du nom d'empereur: Euphemius leur répond par des caresses, et tandis qu'il tient l'un des deux embrassé, l'autre lui abat la tête d'un coup de sabre; tous deux rentrent dans Syracuse avant que l'escorte ait pu les atteindre. Neuvième siècle.

Les Sarrazins, après avoir passé l'hiver de l'année 828 en Sicile, assiégent Syracuse. L'empereur envoya au secours de cette ville une flotte chargée de troupes. Les Sarrazins, inférieurs en force, levèrent le siége, et s'étant séparés en plusieurs corps, se fortifièrent dans différens endroits de l'île. Assiégés dans leurs retraites, et réduits aux plus dures extrémités, ils étaient sur le point de périr lorsqu'ils reçurent un puissant secours des Maures d'Espagne.

Alors ils chassent les Grecs à leur tour, se rendent maîtres de Syracuse, et bientôt

Neuvième siècle.

de toute l'île. Ziadel-Allah en donna le gouvernement à Mohammet, qui prit dans la suite le titre de roi de Sicile. Les Sarrazins en demeurèrent possesseurs pendant plus de deux siècles; de là ils étendirent leurs ravages dans la Calabre et dans plusieurs autres provinces d'Italie. Leurs partis couraient jusqu'aux portes de Rome. Pour arrêter ces courses, le pape Grégoire IV fit fortifier la ville d'Ostie et lui donna le nom de *Gregoriopolis*, que la postérité ne lui a pas conservé. Le même pontife ne fut pas plus heureux dans les constructions qu'il ordonna, pour mettre à l'abri d'une surprise l'église de Saint-Pierre au Vatican. Ce nouveau quartier, fortifié de murailles et de tours, devint bientôt une ville nouvelle ajoutée à l'ancienne; mais cet ouvrage n'ayant été achevé que par Léon IV, la nouvelle cité eut le nom de *cité Léonine*, elle est plus connue sous le nom d'*Elborgo*.

Neuvième siècle.

CHAPITRE X.

Règne de Lothaire Ier et de Louis II, dit le Jeune.

L'EMPEREUR Lothaire était à Milan, lorsque la mort de son père lui fut connue. Ayant créé son fils aîné, Louis II, roi d'Italie, il fait ses dispositions pour réunir sous son sceptre tout l'empire de Charlemagne, et pour réduire ses deux frères au simple gouvernement des provinces frontières, Louis dans le nord de l'Allemagne, et Charles dans le sud de la France. La conduite la plus astucieuse était employée. J'ai observé précédemment que Pepin, roi d'Aquitaine, avait laissé des enfans en bas-âge, privés de l'héritage paternel par Louis le Débonnaire. Les grands de ces provinces, sans respecter ces arrangemens, avaient déféré la couronne à Pepin II, fils aîné du dernier roi. L'Aquitaine faisait partie de la Neustrie, dont Charles le Chauve avait été investi. Sous prétexte de se rendre médiateur entre l'oncle et le neveu, Lothaire levait les plus redoutables armées dans les provinces qui lui obéissaient en France,

Neuvième siècle.

depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à celle du Rhône.

Louis de Bavière et Charles le Chauve ne tardèrent pas à démêler les odieuses prétentions de leur aîné; ces deux princes réunissent leurs armées. Lothaire est défait, en 841, dans les plaines de Fontenai en Bourgogne. On assure que cent mille Français périrent dans cette bataille.

Lothaire s'était retiré à Aix-la-Chapelle, il y rassemblait son armée. Charles et Louis renouvellent leur ligue dans Strasbourg. Lothaire ne tirait aucun secours de son royaume d'Italie; il abandonne Aix-la-Chapelle. A l'approche de ses deux frères, emportant les effets les plus précieux que renfermait le palais impérial, un concile est assemblé dans cette ville. Les évêques, accoutumés depuis long-temps à se ranger du parti le plus fort, ou le plus heureux, décidèrent que Lothaire, en punition de son indécente conduite envers son père, de l'inobservation de ses sermens, et de la guerre injuste qu'il venait d'entreprendre, avait attiré sur sa tête coupable le courroux du ciel, qu'il était déchu des couronnes d'Austrasie et de Neustrie. Cependant la guerre recommence; et lorsque les trois frères étaient sur le point de re-

mettre leur sort à l'événement d'une nouvelle bataille, les évêques qui se trouvaient dans les armées, parviennent à les amener à des termes de modération. Ils se visitent et se font réciproquement des présens. Ils conviennent enfin que leurs différends seraient terminés dans une diète générale, convoquée dans Metz pour le 1er octobre 844; elle ne fut tenue que l'année suivante à Verdun.

Neuvième siècle.

L'empire de Charlemagne fut partagé, dans cette diète, en trois royaumes indépendans. Louis de Bavière, auquel les historiens donnent depuis lors le nom de *Louis le Germanique*, eut non-seulement toute l'Allemagne jusqu'aux Alpes, mais une province considérable des Gaules, à la gauche du Rhin, dans les environs de la Moselle. Lothaire conserva le titre d'empereur: il réunit à son royaume d'Italie les provinces des Gaules qui lui étaient échues en partage par le traité de Worms, en 858, à l'exception des cantons qu'il venait de céder à Louis le Germanique. Ces provinces étaient si vastes, qu'il en fit, quelques années après, deux royaumes: l'un, sous le nom de *royaume de Provence, de Bourgogne, ou d'Arles*, s'étendit des Bouches-du-Rhône aux sources du Rhin; et l'autre, sous le nom de *royaume de*

Neuvième siècle.

——— *Lorraine*, comprenait une partie de la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace et toute la Belgique. Lothaire prit constamment le titre de roi des Francs et des Lombards. Charles le Chauve eut le royaume de Neustrie; c'est le nom que porta la France occidentale jusqu'au dixième siècle: il s'étendait des Pyrénées aux extrémités de la Champagne et de la Picardie, et des bords du Rhône et de la Saône à l'Océan.

Après cette pacification, on s'attendait que l'empereur Lothaire se rendrait en Italie, où les courses des Sarrazins semblaient exiger sa présence; mais, soit qu'il crût devoir rester en France pour surveiller les entreprises de ses deux frères, ou que les courses que les Normands commençaient à faire sur les côtes de la Belgique, demandassent de sa part une surveillance particulière, il fixa son séjour à Aix-la-Chapelle, et ne prit, dans la suite, qu'une part très-indirecte aux affaires de la péninsule.

Les trois frères eurent une nouvelle entrevue pendant la diète de Mersen, tenue en 850. Voulant arrêter dans leur source les guerres intestines qui avaient troublé le règne de Louis le Débonnaire, ils réglèrent que les grands vassaux des trois royaumes ne seraient tenus de suivre le roi que dans les guerres étrangères. Il

fut aussi décidé que tout homme libre choisirait pour protecteur le roi ou un des grands vassaux du royaume. Ce réglement devint aussi funeste à la liberté des peuples qu'à l'autorité des monarques. Les réglemens faits par Charlemagne, tombèrent en oubli; les diètes ne furent plus composées que des grands vassaux ecclésiastiques et laïques. Ces grands vassaux n'étant tenus de suivre le roi que dans les guerres étrangères, se regardèrent bientôt comme indépendans. Le gouvernement féodal engloutit l'autorité suprême. Neuvième siècle.

Lothaire avait eu trois fils de sa femme Hermengarde, Louis, Lothaire et Charles. Louis II, dit *le Jeune*, ayant été créé, par son père, roi d'Italie, fut couronné en cette qualité dans Rome, en 844, par le pape Sergius II, ce qui annonce que l'usage n'existait pas encore alors de couronner les rois des Lombards à Monza, avec la couronne qu'on appela *la couronne de fer*, quoiqu'elle fût d'or; mais elle avait, dit-on, à l'intérieur, un petit cercle de fer. Les habitans de Rome, qui ne se considéraient pas comme sujets du royaume d'Italie, avaient refusé de prêter serment de fidélité à ce prince, après son couronnement. Ils députèrent à Aix-la-Chapelle, pour se plaindre de ce que l'em-

pereur ne venait pas rendre la justice à Rome.
Neuvième siécle. Ces remontrances n'eurent aucun effet. Lothaire passait sa vie à la chasse et dans les bras de deux paysannes qui adoucissaient l'amertume de son veuvage, depuis la mort de l'impératrice. Ne voulant pas quitter les vastes forêts aux enzirons d'Aix-la-Chapelle, il associa à l'empire le roi d'Italie en 842. Les historiens ne nous ont pas transmis les circonstances de son couronnement ; les annales de saint Bertin disent seulement que Lothaire ordonna à son fils Louis de se rendre à Rome, que le pape le reçut honorablement, et le couronna empereur.

Le règne de Louis II, qui dura plus de trente ans, fut une des époques où l'Italie fut plus heureuse et plus florissante. Le caractère de ce prince était doux et facile; mais cette faiblesse était corrigée par l'esprit altier et les manières impérieuses d'Angilberge son épouse : ce contraste formait un mélange qui soutenait la majesté du trône, et mettait du nerf dans le gouvernement. Les courtisans et les ducs qui haïssaient l'impératrice, et qui cabalèrent pour la faire répudier, n'avaient pas d'autre but que de gouverner à sa place; mais Louis ne montra de fermeté inflexible qu'à repousser les insinuations qu'on lui prodiguait contre sa femme,

femme, et cette conduite assura la tranquillité de son règne.

Neuvième siècle.

Il dut aussi, en grande partie, l'autorité qu'il sut conserver sur les grands vassaux d'Italie, aux armées françaises que son père lui fournissait, et qui se portaient rapidement pour éteindre les moindres révoltes. Venise était regardée comme une puissance entièrement indépendante. Cette république ne faisait aucun ombrage aux rois d'Italie. Occupée uniquement du commerce maritime, elle ne s'était étendue jusqu'alors que sur quelques côtes de l'Istrie et de la Dalmatie. Le desir de voir une ville aussi singulière l'ayant conduit dans les lagunes, les doges Pierre et Jean, venus à sa rencontre jusqu'à Brondolo, lui rendirent tous les honneurs dus à son rang, mais sans y joindre aucun des devoirs de la vassalité.

Les Sarrazins, maîtres de la Sicile, continuaient de faire de fréquentes incursions dans le midi de l'Italie; les divisions qui se mirent parmi les Italiens, lui fournirent bientôt l'occasion de s'y établir.

On a vu précédemment, que de tous les duchés d'Italie, Benevent était celui où l'autorité des rois Lombards était le moins reconnue. Ce duché fut gouverné successivement après

Neuvième siècle.

la mort d'Arichis, par son fils Grimoalde, par un autre Grimoalde, surnommé Storefais, par le comte Sicon et par son fils Sicard. Après la mort de Sicard, les grands vassaux du duché de Benevent se partagèrent pour le choix de son successeur. Les uns nommèrent le grand trésorier Radelgise, qui fut installé dans Benevent; les autres donnèrent leurs voix au comte Siconulphe, frère du dernier duc; il fixa sa résidence dans Salerne. Peu de temps après, Landulphe, comte de Capoue, se déclara indépendant des ducs qui régnaient à Benevent et à Salerne. Ces subdivisions étaient avantageuses au roi d'Italie, dont l'autorité augmentait à mesure que celle des grands vassaux devenait moins étendue. Le prince de Salerne, à qui on avait persuadé qu'un présent de cinquante mille sacs d'or lui ferait obtenir de l'empereur Louis toute la principauté de Benevent, avait en vain pillé les églises et les monastères pour fournir cette somme à la cour de Pavie; il offrait même de rendre au roi des Lombards tous les devoirs de vassalité auquels étaient assujettis les autres ducs d'Italie. Louis, persuadé que les promesses dictées par la nécessité, étaient peu respectées par les princes dès qu'ils se croyaient en état

de les violer impunément, refusait de prendre part à une contestation dont les suites ne pouvaient que lui être favorables. Neuvième siècle.

Les deux contendans s'adressèrent aux Sarrazins. Pandone, gouverneur de Bari, appela ceux de Sicile au secours du duc Rodelgise, et fut la victime de son imprudence. Ces guerriers le traitèrent en ennemi. Campés auprès de Bari, au bord de la mer, ils pénètrent dans cette ville pendant la nuit, massacrent une partie des habitans, jettent dans la mer Pandone lui-même et se fortifient dans cette place. De là se répandant dans la presqu'île que forme la terre d'Otrante, ils s'emparent de Tarento et de plusieurs autres villes considérables.

Pour combattre ces Sarrazins, Siconulphe, prince de Salerne, avait fait alliance avec Abdérame II, roi de Cordoue. Les musulmans d'Espagne se joignent à ceux de Sicile pour dévaster les Deux-Calabres, la Basilicate, et les terres d'Ottrante et de Bari. Il leur arrivait de fréquens renforts de Sicile ou d'Afrique, pour réparer les pertes qu'ils essuyaient dans leurs courses. Ils osèrent même pénétrer jusqu'à Rome, pillèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, ravagèrent tous les environs, détruisirent Fondi et assiégeaient Gaëte. Le

Neuvième siècle.

roi d'Italie fut obligé de se porter sur Benevent pour arrêter les progrès des Sarrazins et mettre les contendans d'accord. Louis ayant défait les Sarrazins, Radelgire, Sigonulphe et Landulphe furent contraints de partager les états qui composaient le duché : le premier eut le titre de prince de Benevent ; le second, celui de prince de Salerne ; le troisième fut appelé comte de Capoue. Ainsi ce vaste et puissant duché, dont les forces avaient balancé long-temps celles des rois de Lombardie, épuisé par une guerre longue et sanglante, qui engloutit en même temps sa population et ses richesses ; affaibli ensuite par le partage entre les compétiteurs, et par le démembrement des cantons qui restaient au pouvoir des musulmans, perdit en même temps sa gloire et sa puissance. Les nouveaux princes de Salerne, de Benevent et de Capoue, devinrent expressément feudataires du roi d'Italie, arrangement qui fut le prix des efforts que Louis avait faits pour arracher ces pays aux musulmans.

C'était le moment de réunir toutes les forces de l'Italie pour chasser les musulmans de la péninsule et de la Sicile. L'empereur Louis II sollicitait Lothaire son père et Louis le Germanique son oncle, de lui fournir les secours dont il avait besoin pour réussir dans une aussi vaste

entreprise. Lothaire, consumé par une maladie de langueur, croyant que le bras de Dieu s'appesantissait sur lui, se proposait d'abdiquer la couronne, et regardait déja les affaires de l'empire comme lui étant étrangères. Louis le Germanique voulait profiter de cette révolution pour augmenter ses domaines dans les Gaules. Dans ces circonstances, ni l'un ni l'autre ne se prêtait aux desirs guerriers de Louis II; ce prince se ménagea une entrevue avec son oncle sur les frontières de la Germanie. Les contemporains ne nous ont pas transmis quel en fut le résultat. Il est probable que Louis, pour s'assurer la totalité de l'héritage paternel, sans laquelle le titre d'empereur devenait illusoire, offrait à son oncle une augmentation de territoire dans le pays de Liége et les bouches du Rhin. Cette disposition était d'autant plus naturelle, que le faible tempérament des deux fils cadets de Lothaire faisait prévoir que leur carrière ne serait pas longue.

Neuvième siècle.

On apprit donc avec surprise que Lothaire, abdiquant l'empire dans Aix-la-Chapelle, en 858, avait donné ses états, situés en France, à ses deux fils puînés. Lothaire reçut les provinces entre l'Helvétie et les Pays-Bas; elles furent appelées de son nom *Lotaringie*, ou

Neuvième siècle.

Lorraine, royaume de Lothaire. L'étendue de pays entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée, fut le partage de Charles, le plus jeune des trois frères, qui prit le nom de roi de Provence. Il ne resta à l'empereur, Louis II, à l'ouest des Alpes, qu'une partie de la Provence et du Dauphiné, connue auparavant sous le nom d'*Alpes maritimes*, et qui fut alors nommée *Comté de Provence*, le comté de Nice en faisait partie. L'empereur Lothaire, après ce partage, prit l'habit de moine dans l'abbaye de Prum, et y finit ses jours quelques mois après.

Le roi de Provence n'avait point d'enfans, Lothaire s'en fit reconnaître héritier par les états du pays; et pour obtenir le consentement de l'empereur Louis II son frère, il lui céda l'Helvétie, qu'on appelait alors *Bourgogne Transjurane*.

Au milieu de ces variations, Louis II avait rassemblé sous ses drapeaux toutes les forces d'Italie.

CHAPITRE XI.

Louis II s'empare de Bari. — Mort de ce prince.

BARI était la place d'armes des Sarrazins. C'est là qu'ils réunissaient leurs forces pour se répandre en torrens sur les côtes voisines. Louis, après avoir pris sur les musulmans Matéra, Venuse et Canosa, se présente devant Bari avec toutes ses forces. Cette place, défendue par la mer, pouvait être difficilement enlevée par un prince qui n'avait point de flotte. Les Vénitiens auraient pu lui en fournir une; mais déja ils mettaient leur politique à ne pas contribuer à l'augmentation du pouvoir des rois d'Italie. D'ailleurs ils ne manquaient pas de raisons pour motiver leur neutralité; celle de fournir des vivres à l'armée chrétienne avait le plus grand poids. L'empereur Louis II eut recours à Basile le Macédonien, qui régnait alors à Constantinople. Il fait avec lui un traité d'alliance dans lequel il promet sa fille unique Hermangarde en mariage à Constantin, fils de l'empereur grec.

Neuvième siècle.

Les historiens orientaux font honneur à Bazile de la prise de Bari ; ils assurent que ce prince, ne jugeant pas que sa flotte seule fût en état de prendre cette place importante, obtint des troupes de Louis pour la bloquer par terre, tandis que l'amiral grec l'assiégerait par mer ; que cet amiral joignit à ses vaisseaux ceux de Raguse et de toute la côte de Dalmatie, et qu'avec ces secours les Grecs chassèrent les musulmans, non-seulement de Bari, mais des pays d'alentour ; qu'ils rapportèrent des dépouilles immenses à Constantinople, et qu'ils abandonnèrent à Louis les prisonniers avec leur soudan, dont ces historiens racontent beaucoup de fables.

Les écrivains occidentaux, mieux instruits de ces événemens, laissent à l'empereur Louis toute la gloire de cette conquête. « La flotte grecque, disent-ils, composée de deux cents voiles, après avoir tenu la ville assiégée pendant quelque temps, se retira dans le port de Corinthe, et laissa Louis devant Bari. » Les contemporains se taisent sur les causes de cette lâche désertion ; mais il est aisé de suppléer leur silence. L'empereur n'avait qu'une fille de son mariage avec l'impératrice Angilberge, elle pouvait porter en dot à son époux l'empire

d'Occident. Cette circonstance, qui devait déterminer Louis II à n'accorder Hermangarde qu'à un prince français, le décida sans doute à ne pas remplir une promesse qu'il avait faite avec trop de précipitation, il est certain que l'amiral grec réclama en vain la princesse d'Italie pour la conduire à Constantinople et qu'elle lui fut refusée. Il est difficile de ne pas conclure que ce refus fut la règle de sa conduite. Neuvième siècle.

Louis, malgré la retraite des Grecs, continua le siége, il dura quatre ans entiers; enfin la ville fut prise d'assaut le 13 février 871. Tous les musulmans furent passés au fil de l'épée.

Sur ces entrefaites Charles de Provence était mort en 863, sans postérité. Son royaume fut adjugé, par les états du pays, à Lothaire II, qui mourut en 869. Celui-ci laissait plusieurs fils de sa seconde femme, qui fut traitée de concubine par les deux rois d'Allemagne et de Neustrie, intéressés à déshériter ces enfans. Ces deux monarques partagèrent cette grande succession dans une cour plénière, tenue au pays de Liége, sur les rives de la Meuse. Le royaume de Provence et une partie de la Lorraine furent réunis à la France occidentale;

Neuvième siècle.

le reste de la Lorraine, l'Alsace et les Pays-Bas appartinrent au monarque allemand.

La succession entière devait revenir incontestablement à l'empereur Louis II. Ce prince fit d'abord quelques dispositions pour la revendiquer; mais bientôt faisant réflexion qu'il n'avait point d'enfans mâles, et que tandis qu'il combattrait pour conquérir des états, dont une grande partie pouvait rentrer dans sa famille, en mariant sa fille au fils aîné de Louis le Germanique, ou de Charles-le-Chauve, les Sarrazins et les Grecs domineraient dans le midi de l'Italie, il envoya son armée devant Tarento.

Pendant ce nouveau siége il reçut des lettres de Basile le Macédonien, qui, loin de le féliciter sur ses succès, lui faisait des plaintes de ce qu'il prenait le titre d'empereur des Romains, prétendant qu'il devait se contenter de celui d'empereur des Français. Il ajoutait que l'armée française n'était redevable qu'aux Grecs de la prise de Bari, que c'était leurs efforts qui avaient réduit les musulmans à l'extrémité, tandis que les Français, renfermés dans leur camp, ne s'occupaient que de leurs plaisirs; qu'ainsi le véritable empereur romain avait sur cette ville un double titre, celui de

l'ancienne possession et celui de la nouvelle conquête. Louis répondit que le titre d'empereur romain lui appartenait légitimement, que ses pères le tenaient de leur épée et des Romains mêmes. Il se plaignait à son tour de la mauvaise foi des Grecs. Quel part, ajoutait-il, pouvez-vous prétendre à la prise de Bari? Après avoir fait une vaine parade de courage, votre flotte n'a-t-elle pas abandonné le siége, laissant aux Français les travaux, les dangers et la gloire? Il invitait l'empereur de Constantinople d'envoyer une flotte capable de fermer aux musulmans l'entrée de la mer Adriatique, tandis qu'après les avoir chassés de toutes leurs possessions en Italie, il les attaquerait dans la Sicile. Neuvième siècle.

Il paraît que Basile, craignant le caractère entreprenant de la nation française, préférait d'avoir pour voisins les musulmans. Plusieurs villes de la campanie, du Samnium et de la Lucanie se révoltèrent et reçurent garnison grecque. Les émissaires de Basile à la cour de Benevent, vinrent à bout de persuader au duc que l'impératrice Angilberte et son mari avaient résolu de lui enlever ses états, et de le confiner dans un monastère.

Pendant qu'une partie de l'armée française

Neuvième siècle.

assiégeait Tarento, Louis tenait sa cour dans Benevent, accompagné d'un petit nombre de gardes. On assure que les troupes répandues dans les environs, ménageaient peu les propriétés et l'honneur de leurs hôtes. L'impératrice Angelberte traitait avec hauteur les femmes de Benevent; d'ailleurs les Lombards de ces cantons, qui se regardaient comme les vassaux, non comme les sujets du roi d'Italie, ne voyaient pas sans inquiétude, entre les mains de Louis, des places fortes, à l'aide desquelles il pouvait aisément les opprimer. Le duc de Benevent avait séduit le prince de Salerne et le comte de Capoue : la défection envers les Français s'annonce brusquement. Louis, sans se déconcerter, rassemble ses troupes et marche sur Benevent. Le duc surpris, vient au devant du roi, proteste qu'il n'a point de part à la révolte, lui fait des présens, dissipe ses soupçons et recouvre sa bienveillance. Louis renvoya ses troupes dans leurs quartiers. Il était sans défiance avec peu de personnes, dans Benevent, lorsque le 25 août 871, le duc attaque brusquement le palais qu'habitait l'empereur avec sa femme et sa fille. Louis, à la tête de quelques domestiques et de quelques gardes, fait d'abord la plus vigoureuse résistance. C'était la scène

qui fut renouvelée de nos jours par Charles XII dans la Turquie. Forcé d'abandonner le château, l'empereur, avec sa famille, se réfugie dans une tour; il s'y défendit durant trois jours sans entendre à aucune composition. Cependant les révoltés craignant que les Français, informés du péril dans lequel l'empereur se trouvait, n'accourussent de toute part pour le délivrer, rassemblent des matières combustibles au pied de la tour, et menacent Louis d'y mettre le feu s'il ne se rend sur-l'heure. Il fallut obéir à la nécessité. Neuvième siècle.

Louis est prisonnier, mais l'armée française ayant levé le siége de Tarento, s'approchait de Benevent; le duc, en rendant à l'empereur la liberté, se contenta de le faire jurer qu'il ne rentrerait plus dans le duché de Benevent, et qu'il ne tirerait aucune vengeance de l'insulte qu'il avait essuyée. Louis, pressé de sortir d'embarras, prêta tous les sermens qu'on exigeait de lui.

La renommée qui se plaît à exagérer les événemens extraordinaires, publiait que l'empereur était mort dans la tour du château de Benevent. A cette nouvelle, une flotte musulmane venue d'Afrique et de Palerme, avait débarqué trente mille combattans dans les en-

Neuvième siècle.

virons de Salerne. Charles le Chauve et Louis le Germanique s'étaient mis en marche pour venir prendre possession des états de leur neveu; le premier s'avança jusqu'à Besançon, le second envoya Charles, son troisième fils, dans la Bourgogne transjurane, pour solliciter les grands et les peuples à se déclarer en sa faveur; mais, mieux instruits sur l'objet de leur voyage, l'un et l'autre songent bientôt à la retraite. Angerberge résolut de tourner au profit de son mari l'espoir des deux prétendans. Elle se transporte rapidement sur les frontières d'Italie, confère avec le Germanique à Trente, donne en même temps rendez-vous à Charles le Chauve, dans l'abbaye de Saint-Maurice, en Valais. En échange des espérances qu'elle donne au roi de Germanie, elle se fait rendre une partie de la Lorraine, dont ce prince s'était emparé après la mort de Lothaire II. Charles le Chauve, instruit des arrangemens faits avec son frère, ne s'amuse pas à écouter les propositions de l'impératrice, et la quittant assez brusquement, il fut chercher ailleurs les moyens de s'assurer de l'empire après la mort de Louis.

Louis II n'était âgé que de cinquante ans, mais les travaux excessifs de la guerre avaient si fort affaibli sa complexion assez vigoureuse,

que ses oncles pouvaient lui survivre. Sa succession devint l'objet de sa correspondance publique et secrète des principales cours de l'Europe. Cette grande affaire était le centre de tous les intérêts. Charles le Chauve et Louis le Germanique prétendaient à l'empire, en vertu des droits du sang. Les princes italiens, dont les terres devenaient insensiblement de véritables souverainetés, desiraient un césar hors d'état d'arrêter leurs usurpations sur la puissance impériale. L'empereur Basile, après avoir fait de vains efforts pour marier son fils à la princesse d'Italie, Hermangarde, bornait alors ses vues à procurer la couronne à un monarque qui le laissât jouir tranquillement des villes qu'il possédait encore sur les côtes méridionales. Il favorisait Louis le Germanique, parce que ses états touchaient à ceux de l'empire d'Orient, et qu'ils avaient l'un et l'autre, dans les Esclavons, les mêmes ennemis à combattre.

Neuvième siècle.

Le mode de succession à l'empire d'Occident n'était pas encore réglé par l'usage. Jusqu'alors le fils aîné du dernier empereur avait succédé à son père, mais Louis II n'avait qu'une fille. Dans les principes reçus à Constantinople, l'empereur avait le droit de choisir son successeur; en adoptant cette méthode, Louis en donnant

Neuvième siècle.

un époux à sa fille, pouvait l'associer à l'empire; mais en général la maison Carlienne se gouvernait par la loi des fiefs, qui ne devaient être possédés que par des hommes en état de porter les armes. C'est pour cela que dans plusieurs occasions on a vu les enfans en bas-âge, privés des états de leur père: c'était la conséquence de la loi des fiefs.

Les papes mettaient dès-lors en avant la prétention de disposer de la couronne impériale. Il nous reste une lettre d'Adrien II à Charles le Chauve, dans laquelle, après lui avoir donné les plus grands éloges, il l'informe, sous le sceau du secret, de la résolution qu'il a prise, sauf la fidélité qu'il doit à l'empereur, si ce prince vient à mourir, et si Charles lui survit, de ne reconnaître que lui pour empereur, quand même un autre prince offrirait à l'église romaine plusieurs boisseaux de pièces d'or; et ce qui le détermine à prendre cette résolution, c'est, ajoute-t-il, que tout le clergé, tout le peuple, tous les magistrats de Rome, et même tout l'univers, desirent d'avoir Charles, non-seulement pour roi, pour chef, pour patrice, pour empereur, mais pour défenseur de l'église, parce qu'on vante par-tout sa sagesse, sa religion, sa vertu, son bonheur, sa prudence, sa force,

force et sa modération. Ces éloges convenaient peu, sans doute, à un prince dont la faiblesse et l'incurie étaient si extrêmes que ses sujets, assemblés à Attigny, avaient été sur le point de le déposer pour donner sa couronne à Louis le Germanique, comme au chef de la maison Carlienne. Neuvième siècle.

Mais c'était précisément cette faiblesse et cette incurie qui déterminaient les pontifes romains en sa faveur ; ils espéraient que le roi de France, en ajoutant le royaume d'Italie aux états possédés par lui au-delà des Alpes, se contenteraient du domaine de la Lombardie, sans se mêler du gouvernement de Rome et des autres pays cédés au pape par ses prédécesseurs. Le roi de Germanie, au contraire, dont les états comprenaient la Pannonie et s'étendaient sur les côtes de la mer Adriatique, n'aurait pas manqué de se servir de tous les prétextes dont les princes ne manquent jamais, pour rétablir la jurisdiction impériale sur l'exarchat de Ravenne et la pentapole.

Quatre ans se passèrent dans ces combinaisons, durant lesquels l'empereur Louis, malgré la faiblesse de sa santé, eut constamment les armes à la main. A peine ce prince était-il sorti de Benevent, qu'ayant assemblé dans

Neuvième siècle.

Rome une cour plénière, il y exposa la nature de l'affront qu'il avait reçu du duc. L'assemblée décida de le poursuivre par les armes, en le déclarant ennemi du sénat et du peuple romain: en même temps le pape délia l'empereur des sermens qu'on avait exigés de lui, comme nuls et préjudiciables au bien public. Louis n'ignorait pas que presque tous les ducs du midi de l'Italie avaient pris part à la trahison de celui de Benevent. Le duc de Spolette éprouva les premiers effets de son ressentiment. Chassé de ses états, et forcé de se réfugier dans Benevent. L'empereur investit de ce duché le comte Suppons son premier ministre.

Pendant cette expédition, les musulmans, débarqués sur les côtes du pays appelé aujourd'hui *la principauté ultérieure*, faisaient le siége de Salerne, et pressaient la place avec vigueur. L'empereur savait que le prince de Salerne avait trempé dans le complot du duc de Benevent, ne voulant pas cependant qu'une place aussi importante tombât au pouvoir des musulmans, le duc d'Amalsi, par ses ordres secrets, y introduisit quelques convois, tandis qu'ayant rassemblé son armée, il marchait vers la Campanie.

Les musulmans, en étendant leur puissance, avaient changé de caractère. On ne trouvait plus chez eux cette fougueuse valeur, enflammée par le fanatisme, qui, ne connaissant pas d'obstacle, conduisait leurs pères à la mort ou à la victoire : les richesses avaient amolli leurs ames, et toujours turbulens, ils conservaient l'avidité des conquêtes, en perdant les moyens de conquérir. Neuvième siècle.

L'empereur de Constantinople, Léon IV, dans son *Traité de tactique*, nous a transmis la manière dont ils faisaient la guerre de son temps. Cette nation, méprisant les travaux de l'agriculture, n'avait de ressources que dans les armes ; elle ne vivait que de pillage ; c'était la nécessité qui conduisait les musulmans à la guerre ; aussi leurs armées étaient-elles grossies par une foule de misérables qui n'étaient attirés que par le desir de gagner leur vie. Lorsqu'il s'agissait d'une course, on ne levait pas de soldats ; on publiait seulement le jour du départ ; les riches accouraient par amour de la patrie, les pauvres par espoir de butin ; ainsi l'armée n'était composée que de volontaires. Les femmes, et ceux que la faiblesse retenait chez eux, fournissaient des armes et participaient ainsi à l'expédition. La plus

Neuvième siècle.

grande partie de leurs troupes consistait en cavalerie, leurs fantassins même étaient à cheval dans les marches, ou s'ils n'allaient pas loin, ils montaient en croupe derrière les cavaliers. L'armée était précédée d'une troupe d'Ethiopiens, à pied et presque nus, qui n'avaient pour armes que l'arc et les flèches. Les cavaliers étaient armés de toutes pièces; leurs baudriers, leurs épées, la bride de leurs chevaux, garnis d'argent. Ils faisaient grand cas de leurs chevaux, dont ils ne se servaient pas à porter les bagages : leurs bêtes de charge étaient les chameaux, les ânes, les mulets. Ils craignaient sur-tout les combats nocturnes, et s'ils n'arrivaient pas le soir à quelque place forte où ils pussent passer la nuit, ils se retranchaient avec soin pour se garantir de toute surprise.

Leur ordre de bataille était toujours un carré long; d'ailleurs ils avaient emprunté des Romains les évolutions ainsi que les armes. Ils plaçaient souvent leurs chameaux au centre de l'armée; les drapeaux qu'ils élevaient sur les bêtes de somme faisaient paraître les escadrons plus nombreux. Dans les combats, le bruit des tambours et des timbales, auxquels leurs chevaux étaient accoutumés, mettaient

en désordre ceux de l'ennemi. Hardis lorsqu'ils espéraient la victoire ; timides quand ils étaient faibles, ils ne s'animaient que lorsqu'ils voyaient les ennemis se ralentir. Les rangs serrés, boucliers contre boucliers, ils essuyaient les premières décharges et ne s'ébranlaient que lorsque l'ennemi avait épuisé ses armes de jet; ils ne rompaient ordinairement leur ordonnance, ni lorsqu'ils poursuivaient, ni lorsqu'ils étaient poursuivis; mais si elle venait une fois à se rompre, ils étaient incapables de se rallier. Persuadés que la fatalité conduisait toutes choses, ils ne s'opiniâtraient pas à combattre l'adversité, mais ils s'abandonnaient aveuglément à la mauvaise comme à la bonne fortune.

Neuvième siècle.

L'empereur Louis, arrivé au bord du Garigliano, avait appris que dix mille musulmans campaient dans les environs de Capoue, il remporte sur eux une victoire complète. A cette nouvelle, ceux qui assiégeaient Salerne veulent s'embarquer sur-le-champ. En vain leur général leur remontre qu'il a dans la ville des intelligences qui la lui livreront incessamment, ils le saisissent, le portent dans un navire et se hâtent de partir, laissant dans leur camp une partie de leurs bagages et des

Neuvième siècle.

grains en abondance. La retraite des musulmans avait été si prompte, que les assiégés, craignant qu'elle ne fût une ruse de guerre, n'osaient franchir leurs murailles. Ils s'enhardirent peu à peu, et brûlèrent le camp de leurs ennemis.

Le duc de Benevent prévoyait que la délivrance de Salerne serait suivie d'un orage qui tomberait sur lui. Pour s'en mettre à couvert, il avait traité secrètement avec l'empereur de Constantinople : il offrait de le reconnaître pour souverain, et de lui payer le même tribut qu'il avait payé jusqu'alors à la cour de Pavie. L'empereur Basile n'avait garde de négliger une occasion qui lui rendait le domaine suprême d'un tiers de l'Italie. La flotte grecque se rendit au port d'Ottrento.

Cependant l'empereur assiégeait Benevent ; mais bientôt son armée manque de subsistance dans un pays dévasté par les guerres, et lorsqu'il ne pouvait recevoir aucun secours par mer. Se voyant à la veille de lever honteusement le siége, il engage le pape Jean VIII, qui venait de succéder à Adrien II, de se rendre auprès de lui. Le pontife vient dans le camp, s'offre pour médiateur entre l'empereur et le duc. Louis paraît céder aux instances du pape ; le duc se prê-

tant à ce jeu politique, demande pardon, et l'empereur lève le siége. Depuis ce moment la principauté de Benevent, qui s'étendait du Volturno aux extrémités de la terre d'Ottranto, releva des empereurs grecs, et ne reconnut plus les rois d'Italie pour seigneurs suzerains. Neuvième siècle.

Le retour de la paix permettait enfin à l'empereur de faire choix de son héritier : rien ne lui était plus aisé que d'adopter Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, et de le marier avec Hermangarde. Il s'aboucha, au mois de mai 874, auprès de Vérone, avec le roi de Germanie et le pape Jean VIII. On pensait que le but de cette conférence était de déclarer le nouveau césar ; mais, soit que Louis se flattât toujours d'avoir des enfans mâles, ou de l'impératrice Angilberge, ou d'une autre femme, si l'impératrice venait à mourir ; soit aussi que les courtisans qui n'aimaient pas l'impératrice, promissent à Louis de longues années, dans la vue d'entretenir son incertitude, et de confondre les projets de cette princesse. Enfin Louis mourut à Breccia, le 13 août 875. De cette époque, pour me servir des expressions de Muratori, date la ruine de l'Italie, qui n'eut jamais d'empereur assez puissant pour mettre un frein à l'ambition usurpatrice des ducs : il en

Neuvième siècle.

résulta que ce royaume fut la proie des dissensions civiles.

CHAPITRE XII.

Règne de Charles le Chauve.

Les historiens allemands prétendent que l'empereur Louis II, soit par testament ou de quelqu'autre manière, avait disposé de ses états en faveur de Carloman, fils aîné de Louis le Germanique : la chose n'est pas prouvée. Louis le Germanique, en qualité de chef de la maison Carlienne, semblait être l'héritier de l'empire; mais les usages de ce temps-là autorisaient le partage du royaume d'Italie et des autres états de Louis, entre les deux frères, parens au même degré du dernier titulaire. Au surplus, Louis le Germanique, âgé de soixante-quinze ans, était peu propre aux fatigues de la guerre; il se contenta d'envoyer en Italie son fils Carloman avec une armée médiocre. Charles le Chauve entrait en même temps en Italie pour faire valoir ses droits. La diète des Lombards était assemblée dans Pavie, pour l'élection d'un monarque. Charles met tout en œuvre pour se

faire élire ; mais, trouvant des difficultés qu'il n'avait pas prévues, il abandonne brusquement les bords du Tesin, traverse l'Oglio, le Mincio, l'Adige, et se trouve en présence de l'armée de son neveu, sur les rives de la Brenta. Les évêques qui se trouvaient dans les deux armées, ouvrent des négociations. Nous ne connaissons le traité qui fut conclu, que par des historiens, l'un Français, l'autre Allemand. Ils présentent les faits, chacun à l'honneur et à l'avantage de sa nation. Le résultat fut que Carloman, ébloui par la promesse que lui fit son oncle, de lui garantir toute la Germanie, au préjudice de ses deux frères, ou trompé par quelqu'autre manége, reprit la route d'Allemagne, laissant Charles le Chauve en Italie, à la tête d'une armée. Il s'avance vers Rome. Tous les contemporains assurent qu'il avilit la dignité impériale pour en jouir. Le pape Jean VIII donna la couronne en souverain ; Charles la reçut en vassal, protestant qu'il la tenait du pape. Une nouvelle diète de Lombardie s'était assemblée dans Pavie. Charles est élu roi d'Italie ; les grands promirent de lui obéir en tout ce qu'il ordonnerait pour le bien de l'église et pour leur propre sûreté, expressions qui prouvaient clairement que les évêques des grands siéges, les

Neuvième siècle.

Neuvième siècle.

ducs et les comtes italiens, commençaient à regarder l'acte qui les soumettait à l'empereur, plutôt comme un simple cérémonial, que comme un serment rigoureux de fidélité.

Louis le Germanique était mort peu de temps après l'inauguration de Charles le Chauve. Ses trois fils partagèrent ses états. Carloman eut la Bavière, la Carinthie, la Pannonie, la Souabe et les droits de son père sur l'Italie. Louis eut la Franconie, la Thuringe, la Frise et la Saxe; le partage de Charles le Gros, qui fut depuis roi de France et d'Allemagne, s'étendit sur le Brisgau, l'Alsace, la Lorraine et les Pays-Bas.

L'empereur Charles le Chauve, dont la cupidité était insatiable, n'avait pas plutôt appris la mort de son frère, qu'il rassemblait ses troupes de toute part pour dépouiller ses neveux. A peine fait-il quelque séjour en Italie. Il y établit trois ducs. Bozon, comte des Ardennes, son beau-frère, fut créé duc de Milan et comte de Provence; Bérenger, son neveu, reçut le duché de Frioul et le comté de Trente; et Lambert, petit-fils de Louis le Débonnaire, eut le duché de Spolette. Ces trois princes, avec Aripert qui avait conservé le duché de Toscane, s'emparent bientôt de toute l'autorité publique, et aspirèrent quelques années après à l'empire.

Le rendez-vous des troupes impériales était à Andernack, dans le pays de Trèves. Charles le Chauve osait publier que les traités qu'il avait faits avec Louis le Germanique, ne s'étendaient pas à ses enfans. Ces trois princes invoquaient en vain la voix du sang, de la religion, de la justice; le monarque français, n'écoutant que celle de l'ambition, persistait dans ses projets spoliateurs. La victoire couronna le parti le plus juste. L'armée de Charles le Chauve fut mise en déroute, son camp fut pris et pillé; tout, jusqu'à ses équipages, devint la proie des vainqueurs. L'empereur, honteux de sa défaite, vint se cacher dans le monastère de Saint-Lambert-sur-Meuse, où la frayeur ne lui permit pas de faire un long séjour; il s'enfuit jusqu'à Querci-sur-Oise. Neuvième siècle.

Les peuples éclataient en murmures contre l'ambition et l'injustice des projets de Charles. L'Italie, l'Allemagne et la France se trouvaient dans l'état le plus déplorable. Des hordes de pirates, sortis du Danemarck, infestaient toutes les côtes de Germanie et de France; ils pénétraient même sur celles d'Italie; mais c'étaient les musulmans qui causaient dans la péninsule les plus grands ravages. Ceux qui étaient établis à Tarento, dévastaient la terre

Neuvième siècle.

d'Ottrente et de Bari; et ceux qui occupaient la Calabre, faisaient des courses jusqu'aux portes de Rome, après avoir fait un immense désert de la Campanie et de la Sabine.

Le pape, épouvanté, sollicitait en vain l'empereur à venir défendre le centre de l'empire; mais enfin, ayant appris que, dans un concile tenu dans Rome, on avait proposé de choisir un autre empereur qui, au lieu de ne songer qu'à dépouiller ses neveux, s'occupât des grands intérêts qui lui étaient confiés: craignant que Carloman, qui avait un parti considérable en Italie, n'y fût appelé, il se détermina à passer les Alpes, et s'avança jusqu'à Pavie, où Jean VIII vint le trouver.

Le pontife, pour flatter la vanité du monarque français, le félicitait sur la gloire dont il allait se couvrir en chassant les musulmans d'Italie, lorsqu'un bruit se répand que Carloman, à la tête d'une armée, paraît sur les bords de l'Adige, pour revendiquer son héritage. A cette nouvelle le pape s'enfuit vers Rome, Charles reprend à la hâte le chemin de France, tombe malade et meurt dans une chaumière au bord du Rhône, à l'âge de cinquante ans.

Neuvième siècle.

CHAPITRE XIII.

Carloman, roi d'Italie.

PAR une fatalité singulière, la même épouvante avait saisi Carloman, lorsqu'il apprit que son oncle était dans Pavie; il retournait précipitamment en Allemagne, dans le temps que Charles le Chauve rentrait en France; mais dès qu'il fut informé de la mort de l'empereur, il revint brusquement sur ses pas. La diète de Pavie l'élut roi d'Italie. Le premier acte de son autorité fut de dépouiller du duché de Milan, Bozon, comte de Provence; il craignait l'ambition de ce prince, qui, ayant épousé Hermangarde, fille unique de l'empereur Louis II, pouvait avoir des droits à la couronne de Lombardie, et même à celle de l'empire. Il confia ce duché au comte Suppon, dépouillé par Charlemagne du duché de Spolette.

Les affaires d'Allemagne forçaient le nouveau roi à repasser les Alpes. Il écrivit au pape qu'il ne pouvait alors se rendre à Rome pour recevoir la couronne impériale, mais qu'il

Neuvième siècle.

ferait ce voyage aussitôt qu'il aurait pris avec ses deux frères les arrangemens convenables pour le gouvernement de ses états de Germanie. Le pape lui répond « qu'il enverra auprès de lui des légats qui lui remettront un écrit dans lequel il apprendra ce dont il doit gratifier l'église romaine et le bienheureux apôtre Pierre. » Le pape Jean se croyait en droit de vendre l'empire; ainsi, les prétentions sacerdotales augmentaient à chaque changement de règne. On pourrait aussi conjecturer que Jean, gagné par les présens immenses qu'il avait reçus de Charles le Chauve, avait dessein de conserver l'empire dans la branche française et d'en exclure la branche germanique dont il redoutait la puissance. Il vint en France à ce sujet; mais la mauvaise santé de Louis le Bègue, et les ravages faits par les Normands sur toutes les côtes du royaume, ne permettaient pas à ce prince d'entreprendre le voyage d'Italie. Le pape jette les yeux sur Bozon, comte de Provence, engage ce prince et son épouse Hermangarde à faire avec lui le voyage de Pavie, écrit au roi Charles le Gros, qui, sans doute, voyant dépérir de plus en plus la santé de Carloman son frère, prenait dès-lors des mesures pour s'assurer le

royaume d'Italie ; que, sur les conseils du roi de France, Louis le Bègue, il vient d'adopter pour fils le comte Bozon, afin de pouvoir ne s'occuper que des affaires de la religion, tandis que ce prince se chargera des affaires politiques. Il lui ordonne de ne pas songer à augmenter ses états hors de l'Allemagne, et déclare qu'il excommunie toute personne qui troublerait le gouvernement du fils qu'il vient d'adopter. En même temps il indiquait une diète générale dans Pavie, pour faire associer Bozon au trône d'Italie ; mais ni les ducs, ni les comtes, ni même les évêques, ne se rendirent à ses invitations. La diète indiquée ne fut pas tenue. Voyant échouer toutes ses manœuvres, il se hâta de revenir à Rome, et Bozon retourna en Provence. Neuvième siècle.

Jean, obligé de renoncer à ses vains projets, eut l'adresse de se rapprocher de Carloman. Ce prince aimant mieux l'avoir pour lieutenant que pour ennemi, le créa son vicaire en Italie.

Les musulmans continuaient le cours de leurs déprédations ; le pape fut contraint de leur promettre un tribut annuel de vingt-cinq mille marcs d'argent. Il s'était adressé à l'empereur grec. On a vu précédemment que Ba-

Neuvième siècle.

sile avait envoyé à Ottrento une flotte considérable. Elle avait encore été augmentée depuis que le duc de Benevent, s'étant déclaré vassal de l'empire d'Orient, presque tout le midi de l'Italie reconnaissait les césars de Bisance. Le pape pria Basile d'envoyer dix vaisseaux pour protéger les bouches du Tibre. On voit même, par une lettre du pape à ce prince, qu'il avait satisfait à cette demande; mais le pape ne pouvait pas attendre de grands secours de l'amiral grec. Quelles que fussent les intentions de la cour, les dissemblances qui s'étaient élevées, entre les Grecs et les Latins, sur des matières ecclésiastiques, rendaient les premiers presqu'autant ennemis des seconds que l'étaient les musulmans d'Italie eux-mêmes. Bientôt tous les peuples qui habitaient le midi de l'Italie partagèrent les sentimens des Grecs. Souvent ils se réunissaient aux musulmans pour ravager le territoire du duché de Rome, et sur-tout les terres qui appartenaient à l'église romaine.

Les papes, hors d'état de défendre leurs domaines, et cherchant constamment à s'en procurer de nouveaux, se trouvaient presque toujours contraints d'agir, ou contre leurs intérêts, ou contre leur inclination. Le desir de conserver

server le principal crédit en Italie, leur faisait souhaiter que la couronne impériale fût sur la tête d'un prince qui eût peu de consistance dans la péninsule, tandis que le besoin d'un protecteur puissant les forçait d'avoir recours à un monarque capable de tenir, d'une main ferme, les rênes de l'état. Tel fut le nœud secret de la conduite que nous leur verrons tenir dans les siècles suivans. Ils appelaient en Italie les rois d'Allemagne toutes les fois qu'ils avaient besoin de leur secours contre leurs ennemis, et dès que le péril passait, ils cherchaient à les en éloigner. Toutes les ruses, tous les manéges de l'intrigue se réunissaient par eux à la puissance d'opinion que leur donnaient les idées religieuses pour fonder la grandeur de l'église romaine, et ce fut par des efforts de politique, qui ne pouvaient réussir que dans des siècles de barbarie et d'ignorance, qu'ils parvinrent enfin à se placer parmi les puissances. Je ne fais qu'effleurer un sujet dont je parlerai plus au long dans la suite.

Neuvième siècle.

Carloman, retenu en Allemagne autant par les ravages faits par les Normands dans le nord de ce pays, que par sa mauvaise santé, s'était déterminé à céder à son frère Charles le Gros ses droits sur l'Italie et sur l'empire. Nous ne

Neuvième siècle.

savons quels moyens avait le pape Jean VIII, pour traverser cette élection. Devenu vicaire de Carloman en Italie, son devoir était de faire exécuter ses volontés. Il convoqua un concile auquel les archevêques de Ravenne et de Milan étaient particulièrement invités. La lettre envoyée à ce dernier, contenait ces paroles remarquables : « Puisque Carloman, surchargé, comme nous l'avons appris, d'infirmités corporelles, ne peut plus conserver le royaume d'Italie, il est très-important que vous soyez ici dans le temps marqué pour délibérer sur l'élection d'un nouveau roi. Vous n'en devez recevoir aucun que de notre consentement, puisque c'est d'abord, et principalement à nous qu'il appartient de choisir pour roi celui que nous devons consacrer empereur. »

Cette lettre indique la filiation des prétentions pontificales. L'usage avait établi que la couronne impériale n'était donnée qu'au prince qui possédait ou qui était destiné à posséder le royaume d'Italie. Le pape avait acquis la possession de couronner l'empereur, il convertissait cette cérémonie religieuse en droit d'élection, et concluait déja de ce droit prétendu, qu'il avait celui d'influer sur la nomination du roi d'Italie.

Neuvième siècle.

L'archevêque de Milan, qui sans doute avait reçu d'Allemagne des ordres contraires à ceux que lui donnait le pape, ne se rendit point à Rome, et défendit à l'évêque de Pavie et à ses autres suffragans, de faire ce voyage. Le pape les traita de désobéissans et les excommunia. Jamais pape, avant lui, n'avait fait autant d'usage des excommunications. Il avait lancé ce foudre contre presque tous les évêques du midi de l'Italie, qui reconnaissaient pour souverain l'empereur de Constantinople: il le lança contre le patriarche de Constantinople, *Photius*, qui prenait le titre de patriarche universel; mais le pontife Bisantin lui rendant guerre pour guerre, non-seulement l'excommunia à son tour, mais le déclara déposé. Cette rigueur, à laquelle l'évêque de Rome n'était pas accoutumé, déconcerta ses projets: non-seulement il reçut *Photius* à sa communion, mais il le combla d'éloges; cependant dès-lors un schisme perpétuel s'établit entre l'église d'Orient et celle d'Occident, et quoiqu'on ne le regarde entièrement consommé que pendant le onzième siége, lorsque Michel *Cerularius* était évêque de Constantinople, il est certain que dès-lors les deux patriarches se regardèrent de fait comme indépendans.

Neuvième siècle.

Il paraît qu'on n'attachait pas alors, à Rome, à l'excommunication tous les effets qu'on en fit découler dans la suite, peut-être la sentence portée contre les évêques de Lombardie n'était que comminatoire. Le pape leur ordonna de nouveau de se rendre à Rome, pour assister à un second concile qu'il devait tenir au mois d'octobre : la lettre écrite, à ce sujet, à l'archevêque de Milan, n'était pas moins remarquable que celle que j'ai déja rapportée. « Nous vous avertissons, lui disait le pape, et nous vous ordonnons, ainsi qu'à tous vos suffragans, de ne pas vous aviser de tenir, sans un consentement unanime de tous les intéressés, aucune assemblée avec celui des rois français qui entrera en Italie, et de vous conformer, à cet égard, à ce que prescrit le chapitre trente-cinquième des *Canons des Apôtres*. Il en rapportait ensuite le texte, qui pouvait difficilement trouver son application à l'élection d'un roi d'Italie. L'archevêque de Milan n'eut aucun égard ni pour les ordres du pape, ni pour le prétendu canon apostolique.

Cependant Carloman, roi de Bavière et d'Italie, voyant approcher sa dernière heure, s'était fait porter dans les montagnes de l'Helvétie, où ses frères s'étaient rendus. Il régla le

partage de sa succession ; Charles le Gros, auquel il avait assigné l'Italie, faisait ses dispositions pour se rendre à Pavie, à la tête d'une armée. Neuvième siècle.

Le comte Bozon, au lieu de songer à repasser les Alpes, s'était formé une souveraineté assez considérable entre les Alpes, la mer Méditerranée, le Rhône, la Saône et l'Helvétie. Les provinces depuis la Méditerranée jusqu'au Rhin, accoutumées à changer chaque jour de maître, ne savaient plus à qui elles devaient obéir. Bozon, qui avait épousé la princesse d'Italie, Hermangarde, et qui avait auprès de lui la mère de son épouse, l'impératrice Angilberge, veuve de Louis II, fut élu monarque par les peuples de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, de la Bresse, du Bugey et d'une partie de la Bourgogne. Il fixa son séjour dans Vienne, et prit le nom de roi de Bourgogne cisjurane.

Neuvième siècle.

CHAPITRE XIV.

Charles le Gros couronné roi d'Italie.—Mort de Carloman. — Charles le Gros empereur et roi de France.

JEAN VIII, qui n'espérait plus d'être secouru par ce prince, ne prenant conseil que des circonstances, invitait alors Charles le Gros à se rendre à Rome pour recevoir la couronne impériale. Ce prince était au milieu de la Lombardie, et les grands vassaux accouraient en foule pour se ranger sous ses drapeaux. Il fut couronné roi des Lombards dans Milan, le 6 janvier 880; mais, alors au lieu de se rendre à Rome, il fit un voyage en France pour conférer avec Louis et Carloman, qui régnaient au milieu des convulsions de l'anarchie. Les trois princes résolurent de réunir leurs efforts pour chasser Bozon de ses nouveaux états, dont la situation rompait la communication entre la France et l'Italie; ils lui en enlevèrent en effet une partie.

Charles le Gros était de retour en Italie au mois d'avril; il fut couronné empereur à

Rome, le 2 février 887. Le pape le pressait d'employer ses armées à réprimer l'audace des musulmans qui ravageaient jusqu'aux environs de Rome; il paraît même qu'il lui avait fait promettre, à son sacre, qu'il ferait une expédition considérable dans le midi de l'Italie: ne voulant pas le quitter un instant jusqu'à l'exécution de cette promesse, il l'accompagna dans Ravenne, où, par un diplome, le nouveau césar confirma les priviléges de toutes les villes d'Italie; mais lorsque le pape se flattait qu'une armée d'Allemands marcherait vers la Calabre ou la Campanie, Charles le Gros, après avoir remis l'exercice de toute son autorité entre les mains de *Liutwart*, évêque de Verseil, prit le chemin des Alpes. Neuvième siècle.

Les Normands venaient de défaire, dans le pays de Lunebourg, une armée allemande, commandée par le duc de Saxe; Louis III, qui prenait le titre de roi de Saxe, mourut du chagrin que lui causait ce désastre; il ne laissait point de postérité. Alors Charles le Gros réunit sur sa tête tous les états de Louis, la Germanique et la plus grande partie de ceux de l'empereur Lothaire: la fortune lui destinait encore de plus vastes possessions.

Le gouvernement de Louis et Carloman, qui

Neuvième siècle.

avaient succédé en France à Louis le Bègue, avait été aussi court que malheureux. Une maladie emporta Louis, Carloman périt blessé par un sanglier à la chasse, ou par un de ses courtisans qui crut frapper le sanglier. On raconte que Carloman, pour ne pas perdre cet homme, attribua sa blessure à l'animal; trait de générosité, remarquable au milieu des crimes et des malheurs publics. Il ne restait en France, pour remplir le trône, qu'un enfant de cinq ans; c'est Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue. Les seigneurs français l'exclurent du trône sur lequel ils placèrent l'empereur Charles le Gros, roi d'Italie et d'Allemagne.

CHAPITRE XV.

Règne de Charles le Gros.

Né pour éprouver tous les caprices du sort, Charles le Gros ne sembla réunir sur sa tête presque tous les états de Charlemagne, que pour surprendre la postérité par la grandeur de sa chute. Déposé dans la diète de Tribur par ses sujets révoltés, tous les historiens ont flétri

sa mémoire. La défaveur, au bout de neuf siècles, pèse encore sur sa tombe. Ainsi la réputation des hommes dépend souvent des circonstances dans lesquelles ils ont vécu. Neuvième siècle.

Charles le Gros régnait, à la vérité, sur presque tous les états gouvernés par Charlemagne; mais la mesure de son autorité ne pouvait être comparée à celle de ce conquérant. Toutes les provinces d'Allemagne et de France avaient été partagées insensiblement entre les ducs et les comtes; presque tous les domaines des deux couronnes étaient aliénés et convertis en fiefs. Les rois ne jouissaient plus, dans ces deux royaumes, que d'un pouvoir dépendant des grands et du clergé. Charles le Gros, qui ne devait la couronne de France qu'aux désordres qui déchiraient ce royaume, était suzerain du pays, mais il lui eût fallu des forces étrangères pour s'en faire obéir.

On a déja observé que Bozon, allié par les femmes à la maison Carlienne, s'était fait élire et couronner roi de Bourgogne, dans une assemblée de seigneurs et d'évêques, tenue à Mantaille, dans le territoire de Vienne. Lothaire II, qu'on traitait de bâtard, s'était établi dans une partie du royaume de Lorraine, en se liguant avec un prince normand, auquel il céda une

Neuvième siècle.

province au bord de l'océan Germanique. L'Allemagne était ravagée par les Normands et par les Moraves.

L'Italie ne fournissait pas à l'empereur de plus grandes ressources. Les ducs de Frioul, de Spolette, de Toscane, dont la dignité était devenue héréditaire, ne payaient à la couronne que de faibles redevances ; les villes comprises dans les duchés de Rome et de Ravenne, et dans les pays qui forment aujourd'hui le Piémont, le Mont-Ferrat et la Ligurie, étaient sous le gouvernement immédiat des évêques. Les revenus territoriaux suffisaient à peine à l'entretien de la cour de ces prélats, dont le faste surpassait celui des rois. Les Musulmans, maîtres de la Sicile et d'une partie de la Calabre, menaçaient la ville de Rome. Les provinces composant aujourd'hui le royaume de Naples, dépendaient de l'empire d'Orient. Un empereur n'avait de pouvoir en Italie qu'autant qu'au royaume des Lombards il joignait d'autres états dont les forces lui donnaient les moyens de se faire obéir par des vassaux plus puissans que lui dans le pays, et de maintenir l'équilibre parmi tous les ordres de l'état. Dans ces circonstances, les couronnes qui s'amoncelaient sur la tête de

Charles le Gros, n'étaient pour lui qu'une augmentation d'embarras. Neuvième siècle.

Ce prince, avant de prendre possession de la couronne de France, avait fait un voyage en Italie pour conférer avec le pape Marin 1er, qui succéda, en 882, à Jean VIII, assassiné dans Rome, à coups de marteau, selon les *Annales de Fulde*. Il tint dans Pavie une diète générale, et fit de vaines tentatives pour engager les grands vassaux de Lombardie à l'accompagner dans son expédition de France. Son séjour à Paris fut de peu de durée, rappelé en Allemagne pour combattre les Normands qui pénétraient dans ce royaume par l'embouchure des fleuves.

Ces peuples déprédateurs sortaient des vastes contrées qu'occupent aujourd'hui les Danois, les Suédois, les Polonais, les Russes et les Tartares. On ne sait rien de leur histoire avant leurs invasions dans l'occident de l'Europe. Sans arts, sans monumens, n'ayant ni le loisir, ni la curiosité qui portent l'esprit à la recherche des événemens passés, ils conservaient peut-être le souvenir confus de quelques faits récens, mais tout ce qui remontait plus loin était perdu dans l'oubli ou enveloppé dans des fables.

Le grand nombre des essaims de Barbares

Neuvième siècle.

qui sortirent successivement du Nord, depuis le quatrième jusqu'au dixième siècle, a fait conjecturer à quelques écrivains que les pays habités par eux devaient être surchargés de colons. Mais si l'on fait réflexion que les terres occupées par ces peuples étaient prodigieusement étendues et couvertes en grande partie de bois et de marais, que les tribus les plus nombreuses de ces Barbares subsistaient de la chasse et du produit de leurs troupeaux, et que dans ces deux états de la société il faut de grands terrains pour nourrir un petit nombre d'habitans; enfin, que ces peuples ne connaissaient pas les arts, sans lesquels la population ne fit nulle part de grands progrès, on conclura que les régions dont ils sortaient n'étaient probablement pas aussi peuplées qu'elles le sont aujourd'hui, quoiqu'elles le soient moins que les autres contrées de l'Europe.

Mais les mêmes circonstances qui bornaient la population de ces Barbares, contribuaient à favoriser l'esprit guerrier qui les distinguait. Endurcis par la rigueur du climat et la stérilité du sol, à des travaux qui augmentent la force du corps et la vigueur de l'ame, accoutumés à un genre de vie qui les disposait sans cesse à l'action, et méprisant toute autre occupation

que celle des combats, ils exécutaient leurs expéditions militaires avec une ardeur et une impétuosité qui en assuraient les succès. Neuvième siècle.

Les forêts dont leur patrie était hérissée, fournissaient le bois pour construire leurs bateaux à deux rames et à voiles. Environ cent hommes pouvaient entrer dans chacun de ces bâtimens, avec des provisions suffisantes; ils côtoyaient les terres, descendaient sur les côtes indéfendues, et retournaient chez eux avec leur butin. Charlemagne les avait contenus. Ils commencèrent à infester les côtes de France, d'Allemagne et d'Italie, sous le règne de Louis le Débonnaire et de ses enfans. Leurs ravages augmentèrent sous leurs successeurs; mais ils abandonnèrent bientôt la Méditerranée, sans doute parce que les musulmans qui dévastaient l'Italie, mieux armés qu'eux, ne leur permirent pas de partager les profits qu'ils faisaient dans leurs courses sur les côtes de la Péninsule. Ils bornèrent leurs excursions aux rivages de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne.

Une de leurs armées faisait le siége d'Aix-la-Chapelle, tandis que Charles le Gros recevait dans Rome la couronne impériale. On ne se délivra d'eux qu'en leur donnant quatre mille marcs d'argent, et en cédant une partie de la

Neuvième siècle.

Hollande et de la Flandre à leur chef Godefroi, qui reçut le baptême, et épousa la fille de Lothaire II, roi de Lorraine.

Les Normands ne quittaient un pays que pour retomber sur un autre. Ils entrèrent bientôt en France par l'embouchure de la Seine; et, après avoir brûlé Pontoise, ils se présentèrent devant Paris.

Charles le Gros était reconnu en Italie, dans les premiers jours de 886. La sévérité avec laquelle Lieutward, évêque de Verseil, exerçait l'autorité qui lui était confiée par l'empereur, avait soulevé généralement contre lui, les princes et les évêques d'Italie: ils l'accusèrent d'un commerce criminel avec l'impératrice Richarde. Charles le Gros, selon l'usage des princes sans caractère, qui abandonnent leurs ministres et leurs favoris, aussi légérement qu'ils les élèvent, sans donner à l'évêque de Verseil le temps de se justifier, le chasse de sa cour, le prive de tous ses emplois, et accuse lui-même l'impératrice d'adultère. Richarde fournit les preuves les plus authentiques de son innocence; et, après avoir confondu ses calomniateurs, elle voulut s'enfermer dans un monastère.

L'empereur ne retira de sa brutale jalousie que la honte et le mépris: un éclat aussi dé-

placé le dégrada aux yeux de ses sujets ; de tous côtés on se soulevait contre lui. Dans ces circonstances, il levait une armée pour marcher au secours de Paris, dont les Normands pressaient vivement le siége. Cette ville, qui consistait alors en ce qu'on appelle aujourd'hui *la Cité*, se défendait avec un courage inébranlable. Les Parisiens étaient commandés par le comte Odon, ou Eudes, que sa valeur éleva depuis sur le trône de France. Les Normands assiégèrent la ville pendant dix-huit mois. Les Parisiens, réduits à toutes les horreurs que pouvait entraîner un aussi long siége, ne perdaient rien de leur fermeté. Enfin Louis le Gros s'avançant pour secourir la place, vint camper sur le mont de Mars, appelé de nos jours *Montmartre*. Neuvième siècle.

Une nouvelle armée de Normands arrivait pour fortifier celle qui pressait Paris. En même temps l'empereur venait d'être averti qu'Arnoul, duc de Carinthie, fils naturel de Carloman, roi d'Italie et de Bavière, s'était révolté contre lui en Allemagne, et qu'il se joignait à Bozon, roi de Bourgogne, et à Lothaire II, roi de Lorraine, pour lui faire la guerre, tandis que Bérenger, duc de Frioul, et Gui, duc de Spolette, soulevaient l'Italie contre lui. A cette

nouvelle, au lieu de combattre les Normands, il leur donne sept cents livres pesant d'or, pour avoir la paix, et retourner avec précipitation en Allemagne.

Neuvième siècle.

L'empereur, accablé d'ennemis et d'infirmités, avait indiqué, dans le château de Tribur, au pays de Darmstad, une diète générale de ses trois royaumes, d'Italie, d'Allemagne et de France, pour aviser aux moyens de défendre l'empire, et peut-être aussi pour engager les barons et les évêques à consentir qu'il choisît, pour lui succéder, son fils naturel Bernard. La diète se tint au mois de novembre 887. L'empereur fut déposé dans cette assemblée. Abandonné de tout le monde, et réduit à la dernière indigence, il mourut quelques mois après dans l'abbaye de Reichenau en Souabe.

Il ne restait, de la postérité masculine et légitime de Charlemagne, que Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue; il n'hérita pas même de la couronne de Neustrie. Les barons et les évêques français, assemblés à Compiègne, proclamèrent roi le comte Eudes, qui avait défendu Paris. Le trône d'Allemagne fut donné à Arnoul, duc de Carinthie, chef des conjurés qui avaient précipité Charles le Gros du trône. Bernard, fils naturel de Louis le Gros,

vécut

vécut obscurément dans le nord de la Germanie, où Arnoul lui donna quelques fiefs. Neuvième siècle.

CHAPITRE XVI.

Guerre civile en Italie. — Bérenger de Frioul, et Gui de Spolette se disputent le trône des Lombards.

Bérenger, duc de Frioul, et Gui, duc de Spolette, issus l'un et l'autre, par les femmes, de la maison Carlienne, se regardaient comme les héritiers légitimes de la couronne d'Italie. Leurs forces n'étaient pas assez considérables pour lutter contre celles de France ou de Germanie; mais en Italie il n'y avait qu'Adalbert, duc de Toscane, dont le pouvoir et le crédit balançât le leur. La famille d'Adalbert, qui jouissait depuis long-temps de ce superbe pays, à titre d'héritage, s'occupait à y faire fleurir le commerce, et à rendre la Toscane riche et heureuse. Préférant une jouissance tranquille à une grandeur qui pouvait n'être que chimérique, elle entrait dans les vues des ducs de Frioul et de Spolette, non-seulement pour empêcher que le royaume d'Italie passât sous un joug étranger,

Neuvième siècle.

mais dans l'espoir que le roi d'Italie jouissant d'une moindre puissance, les ducs de Toscane augmenteraient la leur. Adalbert promit donc à Bérenger et à Gui tous les secours qu'il pourrait leur donner pour la réussite de leur entreprise.

Il s'agissait de savoir lequel des deux serait créé roi d'Italie. Cette contestation, qui semblait être très-difficile, fut aisément terminée. La déposition de Charles le Gros laissait le trône de France vacant; Gui, duc de Spolette, prétendait à cette couronne. L'exemple de plusieurs barons français devenus rois dans les provinces dont ils étaient auparavant gouverneurs, fortifiait ses espérances. Bérenger, né de Gizile, fille de Louis le Débonnaire, avait en France un grand nombre de parens et d'amis. Il fut convenu entre les deux rivaux, que Bérenger emploierait tous ses moyens pour procurer à Gui le trône de France, qui, de son côté, consentait à ce que Bérenger se fît élire roi d'Italie; il lui cédait même son duché de Spolette, à la charge qu'il lui serait rendu s'il ne réussissait pas en France.

Le pape Etienne V, qui remplissait alors le siége de Rome, voulant favoriser cette singulière transaction, fit la cérémonie de cou-

ronner Guy de Spolette roi de France, ce qui pouvait incliner vers lui le choix des évêques. Il partit sur-le-champ et passa par la Lorraine pour se rendre à Compiègne où les états du royaume étaient assemblés pour procéder à l'élection du nouveau roi. Dans le même temps la diète de Lombardie plaçait Bérenger sur le trône de Pavie. Il fut couronné à Milan en 888. Neuvième siècle.

Cependant Guy, arrivé en France avec son brevet de roi qu'il tenait du pape, trouve que les barons et les évêques ont placé sur le trône Eudes, comte de Paris : il avait beaucoup d'amis dans le royaume de Lorraine; mais le roi de Germanie, Arnouf, venait de se rendre maître d'une partie de ce pays, le reste s'était donné à Rodolphe, descendant aussi de Louis le Débonnaire par les femmes. Il éprouvait alors bien cruellement avec quelle imprudence il avait quitté en Italie un état médiocre, mais sur la soumission duquel il pouvait compter, pour aller chercher dans des pays éloignés, un royaume que personne n'était disposé à lui donner.

Bérenger était à peine délivré d'un concurrent qu'il s'en présentait un autre plus redoutable. Arnouf, à la tête d'une armée nom-

Neuvième siècle.

breuse, passait les Alpes pour réclamer le royaume des Lombards et la couronne impériale, comme le seul descendant de Charlemagne en ligne masculine. Le nouveau roi se trouvait dans une position d'autant plus embarrassante, que Gui de Spolette revenait alors en Italie pour lui disputer son trône, tandis que le duc de Toscane, voulant ménager tous les partis, gardait une prudente neutralité.

Hors d'état de résister aux Allemands, il s'était rendu avec sa petité armée, entre l'Adige et le lac de Garda. Il apprend qu'une maladie pestilentielle s'était mise parmi les troupes d'Arnouf. Profiant de cette circonstance, il va trouver ce prince dans Trente, se déclare son vassal, promet de réunir ses troupes aux siennes lorsqu'il voudra faire le voyage de Rome pour recevoir la couronne impériale. Arnouf, satisfait de sa soumission, le reconnaît en qualité de roi d'Italie et reprend le chemin de la Germanie.

C'était précisément le temps où Gui revenait dans sa patrie. Ne pouvant supporter l'idée d'être réduit au gouvernement d'un simple duché, encore moins de vivre en sujet, après avoir été sur le point de posséder une des plus brillantes couronnes de l'Europe, il avait

résolu, au mépris de sa parole, d'attaquer Bérenger et de lui ravir, s'il pouvait, le sceptre des Lombards. Les deux armées se trouvèrent en présence auprès de Brescia : Gui fut vaincu ; on convint d'une trêve jusqu'au 6 janvier 889, où les deux contendans devaient se réunir pour terminer leurs différends par une transaction. Neuvième siècle.

Gui ne cherchait qu'à gagner du temps ; il attendait l'arrivée de son frère Anchaire, qui lui amenait une petite armée française. A peine ce secours était arrivé, que, rompant la trêve, il attaque son compétiteur. Il fut vaincu d'autant plus aisément que, se reposant sur la foi du traité ; il vivait sans défiance. La défaite de Bérenger fut entière ; il se retira dans son duché de Frioul, et attendit dans Vérone, que la fortune lui fournît une occasion de recouvrer le trône qu'il venait de perdre.

Le pape Etienne v, qui avait donné à Gui de Spolette l'onction royale, croyait l'honneur du pontificat intéressé aux succès de ce prince. Il engage les évêques de la Lombardie à le placer sur le trône de Pavie. Les évêques gagnent quelques barons ; il fut élu roi des Lombards dans les premiers jours du printemps 889. Il était de l'intérêt des Italiens d'avoir

Neuvième siècle.

un roi qui résidât constamment dans la péninsule, mais il paraît que ce fut uniquement l'issue de deux batailles livrées entre les deux rivaux, qui les décida en faveur de Gui. Il fut bientôt généralement reconnu dans tout le royaume ; le pape l'engagea de venir à Rome ; il y fut proclamé auguste en 891, et dans la cérémonie de son couronnement, il confirma toutes les donations faites à l'église romaine par Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. S'étant ensuite rendu à Pavie pour y tenir la diète générale des Lombards, il y publie un célèbre capitulaire, dans lequel il ordonne que les évêques et les comtes résideront dans leurs diocèses et dans leurs comtés, pour y veiller à la sûreté des peuples confiés à leurs soins, et qu'ils y puniront les vols, les rapts et les adultères ; que si les gens de guerre passent sur les confins de leurs districts, ils les avertiront d'éviter de causer aucun dommage dans les campagnes, et auront soin que sur la route on leur fournisse, au prix accoutumé, les choses nécessaires ; que si les soldats commettent quelques violences, les comtes obligeront les commandans à les réparer, et s'ils s'y refusent, les évêques les excommunieront ; que les comtes qui man-

queront à leur devoir seront destitués, et que lorsqu'un comte, pour l'exercice de sa charge, demandera du secours à un comte voisin, celui qui refusera ce secours, sera destitué et condamné à une amende. Neuvième siècle.

Peu de temps après le sacre de Gui, le pape Etienne v mourut à Rome. Deux factions se disputaient le choix du nouveau pontife; une des deux avait élu Sergius, cardinal diacre et comte de Tusculum, aujourd'hui Frascati; mais à l'instant même qu'il montait à l'autel pour être consacré, la faction contraire le chassa de l'église et lui substitua Formose, évêque de Porto, dont l'élection prévalut. Quelques modernes contestent cette concurrence de Sergius lors de l'élection de Formose: la chose ne vaut pas la peine d'être discutée.

Neuvième siècle.

CHAPITRE XVII.

Arnoul, roi de Germanie, est proclamé empereur. — Succession des pontifes de Rome.

Formose, sous les précédens pontificats, s'était constamment signalé par son attachement aux princes Carlovingiens de la branche germanique : ce sentiment, fortement manifesté dans les occasions les plus délicates, semblait devoir l'exclure de la chaire pontificale, dans un instant où l'empereur Gui, à peine affermi dans sa nouvelle dignité, avait le plus grand intérêt d'éloigner de Rome tout ce qui pouvait rappeler les droits que le roi de Germanie, Arnoul, prétendait avoir au trône impérial; ce fut probablement le principe des mouvemens faits pour éloigner de la papauté l'évêque Formose, regardé comme l'homme le plus en état de la remplir, par ses talens et par son mérite.

Quelles que fussent ses intentions secrètes, il commença son pontificat par le couronnement de Lambert, fils de l'empereur Gui, que ce

prince venait d'associer à l'empire ; mais dans le même temps il engageait secrètement le roi d'Allemagne à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Arnoul tenait alors la diète de Forcheim, dans laquelle il fit de vains efforts pour engager les seigneurs à déférer la succession au trône d'Allemagne, à ses deux fils, Zwentebold et Ratholde, qu'il avait eus d'une femme du second ordre, avant son mariage avec Oda, dont il eut Louis, surnommé l'*Enfant*, qui lui succéda. L'assemblée n'était pas terminée, qu'on apprit que les Normands faisaient les plus étranges ravages dans les Pays-Bas. Arnoul marche contre eux à la tête de son armée, et les défait complétement à Louvain, sur les bords de la Dyle. Ce succès augmentant sa réputation, lui avait procuré des forces nouvelles, il en profitait pour faire valoir ses droits sur l'Italie.

Bérenger, retiré dans Vérone, se voyait sur le point de perdre le reste de ses états, lorsque les Allemands, descendant l'Adda, en 894, vinrent assiéger Bergame, regardée alors comme une des places les plus importantes de la Lombardie ; elle fut emportée d'assaut et livrée au pillage ; rien ne fut respecté par le soldat en fureur : le roi fit pendre le gouverneur de la

Neuvième siècle.

ville. Cette conduite avait jeté une telle épouvante, que les ducs, les comtes, les évêques, accouraient en foule aux pieds du vainqueur, et s'empressaient de lui rendre hommage : en peu de temps presque toute la Lombardie fut soumise aux Allemands.

L'empereur Gui mourut sur ces entrefaites; cet événement semblait devoir changer la nature de la guerre. Bérenger de Frioul s'était reconnu vassal du roi Arnoul, et le roi Arnoul, de son côté, avait reconnu Bérenger en qualité de roi d'Italie; la mort de Gui et la jeunesse de son fils, qui ne lui permettait pas encore de régir des royaumes, tout annonçait que Berenger allait se relever de sa perte; mais Arnoul n'était pas venu en Italie pour donner à un autre un royaume qu'il pouvait garder. Les *Annales de Fulde* nous disent qu'il relégua Bérenger hors de l'Italie, ou du moins qu'il l'y laissa dans une humble fortune.

Cependant les maladies qui s'étaient mises parmi les troupes allemandes, avaient forcé Arnoul de repasser en Bavière, après avoir reçu dans Milan la couronne d'Italie; mais c'était pour lever une nouvelle armée, et revenir dans la Lombardie avec des forces plus redou-

tables. Son absence avait plongé la péninsule dans toutes les horreurs de l'anarchie. L'impératrice Angelrude, veuve de Gui, faisait des efforts au-dessus de son sexe, pour fortifier le parti de son fils; Bérenger s'était rendu à la cour de Florence, et représentant au duc Adalbert les humiliations qu'il avait essuyées de la part du roi Arnoul, il lui démontrait combien il était important pour lui de fermer aux Allemands les portes de l'Italie. On savait que le pape Formose avait contribué, par ses lettres, à l'expédition des Allemands. Ce pape essuyait alors les plus violentes persécutions de la part de Sergius son compétiteur, protégé par le duc de Toscane et par l'impératrice mère; il était même sur le point d'être déposé.

Neuvième siècle.

Les forces de Rome, du Frioul, de Spolette et de la Toscane, réunies, auraient pu disputer à Arnoul la conquête de l'Italie; mais les intérêts de ceux qui gouvernaient ces états, ne pouvaient se rapprocher. Tandis qu'on perdait le temps en vaines délibérations, des armées allemandes s'avançaient par le Frioul : l'une ravageait la Toscane, Arnoul s'approcha de Rome avec la seconde. L'impératrice Agelrude s'était enfermée dans cette ville avec une armée.

Neuvième siècle.

Nous ne connoissons aucun détail de ce siége ; il est seulement certain que Rome, ou du moins qu'une partie de Rome fut prise d'assaut. Arnoul reçut de Formose la couronne impériale, dans le mois d'avril 896. Il obtint des Romains ce serment équivoque : « Je jure par les saints mystères, que, sauf mon honneur et la fidélité due au seigneur Formose, pape, je serai fidèle à l'empereur Arnoul, que je ne prêterai jamais secours, soit à Lambert, fils d'Agelrude, soit à sa mère elle-même, pour les aider à se maintenir dans leur dignité, et que je ne livrerai jamais cette ville de Rome, soit à Lambert, soit à sa mère, soit à quelqu'un de leurs vassaux. »

L'impératrice mère s'était retirée à Spolette. L'empereur Arnoul, après avoir passé quinze jours dans Rome pour mettre cette ville en état de défense, et fait arrêter les magistrats soupçonnés d'être attachés au parti de Lambert, faisait ses dispositions pour conquérir le duché de Spolette, lorsqu'il est frappé tout-à-coup d'une apoplexie qui lui laisse la tête attaquée d'une paralysie incurable. On nous dit, peut-être avec plus de vraisemblance que de vérité, qu'Agelrude se voyant hors d'état de repousser son ennemi par la force, eut recours à un

poison lent qu'elle lui fit prendre sous l'enveloppe d'un aliment quelconque, ce qui le contraignit de perdre de vue ses projets d'agrandissement, pour ne s'occuper que du rétablissement de sa santé. Imaginant que l'air de la Germanie, auquel il était accoutumé, favoriserait sa convalescence, il se hâta de repasser les Alpes par la route de Trente, laissant Agelrude étroitement bloquée dans la citadelle de Fermo. Neuvième siècle.

Le duc Rathold, fils naturel de l'empereur, chargé du gouvernement général de l'Italie, avait fixé sa résidence à Milan. L'Allemagne était alors dévastée par des hordes innombrables de Danois, de Moraves, de Bohémiens; l'état déplorable dans lequel se trouvait ce royaume, avait forcé l'empereur Arnoul à recourir aux Huns et aux Abares. Il fit renverser, à cette occasion, les retranchemens élevés par Charlemagne, le long du Raab, pour arrêter les courses de ces peuples qui ravagèrent bientôt l'Allemagne et l'Italie.

Dans cette extrémité, on fut obligé de rappeler de Milan presque toutes les troupes dont le commandement était confié au duc Rathold. Lambert, couronné empereur d'Occident, Bérenger, roi détrôné d'Italie, et Adalbert,

Neuvième siècle.

duc de Toscane, ayant terminé leurs querelles, s'étaient partagé les provinces qui composaient le royaume de Lombardie.

Le pape Formose était mort en 896; Boniface VI, Etienne VI, romain, et Théodore II, ne firent que se montrer dans la chaire de Rome: Jean IX leur avait succédé en 898. Sous ce pontificat fut tenue dans Ravenne une assemblée générale des grands et des évêques d'Italie. On lui donne le nom de *concile*, selon l'usage généralement adopté dans tous les états d'Occident, de qualifier ainsi toutes les assemblées où les évêques jouaient un rôle principal. Les historiens d'Italie ne se sont pas appliqués à faire cette observation importante, mais ceux de France nous ont laissé, à ce sujet, les lumières les plus étendues. Ils ont démontré que dans le neuvième siècle et dans les suivans, on appelait *conciles*, *consilia*, les assemblées d'états généraux, sans doute parce que les évêques y jouissaient de la plus haute considération: et, portant sur ces temps nébuleux le flambeau de la critique, ils ont ajouté que les assemblées purement ecclésiastiques portaient le nom de *synodes*, tandis que celles où les barons étaient

admis, et qu'on appelait *conciles*, pouvaient être considérées plutôt comme des conseils d'état, que comme des assemblées ecclésiastiques. Neuvième siècle.

CHAPITRE XVIII.

La nomination d'Arnoul est declarée nulle. — Lambert, proclamé Empereur; mort de ce prince. — Bérenger, Roi d'Italie.

L'ASSEMBLÉE de Ravenne déclara nulle l'élection d'Arnoul au trône impérial, comme barbare et subreptice. Lambert fut déclaré seul empereur d'Occident. On y fit trois décrets qui servent à écarter les ténèbres qu'on s'est efforcé de jeter sur la nature et sur l'étendue de juridiction qu'exerçaient alors les empereurs dans l'état romain et dans les matières ecclésiastiques.

Dans le premier, il est ordonné que si quelque Romain, soit du clergé, soit du sénat, ou de tout autre ordre, veut, de son plein gré, se rendre auprès de l'empereur, ou s'il est forcé par la nécessité, d'avoir recours à son tribunal, aucun magistrat, sous un prétexte quelconque, ne pourra mettre aucun empêchement à son

Neuvième siècle.

voyage, ni même connaître de la contestation, jusqu'à ce que l'empereur ait eu loisir d'en prendre connaissance par lui-même, ou par ses commissaires; et que ceux qui enfreindront cette loi, encourront l'indignation de l'empereur, et seront punis selon l'exigence des cas.

Dans le second décret, l'empereur était chargé de faire punir très-promptement, suivant les lois, tous les délits commis dans les territoires des évêques, et dont la connaissance appartenait à l'autorité laïque.

Enfin, le troisième décret, très-important à cause des querelles qu'on verra bientôt s'élever entre les empereurs et les papes, conçu en ces termes: « Comme à la mort d'un souverain pontife, l'église romaine est exposée à beaucoup de violences, parce que souvent les factions qui dominent, font consacrer le nouveau pape, sans attendre les ordres de l'empereur qui préviendraient les scandales dont cette cérémonie est quelquefois accompagnée, nous voulons qu'à l'avenir le pape soit élu par les évêques et le clergé, sur la réquisition du sénat et du peuple; et que, jouissant ainsi du suffrage général, on le consacre en présence des commissaires de l'empereur; et que personne n'ose exiger de lui aucune autre promesse que celles

celles qui sont autorisées par les anciens usages, en sorte que l'église ne souffre aucun dommage, et que l'autorité impériale n'éprouve aucune diminution. »

Neuvième siècle.

L'empereur Lambert et les ducs de Toscane et de Frioul ayant réuni leurs forces, le duc Rathold fut obligé d'abandonner Milan et de retourner en Allemagne. L'Italie aurait joui de la paix au dedans, et bravé ses ennemis au dehors, si le triumvirat entre les trois ducs de Spolette, de Toscane et de Frioul, avait subsisté long-temps. La vanité d'une femme rompit l'alliance qui subsistait entr'eux. Le duc de Toscane avait épousé la fille d'un roi de Lorraine : tourmentée par toutes les comparaisons que peut faire une femme ambitieuse et jalouse elle s'indignait de voir son époux placé dans un rang inférieur à celui de Lambert; à force de sollicitations, elle le força à prendre les armes, mais le succès ne répondit pas à ses idées de grandeur ; le duc, surpris à la chasse, fut conduit prisonnier à Pavie. Lambert fit alors reconnaître son autorité en Toscane; et après avoir fait condamner Adalbert à perdre la tête pour crime de trahison, il allait partager la Toscane en comtés, lorsqu'il fut tué à la chasse, au mois d'octobre 898, sans avoir été marié.

Neuvième siècle.

Bérenger, délivré de ce concurrent, eut d'autant moins de peine à se faire reconnaître pour roi d'Italie, que la maladie de l'empereur Arnoul l'approchant tous les jours de plus en plus de son tombeau, ne lui permettait pas de s'occuper des affaires d'Italie : sa mort suivit même de près celle de Lambert, laissant la Germanie à Louis son fils légitime, qui fut surnommé l'*Enfant*, parce que, parvenu à la couronne, à l'âge de sept ans, il la perdit avec la vie, avant d'avoir atteint sa majorité.

Bérenger, après de longues traverses, se voyait enfin paisible possesseur du royaume d'Italie; il se préparait à faire le voyage de Rome pour recevoir la couronne impériale, lorsqu'un nouveau compétiteur vint lui disputer la Lombardie. C'était Louis, fils de Bozon, roi de Bourgogne et de Provence. On se souvient que son père avait été appelé en Italie par le pape Jean VIII, qui voulait l'opposer à Carloman, frère aîné de Charles le Gros, et qu'après de vaines tentatives il avait été contraint de retourner en Provence. Louis prétendait qu'étant petit-fils de l'empereur Louis II, par sa mère Hermangarde, personne n'avait, à la couronne d'Italie, des droits plus réels que lui.

Son armée traversait les Alpes par le mont

Cenis et par le col de Tende ; lorsque le Frioul et la plus grande partie de la Lombardie venaient d'être le théâtre d'une nouvelle invasion de Barbares. A cette vue, Louis ne voulant pas augmenter les malheurs de l'Italie, fait un traité de paix avec Bérenger, et s'engage avec serment à ne plus revenir le troubler dans ses états.

Neuvième siècle.

CHAPITRE XIX.

Irruption des Hongrois en Italie. — Hugues de Provence dispute ce royaume à Bérenger.

Les Huns, qui pénétraient en Italie par l'Istrie, étaient les peuples connus dans l'Histoire d'Orient, sous le nom d'*Abares* et d'*Esclavons*. Ils commençaient à être nommés *Hongrois*. Ce nom, comme l'observe l'auteur de l'*Histoire du Bas-Empire*, n'était qu'une dénomination générale marquant leur descendance des anciens Huns. Ils sont souvent appelés *Turcs* par les auteurs grecs, qui les confondaient avec une nation musulmane. Venus des extrémités de l'Orient, ils s'établirent

Neuvième siècle.

vers les sources du Jaïch, soit qu'ils fussent demeurés au bord de ce fleuve lorsque leurs compatriotes passèrent le Volga, ou qu'ils y fussent retournés après la mort d'Attila, au sein de la confusion qui détruisit toutes les parties de son vaste empire.

Chassés par leurs voisins, les uns reculèrent vers l'Orient, ou pénétrèrent dans les contrées méridionales, vers le Derbent et la Circassie; les autres, s'avançant à l'Ouest, s'arrêtèrent vers les sources du Tanaïs; mais toujours poursuivis par leurs ennemis, ils passèrent le Borystène, traversèrent la Moldavie et s'établirent dans la Transilvanie. Elle faisait partie de la grande Moravie, qui comprenait toute la Hongrie d'aujourd'hui, à laquelle les Hongrois donnèrent leur nom après l'avoir conquise.

L'empereur Arnoul avait appelé ce peuple à son secours, il demandait de nouvelles terres pour récompense de ses services. L'archevêque de Mayence et le duc de Saxe, que les états d'Allemagne avaient chargé de la régence pendant la minorité de Louis l'Enfant, voulant empêcher qu'ils ne ravageassent la Germanie, leur avait permis de chercher un établissement en Italie.

Le danger commun avait fait taire toutes les rivalités. Bérenger, à la tête de l'armée la

plus florissante, rencontre les Hongrois sur les bords de la Brenta. On assure que ces barbares, effrayés par plusieurs pertes successives essuyées par eux, offraient de rendre les prisonniers qu'ils avaient faits, et de promettre par serment de ne plus revenir en Italie, pourvu que leur retraite ne fût pas troublée, et que Bérenger, se flattant d'obtenir une gloire immortelle en exterminant cette nation, refusa des conditions si raisonnables. Quoi qu'il en soit, les Hongrois, déterminés à vaincre ou à mourir les armes à la main, exterminent tous les prisonniers qu'ils avaient faits, et se jettent en désespérés sur l'armée italienne. Elle fut entièrement défaite. Les vainqueurs parcourent, le fer et le feu à la main, toute la Lombardie, des bords de la Brenta à ceux du Pô et du Tesin, et ne se retirent dans leur pays, chargés de butin, qu'après avoir brûlé tous les villages et presque toutes les villes de cette immense et magnifique région. Ce désastre et ses suites épouvantables furent généralement attribués à Bérenger. L'indignation et le mépris des princes et des peuples se prononçaient contre lui. Neuvième siècle.

Louis, roi de Bourgogne et de Provence, revient en Italie, au mépris de ses sermens.

Neuvième siècle.

Toute la Lombardie, à l'exception du Frioul, se déclare en sa faveur. Il est couronné dans Milan : son voyage ressemble plutôt à une marche triomphale qu'aux travaux d'une campagne pénible. Le pape Benoît IV., qui, vers le mois d'août 900, avait remplacé Jean IX, l'engageait à venir à Rome.

Il ne paraît pas que ce prince fût conduit par aucun ressentiment particulier envers Bérenger ; mais il était regardé comme incapable de repousser les ennemis qui attaquaient l'Italie par mer et par terre. Le pontife desirait sur-tout d'avoir pour roi des Lombards un prince en état d'expulser les musulmans, dont l'audace ne reconnaissait plus de bornes. Retranchés aux bords du Garigliano, non-seulement ils ravageaient la terre de Labour, mais ils s'avançaient jusqu'aux environs de Rome, et menaçaient d'enlever le pape avec toute sa cour. D'autres musulmans, venus d'Espagne, s'étaient établis aux environs de Nice, dans un village nommé *Frainet*, dont ils avaient égorgé les habitans. De là, ils infestaient la côte de la Ligurie et l'intérieur des terres jusqu'au bord du Pô. Benoît IV pensait que Louis de Provence, en réunissant les armées qu'il tirerait de France, à celles que lui pour-

rait fournir l'Italie, dompterait ces terribles assaillans. Il lui donna la couronne impériale au mois de mai 901. Dixième siècle.

Le nouvel empereur tint, dans le Vatican, une cour plénière. Ses succès furent ensuite si rapides, qu'à la fin de l'année Bérenger avait été forcé de se réfugier en Germanie, auprès de Louis l'Enfant. Le pape pressait Louis d'employer ses armes contre les musulmans. Ce prince visitait toutes les provinces de ses nouveaux états, pour combiner les dispositions nécessaires pour réussir dans cette expédition. Il fut reçu, dit-on, si magnifiquement à Lucques, résidence des princes Toscans, qu'ébloui des richesses offertes à ses regards, il lui échappa de dire qu'un tel faste annonçait plutôt un roi qu'un duc. Ce propos, regardé comme la saillie d'un cœur jaloux et mal intentionné, fut rendu sur-le-champ au duc et à la duchesse. Dès l'instant ils prirent des mesures pour forcer le nouveau césar à retourner dans ses états de France.

Bérenger, averti de ce coup inespéré de la fortune, était rentré secrètement dans le Frioul avec un assez grand nombre d'amis : une fièvre intermittente qui l'avait retenu quelque temps au lit, contribua singulièrement à faire réussir

Dixième siècle.

ses projets : on le crut mort. Ce bruit, par un effet du hasard ou de ses intrigues, se répandit dans Vérone, où l'empereur Louis résidait depuis son retour de Toscane. Ce prince se croyant désormais sans inquiétude, distribua une partie des soldats qui l'accompagnaient, dans différentes villes.

Tandis que l'empereur, Louis de Provence, goûtait dans le château les douceurs d'une fausse paix, les amis de Bérenger et du duc de Toscane organisaient autour de lui la plus dangereuse conspiration. Bérenger, accompagné d'une petite armée levée tout-à-coup, se présente, au mois de juin 905, pendant la nuit, aux portes de Vérone; elles lui sont ouvertes. Ceux qui environnaient l'empereur, pris au dépourvu, firent peu de résistance; Louis, pris dans une église, eut les yeux crevés, soit par ordre de Bérenger, soit à l'insçu de ce prince, qui lui reprocha la violation de son serment, le retint quelque temps en prison, et lui permit enfin de se retirer en Provence. De cette époque, Louis, depuis lors, connu sous le nom de *Louis l'Aveugle*, continuant de prendre le titre d'empereur, ne se mêla plus des affaires d'Italie; sa disgrace eut, à son égard, l'effet d'une déposition. Les Romains cessèrent d'employer

son nom dans les actes publics, l'empire fut vacant de fait.

Dixième siècle.

Ainsi Bérenger se vit encore une fois possesseur du royaume d'Italie; les Hongrois y faisaient alors une nouvelle irruption. Leurs ravages qui tombèrent principalement sur les environs de Trévise, de Brescia, de Padoue, de Milan et de Pavie, s'étendirent d'un côté, jusqu'aux montagnes du Piémont, et de l'autre jusqu'à Modène; ils détruisirent une armée de vingt-mille hommes, que Bérenger leur avait opposée. Ce monarque fut obligé d'acheter leur retraite à force d'argent, mais ils emmenèrent une quantité prodigieuse d'esclaves.

Une partie de ces barbares n'ayant que de faibles bateaux, osa faire le dégât jusque dans les lagunes de Vénise. Le 8 juin 906, ils tentent le débarquement, les uns à Malamocco, les autres à Rialto. Le doge Pietro Tribuno, monta lui-même la flotte vénitienne pour les écarter, mais ils brûlèrent plusieurs petites places des environs.

Depuis la retraite des Hongrois, les provinces soumises à Bérenger jouirent de quelque repos. Beaucoup plus heureuses que les contrées méridionales, où la faiblesse et la méchanceté des ducs de Benevent, de Salerne, de Capoue, de

Dixième siècle.

Naples, et l'ascendant prodigieux que les musulmans avaient pris sur toutes les côtes, ne laissaient pas goûter un instant de tranquillité.

Personne n'était en état de troubler Bérenger dans la possession de son royaume. Louis l'Enfant, roi de Germanie, était mort en 911, sans avoir été marié. Conrad, comte de Franconie, qui lui succéda, aurait bien voulu faire valoir les droits de ses prédécesseurs sur le royaume d'Italie et sur la couronne impériale; mais, pressé par les révoltés de quelques princes allemands, et par les fréquentes irruptions des Hongrois, il ne pouvait songer à de nouvelles acquisitions, sans abandonner ses anciens états à la dévastation et à l'anarchie. Cependant Hatton, archévêque de Mayence, fut chargé de sa part de se rendre en Lombardie pour y faire reconnaître l'autorité du monarque allemand. Ce prélat ne trouvant pas les villes disposées en faveur de son maître, se contenta des présens assez considérables que Bérenger lui fit remettre pour Conrad et pour lui-même.

Depuis la disgrace de Louis de Provence, les Romains avaient cessé de le reconnaître en qualité d'empereur; cependant ils différaient d'en choisir un autre, parce que d'un côté, les Romains qui, lorsque l'empereur n'était pas dans cette

capitale ; se gouvernaient en forme de république, auraient voulu consolider ce mode d'administration par la marche du temps ; et de l'autre, les papes, dont le projet était toujours de se rendre souverains indépendans, auraient desiré de laisser vaquer un trône qui leur faisait ombrage. Les papes avaient à Rome une grande autorité, mais ils étaient bien éloignés d'y dominer. Le peuple Romain, ou du moins les grands de Rome, élisaient chaque année un préfet dont l'autorité ressemblait assez à celle des anciens tribuns du peuple. Il y avait un tribunal composé de douze sénateurs, auxquels on donnait toujours le nom de *Pères conscrits*. Ces sénateurs choisissaient les principaux officiers du duché de Rome. Ce gouvernement municipal jouissait, suivant les circonstances, d'une plus ou d'une moins grande étendue de juridiction ; mais représentant le peuple, il était toujours en mesure de s'emparer de l'autorité publique toute entière.

Dixième siècle.

Les élections des évêques étaient rarement libres, tout était subordonné aux factions. Formose passait pour le fils d'un prêtre, Etienne VI, aussi fils de prêtre, et qui avait toujours été l'ennemi de Formose, fit exhumer son corps, et l'ayant revêtu des habits pontificaux, le fit

Dixième siècle.

comparaître dans un concile assemblé pour juger sa mémoire. On donna au mort un défenseur, on fit son procès en forme. Le cadavre fut déclaré coupable d'avoir quitté l'évêché de Porto pour prendre celui de Rome. Pour réparation de ce crime, le bourreau lui coupa la tête et trois doigts, on le jeta ensuite dans le Tibre.

Etienne VI se rendit si odieux par cette farce, aussi dégoûtante qu'absurde, qu'au rapport de Muratori, les amis de Formose ayant soulevé les citoyens, le chargèrent de fers et l'étranglèrent en prison. La faction ennemie de cet Etienne fit repêcher le corps de Formose, l'inhuma pontificalement une seconde fois.

Cette querelle échauffait les esprits. Sergius III, ennemi de Formose, remplissait Rome de ses brigues pour emporter le pontificat, il fut exilé par son rival Jean IX, ami de Formose. Dans ces troubles, une dame romaine, nommée *Theodora*, mère de Marosie, qu'elle maria depuis à Alberic, duc de Spolette, et d'une autre Theodora, toutes trois célèbres par leurs galanteries, avait à Rome une grande prépondérance. Sergius, élu pape par les intrigues de Theodora sa mère, eut, étant pape, un fils de Marosie, qu'il éleva publiquement dans le palais pontifical. Il ne paraît pas qu'il

fut blâmé des Romains, naturellement voluptueux, suivaient ses exemples plutôt que de les critiquer. Dixième siècle.

Après sa mort, les deux sœurs procurèrent le pontificat à un de leurs favoris, nommé Land ou Landon, et ce Landon étant mort au bout de six mois, Theodora fit élire son amant, Jean x, successivement évêque de Bologne, de Ravenne et de Rome. *Luitprand* s'étend fort au long sur les intrigues qui le conduisirent au pontificat : on ne lui reprocha point, comme à Formose, d'avoir changé d'évêché ; d'ailleurs ces papes condamnés par la postérité, comme des évêques peu religieux, n'étaient pas des gens sans mérite. Ce Jean XII que l'amour fit pape, montra des inclinations guerrières ; il fit ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire, il chassa les musulmans du Garigliano.

Dixième siècle.

CHAPITRE XX.

Bérenger couronné empereur d'Occident. — Les Mahométans chassés du Garigliano.

POUR parvenir à ce but, le pape et les Romains renonçant, pour un temps, à leurs vues particulières, ont recours à Bérenger, il est invité à venir recevoir dans Rome la couronne impériale; Bérenger rassemble aussitôt son armée, s'approche lentement de cette capitale, rendant la justice aux peuples dans toutes les villes qui se rencontraient sur son passage. Il fait son entrée dans Rome le 23 mars 916: le sénat et le peuple étaient sortis à sa rencontre, avec les écoles de différentes nations, qui chantaient, chacune en leur langue, les louanges du futur empereur. Les bannières et les enseignes des différens corps de troupes romaines, portaient à la pointe de leurs piques, des têtes de bêtes féroces. Ce prince, monté sur une haquenée blanche envoyée par le pape, perce la foule du peuple pour se rendre au Vatican.

Le pape, à la tête de son clergé, l'attendait sous les portiques de l'église de Saint-Pierre,

dont les portes étaient fermées. Le roi descend de son cheval et monte les degrés ; le pape se lève en même temps de son fauteuil, ils s'embrassent à plusieurs reprises. Le pape exige du roi le serment de confirmer les donations faites à l'église par les empereurs d'Occident : les portes s'ouvrent, Bérenger va faire sa prière au tombeau de saint Pierre, on le conduit ensuite au palais de Latran. Dixième siècle.

Le lendemain était le jour de Pâques. Le roi et le pape se rendirent, en cavalcade, à la bazilique du Vatican, qu'on avait richement décorée. Jean place sur la tête de Bérenger une couronne d'or enrichie de pierreries, le clergé et le peuple font entendre les acclamations ordinaires.

Le nouvel empereur prenant alors la parole, fait lire, par son chancelier, la confirmation de tous les dons faits par ses prédécesseurs à l'église romaine. Cette confirmation prononçait des peines contre ceux qui troubleraient cette église dans sa possession. Bérenger donna ensuite de riches ornemens et de magnifiques couronnes, non-seulement à l'eglise de saint Pierre, mais aux principales églises de la ville ; le pape, le clergé, le sénat,

Dixième siècle.

reçurent aussi des présens, et on jeta de l'argent au peuple.

Bérenger marcha sur-le-champ contre les musulmans; mais c'est à Jean x qu'il faut rapporter toute la gloire de cette expédition. Pour y réussir, il avait eu l'adresse d'obtenir des troupes de l'empereur de Constantinople, Léon le Philosophe, successeur de Basile, quoique cet empereur eût à se plaindre autant des Romains rebelles que des Sarrazins. Les troupes grecques, celles de Naples, de Capoue, de Benevent, de Salerne, de l'Apulie et de la Calabre, campaient à la gauche du Garigliano, au-dessus du fort occupé par les musulmans; l'armée latine, commandée par l'empereur, et dans laquelle le pape Jean x faisait en même temps les fonctions de soldat et de capitaine, s'étendait sur la droite du fleuve, tandis que la flotte de Constantinople croisait depuis le cap de Goëte jusqu'à l'embouchure du Volturno. Les musulmans occupaient un poste également fortifié par l'art et la nature; mais ne pouvant recevoir aucun secours, ni par mer ni par terre, ils furent bientôt réduits à l'extrémité. Prêts à mourir de faim, ils mettent le feu à leurs cabanes; se faisant jour le sabre à la main, à travers l'armée chrétienne, ils se dispersent

dispersent dans les montagnes et dans les forêts des Apennins; on les poursuit sans relâche, on les détruit les uns après les autres, bien peu échappèrent au fer ennemi. Dixième siècle.

Le pape Jean x, après avoir chassé du Garigliano les Mahométans, voulait aussi rendre à Rome sa liberté. S'il eût réussi dans ce projet, il se couvrait sans doute d'une gloire immortelle, mais il n'avait dans ses mains que les armes de l'intrigue. Les Romains, comme le dit Luitprand, auteur contemporain que j'ai déja cité, voulaient toujours avoir deux souverains, pour n'en avoir réellement aucun, fausse et malheureuse politique, qui, loin de ramener les années de leur antique gloire, les faisait changer perpétuellement de tyrans et de malheurs!

Nous n'avons guère d'autre guide que la Chronique de Luitprand, pour décrire les événemens qui se succédaient alors en Italie; la sécheresse et l'obscurité de son récit permettent à peine de démêler quels ressorts secrets firent mouvoir le prince qui se présenta pour envahir le trône d'Italie, dans un temps où l'empereur Bérenger, couvert de gloire par son expédition du Garigliano, devait espérer de finir tranquillement ses jours sur un trône

où les Romains l'avaient appelé eux-mêmes.

Dixième siècle.

Dans le déclin de la maison Carlovingienne, Rodolphe, qui prétendait descendre de Charlemagne par les femmes, s'était fait couronner, dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, roi de la haute Bourgogne. Elle renfermait l'Helvétie, la Savoie, le Bugey et une partie de ce qu'on appela depuis la Franche-Comté. Il paraît que son père et son aïeul étaient comtes de cette partie de l'ancien royaume de Bourgogne. Ce nouvel état, qui ne subsista pas longtemps, était situé à l'est du mont Jura; il fut appelé par les contemporains, *Bourgogne Cisjurane*, *Bourgogne Transjurane*, suivant le pays dans lequel ces auteurs écrivaient. l'Helvétie est en effet cisjurane, par rapport à l'Italie, et transjurane, par rapport à la France.

Rodolphe se fortifia dans ses états, tandis qu'Eudes, comte de Paris, montait sur le trône de France, Arnoul sur celui de Germanie, et que Bozon et son fils Louis l'Aveugle, régnaient dans la basse Bourgogne. Il mourut en 912, laissant Rodolphe II, qui lui succéda, et n'eut qu'une fille mariée à Boniface, marquis de Spolette et de Camerino. Il paraît que ce fut à cette princesse que le pape ou les Romains s'adressèrent pour engager son père à tenter la conquête de la

Lombardie. L'Italie, malgré sa décadence, était toujours la plus riche et la plus florissante contrée de l'Occident ; sa possession était l'objet de l'ambition de tous les rois : celle de Rodolphe II s'était déja signalée par une irruption dans la Souabe, lorsqu'ayant rassemblé une armée auprès de Genève, il traverse les montagnes de la Tarentaize, et parvient dans les plaines du Piémont, au mois d'octobre 922, s'empare de Pavie, et se fait couronner roi d'Italie par l'archevêque de Milan. Dixième siècle.

Bérenger, abandonné d'une partie de ses sujets, fut réduit à recourir aux Hongrois. Ces barbares retardèrent les progrès de Rodolphe. La bataille de Fiorenzuola, petite ville entre Borgo-san-Donnino, décida du sort de la guerre. On raconte que Bérenger, voyant la fuite des siens, et ne sachant où se retirer, s'avisa d'un stratagème qui lui sauva la vie. Il contrefit le mort, et resta couché sur le champ de bataille, couvert de son bouclier. Un soldat lui perça le pied d'un coup de lance; il eut assez de fermeté pour paraître insensible à cette blessure. Dégagé du péril, il se réfugia dans Vérone, l'unique place qui lui fût demeurée fidelle. Il y rétablit tellement ses affaires,

Dixième siècle.

que son compétiteur à l'empire fut obligé de partager avec lui l'Italie.

Mais ce récit a tout l'air d'une fable. Liutprand dit simplement que Bérenger, enfermé dans Vérone, fut hors d'état de relever son parti et de recommencer la guerre. Il ajoute que les cruautés commises par les Hongrois, dans leur marche en Italie, avaient rendu ce prince si odieux à ceux qui montraient encore quelque zèle pour ses intérêts, que les habitans de Vérone devinrent eux-mêmes ses plus cruels ennemis. Il est certain qu'il périt en cette ville en 924, assassiné par le patrice Flambert, élevé par lui aux premières dignités de sa cour. Bérenger ne laissa point d'enfans mâles.

Les Hongrois faisaient alors le siége de Pavie; à la nouvelle de l'assassinat de l'empereur, ils emportèrent la place d'assaut. Frodoard rapporte dans sa chronique, qu'ils brûlèrent cette ville, la plus puissante d'Italie, et qu'il y périt des richesses incalculables. Il ne resta, de son immense population, que deux cents personnes: elles rachetèrent les murs de leur ville, moyennant huit boisseaux de pièces d'argent ramassées dans les ruines.

Rodolphe, que des affaires importantes avaient ramené dans les montagnes de l'Helvé-

tie, ayant réuni ses forces à celles de Hugues, comte d'Arles, qui régissait les états de Louis l'Aveugle, en qualité de gouverneur général, vint à bout de chasser les Hongrois d'Italie. Reconnu généralement en qualité de roi des Lombards, il confirma les priviléges dont jouissaient les Vénitiens. On remarque dans le diplome publié à cette occasion, que le doge de Venise jouissait du droit de faire battre monnaie, et que cette importante prérogative appartenait à ses prédécesseurs par une longue possession.

Dixième siècle.

CHAPITRE XXI.

Hugues, comte d'Arles, parvient au trône d'Italie. — Gouvernement de Rome.

Deux factions principales dominaient alternativement dans Rome. Celle du pape Jean x, et des Romains qui voulaient maintenir dans Rome le gouvernement municipal, et celle qui défendait l'autorité de l'empereur. Le duc de Spolette, mari de Marosie, était à la tête de cette dernière faction. Le pape le fit massacrer;

Dixième siècle.

massacrer; mais sa veuve, soutenue par un grand nombre d'amis, achetés, au rapport de Liutprand, au prix de ses faveurs, s'empara du mole d'Adrien; et malgré tous les efforts du pape, commandait en souveraine dans le duché de Rome.

Le pape eut recours au comte d'Arles, et lui fit offrir la couronne des Lombards, soit qu'il fût persuadé que ce prince, satisfait du royaume que la fortune lui donnait, ne se mêlerait pas des affaires de Rome, ou qu'il pensât que les Romains auraient toute la liberté de se gouverner à leur manière, pendant que Hugues de Provence et Rodolphe de Bourgogne se disputeraient la Lombardie.

Le comte Hugues n'avait garde de refuser l'offre d'une couronne: il lève une armée, s'embarque à Marseille, et se présente devant Pise, en 926. Les nonces du pape viennent dans cette ville le féliciter sur son arrivée; le duc de Toscane embrasse son parti; il est proclamé roi de Lombardie au milieu des ruines de Pavie. L'archevêque de Milan qui, trois ans auparavant, avait couronné Rodolphe, ne refuse pas de donner l'onction royale à son compétiteur.

Rodolphe, croyant devoir céder au temps et aux circonstances, se retira dans la haute Bour-

gogne, persuadé que les Italiens, ne pouvant obéir long-temps au même monarque, lui fourniraient bientôt l'occasion de remonter sur le trône. Dixième siècle.

Le comte Hugues était à peine reconnu dans Pavie, que ses vues ambitieuses se portaient sur Rome. On assure qu'il fit proposer à Marosie de partager avec elle le trône impérial, si elle parvenait à le faire proclamer auguste. Cette femme conspire contre le pape Jean x, si long-temps amant de sa sœur; il fut surpris, mis aux fers et étouffé entre deux matelas, en 928. Sa faction place sur la chaire pontificale un nommé Léon, que Marosie fit mourir en prison au bout de quelques mois; ensuite ayant donné le siége de Rome à un homme obscur, qui ne vécut que deux ans, elle fit élire pape Jean xi son propre fils, qu'elle avait eu de son adultère avec le pape Sergius iii. Jean xi n'avait que vingt-quatre ans quand il parvint à la papauté; cette dignité ne lui fut conférée qu'aux conditions qu'il s'en tiendrait uniquement aux fonctions d'évêque, et qu'il ne serait que le chapelain de sa mère.

Sur ces entrefaites, Hugues de Provence avait engagé la diète d'Italie à lui donner pour collègue son fils Lothaire. Il se rendit à Rome

Dixième siècle.

en 932, épousa Marosie, et discutait les conditions auxquelles les Romains consentaient à le reconnaître pour empereur, lorsqu'un incident de la plus petite conséquence renversa tous ses projets. Dans un festin, le marquis Albéric, que Marosie avait eu du duc de Spolette, offrait une serviette au roi son beau-père, qui lavait ses mains avant de se mettre à table. Le jeune homme, peu accoutumé au métier de valet de chambre, s'y prit avec mal-adresse, Hugues s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Albéric, au lieu de se mettre à table, sort à l'instant, demande vengeance à tous ceux qu'il rencontre, et fait pressentir aux Romains ce qu'ils ont à craindre d'un prince aussi violent.

Les esprits s'échauffent, le tocsin sonne, le peuple s'arme, les portes de la ville se ferment; Hugues, assiégé dans le château Saint-Ange, n'a pas le temps d'appeler des troupes à son secours. La frayeur s'empare de lui, il se fait descendre, pendant la nuit, avec des cordes le long des murailles, et s'enfuit avec précipitation en Lombardie. Le peuple Romain, las d'être tyrannisé par une femme, déclare le marquis Albéric patrice et consul. Le nouveau magistrat romain enferme Marosie sa mère,

donne des gardes au pape Jean XI, qui ne lui permettent d'autres fonctions publiques que celles de l'épiscopat. Ce pontife mourut de poison, peu de temps après, dans le château Saint-Ange. Dixième siècle.

Le roi Hugues, de retour dans Pavie, apprit bientôt que les Italiens, mécontens du mariage qu'il avait contracté avec Marosie, et de sa conduite à Rome, proposaient à Rodolphe de Bourgogne de rentrer en Italie. Pour rompre ces mesures, il fit avec le roi de la haute Bourgogne une transaction dans laquelle il lui cédait les états qu'il possédait en France; au moyen de cet arrangement, Rodolphe refusa les propositions qui lui étaient faites par les grands vassaux du royaume d'Italie.

Les mécontens s'adressèrent alors à Arnoul le Mauvais, duc de Bavière. Ce prince vint en Italie, en suivant le cours de l'Adige, s'empara de Trente, dont les portes lui furent ouvertes par l'évêque et par le comte de cette ville. Il marche ensuite vers le Pô; mais un détachement de son armée ayant été battu par l'avant-garde du roi Hugues, qui s'avançait à sa rencontre, il retourna en Bavière beaucoup plus vîte qu'il n'était venu. Hugues rentra dans Vérone, il feignit de croire que l'évêque n'était

Dixième siècle.

pas coupable de trahison et enferma le comte dans une tour.

Depuis 934 jusqu'en 942, Hugues avait fait plusieurs vaines tentatives pour s'emparer de Rome. Le marquis Albéric jouissait dans cette ville d'un grand pouvoir ; mais l'autorité suprême était dans les mains du peuple et de ses magistrats. Les papes se contentaient des fonctions sacerdotales. A Jean XI avait succédé Léon VII, qui tint le siége environ trois ans. Albéric le fit pape, quoiqu'il refusât de l'être, parce qu'il ne se souciait pas des honneurs de ce monde : ainsi en parle Frodouart, qui termine par lui son *Poëme des Pontifes romains.* Étienne VIII, Allemand de naissance, à ce que dit Martin le polonais et Baronius, devait être, par cela même, odieux aux Romains. Le peuple lui balafra le visage dans une sédition, de sorte qu'il n'osa plus depuis se montrer en public. Marin II, pape en 942, mourut en 946.

Hugues, persuadé que tous les grands vassaux de la Lombardie étaient ses ennemis publiquement ou en secret, ne donnait sa confiance qu'aux capitaines qu'il avait amenés de France : ne voyant chez les ducs, les comtes, les évêques, que des ennemis et des traîtres, ils étaient poursuivis et déplacés au gré de ses

soupçons et de ses intérêts. Il donnait les offices et les bénéfices à ses parens et à ses créatures. Les princes qui possédaient depuis longtemps les duchés de Toscane et de Spolette, avaient été privés de leurs états. Le roi, environné de Provençaux et de Bourguignons, ne voyait que par leurs yeux. Le bonheur avec lequel il avait écrasé toutes les conspirations formées contre lui, le persuadait de la justesse et de la certitude de sa marche; mais le moment arrivait où les Italiens devaient se venger de lui.

Dixième siècle.

CHAPITRE XXII.

Le roi Hugues veut faire assassiner Bérenger, duc d'Ivrée, qui se réfugie en Allemagne.

La ville d'Ivrée, par sa position à l'entrée des Alpes pennines, était regardée comme une des plus importantes places d'Italie. Le duc d'Ivrée, Bérenger, était proche parent du roi Hugues; cependant ce monarque, résolu de faire rentrer cette place dans son domaine immédiat, cherchait les occasions de le perdre.

Dixième siècle.

Bérenger, pour conjurer l'orage, vient à Pavie renouveler au roi les assurances de sa fidélité. Hugues le comble de caresses; mais dans un conseil secret on arrête de lui faire crever les yeux. Cette résolution fait horreur au jeune Lothaire, collègue de son père, qui ne connaissait pas, ajoute Liutprand, ses véritables intérêts. Bérenger, secrètement averti, se réfugie en Germanie avec sa famille. Othon 1er, qui régnait sur ce royaume, accueillit le fugitif avec toutes les marques de la sensibilité : en vain les ambassadeurs de Hugues lui offraient de grandes sommes d'or, et le réclamaient comme un sujet rebelle, Othon leur répond, « qu'il peut se passer des richesses des autres, mais qu'il ne peut pas refuser sa protection à ceux qui la réclament.»

Bérenger, du fond de sa retraite, méditait à loisir des projets de vengeance. D'un côté le roi Otton était sollicité par les Italiens de leur envoyer le duc d'Ivrée, pour les délivrer de la tyrannie des Bourguignons et des Provençaux; de l'autre, la cour de Pavie ne cessait de s'agiter pour se faire livrer son vassal fugitif. Otton incertain entre des intérêts divers, distrait d'ailleurs par les guerres qu'il avait à soutenir, ne prenait aucun parti.

Dixième siècle.

Liutprand rapporte qu'un des hommes d'armes qui avaient accompagné Bérenger dans sa fuite, imagina de le mettre en état de se passer des forces du roi de Germanie, ou de n'avoir besoin que d'un faible secours. Je crois, pour rapporter cette aventure extraordinaire, devoir me servir de la narration de cet historien.

Cet homme à tête exaltée s'appelait Amédée. « Tu sais, dit-il à Bérenger, combien Hugues s'est fait détester, sur-tout depuis que les charges et les honneurs sont exclusivement le partage de ses bâtards et des guerriers qui l'ont accompagné de France; il n'est pas un Italien de quelque mérite qu'il n'ait mis à mort, banni ou dépouillé. Si tous ne cabalent pas de concert contre leur tyran, c'est qu'il leur manque un chef, que ce chef se montre, et l'Italie entière prendra les armes pour envoyer Hugues au-delà des Alpes. Je me propose, à la faveur d'un déguisement, de fomenter au cœur de l'Italie les dispositions générales, et de montrer à mes compatriotes le chef dont leurs vœux hâtent l'arrivée.

Amédée prend un habit de pélerin; le bourdon à la main, la besace sur l'épaule, il se joint bientôt à une de ces troupes nombreuses qui, de toutes les régions de l'Occident, se ren-

Dixième siècle.

daient perpétuellement à Rome pour visiter le tombeau des apôtres. Il parcourt toute l'Italie, s'introduit chez beaucoup d'évêques, de comtes et de gens de tout état, pour sonder leurs dispositions. Cependant la cour de Pavie eut quelques soupçons sur le compte du faux pélerin. Hugues, qui entretenait dans toutes les villes des agens secrets, avait donné les ordres les plus rigoureux de l'arrêter; mais Amédée changeait chaque jour de figure et d'habit. Tantôt boiteux, tantôt aveugle, tantôt presque impotent par la goutte et par les années, teignant de diverses manières ses cheveux et sa barbe, il avait trompé la vigilance de tous ceux qui le cherchaient; on dit même qu'il eut la hardiesse de paraître parmi quelques pélerins auxquels Hugues voulut lui-même distribuer ses aumônes. Ayant terminé ses recherches, l'intrépide pélerin, traversant, par des routes écartées, la vaste chaîne des Alpes, va rendre compte à Bérenger du succès de ses démarches.

Dixième siècle.

CHAPITRE XXIII.

Bérenger, duc d'Ivrée, se rend l'arbitre du royaume d'Italie.—Mort du roi Hugues. — Mort de son fils Lothaire.

Bérenger prit sans délai la route d'Italie par les gorges du Trentin. Cette frontière était défendue par un château que Manassès, archevêque d'Arles, administrateur des évêchés de Trente, de Vérone, de Mantoue, et comte de Trente, livra au duc d'Ivrée. Vérone et Modène lui ouvrent leurs portes. L'archevêque de Milan le reçoit dans sa ville épiscopale, les Italiens accourent de toute part autour de lui, demander des fiefs et des bénéfices. D'autant plus libéral qu'il ne possédait encore rien, il promet tout. La diète s'assemble dans Milan.

Hugues voyant que Bérenger allait être proclamé roi, s'avisa d'un expédient qui parut d'abord lui réussir. Il envoya son fils Lothaire à la diète; ce jeune prince, dont personne n'avait à se plaindre, s'adressant à l'assemblée, la conjure d'avoir pitié de sa jeunesse, il excite une commisération générale, Bérenger s'aper-

Dixième siècle.

cevant de la disposition des esprits, paraît la partager. Lothaire est proclamé roi, sans faire mention de son père. Hugues regardant ce silence comme une déposition, prenait le chemin des Alpes pour mettre en sûreté, en Provence, les immenses trésors qu'il avait accumulés. Bérenger voulant prévenir l'expoliation de l'Italie, ou craignant peut-être que les trésors de Hugues ne fussent employés à lever des troupes en France, pour envahir de nouveau sa patrie, avait envoyé des ambassadeurs au roi fugitif pour le prier de ne pas quitter Pavie, et l'assurer qu'il continuerait à jouir de tous les avantages de la royauté.

Hugues revint dans son palais, soit qu'il espérât de tromper Bérenger, ou que les défilés des Alpes fussent gardés de manière qu'il ne pût, en sûreté, continuer son voyage. Hugues et Bérenger paraissaient vivre de la meilleure intelligence. Ce dernier, maître absolu de l'administration, disposait à son gré des gouvernemens et des évêchés, destituait les comtes et donnait leurs places à ses créatures. Hugues, de son côté, feignant de se conformer à sa fortune, prenait en secret des moyens de la faire changer. Il proposa aux Romains de reconnaître leur indépendance, mais personne n'avait

vait confiance en ses promesses ; alors il fait passer peu à peu ses trésors en Provence, il s'y retire lui-même en 946, et faisait des préparatifs pour recouvrer son royaume par les armes, lorsqu'il mourut à Arles quelques mois après. Dixième siècle.

Lothaire était resté en Italie, décoré du vain titre de roi, et avec lui la célèbre Adélaïde sa femme, fille de Rodolphe, roi de Bourgogne. Le jeune monarque était réduit au fond de son palais, aux fonctions abandonnées par les maires de France aux derniers rois de la dynastie mérovingienne. Le duc d'Ivrée gouvernait en maître absolu, cependant la réalité du pouvoir ne suffisait pas pour satisfaire son ambition. Bérenger empoisonna son pupille ; telle fut du moins l'opinion commune. Il est certain que Lothaire ne vécut au plus que trois ans après la retraite de son père.

Le trône d'Italie resta vacant environ un mois. La diète générale élut pour rois, conjointement, Bérenger et son fils Adalbert; ils furent couronnés ensemble le 15 décembre 950.

Dixième siècle.

CHAPITRE XXIV.

Extinction de la famille Pépinienne en Italie, en Allemagne et en France.

Jusqu'alors, les rois qui, depuis Didier, avaient gouverné la Lombardie, s'étaient regardés comme issus de la maison Pépinienne, par les hommes ou par les femmes. Cette maison s'était éteinte presque en même temps dans tous les royaumes conquis par Charlemagne.

Depuis Louis l'Enfant, fils du roi de Germanie, Arnoul, ce royaume avait été gouverné par Conrad, comte de Franconie, et par Henri, duc de Saxe; il l'était alors par Otton, surnommé *le Grand*, qui parvint dans la suite au trône d'Italie et à la couronne impériale.

En France, Charles le Simple, exclu de la couronne après la mort de Charles le Gros, avait été élu roi de France en 893, par quelques seigneurs qui redoutaient l'énergie du roi Eudes. Cette double élection produisit un schisme royal. Eudes mourut sans l'avoir terminé. Charles, pour se rendre favorables les

grands vassaux, couvrit leurs usurpations du sceau de l'autorité royale. L'anarchie qui désunissait toutes les parties de l'état, fut alors soumise à une forme qui en assurait la perpétuité. Il exista depuis le monarque jusqu'au moindre particulier propriétaire d'un château, une gradation de pouvoirs, tous munis de force pour la résistance, divisés par mille intérêts divers, tandis qu'ils n'étaient unis que par un lien presque insensible. Dixième siècle.

Ces concessions valurent peut-être à Charles IV la qualification humiliante de Charles le Simple : sa fermeté, son amour pour le travail, la valeur avec laquelle il combattit l'usurpateur Robert, semblaient lui mériter un titre plus glorieux. Il eut le sort des rois détrônés ; persécuté pendant sa vie, il fut calomnié après sa mort.

Une partie des seigneurs et des évêques français avaient donné la couronne, en 922, au duc Robert, frère du roi Eudes. L'usurpateur reçut la peine de son crime ; tué dans un combat, par Charles le Simple, il ne méritait pas une mort si honorable. Cependant, tel était l'acharnement des révoltés, que, malgré cette victoire et des secours que Charles venait

Dixième siècle.

de recevoir d'Allemagne, il fut contraint à faire retraite.

A la mort de Robert, Hugues, son fils, se trouvait à la tête du parti de l'opposition; il fit tomber la couronne sur la tête de Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, son beau-frère.

Charles IV, fugitif au sein de ses états, se jette dans les bras de Héribert, comte de Vermandois; il ne trouva, au lieu de l'hospitalité qu'il cherchait, qu'une prison rigoureuse, dans laquelle il termina sa vie. Sa femme et son fils s'étaient réfugiés en Angleterre.

Rodolphe meurt à la fleur de son âge, Hugues, père de Hugues Capet, se voyait dans la même position où s'était trouvé Charles Martel lorsqu'il gouvernait la France, sans oser prendre le titre de roi : plusieurs compétiteurs tenaient suspendus les efforts de son ambition. Il fait venir d'Angleterre le fils de Charles le Simple, Louis d'Outremer, et règne sous son nom. Créé successivement duc de France, de Guienne et de Bourgogne, Hugues étant environné de tout l'éclat de la royauté, tandis que la couronne n'était plus qu'un vain ornement. Le domaine royal se réduisait, sous

Louis d'Outremer, aux villes de Reims et de Laon. Dixième siècle.

L'autorité des Carlovingiens assaillie à la fois par tous les seigneurs féodaux, grands et petits, s'éteignit enfin sous Lothaire et Louis v. Ainsi le Rhin, dont le cours majestueux sépare la France de l'Allemagne, s'affaiblit insensiblement dans les Pays-Bas, coupé en tous sens par les canaux et les fleuves qui s'alimentent à ses dépens. Bientôt le peu d'eau qui lui reste est inutile à la navigation ; il se perd enfin dans les sables de Hollande, sans porter son nom jusqu'à la mer.

Le duc Hugues était mort trente ans auparavant, laissant trois fils, Hugues Capet, Otton et Henri. Le premier eut les duchés de France et d'Aquitaine, les deux autres furent successivement ducs de Bourgogne.

Il se trouvait alors en France deux princes reconnus pour descendans de Charlemagne ; l'un était Charles, duc de la Basse-Lorraine, c'est-à-dire du Brabant et du pays de Liége, second fils de Louis d'Outremer, et oncle de Louis v ; l'autre, le comte Héribert, dont j'ai déja parlé : il descendait de l'infortuné Bernard, roi d'Italie, auquel Louis le Débonnaire avait fait crever les yeux.

Dixième siècle.

Hugues Capet se trouvait, par ses possessions et ses alliances, le seigneur le plus puissant du royaume : la famille dont il était chef avait fait depuis long-temps son plan d'élévation, favorsé par la confusion dans laquelle les prétentions de chaque seigneur de fief plongeaient le royaume. Hugues assemble ses nombreux partisans dans la ville de Noyon, se fait reconnaître roi de France, reçoit l'onction royale à Reims, et se met en état de défendre sa nouvelle dignité contre les grands vassaux qui auraient voulu épouser les intérêts des Carlovingiens.

CHAPITRE XXV.

Causes de la décadence des Carlovingiens. — Fausses Décrétales. — Origine de la Jurisdiction ecclésiastique.

La chute de la maison Pépinienne s'annonçait dès le règne de Louis le Débonnaire, tout présageait que sa domination ne serait pas de longue durée. La première et principale cause de la décadence de cette maison fut sans doute l'usage de partager les royaumes entre les frères, et de revêtir les enfans de l'autorité

souveraine, du vivant du père; mais cet abus qui fit éclore tant de guerres intestines parmi les descendans de Charlemagne, fut à peine aperçu dans le principe. Dixième siècle.

Dans une diète tenue par l'empereur Louis, en l'année 829, le célèbre Walla, prié de donner son avis sur la situation actuelle de l'état, attribuait les désordres qui menaçaient d'entraîner la chute de la monarchie, à la part excessive que les gens d'église prenaient à l'administration civile, et aux richesses exorbitantes qu'ils enlevaient au commerce. Il est certain que les prélats et les abbés avaient acquis insensiblement des droits si étendus, que le gouvernement des Carlovingiens cessant d'être proprement monarchique à l'égard de l'église, devenait une espèce d'oligarchie dont un chef particulier montait les ressorts : ce chef était l'évêque de Rome.

Ces pontifes, ne jouissant dans Rome que d'une autorité précaire et contestée, ne perdaient aucune occasion d'agir en souverains de l'église d'Occident. Les évêques se constituaient juges des rois, et les papes juges des évêques. Ils devaient ce singulier pouvoir au droit canonique fondé sur les *Fausses Décretales*. L'original de ce livre fameux est conservé, dit-on,

Dixième siècle.

en manuscrit, dans la bibliothèque du Vatican; les savans ont long-temps disputé sur l'auteur auquel il fallait l'attribuer. Hincmart, archevêque de Reims, rapporte que de son temps on l'attribuait généralement à Isidore de Séville. Le cardinal d'Aguire embrasse cette opinion que la saine critique ne permet pas d'admettre. Baluse, dans sa Préface sur les Œuvres de Réginon, pense que Siculphe, archevêque de Mayence, fit paraître le premier les *Fausses Décrétales*, après les avoir acquises d'un marchand espagnol, nommé *Isidore*, surnommé *Mercator*, à cause de sa profession; mais ce marchand, de qui tenait-il ce livre?

D'autres prétendent qu'Angilram, évêque de Metz, fut l'auteur de cette compilation qu'il publia pour se garantir des procédures faites contre lui dans sa province. Qu'importe l'auteur de ce livre? Des évêques allemands, dont la bonne foi fut trompée, purent le répandre et l'accréditer; mais les autres ouvrages de cette espèce, publiés dans le même temps, et sur-tout les constitutions du pape Adrien, répandues en Allemagne et en France à la même époque, doivent nous faire conjecturer que ce livre vint d'Italie.

Cette collection de fausses décrétales abusa

nos crédules aïeux pendant huit siècles entiers. Elle fut regardée comme authentique et hors d'atteinte. Erasme et quelques autres écrivains critiques du seizième siècle en soupçonnèrent la fausseté, démontrée trop tard par David Blondel et le père Labbe. Mais quand l'erreur fut enfin reconnue, la plupart des usages établis par elle, subsistèrent. L'antiquité et la prescription leur tinrent lieu d'authenticité. Ainsi, un bâtiment se soutient, lorsqu'on a fait tomber la charpente qui servait à l'élever. Dixième siècle.

De cette source découla la jurisdiction ecclésiastique, inconnue dans les premiers siècles de l'église. Les fausses décrétales n'obtinrent jamais positivement l'autorité de loi publique; mais on les citait si souvent et avec tant d'éloges, qu'à la fin du neuvième siècle la plupart de leurs dispositions servaient de règle dans les jugemens. Les causes qui produisirent ce changement, ont échappé aux écrivains politiques. On les dut aux abus multipliés résultant du régime féodal; ainsi le malheur engendre le malheur.

« Si on considère le droit canonique, dit à ce sujet Robertson, sous un point de vue purement politique, soit comme un système combiné pour faciliter au clergé l'usurpation

Dixième siècle.

d'une puissance et d'une jurisdiction aussi opposées à la nature de ses fonctions, qu'incompatibles avec la police du gouvernement, soit comme le principal instrument de l'ambition des papes, ambition qui, pendant plusieurs siècles ébranla les trônes, et fut sur le point de soumettre toute l'Europe à la thiare pontificale, on doit la regarder comme une des conspirations les plus formidables qu'on ait jamais formées contre le bonheur de l'espèce humaine. Mais en envisageant cette jurisprudence comme un code de lois relatives à la conservation des propriétés des individus, et si on ne fait attention qu'aux effets civils qui en résultèrent, on en jugera bien différemment, et d'une manière plus favorable.

Dans tous les temps d'ignorance et de crédulité, les ministres de la religion furent les objets d'une vénération superstitieuse. Les Druides jouissaient d'un grand crédit chez les Gaulois et chez les Germains; et lorsque ces derniers, s'étant établis en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, eurent embrassé la religion chrétienne, ils se trouvaient naturellement disposés à rendre, aux organes du culte public, le même respect qu'ils étaient accoutumés d'avoir pour les prêtres de la religion qu'ils

venaient d'abandonner. Ils regardaient leurs personnes aussi sacrées que leurs fonctions; et ils auraient trouvé de l'impiété à les soumettre à la profane jurisdiction des laïques. Dixième siècle.

Les gens d'église, profitant avec adresse des avantages que leur présentait la stupidité des peuples, établirent des tribunaux auxquels ils firent ressortir toutes les discussions qui concernaient leur caractère, leurs fonctions, leurs biens. L'impartialité de la justice rendue dans ces tribunaux, frappait si éminemment tous les regards, que les prêtres entreprirent, et qu'ils vinrent à bout très-aisément de s'affranchir presqu'entièrement de l'autorité de juges civils. Bientôt, sous différens prétextes, et par des artifices multipliés, ils étendirent leur jurisdiction à un si grand nombre de cas, et ils communiquèrent les priviléges de cléricature à tant d'individus, que la plus grande partie des objets litigieux leur fut réservée.

Pour engager les peuples à couronner cette usurpation par leur assentiment général, il fallait les convaincre que la jurisdiction ecclésiastique rendait plus parfaite l'administration de la justice, et cela n'était pas difficile alors. Le peu de lumières qui servait à guider les hommes dans ce temps de ténèbres, semblait être en dé-

Dixième siècle.

pôt chez les gens d'église; eux seuls s'étaient conservés en possession de lire, de raisonner, de réfléchir, de faire des recherches littéraires. Ils avaient seuls la clef de quelques restes de la jurisprudence romaine, conservée dans les églises par une tradition orale, et dans le peu de livres échappés aux ravages des Barbares. Ce fut sur les maximes de cet ancien système qu'ils formèrent un code de lois conformes aux principes éternels de l'équité. Guidés par des règles constantes et uniformes, leurs tribunaux eurent une correspondance mutuelle; et dans les jugemens qui en émanaient, on voyait de l'accord et de l'harmonie.

Il n'est donc pas surprenant que la juridiction ecclésiastique fût devenue l'objet de l'admiration et du respect des peuples, et que l'exemption de la jurisdiction civile fût sollicitée comme un privilége, et accordée comme une faveur. Le peuple, tout grossier, tout ignorant qu'il était, ne pouvait balancer un seul instant entre les procédures usitées chez les gens d'église et celles en usage dans les cours des seigneurs.

Par les lois lombardes, comme par les lois françaises et allemandes, les comtes furent d'abord établis dans les villes pour rendre la

justice aux peuples. Ils avaient pour adjoints quelques assesseurs ; mais lorsque les comtes, devenus souverains, s'occupèrent principalement des affaires de la guerre, leurs officiers, qui rendaient les jugemens, ne jouissaient pas de la même considération. D'ailleurs, suivant les lois lombardes, les différends survenus entre les nobles, se terminaient, comme dans l'état de nature, par la violence, et entre ceux qu'on appelait roturiers, par la volonté arbitraire des officiers des comtes ; au lieu que dans la jurisdiction ecclésiastique toutes les contestations se réglaient par des lois fixes et invariables. Les unes, en ordonnant des épreuves ridicules et barbares, établissaient le hasard et la force pour arbitres du vrai et du faux, du juste et de l'injuste ; les autres en décidaient par les principes de l'équité et les rapports des témoins.

Dixième siècle.

L'établissement de la jurisdiction ecclésiastique rendit aux peuples d'autres services. Ce fut en observant l'équité et la sagesse des jugemens rendus par ces tribunaux, qu'on sentit la nécessité de réformer la justice seigneuriale. Les empereurs envoyèrent dans les grandes villes des commissaires pour réformer les jugemens rendus par les comtes, c'était un moyen

Dixième siècle.

qui restait aux monarques pour ramener vers eux l'autorité publique, si d'autres causes ne s'étaient opposées au bien qui pouvait résulter de cette mesure. La jurisdiction ecclésiastique établie dans un temps d'anarchie, subsista. Le pape était généralement reconnu pour juge suprême en beaucoup de cas; il y eut dans l'état deux puissances dont l'autorité se croisait.

Selon le président Hénault, il était nécessaire, pour le repos de l'Europe, que le saint-siége acquît une puissance temporelle. Tout doit changer en même temps dans le monde, dit cet écrivain, si l'on veut que la même harmonie et le même ordre y subsistent. Le pape n'est plus, comme dans le commencement, le sujet de l'empereur, depuis que l'église s'est répandue dans l'univers; il doit répondre à tous ceux qui y commandent, et par conséquent aucun ne doit lui commander. La religion ne suffit pas pour en imposer à tant de souverains, et Dieu a justement permis que le père commun des fidèles entretînt, par son indépendance, le respect qui lui est dû. Ainsi donc, il est bon que le pape ait la propriété d'une puissance temporelle, en même temps qu'il a l'exercice de la spiritualité, pourvu qu'il ne possède la première que chez

lui, et qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui sont prescrites.

Dixième siècle.

On ferait sur ce paradoxe des réflexions inutiles; le repos général de l'Europe n'a jamais paru aux hommes qui ont osé dire la vérité, le résultat du mélange des deux puissances. Ce mélange subsistait éminemment à la fin du neuvième siècle. Presque toutes les grandes affaires se portaient au tribunal du pape, pour être jugées en dernier ressort; cependant jamais l'Europe jouit moins du repos général.

CHAPITRE XXVI.

Gouvernement féodal en Italie, à la fin du neuvième siècle. — Origine des Marquisats. — Etat du Commerce et des Arts.

MALGRÉ la grande autorité dont jouissaient en Italie, les ducs, les comtes, les marquis, les évêques, il est certain qu'aussi long-temps que les descendans mâles de Charlemagne portèrent le sceptre de la Lombardie, le sort de cette contrée dut passer pour fortuné en comparaison des maux qu'elle avait soufferts dans les siècles précédens, et des révolutions plus terribles

Dixième siècle

encore qu'elle essuya dans la suite. Généralement, toutes les provinces situées depuis le Garigliano jusqu'aux Alpes, jouirent d'une paix constante, depuis la chute de Didier, jusqu'à la fin du règne de Charles le Gros. Les royaumes de France et d'Allemagne d'un côté, et de l'autre les états possédés par les Grecs, formant aujourd'hui le royaume de Naples, mettaient le royaume d'Italie à l'abri des incursions des Normands et des Sarrazins qui dévastaient alors la plus belle contrée de l'Europe.

Les ducs de Toscane, de Frioul, de Spolette, voulant faire aimer leur domination, avaient intérêt de faire observer la justice et de rendre leurs états florissans; presque toutes les villes de la ligurie étaient sous le gouvernement immédiat des évêques. Cependant aucun d'eux, excepté l'évêque de Rome, n'acquit les droits régaliens, tandis que les évêques des grands siéges de la Germanie occidentale et de la France orientale devenaient souverains chez eux.

Ce fut vers le temps de Charlemagne que l'histoire d'Italie commence à faire mention des marquis. Dans les siècles de basse latinité, dit Muratori, ils furent appelés *marchiones*, *marchisi* et *marchenses*, d'où s'est fait dans la suite le nom italien *marchese*. C'étaient des comtes auxquels

auxquels Charlemagne avait donné le commandement des provinces frontières de ses états, pour les défendre contre les incursions de ses ennemis. Le mot allemand *marck*, signifie frontière ou limite. Les habitans des frontières d'un état sont appelés, dans la basse latinité, *marchani* ou *marchiani*. *Margrave* vient de deux mots allemands, *marck*, frontière; *graf*, comte ou juge. Dans les commencemens, les empereurs et les rois fournissaient aux marquis les troupes nécessaires pour la défense de leurs marchés. Mais lorsque les marquisats devinrent des principautés héréditaires, les lois de la vassalité les obligèrent de se défendre eux-mêmes: ces nouveaux souverains ne différaient des ducs que de nom; comme eux, ils avaient sous leurs ordres des comtes pour rendre la justice. Le royaume d'Italie étant bien moins étendu que ceux de France et d'Allemagne, presque toutes les provinces se trouvant frontières du côté de la mer, du côté de France, du côté d'Allemagne ou du côté des pays méridionaux qui relevaient de l'empire grec, il n'y eut aucun pays de l'Europe, où le nom de *marquis* fût si commun.

Dixième siècle.

Les principales marches du royaume d'Italie étaient celles du Frioul ou de Trevise, de Spo-

Dixième siècle.

lette ou de Camerino, et de Toscane ou de Lucques. Leurs possesseurs prenaient le titre de ducs et marquis. Les autres marches étaient si nombreuses, que la liste en serait trop longue. Les rois d'Italie créèrent en différens temps des petites marches démembrées des grandes, dans lesquelles elles restèrent enclavées. La marche d'Orta fut un démembrement de celle de Toscane; la marche de Suze et celle d'Ivrée paraissent avoir été faites aux dépens de celle de Milan. La marche de Savone peut avoir été séparée de celle de Gènes. Les petites marches multiplièrent prodigieusement le nombre des marquis, lorsque l'usage de partager les états entre les enfans mâles ayant passé des rois aux princes et aux nobles, les héritiers d'un feudataire, en quelque nombre qu'ils fussent, succédèrent aux fiefs possédés par leur père : tous s'en disaient également seigneurs; mais ils faisaient autant de portions égales du revenu qu'ils étaient de têtes. C'est par une suite de cet usage qu'il se trouve aujourd'hui, dans quelques villes, plus de marquis et de comtes qu'elles n'avaient autrefois d'habitans.

Le latin avait cessé d'être la langue vulgaire en Italie, la langue romance lui succéda. Cette langue, encore en usage aujourd'hui dans les

montagnes des Alpes qui séparent l'Italie de la France, est la mère, non-seulement de la langue italienne, mais des langues française et espagnole: elle se parlait alors en Italie et en France. La langue latine dont on se servait dans les églises, était enseignée dans les principales villes d'Italie, sur-tout à Rome. Dixième siècle.

Presque tous les arts avaient disparu du sol de l'Italie, leur antique patrie. L'histoire ne fait mention, dans le neuvième siècle, que d'une fameuse et superbe mosaïque dont le pape Léon III fit orner la basilique de Sainte-Suzanne, et de quelques cloches dont Orso Participazio fit présent à l'empereur Michel III. Un prêtre vénitien, nommé Georges, apporta de Constantinople l'art de faire des orgues; mais les Italiens n'y réussissaient pas, puisque les auteurs comtemporains nous disent que le pape Jean VIII s'adressa à l'évêque de Frisingue pour avoir un orgue et un organiste.

Le commerce de l'Italie se bornait, au neuvième siècle, aux échanges faits par les provinces voisines, de leurs denrées et des produits de quelques manufactures grossières. Les juifs, très-répandus dans la plupart des villes, passaient pour les plus hardis et les plus habiles négocians. Exclus de tous les emplois civils et

Dixième siècle.

militaires, et même de l'agriculture, le négoce était la seule profession qui leur restait; d'ailleurs leur dispersion dans tous les royaumes, leur fournissait des ressources que n'avaient pas les naturels du pays. Ce furent eux qui inventèrent les lettres de change et les traites sur l'étranger.

Les Vénitiens, jusqu'au milieu du dixième siècle, furent les seuls peuples d'Italie qui connussent le négoce étranger. Venise était le magasin de tous les pays baignés par la mer Adriatique. L'annaliste de Fulde en rend un témoignage très-authentique. Les habitans d'Amalsi, qui jouissaient à-peu-près de l'indépendance sous le titre de sujets de l'empire grec, s'occupaient aussi du commerce extérieur. Les Pisans et les Génois, qui jouèrent un si grand rôle sur la Méditerranée, et qui disputèrent avec Venise de crédit et de puissance, ne jouissaient encore d'aucune prépondérance.

FIN DU SIXIÈME LIVRE ET DU TOME SECOND.

TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER. Gouvernement ecclésiastique pendant les quatrième, cinquième et sixième siècles. Pages 1

CHAP. II. Effets que produisit en Italie la guerre de Justinien contre les Goths. 7

CHAP. III. Les Lombards pénètrent en Italie. 15

CHAP. IV. Mort du patrice Narsès. 20

CHAP. V. Abolition des formes extérieures de la République romaine.—Naissance de l'exarchat de Ravenne sous l'exarque Longin. 24

CHAP. VI. Usages, Habillemens, Bains, Repas des anciens Romains. — Etat des personnes. — Revenu des villes. 28

CHAP. VII. Alboin fonde le royaume des Lombards. 43

CHAP. VIII. Mort d'Alboin, roi des Lombards. 49

CHAP. IX. Clefon, second roi des Lombards. —

Le gouvernement prend une forme aristocratique. Pages 52
CHAP. X. Destitution de l'exarque Longin. — Conduite de son successeur Smaragdus. 58
CHAP. XI. Autharic, troisième Roi des Lombards. 60
CHAP. XII. Agilulphe, quatrième Roi des Lombards. 70
CHAP. XIII. Adaloalde, fils d'Agilulphe, associé au trône de Lombardie. — Mort d'Agilulphe. 77

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER. Etendue de l'empire romain en Occident, au commencement du septième siècle. — Commencement de Gênes et de Venise. 85
CHAP. II. Etendue de l'empire romain en Orient à la même époque. 91
CHAP. III. Mœurs, Usages, Religion des Romains orientaux au septième siècle. 94
CHAP. IV. Mahomet établit une nouvelle religion — Caractère de ce législateur. 98
CHAP. V. Observations sur le Coran. 101
CHAP. VI. Fuite de Mahomet à Médine. — Mort de ce Prophète. 110
CHAP. VII. Etablissement du califat de Bagdad. — — Les chapitres du Coran sont mis en ordre

— Les Musulmans brûlent la bibliothèque d'Alexandrie. Pages 112

CHAP. VIII. — Changemens dans la police ecclésiastique de la religion chrétienne. 115

CHAP. IX. Règne de Rotharis. — Il fait recueillir les Lois lombardes. 119

CHAP. X. Code des Lombards. — Usages, Religion, Monnaies, Commerce dans le septième siècle. 125

CHAP. XI. Règnes de Rodoalde, d'Aribert, de Pertharit et de Gondebert. 130

CHAP. XII. Règne de Grimoalde, duc de Benevent. 133

CHAP. XIII. Vaine expédition de l'empereur Constant II en Italie. 136

CHAP. XIV. Pertharit monte de nouveau sur le trône. 142

CHAP. XV. Règne de Cunibert. 144

CHAP. XVI. Guerre civile en Lombardie après la mort de Cunibert. 150

CHAP. XVII. Liutprand parvient à la couronne. — Règne de ce prince. 153

CHAP. XVIII. Hilprand, successeur de Liutprand, est déposé. — Règne de Ratchis. 165

CHAP. XIX. Principe de la révolution qui détruisit l'empire des Lombards. — Mairie du palais des rois de France. 165

CHAP. XX. Charles Martel obtient la mairie de

Neustrie et d'Austrasie. — Portrait de ce prince par Mabli. Pages 174

CHAP. XXI. Charles Martel, vainqueur des Arabes, refuse de prendre part aux affaires d'Italie. — Il partage ses Etats entre ses enfans. 178

CHAP. XXII. Carloman abandonne le sceptre pour se faire moine. — Négociation entre Pepin et le pape Zacharie. — Le Pape décide que le titre de Roi devait être réuni au pouvoir de la royauté. 182

CHAP. XXIII. Astolphe parvient à la couronne de Lombardie, et Pepin le Bref à celle de France. — Pepin est créé Patrice de Rome par le Pape Etienne II. 189

CHAP. XXIV. Expédition de Pepin en Italie. — Puissance de Venise au huitième siècle. 194

CHAP. XXV. Etat de l'Eglise à la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième. 202

CHAP. XXVI. Mort de Pepin le Bref. — Mort d'Astolphe, roi de Lombardie. — Didier parvient à la couronne. 206

CHAP. XXVII. Charlemagne s'empare de la couronne des Lombards. 214

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER. Situation politique de l'Italie, lorsque Charlemagne détruisit le Royaume des Lombards. Pages 219

CHAP. II. Expédition de Charlemagne en Italie et en Allemagne. 225

CHAP. III. Charlemagne est proclamé empereur. — Partage de l'Empire entre les empereurs d'Orient et d'Occident. 234

CHAP. IV. Pepin devient roi d'Italie. — Mort de ce prince. — Son fils Bernard lui succède. 241

CHAP. V. Mort de Charlemagne. — Réflexions sur son règne. 245

CHAP. VI. Louis le Débonnaire parvient à la couronne. 257

CHAP. VII. Bernard, Roi d'Italie, se soulève contre son oncle. — Il est condamné à mort. — Lothaire, roi d'Italie. 261

CHAP. VIII. Louis le Débonnaire est dépouillé de la couronne par ses enfans. — Il remonte sur le trône. — Mort de ce prince. 268

CHAP. IX. Les Musulmans se rendent maîtres de l'île de Sicile. 279

CHAP. X. Mort de Lothaire 1er et de Louis II, dit le Jeune. 283

CHAP. XI. Louis II s'empare de Bari. — Mort de ce prince. Pages 295

CHAP. XII. Règne de Charles le Chauve. 312

CHAP. XIII. Carloman, roi d'Italie. 317

CHAP. XIV. Charles le Gros couronné roi d'Italie. — Mort de Carloman. — Charles le Gros empereur et roi de France. 326

CHAP. XV. Règne de Charles le Gros. 328

CHAP. XVI. Guerre civile en Italie. — Bérenger de Frioul, et Gui de Spolette, se disputent le trône des Lombards. 337

CHAP. XVII. Arnoul, roi de Germanie, est proclamé empereur. — Succession des pontifes de Rome. 344

CHAP. XVIII. La nomination d'Arnoul est déclarée nulle. — Lambert, proclamé empereur. — Mort de ce prince. — Bérenger, Roi d'Italie. 351

CHAP. XIX. Irruption des Hongrois en Italie. — Hugues de Provence dispute ce royaume à Bérenger. 355

CHAP. XX. Bérenger couronné empereur d'Occident. — Les Mahométans chassés du Garigliano. 366

CHAP. XXI. Hugues, comte d'Arles, parvient au trône d'Italie. — Gouvernement de Rome. 375

CHAP. XXII. Le roi Hugues veut faire assassiner Bérenger, duc d'Ivrée, qui se réfugie en Allemagne. 379

CHAP. XXIII. Bérenger, duc d'Ivrée, se rend l'arbitre du royaume d'Italie. — Mort du roi Hugues. — Mort de son fils Lothaire. 385
CHAP. XXIV. Extinction de la famille Pépinienne en Italie, en Allemagne et en France. 386
CHAP. XXV. Causes de la décadence des Carlovingiens. — Fausses Décrétales. — Origine de la Jurisdiction ecclésiastique. 390
CHAP. XXVI. Gouvernement féodal en Italie, à la fin du neuvième siècle. — Origine des Magistrats. — Etat du Commerce et des Arts. 399

Fin de la Table.
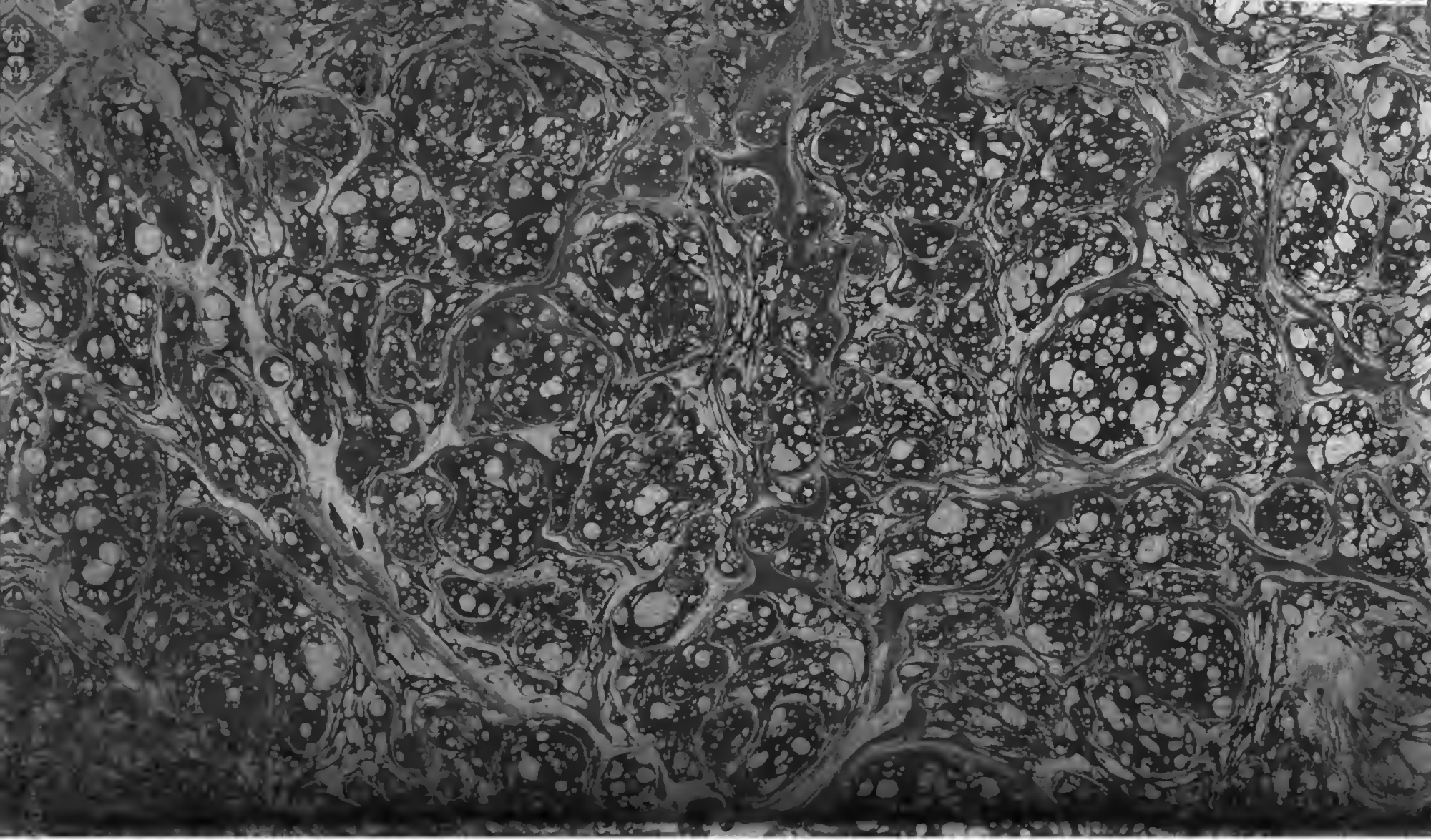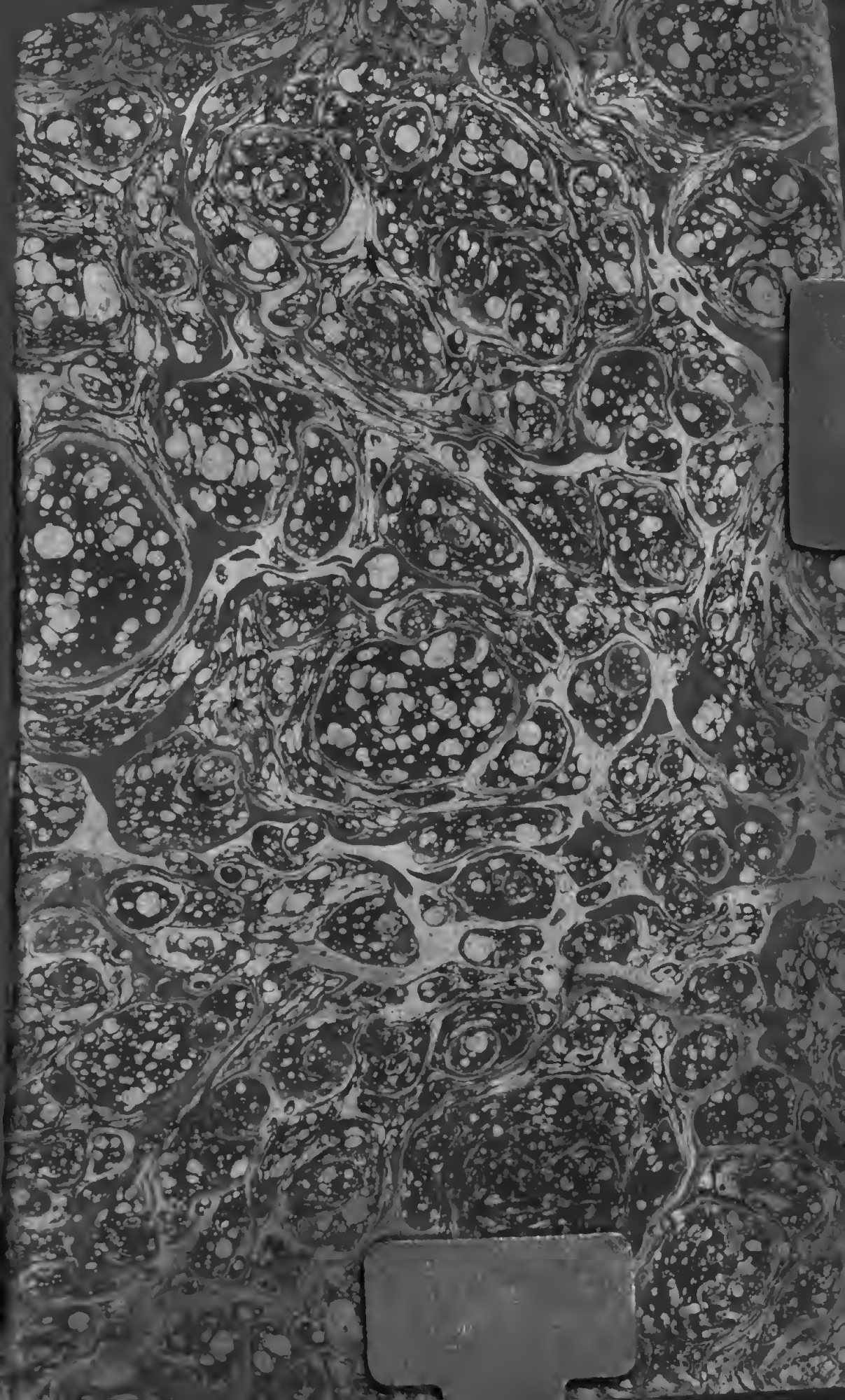
369263